DUKE
UNIVERSITY
LIBRARY

Treasure Room

[illegible] 426 W ×

[illegible]

MEMOIRES DE MESSIRE LOVIS AVBERY CHEVALLIER SEIGNEUR DV MAURIER,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE de Hollande & des autres Provinces-unies.

Où l'on void les vrayes causes des divisions qui sont depuis soixante ans en cette Republique, & qui la menacent de ruine.

AU MAURIER,
De l'Imprimerie de JACQUES LABOË Imprimeur & Libraire de la Fléche.

M. DC. LXXX.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

A891M

A MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME
ET REVERENDISSIME
EVÊQUE DU MANS
LOUIS
DE LA VERGNE
DE MONTENARD
DE TRESSAN,
CONSEILLER DU ROY EN SES Conſeils, & premier Aumônier de Monſieur Duc d'Orleans, Frere unique de Sa Majeſté.

MONSEIGNEUR,

Vous m'avez fait tant de faveurs depuis que vous êtes

en ce Dioceze, dont la principale a donné le repos à ma vieillesse : & elles ont fait une si forte impression sur un bon Coeur comme le mien, que je souhaitterois fort que ma réconnoissance s'épendist par tout le monde : & que non seulement les Francois, mais aussi les Etrangers sceussent à quel point je vous suis rédevable.

C'est ce qui me porte, MONSEIGNEUR, *à vous dédier ces Mémoires, que j'espere qui auront cours dans l'Europe, n'y traittant que de Personnes tres-Illustres, &*

de choſes rares & curieuſes, que la calomnie a déguiſées plus de ſoixante ans : & le faiſant avec la ſincerité & la verité dont aucune Grandeur n'a jamais eu le pouvoir de me détourner.

D'autre part, MONSEIGNEVR, *vous m'avez porté le premier à y travailler; Et ſi le Public tire quelque profit & ſatisfaction de cét Ouvrage, il eſt bien juſte qu'il vous en ſcache gré. Mais comme je ne ſcaurois vous offrir ce que je deſirerois bien, vous vous contenterez, s'il*

vous plaiſt, de ce que je puis, & de ma veritable proteſtation d'être le reſte de ma vie avec beaucoup d'ardeur, de reſpect & de réconnoiſſance,

MONSEIGNEVR,

Vôtre tres-humble &
tres-obéïſſant Serviteur,
DU MAURIER.

PREFACE.

QU'ON ne s'attende pas, en lisant ces Memoires, de voir un discours fleuri, ou plûtôt fardé, qui soit plein de termes nouveaux, que quelques petits Autheurs présomptueux, qui ne s'attachent qu'aux seuls mots, appellent le beau langage. Ces gens-là sçauront que je ne fus jamais au College : & que le peu que je sçay dans les Langues, je l'ay appris à la maison par des Maîtres, ou par l'usage dans la conversation. Je n'ay jamais lû une seule ligne de Priscian, ny des autres Grammairiens ; Les Syntaxes, les Clenards, & les Despauteres, que mon Pere appelloit les Croix de la jeunesse, me sont des Païs inconnus. Je n'ay jamais pû comprendre ce que c'est qu'un Supin ny qu'un Gerondif : & je m'en sers à l'occasion par l'usage, sans les pouvoir définir ny decrire. J'ay lû & relû avec plaisir le Quinte-Curce des Mr. de Vaugelas, dont j'estimois la vertu solide, l'extrême douceur, & la fidelité

inviolable pour ſes Amis : mais je n'ay jamais pû achever ſes remarques ſur nôtre Langue ; De plus, ayant corrompu ma langue naturelle par une longue demeure dans les Païs Etrangers, où j'ay été nourri, & par une plus longue ſtation dans le Mayne , où l'on parle tres-mal : m'étant laſſé de picquer inutilement les coffres à la Cour , & de me répaître de ſes vaines fumées : on ne doit pas s'étonner ſi on remarque en cét Ouvrage des termes & des façons de parler qui ne ſont pas au goût de ces cenſeurs pointilleux qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, & qui condamnent un bon livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce , & pour une maniere de parler qui n'eſt pas de la délicateſſe de la langue , pour me ſervir de leurs termes.

Je convie donc ces Meſſieurs de me laiſſer en repos , puiſque j'avouë ingénûment ma foibleſſe : leur laiſſant tres-volontiers en partage les huit parties d'Oraiſon , toutes les Grammaires & tous les Dictionnaires , avec toutes les remarques & toutes les obſervations ſur les Langues : à condition qu'ils abandonnent aux eſprits ſo-

lides & expérimentez, la matiere, & les choses qui sont au dessus de leur capacité : car, à dire le vray, ils ne peuvent s'attribuer d'autre gloire que celle qu'ont les meilleurs Artisans qui font les bons outils, dont les excellents Statuaires forment les merveilleuses Statuës, & les fameux Architectes les superbes Edifices.

J'estime fort ceux qui parlent réguliérement : mais je ne puis souffrir ces petits critiques enflez de vanité, qui dans les ruelles des Dames décrient les meilleurs ouvrages, pour une maniere de s'expliquer qui ne leur plaît point. Il ne s'ensuit pas pour cela que de Grands Hommes ne puissent écrire solidement & poliment tout ensemble : ayant autant de veneration pour ces Illustres-là, que d'aversion & de mépris pour de simples Grammairiens qui n'ont que l'orgueïl en partage.

Ce n'est pas à cens gens-là à juger d'une Histoire : & si j'avois à souhaitter des Juges dignes & competans de ces Memoires, il seroit à desirer que ce fameux President de Thou, & ces Illustres Freres Mrs. du Puy, & que Mr. le President Ardier pûssent revenir au monde. Ce dernier fit long-

temps la Charge de Secretaire d'Etat, ſous Mr. d'Herbaut ſon Oncle, Pere de Mr. de la Vrillere. Ses Dépêches étoient ſi naturelles & ſi fortes, ainſi que les Declarations publiques qui ſortoient des ſes mains : que Mr. Conrart homme generalement eſtimé, & qui connoiſſoit la valleur des choſes, m'a dit pluſieurs fois il y a plus de trente ans, que les Roys de France ne parloient plus avec la Majeſté digne de leur Empire, depuis qu'ils ne s'expliquoient plus par la plume de Mr. Ardier. Je remets à parler plus amplement de cét Homme Illuſtre, qui a été fort de mes Amis, en un autre endroit.

Jugement de Monſieur Conrart, de Mr. le Preſident Ardier.

La plus-part des Hiſtoires ſont des Panegyriques faits par des plumes gagées, qui élevent le vice & le crime dans le Ciel : comme celles de Paterculus & de Macchiavel, qui propoſent Tibere & Ceſar Borgia, qui ont été des monſtres pour des exemples à imiter. Tout au contraire de ces compoſeurs d'Eloges injuſtes, il y a des faiſeurs de Paſquins qui oſent ſe nommer Hiſtoriens, dont les ames venales ou intereſſées déchirent la vertu même, & font paſſer les meilleurs Princes pour

des Tyrans & pour des Scelerats : témoin tant d'Hiſtores & imprimez Satyriques des Huguenots contre les Princes Catholiques, entr'autres contre François de Lorrayne Duc de Guyſe, parce que cét excellent Capitaine leur avoit fait la guerre : & ces gros tas de Livres compoſez par des Moynes & par des Catholiques ſuperſtitieux contre la Reyne Eliſabeth d'Angleterre, la plus grande Princeſſe qui ait jamais porté Couronne ; car il ſuffit à ces eſprits paſſionnez d'être d'un Party & d'une Religion contraire, pour être accablé de calomnies, denigré & condamné.

Ces ridicules Ecrivains s'efforcent vainement de rendre la Reyne Eliſabeth odieuſe & exécrable à la poſterité, à cauſe de la mort de la Reyne Marie Stüart, bien qu'il ſoit tres-certain que cette pauvre Princeſſe avoit l'eſprit ſi inquiet & ſi quérelleux, qu'Elle ne pouvoit s'empêcher de harceller la Reyne Eliſabeth, bien plus puiſſante qu'Elle, & qu'ainſi Elle braſſa Elle-même ſa rüine ; ce qui ne peut être revoqué en doute, étant confirmé par le témoignage de Mr. de Caſtelnau Intendant de ſes Affaires en Fran-

ce, & Ambaſſadeur en Angleterre, qui dit dans ſes Memoires, qu'Elle tenoit ce deffaut du Cardinal de Lorraine ſon Oncle. Depuis qu'Elle fut priſonniere en Angleterre, Elle ne pût s'empêcher de nourrir diverſes intelligences avec des Anglois factieux, qui vouloient troubler le repos du Royaume, & attenter même à la vie de la Reyne Eliſabeth : ce qui la força de luy faire faire ſon procez, & de la faire condamner à la mort par plus de quarante Juges, la plus-part Marquis, Comtes, Barons, Pairs d'Angleterre, Officiers de la Couronne : & Membres du Parlement : encor cette Sentence fut long-temps ſurciſe, & jamais la Reyne Eliſabeth n'eût oſé l'exécuter, ſi elle n'y eût été portée par la France ; car j'ay oüy dire à mon Pere qu'amis & ennemis concoururent par divers interêts pour faire perir cette mal-heureuſe Reyne. Il avoit appris de la bouche de Mr. de Bellievre, qu'on envoya extraordinairement en Angleterre, en apparence pour ſolliciter pour la vie de cette pauvre Reyne, & qui avoit une tres-ample inſtruction à cette fin: qu'il en avoit une toute contraire de la main du Roy Henry III. pour ex-

Henry III. cauſe de la mort de Marie Stüart, ou plûtôt Mr. de Guiſe, qu'il redoutoit.

horter la Reyne Elisabeth à faire décapiter cette ennemie commune de leurs personnes & de leurs Royaumes ; Ce que le Roy fut forcé de faire , de crainte que Marie Stüart Héritiere d'Elisabeth , & plus jeune qu'Elle , venant à luy succeder : Messieurs de Guyse ses parens , qui la gouvernoient absolument , & qui par le grand nombre de Créatures qu'ils avoient dans le Royaume faisoient branler sa Couronne , fortifiez de la Puissance d'Angleterre , d'Ecosse & d'Irlande , n'en fissent enfin un second Chilperic : car ceux de la Ligue eurent l'insolence de changer la Dévise du Roy *Manet ultima Cœlo*, en *Manet ultima Claustro.* Le Roy disoit qu'aprés avoir joüi en terre des Couronnes de France & de Pologne , il esperoit la troisiéme dans le Ciel ; Et les Ligueurs disoient hautement qu'ils luy donneroient cette troisiéme Couronne dans un Cloître ; Et comme un Sçavant de ce temps-là eût êtendu la Dévise du Roy en ce bel Hexamêtre ,

Qui dedit ante duas , triplicem dabit ille Coronam.

la rage de ceux de la Ligue le paraphrasa en ce Disthique.

Qui dedit ante duas, unam abstulit; altera nutat,
Tertia tonsoris est facienda manu.

Davantage : dans un Conseil secret de ceux de ce Party, où l'on proposoit cét horrible dessein ; comme l'un de la compagnie, plus moderé que les autres, eut demandé qui seroit celuy qui oseroit mettre le Roy dans un Cloître : le Cardinal de Guyse, d'un naturel impetueux, aprés luy avoir réproché sa mollesse, dit tout haut qu'on luy livrât le Roy : qu'il luy mettroit la tête entre ses génoux, & luy feroit la Couronne de Moyne avec la pointe d'un Poignard ; Discours qui depuis luy coûta bien cher : car aprés que le Roy Henry III. eût fait tuer Mr. de Guyse son frere, & qu'il balançoit ce qu'il devoit faire de ce Cardinal, qu'il avoit fait arrêter : le Colonel Alphonse d'Ornano Pere du Marêchal de ce nom, l'ayant fait souvenir de ces cruelles paroles, & rémontré que le frere vivant êtoit plus dangereux que n'avoit jamais êté le mort : le Roy jura qu'il en mourroit, & envoya aussi-tôt Monsieur du Guast Capitaine aux Gardes : avec ordre précis de l'expedier.

Paroles du Cardinal.

Cette sollicitation secrete de Henry III. contre Marie Stüart sa Belle-sœur, Reyne d'Ecosse, & Doüairiére de France, fait voir que pour sa conservation on sacrifie ses Alliez & ses Proches : mais de plus, on immole souvent la Religion par interêt & par raison d'Etat : témoin ce que la même Reyne Elisabeth a dit autres-fois à mon Pere, qu'Elle tenoit la vie du Roy Philippes II. son Beau-frere, quoy que le plus grand de ses Ennemis ; Aussi Elle l'avoit peint dans la ruelle de son lit, & le faisoit considerer à tout le monde comme son Sauveur. Effectivement il empêcha sa Sœur Marie de la faire mourir : car cette Reyne Marie, seconde femme du Roy Philippes, êtant grande Catholique, & fort infirme, craignoit avec raison que sa Sœur Elisabeth qui êtoit Huguenotte, venant à luy succeder, ne bannît un jour d'Angleterre la Religion Catholique, comme il arriva depuis : & pressoit fort le Roy son mary de luy faire trancher la tête, la tenant Prisonniere dans la Tour de Londres. Mais le Roy Philippes s'y opposa fortement, de peur que l'Héritiere d'Elisabeth, Marie Stüart, qui lors avoit

Philippe second sauve la vie à Elisabeth Reyne d'Angleterre, que sa Sœur Marie vouloit faire mourir, & aime mieux que l'Angleterre soit Heretique, que de pouvoir être jointe à la France.

êpousé le Roy François II. ne devint Reyne de toute la Grand' Brétagne par succession : & que la joignant à la France, comme il étoit indubitable si Elle avoit des Enfans : il ne se formât, par l'union de tant de Royaumes, une Puissance formidable qui réduisit en fumée son vaste dessein de Monarchie universelle.

Les Espagnols font encor ceder en ce temps, la Religion à l'interêt

En ce temps-icy les Espagnols font encor ceder la Religion à l'interêt : car eux, qui nous ont reproché par tant d'Ecrits, nos Alliances avec les Héretiques, particulierement avec la Hollande & la Suede : & qui par là se vouloient rendre recommandables à la Cour de Rome, regardent presentement les Hollandois comme le plus ferme soûtien de leur Monarchie : leur permettant de prêcher publiquement dans leurs Villes ; Et pour montrer la consideration qu'ils ont pour ces gens-là : l'Admiral Reutter, un peu devant sa mort fit sortir des Galeres de Naples, un grand nombre de Ministres Hongrois que l'Empereur y avoit envoyez, d'un seul mot qu'il en dit au Marquis de Los-Velez qui en est Viceroy.

Ainsi il n'y a personne qui ne voye que le seul interêt gouverne le Monde : & qui

& qui ne diſe qu'un grand Capitaine a eu raiſon d'écrire que les Princes commandent aux Peuples, mais que l'intereſt commande aux Princes; Ce qui eſt ſi véritable: que ſouvent, pour cét interêt on dévouë ce qu'il y a de plus ſacré entre les hommes: & que la plus-part des Souverains n'obſervent les régles de la Juſtice & de la Religion, qu'entant qu'elles ſe trouvent conformes à ce mal-hûreux interêt.

Au reſte: ſi quelques ſcrupuleux trouvent à rédire que dans ces Memoires je compare le Prince d'Orange Guillaume, & l'Admiral de Colligny, aux plus Grands Hommes, tous deux Hérétiques, & tous deux Rébelles: on ne doit pas conclure par là que j'aye aucun penchant à l'Héréſie & à la Rébellion, que je déteſte égallement; Mais c'eſt qu'il faut autant ou plus de vertu à ſe faire Souverain, de Particulier qu'on eſt: & à réſiſter, étant foible, à de grandes Puiſſances: qu'à gagner des Batailles, étant né Roy, comme Alexandre & Guſtave Adolphe. Les Roys doivent leurs Victoires à la valleur de leurs Capitaines & de leurs Trouppes: & quelques-fois aux Vents & au Soleil; c'eſt à

dire à la fortune. Aussi Ciceron parlant à César, luy dit qu'il avoit plus de gloire d'avoir pardonné à Marcellus, & d'avoir rêtabli son Ennemi dans ses biens & dans ses dignitez, que d'avoir gagné tant de Combats : parce que ses Soldats & ses Officiers s'en attribuoient le principal honneur ; Et marque indubitable que le gain des Batailles vient de l'expérience & du courage des Troupes : Mr. le Prince de Condé, qui a le cœur aussi haut que le Ciel, aprés avoir deffait à Rocroy les vieux Regimens des Païs-bas, & ceux de l'Empire à Nordlingue, n'osoit paroître en Guyenne devant Mr. le Comte de Harcourt, qui n'avoit qu'un petit Corps de vieilles Troupes, quoy que ce Prince eût le double de nouvelles levées.

L'opinion differente dans la Religion ne doit rien faire à l'estime ; On a veu de fort petits génies bons Catholiques : comme le Cardinal de Pellevé, qui demeura court, haranguant les Etats Generaux, & de qui on a dit pour cela ;

Seigneurs Etats, excusez le bon-homme
Il a laissé son Calepin à Rome.

Au contraire : on a veu des Huguenots, comme Mr. de la Noüe bras

de fer, que les plus célébres Ecrivains ont comparé aux plus Grands Hommes de l'Antiquité. Pour moy j'adore le mérite extraordinaire par tout où je le rencontre, dans l'Hérétique, dans le Rébelle, & dans l'Ennemi même. Le Duc de Sesse Viceroy de Naples a laissé un monument éternel de cette génereuse maxime, ayant fait construire un Tombeau magnifique dans Ste. Marie de la Nove de Naples à Pierre de Navarre, avec cette Inscription.

Le Duc de Sesse Viceroy de Naples, dresse un Mausolée à Pierre de Navarre Ennemi & Rébelle.

Petro Navarro Cantabro, solertissimo in expugnandis Vrbibus Duci, Consalvus Ferdinandus Suessæ Princeps, Ludovici filius, Magni Consalvi Nepos, quamvis Gallorum partes secutum, pio sepulchri munere honestavit, cum hoc habeat in se præclara virtus ut etiam in hoste sit admirabilis.

Ce Héros honoroit la vertu dans un Ennemi, dans un Rébelle, & dans un Transfuge : & sans se contenter de le loüer en son cœur, il luy élevoit un Mausolée.

A Rome on ne fit pas moins d'état de César, parce qu'il étoit Epicurien, que s'il eût été de la Secte des autres Philosophes qui avoient des sentimens plus favorables de la Divinité & de sa Providence ; Et on estime

plus aujourd'huy les Vers & l'Histoire de George Bucanan grand Héretique, que les Poësies fades, & les Histoires de plusieurs Autheurs bons Catholiques. D'ordinaire on suit l'opinion qu'on a succée avec le laict : comme il arrive à tout le monde en matiere de Religion, de suivre les sentimens des Docteurs de sa connoissance, & de croire sur la foy des autres, sans approfondir les choses ; Mais pour avoir eu de mêchants Peres nourriciers dans la Religion, cela ne détruit pas les vertus morales & héroïques qui éclattent en quelques génies extraordinaires.

La Rébellion est aussi détestable que l'Hérésie : car c'est une révolte contre les Souverains, qui sont les Images de Dieu en terre ; Toutes-fois on peut dire, à la décharge du Prince d'Orange Guillaume : que le Roy Philippes II. fut la cause du soûlevement des Pays-bas, par le mépris & par la violation des Privileges de ces Provinces, que l'Empereur Charles V. son Pere avoit toûjours gouvernées avec douceur.

Et quant à l'Admiral de Colligny, que je compare au Prince d'Orange,

quoy qu'en ayent dit ses Ennemis nombreux & puissants, qu'il se servoit du prétexte de la Religion de Calvin pour couvrir son ambition, & quoy qu'en aye êcrit d'Avilla sur ce sujet : il êtoit fortement persuadé de sa croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la soûtenir; Ses plus familiers Amis qui l'ont observé n'en ont jamais douté : & les prieres ardentes qu'il fit au moment de sa mort, ainsi que plusieurs Lettres à ses Confidents & à ses Proches qui sont de fidelles peintures de l'ame, le preuvent assez.

Je blâme en passant, en deux lignes, le massacre de la S. Barthelemy, où quantité de bons Catholiques furent sacrifiez à la vangeance de leurs Ennemis; Aussi il fut generalement condamné de tous les gens de bien François & Etrangers, hormis des autheurs de cette boucherie, & de leurs dépendants. Une Histoire Latine imprimée depuis peu avec Privilege du Roy, dit en parlant de cette sanglante exécution, *atra illa dies quam sequana non abluat suis undis.* Et Mr. l'Evêque de Rhodez Hardoüin de Pérefixe, dans son Histoire de Henry IV. parlant de

ce Maſſacre, l'appelle une action abominable qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura s'il plaît à Dieu jamais de ſemblable. Je ne prétens pas offenſer la mémoire du Roy Charles IX. ny de la Reyne ſa Mere : je dis ſeulement que cette action a été univerſellement déteſtée, ſans nommer perſonne ; Mais quand il faudroit prendre party là-deſſus : un bon François feroit mieux de s'intereſſer pour Henry le Grand Ayeul du Roy, qui courut ſi grande riſque de ſa vie, & qui fut ſi maltraitté en cette cruelle journée, que pour Charles IX. qui manquoit à ſa parole.

Dire rémarquable du Roy Henry IV. au ſujet de la S. Barthelemy.

Sur ce triſte ſujet, Henry IV. a dit fort ſouvent, & mon Pere en étoit témoin : que le plus ſenſible déplaiſir qu'il eût reçeu de ſa vie, fut quand le jour de la S. Barthelemy il fut tué huit cens Gentils-hommes tous gens de bien, & pour l'amour de luy : c'étoient ſes propres termes : & il le dit étant Roy de France, lors que des Catholiques zelez luy demandoient juſtice de certains Calendriers que les Huguenots avoient imprimé à Géneve au devant de leurs Pſeaumes, où il y avoit *L'an 1574. mourut Charles le Maſſacreur.*

Il ne faut pas alleguer, pour authoriser cette cruelle action, qu'elle fut approuvée a Rome, où j'ay veu dans la Chapelle Pauline la S. Barthelemy representée, & l'Admiral qu'on jette par les fenêtres: & au bas, *Pontifex Coliniȷ necem probat.* J'ay lû ces étranges paroles il y a cinquante ans avec régret: & un saint Evêque m'a dit aussi les avoir lûës avec êtonnement.

Enfin on ne doit point trouver êtrange, qu'êcrivant la vie de Guillaume Prince d'Orange, je mette la substance de son Apologie, contre la proscription du Roy d'Espagne. S'il y a quelque chose de hardy contre la mémoire de ce Prince, je ne suis pas le premier à le divulguer. Cette piéce fut imprimée il y a prés de cent ans en diverses Langues, & fut envoyée par le Prince d'Orange à l'Empereur Rodolphe, & à plusieurs autres Souverains de l'Europe, entr'autres au Roy Henry III. accompagnée d'une grande Lettre qu'il agréa, quoy que cette Apologie qui est sanglante, fut contre son Beau-frere.

Voila ce que je diray sur le sujet de ces Memoires qui seront approu-

vez des amateurs de la verité, laquelle j'ay adorée toute ma vie; La forte averſion que j'ay pour la flatterie & pour la calomnie, m'a un peu emporté contre pluſieurs Ecrivains qui ne meritent pas le nom d'Hiſtoriens, mais ſeulement d'Autheurs ſatyriques & de Panegyriſtes flatteurs: & qui pouſſez de differentes paſſions, ſe ſont efforcez d'enſevelir dans le menſonge la verité, que je prens plaiſir de déterrer, comme on le peut voir par ces ſécrets d'Etat que je viens de découvrir en paſſant, & qui ſans doute ne feront pas deſagréables aux gens de bien.

Au reſte, j'ay compoſé ces Memoires pour me deſ-ennuyer dans le triſte loiſir de la ſolitude où je me voy réduit, n'ayant pas été nourri à la chaſſe, qui rend le ſéjour de la campagne moins deſagréable.

GUILLAUME DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, FONDATEUR DE LA REPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.

DANS tous les Siecles passez, il n'a point parû un plus grand Homme que ce Prince. Qu'on examine tous les Illustres de Plutarque, & ceux qui ont été depuis cét admirable Ecri-

vain, on n'en trouvera point qui ait eu une plus haute vertu que luy.

Il ne faut pas tant s'étonner des conquêtes d'Alexandre & de Cesar. Le premier étoit maître de toute la Grece, & d'une Armée aguerrie : & l'autre commandoit souverainement la moitié des Legions Romaines qui dominoient tout le Monde. Avec ces forces, leurs premieres Victoires ayant été l'instrument des suivantes, l'un détruisit l'Empire des Perses, & l'autre la Republique Romaine. Mais la vertu de ce Prince Guillaume n'est pas moindre que celle de ces grands Conquerans, en ce que sans aucunes forces, il a eu le courage d'attaquer la puissance redoutable du Roy d'Espagne Philippes second. Qu'il s'est maintenu plusieurs années contr'elle ; Que son courage a été plus grand que ses adversitez ; Que lors qu'on le croyoit ruïné, étant chassé des Pays-Bas, il y rentroit aussi-tôt avec une nouvelle Armée ; Que par son esprit, & par sa grande conduite, il a jetté les fondemens d'une Republique qui couvre la Mer de Vaisseaux innombrables, en ayant plus elle seule que le reste de l'Europe ; Et qu'enfin on n'a pû

venir à bout de luy que par une trahison qu'il auroit évitée s'il ne se fût confié en la bien-veillance des peuples qui luy servoient de gardes, & qui le consideroient comme leur pere, & comme le Dieu tutelaire de leur pays.

En verité, aprés avoir repassé par mon esprit tous les Illustres qui l'ont precedé, je ne trouve personne qui ait égallé sa profonde sagesse, son courage heroïque, & sa constance dans les malheurs, que ce grand Gaspard de Colligny Seigneur de Chastillon, Admiral de France, duquel d'Avila, qui étoit de parti contraire, est contraint de dire qu'en son temps on parloit plus dans l'Europe de l'Admiral de France, que du Roy de France; Car aprés avoir perdu quatre Batailles, il parût si peu abbatu, & si puissant, qu'on fut forcé de luy donner la Paix: & sans une infidelité dont le souvenir sera en éternelle execration à tous les gens de bien, il auroit achevé sa course pacifiquement, & servi fort utilement l'Etat dans la Conqueste des Pays-Bas, qu'il proposoit dans une conjoncture où il étoit tres-aisé de nous en rendre maîtres: mais les mauvaises maximes de ces Docteurs interessez qui

Christierne second, Roy de Danemarc, fit une S. Barthelemy à Stokholm, où il tua tous les Grands qu'il avoit conviez à un festin. Les Historiẽs appellent ce massacre Laniena Stocholmẽsis.

veulent accommoder la Theologie aux passions des Princes, en leur insinuant qu'il ne faut point garder de parole aux Heretiques, ny aux Rebelles, & qu'il est permis de faire un petit mal pour un plus grand bien, jointes au desir de vengeance, si puissant sur l'esprit des hommes, l'emporterent sur l'honneur, & sur la foy, qui doivent toûjours être inviolables.

Guillaume de Nassau Prince d'Orange nâquit l'an 1533. au Château de Dillembourg, dans le Comté de Nassau. Il fut neuf ans enfant d'honneur de l'Empereur Charlequint qui admiroit sans cesse la grandeur de son entendement, accompagnée d'une extréme modestie.

Guillaume Prince d'Orange, dans la confidéce de Charlequint.

Ce grand Monarque prenoit plaisir à l'instruire, & à luy communiquer les affaires les plus importantes, & a confessé à ses plus familiers, que bien souvent ce jeune Prince luy donnoit des lumieres, & luy fournissoit des expediens qui l'étonnoient, dont il ne se seroit jamais avisé. Quand il donnoit Audiance secrette aux Princes Etrangers, & aux Ambassadeurs : & que Guillaume par discretion se vouloit retirer avec ceux qui étoient dans

ſa chambre, l'Empereur d'ordinaire le retenoit, en luy diſant, Prince, demeurez.

On fut ſurpris de voir ce grand & ſage Monarque l'eſtimer plus que tous ceux qui l'approchoient, & luy confier dans un âge ſi peu avancé tous les ſecrets de ſon Empire, & le maniement des affaires, & des negociations les plus importantes: car à peine avoit-il paſſé vingt ans, que Charles le choiſit entre tous les grands Seigneurs de ſa Cour, pour porter la Couronne Imperiale qu'il reſignoit à ſon Frere Ferdinand: Employ dont Guillaume s'acquitta avec beaucoup de répugnance, ayant témoigné à ſon bon Maître, qu'il luy étoit bien rude de porter à un autre cette Couronne que ſon Oncle Henry Comte de Naſſau avoit miſe ſur ſa tête.

Charlequint le choiſit pour porter la Couronne Imperiale à ſon Frere Ferdinād

Et pour montrer que l'Empereur ne faiſoit pas moins d'état de ſa valeur, que de ſa prudence quand le Duc de Savoye Philbert Emanuel, General de ſes Armées, fut obligé pour ſes affaires particulieres, de s'abſenter quelque temps des Pays Bas, quoy que le Prince d'Orange n'eût que vingt-deux ans, & qu'il fût allé faire un tour en ſa

L'Empereur Charlequint fait le Prince d'Orange Generaliſſime de ſes Armées à vingt deux ans

Ville de Breda : Charles en ſon abſence, de ſon mouvement, & contre l'advis de tout ſon Conſeil, luy fit remplir cette place de Generaliſſime au prejudice de tant de Capitaines experimentez, entr'autres du Comte d'Egmont qui avoit douze ans plus que luy, & dans une conjoncture ſcabreuſe : car il falloit s'oppoſer aux efforts de Monſieur de Nevers, & de Monſieur l'Admiral de Châtillon, qui n'étoient pas peu redoutez ; & cependant, bien loin de recevoir aucun échec cette Campagne-là, il fit bâtir Charlemont & Philippeville, à la veüe des armées Françoiſes, & de ces deux grands Capitaines.

Je n'ay jamais pretendu décrire toutes les actions de ce Prince Guillaume d'Orange, qui demanderoient un gros volume, & que tant d'Hiſtoriens ont repreſentées en diverſes langues : ce feroit une étrange démangaiſon d'écrire, & un larcin manifeſte de donner au Public ce qui ſe trouve dans les Ouvrages particuliers : mais j'avois ſeulement reſolu de faire quelques reflexions au ſujet de ce grand Prince, & de déduire quelques particularitez de ſa vie, que j'ay appriſes de mon Pere, & d'autres perſonnes célebres qui étoient

de ce temps-là. Toute-fois, afin que ce que j'ay à dire de ce grand Homme soit plus intelligible & plus agreable à ceux qui n'auront pas lû son Histoire, j'ay été convié contre mon premier dessein par une personne Illustre, à qui devant beaucoup je ne puis rien refuser, de faire un Abregé de la vie de ce Prince en peu de paroles, pour en donner une connoissance generale, comme font les Geographes, qui découvrent à nos yeux le vieil & le nouveau Monde dans une petite Carte, n'y ayant pas de doute que ce portrait racourcy d'un homme si extraordinaire, ne fasse goûter avec plus de plaisir ce que je sçay de particulier de sa vie: & de plus, il fera voir en même temps à tout le monde, les fondemens sur lesquels ce Prince a bâty la puissante Republique des Pays-Bas unis.

Tendresse que Charlequint eut jusqu'à sa fin pour le Prince d'Orãge.

Outre l'estime que l'Empereur Charlequint fit de la vertu du Prince d'Orange Guillaume, il n'y avoit personne de sa Cour, qu'il aymât si tendrement que luy: ce qu'il fit paroître jusqu'au dernier moment de son administration: que se démettant de tous ses Etats en faveur du Roy Philippes son Fils dans cette celebre Assemblée de Bruxelles

l'an 1555. on remarqua que l'Empereur, dans une action si considerable, étoit appuyé sur Guillaume Prince d'Orange.

Cette confiance ruina ce Prince dans l'esprit des Espagnols.

Ces témoignages de confiance, & d'amitié de l'Empereur furent cause de son malheur ; car bien que Charlequint se retirant en Espagne, l'eût recommandé particulierement au Roy son fils, les Espagnols qui le gouvernoient, ayant été nourri en Espagne, & qui avoient conçeu un dépit mortel de l'éminente & constante prosperité de ce jeune Prince, par envie & par jalousie, passions puissantes sur les esprits, le rendirent tellement suspect au Roy Philippes, que ses paroles & ses actions les plus innocentes étoient prises en mauvaise part, & qu'on luy attribuoit la resistance que les Provinces faisoient aux volontez du Roy sous pretexte de leurs privileges.

Il commença de s'appercevoir que ses Ennemis le ruinoient dans l'esprit de Philippes, par les froides receptions qu'il luy faisoit : mais il en fut assez convaincu, lorsque le Roy Philippes étant à Flessingue prêt de monter sur le Vaisseau qui le devoit porter en Espagne, luy reprocha avec un visage

plein d'indignation, d'avoir empêché l'execution de ses desseins par ses brigues secrettes : à quoy le Prince ayant répondu fort humblement que tout s'étoit fait par le pur & naturel mouvement des Etats, le Roy le prenant par le poignet, & le luy secoüant, repliqua en Espagnol, *No los estados, mas vos, vos, vos*, repetant ce *vos* par trois fois, terme de mépris chez les Espagnols, qui veut dire toy, toy en François : Particularité que j'ay apprise de mon Pere, qu'il tenoit d'un confident du Prince d'Orange qui avoit été present. Aprés ce cruel reproche, & si public, Guillaume n'eut garde de conduire le Roy dans son Vaisseau, & se contenta de luy souhaitter un hûreux voyage au Port, étant en seureté dans la Ville, où il étoit cherement aimé, & où il y avoit un grand concours de peuple pour voir l'embarquement du Roy. Le Prince fut encor plus convaincu de sa disgrace, lors qu'au lieu d'avoir le gouvernement des Pays-Bas, que ses Predecesseurs avoient possedé, qu'il souhaittoit passionnement, & à quoy il bornoit toute son ambition, il vid au contraire que le Cardinal de Granvelle son ennemy,

Le Roy Philippes second mal traitte publiquement le Prince d'Orãge.

avoit tout le ſecret de la Cour d'Eſpagne ſous Marguerite d'Autriche Ducheſſe de Parme, qui fut établie Gouvernante, avec ordre de l'obſerver, & de ne luy communiquer aucune affaire importante : ce qui le fit reſoudre, pour conſerver ſon honneur, & ſa vie même, qu'il voyoit aſſez ouvertement menacée, de s'appuyer de la bien-veillance des Peuples, & de rechercher des Alliances étrangeres.

Philippes ſecond fut luy même la cauſe de la perte des Pays-Bas.

Sur ce ſujet, on peut dire avec raiſon que le Roy Philippes ſecond, par le mauvais traitement qu'il fit à ce Prince qui avoit ſi bien ſervi l'Empereur ſon pere, excita luy-même tous les deſordres des Pays-Bas : car s'il eût continué de traitter favorablement le Prince Guillaume ſuivant le conſeil & l'exemple de Charlequint, il l'auroit ſans doute ſervi fidellement & utillement : mais Guillaume ſe vid forcé de prendre des reſolutions extrêmes, & d'allumer un feu qui a duré plus de cent ans, qui a conſommé pluſieurs milions d'hommes, & qui a épuiſé les treſors des Indes.

Il ne faut jamais pouſſer à bout les grands cœurs : ce

Cela fait voir qu'il ne faut jamais jetter dans le deſeſpoir les grands courages. L'Hiſtoire nous en fournit pluſieurs exemples, entr'autres dans la per-

ſonne de Narſés. Cét Eunuque renommé qui a égalé la gloire des plus grands Capitaines, ayant veu ſes ſervices ſignalez, payés non ſeulement d'ingratitude, mais de mépris: l'Imperatrice Sophye Femme de Juſtin ſecond, luy ayant mandé qu'elle le feroit filer avec ſes femmes, il luy répondit qu'il luy ourdiroit une toille qu'elle, & tout l'Empire ne pourroit jamais couvrir; & afin que la menace ne fût pas vaine, il fit deſcendre les Lombards en Italie qui en conquirent la meilleure & principale partie, à laquelle ils ont laiſſé leur nom; Aprés cela, ſans retourner à Cõſtantinople il s'arêta à Naples, où ayant été quelque temps, il mourut doucement dans ſon lit, malgré les embûches de cette ſuperbe Imperatrice, qui avoit envoyé Longin pour luy ſucceder, homme méchant & cruel, avec ordre de s'en deffaire.

qui eſt prouvé par l'exemple de Narſés.

Mais avant que de parler des actions du Prince d'Orange en general, il eſt à propos de dire quelque choſe de ſon Extraction, laiſſant le long & importun détail aux Genealogiſtes.

La Maiſon de Naſſau eſt ſans contredit une des plus grandes, & des plus anciennes d'Allemagne; car outre

ses hautes Alliances, la multiplicité de ses branches,& l'honneur d'avoir donné un Empereur il y a prés de quatre cens ans, elle a encor ce grand avantage d'avoir subsisté dix Siécles entiers, & de se pouvoir vanter avec la Republique de Venise, comme a dit un sçavant homme, que sa domination est fondée sur la baze, & sur la durée de plus de mil années

Lipsius. Quæ mille annorum firmitate gaudet.

Otho Comte de Nassau, épousa il y a 600 ans l'heritiere de Gueldres & de Zutphem.

Un Comte Otho de Nassau qui étoit il y a six cens ans, eut deux Femmes ; la premiere luy porta en Mariage le pays de Gueldre, & l'autre de Zuphen, qui ont été conservés plus de trois Siecles dans la Maison de Nassau.

Un autre Otho épousa la Cõtesse de Vianden.

Depuis, un autre Comte Otho de Nassau, épousa la Comtesse de Vianden, Dame de plusieurs autres terres considerables dans les Pays-bas, il y a plus de trois cens ans.

Engilbert I. épousa l'heritiere de Breda.

Ensuite, son petit Fils Engilbert premier de ce nom, Comte de Nassau, épousa l'heritiere de Lœke, & de Breda, l'an 1404. & fut Ayeul d'Engilbert de Nassau second de ce nom. Ce Prince fut grand en paix, & en guerre. Il gaigna la bataille de Guinegaste : il punit la rebellion de ceux de Bruges,

Engilbert II. de Nassau, fut Gouverneur general

& fut Gouverneur general des Pays-bas pour l'Empereur Maximilien premier. Ensuite il mourut sans Enfans, & laissa son Frere Jean de Nassau heritier de tous ses biens.

des Pays-Bas pour l'Empereur Maximilien.

Ce Comte Jean eut deux Fils, Henry, & Guillaume ; l'ayné Henry eut tous les biens des Pays-bas en partage, & Guillaume ceux d'Allemagne. C'est cét Henry de Nassau, à qui Charlequint avoit obligation de l'Empire par ses fortes sollicitations contre le grand Roy François ; & qui, le jour de son Couronnement, luy mit la Couronne Imperiale sur la tête. Cependant, aprés que la Paix fut faite entre ces deux grands Princes, & que l'Empereur l'envoya en France pour faire hommage des Comtez de Flandres, & d'Artois, le Roy François oubliant le passé par une generosité incroyable, luy fit épouser Claude de Châlon sœur unique de Philebert de Châlon Prince d'Orange, laquelle avoit été nourrie auprés de la Reyne Anne de Bretagne sa belle-mere ; ainsi son fils unique René de Nassau & de Châlon fut Prince d'Orange aprés la mort de son oncle maternel Philebert de Châlon decedé sans enfans.

Henry Comte de Nassau par ses brigues, fait Charlequint Empereur.

Guillaume Comte de Nassau Frere du Comte Henry embrassa la reformation, & bannit la Religion Catholique de ses Etats, & ce fut luy qui fut le Pere du grand Guillaume de Nassau dont nous avons à parler, qui devint Prince d'Orange & Seigneur de tous les biens de la maison de Châlon, par le testament de René de Nassau, & de Châlon son Cousin germain, tué au Siége de saint Disier l'an 1544. & qui mourut sans posterité.

Guillaume de Nassau fut Prince d'Orange par le testament de René de Nassau son cousin germain.

L'Empereur Charlequint qui avoit obligation à la Maison de Nassau, fâché que le jeune Prince Guillaume d'Orange fût élevé dans l'heresie, le retira à grand peine d'auprés de son Pere, l'approcha de sa personne, & l'éleva prés de luy pour luy faire embrasser la Religion Catholique qu'il professa en apparence pendant la vie de Charlequint, & au commencement du regne de Philippes second : mais les opinions nouvelles qu'il avoit succées avec le laict, & goûtées depuis à la Cour de France, où elles étoient en vogue lors qu'il fut envoyé pour ôtage de la Paix de Cateau en Cambresis, firent une telle impression sur son esprit, qu'il ne s'en pût jamais défaire.

Le Comte Guillaume de Naſſau eut de Julienne Comteſſe de Stolbourg cinq Fils & ſept Filles ; l'aîné fût Guillaume de Naſſau Prince d'Orage, dont nous avons à parler ; le puîné fut Jean Comte de Naſſau, qui a laiſſé une tres-ample & celebre poſterité ; les trois autres Fils furent, les Comtes Ludovic, Adolphe & Henry de Naſſau, qui ſe ſignalerent dans les Guerres Civiles de France, & des Pays-bas ; & qui ſans avoir été mariez, moururent tous trois les armes à la main, ſecondans courageuſement les deſſeins de leur Frere aîné le Prince Guillaume d'Orange.

Les ſept Filles de Guillaume Comte de Naſſau furent mariées, l'une au Comte de Bergues, laquelle fut Mere du Comte Henry de Bergues, que nous avons veu de nos jours commander les Armées d'Eſpagne contre ſes Couſins germains les Princes Maurice & Henry Frederic d'Orange : & qui enfin, dégoûté des Eſpagnols, ſe retira de leur ſervice. Les autres ſix filles furent mariées à des Comtes ſouverains d'Allemagne, l'une entr'autres, au Comte de Schoïarsbourg, qui eut le déplaiſir de ſe trouver preſente à Anvers lors que Jean Javregny Biſcayen penſa tuer le

Prince d'Orange ſon Frere d'un coup de piſtolet : & à Delft, lors qu'il fut aſſaſſiné par Balthaſar de Guerard Francomtois. Car elle n'abandonnoit guere ce cher Frere qui l'aimoit uniquement.

Le Prince d'Orange Guillaume vi voit avec grāde ſplendeur.

Le Prince d'Orange Guillaume étoit de belle taille ; avoit le teint brun, & le poil châtain : il parloit peu, & penſoit beaucoup, mais tout ce qu'il diſoit étoit eſſentiel, & paſſoit pour Oracle. Il n'y avoit point de maiſon de particulier où l'on vêcût avec tant d'éclat, même du temps de Charlequint, que chés ce Prince, où les Ambaſſadeurs, & les Princes étrangers étoient régalés : Enfin c'étoit l'honneur de la Cour de l'Empereur, ainſi que de celle du Roy ſon Fils, qui dans la proſcription qu'il foudroya contre le Prince d'Orange, luy ayant reproché pluſieurs bien-faits, & ſon ingratitude, le Prince luy repliqua dans ſon Apologie, que tant s'en faut qu'il en eût jamais receu aucun, & qu'il ſe fût enrichi à ſon ſervice, qu'il avoit porté la principale dépenſe de la Cour, groſſe de diverſes Nations, l'ayant long-temps défrayée de ſa bourſe, par le peu d'ordre qu'il y avoit de la part du Roy.

Cette ſplendeur, jointe à une maniere

niere toute particuliere de s'insinuer dans les cœurs, luy avoit acquis l'estime & l'amitié de tout le monde : d'autre part, il avoit un grand avantage sur tous les Princes & Seigneurs de la Cour de Charlequint, la Maison de Nassau ayant la gloire d'avoir donné l'Empereur Adolphe, qui fut tué l'an 1298. à la Bataille prez de Spire, dont on fit ces deux Vers.

La Maison de Nassau est une Maison Imperiale, ayant porté l'Empereur Adolphe.

Anno milleno trecentis bis minus annis
In Iulio mense Rex Adolphus cadit ense.

Quand le Roy Philippes II. nourri en Espagne, vint au Pays-bas du temps de l'Empereur son pere, on remarqua une si grande difference entre le pere & le fils, que les peuples, & sur tout la Noblesse, conçeut autant d'aversion & de mépris pour l'un, qu'ils avoient d'inclination & d'admiration pour l'autre : car l'Empereur, débonnaire, & de facile accés, traittoit familierement toute sorte de Nations, & parloit à tout le monde en leur Langue : ce qui le faisoit estimer & reverer universellement ; Mais son fils Philippes ne se communiquoit gueres, ne se faisoit voir que rarement, étoit toûjours vêtu à l'Espagnole, parloit fort peu, & ne parloit jamais qu'Espagnol : ce qui luy

Grande difference entre Charlequint & son Fils Philippes l'un fort aimé, & l'autre fort hay.

attira la haine generale des Grands & des Peuples des Pays-bas, qui haïssant & redoutant l'orgueïl des Espagnols qui le gouvernoient, luy demanderent en pleine Assemblée des Estats Generaux des Pays-bas, tenus à Gand, qu'il plût à Sa Majesté faire retirer les Troupes étrangeres des Provinces; qu'il ne se servît que de ceux du Pays pour la garde des Places; & qu'il ne mît point d'Etrangers dans le Gouvernement des Pays-bas. Ces demandes surprirent & fâcherent fort le Roy qui crût que le Prince d'Orange en êtoit le principal instigateur: neantmoins dissimulant son déplaisir, il donna de bonnes esperances. En ces Estats de Gand il établit Marguerite d'Autriche sa sœur naturelle, femme d'Octavio Farnese, Duc de Parme, Gouvernante absoluë des Pays-bas, & fit plusieurs Chevaliers de la Toison d'Or, puis s'embarqua pour s'en retourner en Espagne.

Demandes des Estats des Pays-bas au Roy Philippes qui luy firent jurer la perte des Flamãds.

En partant, il laissa ordre à la Gouvernante d'établir l'Inquisition d'Espagne aux Pays-bas, & plusieurs nouveaux Evêques; ce qui fut cause des horribles desordres que ces nouveautez causerent, tant les peuples avoient d'aversion & d'horreur pour le nom

Ordre dõné à la Gouvernante d'établir l'Inquisitiõn & les nouveaux Evêques.

d'Inquiſition, & pour ces nouveaux Evêques, qu'ils en croyoient être les ſuppôts.

Origine du Cardinal de Granvelle

Le Cardinal de Granvelle Antoine Perrenot, premierement Evêque d'Arras, & lors Archevêque de Malines, avoit tout le ſecret du Roy Philippes, & la force du Gouvernement ſous Marguerite Ducheſſe de Parme. Il étoit fils de Nicolas Perrenot de Beſançon, Secretaire d'Eſtat de l'Empereur Charlequint, qui de ſimple Bourgeois l'avoit avancé, & enrichi pour le merite de ſa perſonne. Ce Cardinal, fier & hautain de ſon naturel, traittoit fort imperieuſement la Nobleſſe; Il s'en fit haïr ſi terriblement, qu'enfin le Comte d'Egmont, le Prince d'Orange, & le Comte de Horn ne pouvans plus ſouffrir l'arrogance de ce Miniſtre ſuperbe, écrivirent au Roy Philippes, que s'il ne le retiroit des Pays-bas, il les luy feroit perdre par l'excez de ſon orgueïl, & par ſes conſeils violens deteſtez des peuples, & de la Nobleſſe.

Le Prince d'Orange & les Cõtes d'Egmont & de Horn écrivirent contre le Cardinal de Granvelle qui eſt rappelé des Pays-bas.

Cette hardieſſe fut regardée comme un crime en Eſpagne, où deſlors on reſolut de perdre ces trois Seigneurs, & tous leurs adherens: mais on fut encor contraint de diſſimuler, & de rap-

peller le Cardinal de Granvelle des Pays-bas, où étant arrivé de grands troubles, on dépêcha en Espagne le Comte Jean de Bergues Gouverneur de Haynaut & de Cambresis, & Florent de Montmorency Seigneur de Montigny, Gouverneur de Tournay, Chevaliers de la Toison d'Or, pour informer le Roy de tout ce qui s'étoit passé, & pour tâcher de porter son esprit à la douceur : mais ils y laisserent l'un & l'autre la vie ; ce qui fut un avertissement pour les autres Seigneurs, de se tenir sur leurs gardes.

Mrs. de Bergues & de Mõtigny envoyez en Espagne y perissent.

Le Prince d'Orange grand Politique, aussi-tôt qu'il sçeût que le Roy Philippes, par le conseil de ses Ministres d'Espagne, & par les sollicitations du Cardinal de Granvelle, indigné d'avoir été chassé de Flandres, envoyoit le Duc d'Albe aux Pays-bas, avec une Armée d'Espagnols & d'Italiens, jugea bien que c'étoit pour se vanger des demandes que luy avoient faites les Estats de Gand, & du rappel forcé du Cardinal, dont on le disoit le principal Autheur : sçachant de plus, qu'on avoit resolu de faire plusieurs changemens dans les Provinces, qui attireroient infaillíblement de grands desordres, il

pria la Gouvernante de supplier le Roy d'agréer qu'il se démît de ses Gouvernemens de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne : ce qui luy fut refusé ; mais il fut exhorté seulement d'éloigner d'auprés de luy le Comte Ludovic son frere, soupçonné de luy donner des conseils prejudiciables au repos des Pays-bas : ce qu'il ne trouva pas juste, non plus que de faire un nouveau serment de fidelité au Roy, ainsi que le firent plusieurs Grands, d'autant que par ce serment on s'obligeoit à exterminer les Heretiques, & qu'il eût juré la perte de sa femme qui étoit Lutherienne ; de plus, il alleguoit qu'ayant une fois fait serment au Roy, il étoit inutile de le réïterer, à moins que de douter de sa fidelité : en quoy il fut suivi d'Antoine de Lalain Comte de Hocstrate Gouverneur de Malines, du Comte de Horn, Philippes de Montmorency Admiral des Pays-bas, & de Henry de Brederode Baron de Viane, Vicomte d'Utrect, descendu des Comtes souverains de Hollande, & de quelques autres Seigneurs.

Le Prince d'Orange refuse de faire un nouveau serment & ses raisons.

L'an 1566. au mois d'Avril, la Gouvernante pressant au nom du Roy l'établissement de l'Inquisition, & des

nouveaux Evêques, prés de quatre cens Gentils-hommes s'étans assemblez à Bruxelles dans l'Hôtel de Culembourg, firent une Requête qu'ils oserent presenter en Corps à la Gouvernante, l'étant allée trouver dans son Palais, ayant à leur tête le Comte Ludovic de Nassau, & le Seigneur de Brederode : le lendemain, arriverent les Comtes de Bergues, & de Culembourg; Cette Requête tendoit à rejetter l'Inquisition, les nouveaux Evêques, & la publication du Concile de Trente, qu'ils soûtenoient être prejudiciables au bien des Provinces. Cette hardiesse lâcha la bride aux Seditieux des Pays-bas, & leur fit commettre tous les sacrileges, & toutes les impietez, les brisemens d'Images, les démolitions d'Autels & d'Eglises representées dans l'Histoire, qui furent même detestées des Heretiques.

Quatre cens Gentils-hommes presentent une Requête contre l'Inquisition.

Cette fameuse Requête presentée par cette Noblesse marchans deux à deux, modestement vêtuë, & armée de leurs seules épées, fut dabord méprisée : & le Comte de Barlaymont grand Confident de Madame de Parme, parce qu'il y en avoit plusieurs dans la Troupe bien moins riches que luy, dit à la Gouvernante par mépris, qu'il ne fal-

loit pas s'en ſoucier, & que ce n'êtoit qu'une troupe de gueux ; Dés-là, ce nom de gueux demeura à ceux de ce Party, comme celuy de Huguenots aux Religionnaires de France ; Mais cette Nobleſſe confederée, bien loin de s'offenſer de ce ſobriquet, & ſe l'appliquant, s'habilla toute de Drap gris, portant au Chapeau de petites écuelles de bois, & des bouteilles de Mandians, & beuvoit hautement & publiquement à la ſanté des gueux, quand ils ſe traittoient les uns les autres.

On donna à cette Nobleſſe le nom de gueux dõt elle ſe glorifia, au lieu de s'ẽ offenſer.

Ces Gentils-hommes liguez portoient au col une Médaille d'or, où d'un côté êtoit l'effigie du Roy, & de l'autre, deux mains jointes tenans une béſace, avec ces mots, *Fideles au Roy juſqu'a la béſace.* Même les plus grands Seigneurs, ſur les Mandilles de leurs Laquais, firent broder des écuelles, des bouteilles, & des béſaces de gueux, ſe glorifians de ce ſurnom, & publiant qu'ils êtoient reſolus de dépenſer tout leur bien pour ſoûtenir une ſi juſte confederation.

Vers la fin de l'an 1566. le Prince d'Orange aſſembla à Tenremonde les Comtes d'Egmont, de Horn, & de Hoeſtrate, & le Comte Ludovic ſon

Le Prince d'Orange aſſembla à Tenremonde les Cõtes d'E

Egmont. de Horne & d'Hocſtrate, & le Comte Ludovic. frere, pour aviſer à leur ſeureté, & au bien des Provinces ; la pluſpart étoient d'avis d'armer, de s'oppoſer à l'entrée des Eſpagnols aux Pays-bas, & au deſſein trop viſible qu'on avoit de les perdre : ce que le Prince d'Orange prouvoit par des lettres interceptées qu'écrivoit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne reſident à Paris : mais le Comte d'Egmont qui étoit Gouverneur de Flandres & d'Arthois, & qui avoit grande authorité ſur les gens de guerre, n'y voulut point entendre, & remontra à l'Aſſemblée qu'il falloit ſe confier en la clemence & douceur du Roy ; ce qu'ayant repeté une autre fois à Villebrok dans une autre Aſſemblée qui s'y fit, le Prince d'Orange luy repartit que cette clemence du Roy le perdroit : qu'il ſeroit le Pont ſur lequel les Eſpagnols entreroient aux Pays-bas : & y étant entrez, qu'ils rompròient ce Pont. Aprés cela, le Prince luy dit que puiſqu'il avoit ſi peu de ſoin de ſon ſalut, qu'il vouloit pourvoir au ſien, & ſe retirer en Allemagne : à quoy le Comte repartit ; Adieu donc, Prince ſans terre : & le Prince luy repliqua ; Adieu auſſi Comte ſans tête : en quoy il ne fut que trop bon Prophete.

Prophetie du Prince d'Orange tenchant le Comte d'Egmõt.

L'an 1568. le 10. de Fevrier, l'Office de l'Inquiſition d'Eſpagne declara Criminels de Leze-Majeſté tous ceux qui n'avoient pas reſiſté aux Heretiques des Pays-bas : ce qui êtoit condamner toute la Nobleſſe, dont le Conſeil d'Eſpagne ſe vouloit défaire particulierement des Grands, des Gouverneurs des Provinces, & de ceux qui avoient preſenté la Requête contre l'Inquiſition : ce que le Roy confirma par un Arrêt du même jour.

L'Inquiſition d'Eſpagne declare tous les Nobles du Pays criminels de Leze-Majeſté.

Enſuite, il envoya le Duc d'Albe aux Pays-bas, avec une Armée de vieux Soldats Eſpagnols & Italiens, pour ſucceder à Margúerite Ducheſſe de Parme, au Gouvernement des Provinces. Il paſſa d'Eſpagne en Italie : où ayant aſſemblé ſes forces, il arriva en Luxembourg par la Savoye, par le Comté de Bourgogne, & par la Lorraine, & traverſa tous ces Pays-là ſans la moindre plainte des peuples dans une ſi longue marche, tant ce Duc êtoit exact, & ſevere obſervateur de la Diſcipline militaire.

Le Duc d'Albe envoyé aux Pays-bas avec une Armée pour ſucceder à Marguerite de Parme.

Le Prince d'Orange, devant que le Duc d'Albe arrivât, ſe retira en Allemagne dans le Comté de Naſſau, publiant que ſous le pretexte de l'In-

Le Prince d'Orange ſe retire en Allemagne, & en dit les raiſons.

quiſition & autres choſes extraordinaires contraires aux privileges & aux libertez des Pays-bas, les Eſpagnols les vouloient forcer à ſe revolter, pour avoir lieu de les aſſujettir, & droit ſpecieux de vivre en ces Provinces comme en des Païs de Conquête, & de les gouverner deſpotiquement, ainſi que des Nations rebelles & vaincuës, de la maniere qu'ils gouvernoient les Indes, Naples, Sicile, Sardaigne, & Milan. De fait, le procedé cruel du Duc d'Albe perſuada ce que diſoit le Prince, non ſeulement aux peuples des Païs-bas, mais à tous les Princes voiſins, qui n'approuvoient pas un traittement ſi injuſte & ſi rigoureux, & particulierement l'Empereur Maximilian, Prince d'un naturel tres-débonnaire.

Dabord le Duc êtablit un Conſeil ſouverain de douze Juges, dont il ſe fit le Chef, excepté les ſieurs de Barlaymont & de Noircarme, Gentilshommes qualifiez, qui en êtoient : le reſte êtoit composé de gens de Robe de petite naiſſance, & de peu de merite. Le principal êtoit un Eſpagnol nommé *Jean Vargas Eſpa-* Jean Vargas, ſi connû par ſa cruauté, que les Eſpagnols diſoient ordinairement que pour couper le mal gangrené

des Païs-bas, on avoit besoin d'un coûteau aussi tranchant que celuy de Vargas. Il y avoit aussi un Flamand nommé Hessels de ce Conseil nouveau, qui dormoit toûjours jugeant les Criminels : & quand on l'éveilloit pour dire son avis, il disoit tout endormi, en se frottant les yeux, *ad patibulum*, *ad patibulum*, c'est à dire, au gibet, au gibet : comme Guillaume Guerin Advocat General du Parlement de Provence, qui disoit, quand on luy amenoit quelqu'un de Merindol, soupçonné d'heresie, *Tolle*, *Tolle*, *Crucifige*, à l'imitation des Juïfs ; Lequel Hessels, dans la revolution des temps, fut pendu à un Arbre sans aucune forme de procez, par Imbise, & Rihove, lors Gouverneurs du Peuple de Gand, qu'il avoit souvent menacez par sa barbe grize, de faire pendre.

gnol tres cruel, est un des prîcipaux de ce Conseil.

Les Sentences n'êtoient souvent données que par deux ou trois Juges de ce Conseil, comme le Jugement contre le Bourguemestre Strale d'Anvers ne fut signé que par Vargas, & par deux autres Espagnols.

Ce Conseil fut nommé par le Duc d'Albe le Conseil des Troubles : & par ses Ennemis le Conseil de Sang. Par ce Conseil Souverain en premier & der-

Conseil souverain établi par le Duc ; qu'il nomme le Cōseil des troubles : & les gueux le Conseil de sang.

nier Reſſort, le Duc d'Albe ôta tout le pouvoir aux autres Conſeils du Pays-bas, dont les Sujets furent privez de toutes appellations, ſans excepter perſonne, non pas même les Chevaliers de la Toiſon d'Or, qui par les Statuts de l'Ordre, ne pouvoient être jugez que par leurs Confreres, en preſence du Roy : ce qui étoit contre tous les Privileges : avec deffenſes aux Juges du Païs, de prendre connoiſſance des derniers troubles ; même tous les Conſeils des Provinces devoient répondre devant ce Tribunal. Un Bourgeois riche condamné, ayant les mains liées derriere le dos, étoit attaché à la queuë d'un cheval, & traîné impitoyablement au lieu deſtiné pour ſon Supplice.

Le Duc d'Albe fait décapiter dix-huict Seigneurs & Gentils-hommes.

Le premier & le ſecond jour de Juin de l'an 1568. il ſe fit une horrible Execution à Bruxelles de dix-huict Seigneurs & Gentils-hommes, entr'autres des deux Barons de Battembourg freres, de Jean de Montigny Seigneur de Villiers, & du Seigneur d'Huy Bâtard des Comtes de Namur, qui furent executez pendant une horrible chamade de Tambours, afin qu'on ne les entendît point parler en mourant, & que le peuple ne fût point émû à compaſſion les enten-

dans se plaindre des injustices qu'on exerçoit contr'eux.

Le 5. de Juin suivant, furent aussi publiquement executez à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn, la grande Place ayant été remplie pour le soûtien de cette Execution, de plusieurs Regimens d'Espagnols naturels. On peut dire que leur mort a causé la perte des Pays-bas à l'Espagne, tant ces Seigneurs étoient aimez & estimez. Car le premier avoit gagné les Batailles de S. Quentin, & de Gravelines; Aussi le Ministre de France residant à Bruxelles, qui en vid l'Execution, manda à la Cour, qu'il avoit veu tomber cette tête qui avoit fait deux fois trembler le Royaume.

En Iuin 1568. furent décapitez publiquemẽt à Bruxelles, les Comtes d'Egmõt & de Horn.

De tous les grands Seigneurs de Flandres, le Cardinal de Granvelle n'avoit jamais craint que le Prince d'Orange: tous les autres n'étans point capables de former & de soûtenir un Party; Aussi ce Cardinal étant à Rome, où la nouvelle vint en gros, que le Duc d'Albe avoit arrêté les principaux des Pays-bas, demanda si le Taciturne étoit pris (nom qu'il avoit donné au Prince d'Orange) mais quand on luy eût dit que non, il dit que le Duc n'avoit rien pris.

Le Cardinal de Granvelle nommoit le Prince d'Orange le Taciturne, & ne craignoit que luy.

Le Prince Guillaume qui s'étoit mis

Le Prince d'Orange

Sommé de comparoitre devant ce Conseil le recuse: & ses raisons.

en seureté, fut sommé de comparoître devant ce Conseil Souverain, qui le condamna pour n'avoirpas obeï: ce qu'il refusa de faire, & en appella aux Etats de Brabant ses Juges naturels, & au Roy même, veu qu'étant Chevalier de la Toison d'Or, il ne pouvoit être jugé par des Juges subdeleguez, suspects, & ses ennemis déclarez: mais par Sa Majesté même, assisté de ses confreres les Chevaliers.

Le Comte de Buren, fils du Prince arrêté, au College de Louvain & mené prisonnier en Espagne à 13. ans.

Ce qu'il representa amplement par des écrits publics, à l'Empereur Maximilian, & à tous les Princes d'Allemagne, qui approuverent ses raisons, & desaprouverent la violence du Conseil d'Espagne, qui s'étendit jusqu'à faire prendre son Fils aîné Philippes Guillaume Comte de Buren, qui fut arrêté dans le College de Louvain, à l'âge de treze ans, contre les privileges de l'Université, & du pays de Brabant; & ensuite mené prisonnier en Espagne.

Le Prince d'Orange arme.

Ces traitemens rigoureux, firent resoudre le Prince à passer le Rubicon, c'est à dire à tout risquer, comme fit Cesar; & de tâcher de tirer raison de ces injustices par la voye des Armes. Ainsi ayant levé une Armée en Alle-

magne, il la fit entrer en Frise, sous le commandement de son Frere le Comte Ludovic de Nassau, qui d'abord eut un commencement fort hûreux, ayant deffait entierement Jean de Ligny, Comte d'Aremberg Gouverneur de la Province, Capitaine renommé, qui l'année precedente avoit mené en France au Roy Charles neufiéme, un secours considerable contre les Huguenots, qui avoient eu la hardiesse de l'assiéger dans Paris, aprés avoir failly de le surprendre à Meaux. Ce Comte d'Aremberg mourut sur la place: mais on asseure qu'il vengea sa mort par celle du Comte Adolphe de Nassau, frere de Guillaume Prince d'Orange, & du Comte Ludovic, qui se vid maître du Champ de bataille, du bagage & de l'artillerie de l'Armée d'Espagne.

Le Comte Ludovic deffait & tuë le Comte d'Aremberg Gouverneur de Frise.

Mais ce Comte Ludovic ne joüit pas long-temps du plaisir de sa Victoire: car le Duc d'Albe luy étant aussi-tôt tombé sur les bras, dans le même pays de Frise, avec des Troupes aguerries, pendant que ses Allemans le pressent tumultuairement de leur payer ce qui leu étoit deu de montres, au lieu de songer à se deffendre d'un si redoutable ennemy, ils sont totalement deffaits,

Vn peu aprés ce Comte Ludovic est aussi battu par le Duc d'Albe.

& la pluſ-part noyez dans la riviere d'Ems qu'ils avoient à dos. Le Comte Ludovic ayant eu grand peine à ſauver ſa vie, qu'il eût aſſeurement perdüe, s'il n'eût rencontré un petit Batteau, à l'aide duquel il traverſa cette Riviere fort large à ſon embouchEure dans l'Ocean, laiſſant tout ſon bagage & toute ſon artillerie au pouvoir des Eſpagnols.

Amaſsi.

Le Prince d'Orange remet une Armée ſur pied, entre dans le Brabant, & publie ſon Manifeſte.

Le Prince d'Orange, d'un courage ferme & conſtant dans l'adverſité, ſans s'étonner de cette diſgrace, leve une autre Armée de vingt-quatre mille Allemans, tant Cavallerie, qu'Infanterie, à laquelle ſe joignit un corps de quatre mil François, commandez par François de Hangeſt Seigneur de Genlis. Mais l'an 1569. devant que d'entrer au Pays-bas il publie un manifeſte, par lequel il expoſe les raiſons qu'il a de prendre les armes, refute les crimes qu'on luy impoſe, & recuſe le Conſeil ſanguinaire, particulierement le Duc d'Albe, qui pretendoit être ſon Juge. Il avoüe avoir quitté l'Egliſe Romaine pour ſuivre une Religion qu'il diſoit plus conforme à l'Ecriture ſainte. Il déclare ne ſe porter à la Guerre que par neceſſité pour le ſalut de ſon pays, & pour le

delivrer

delivrer de l'esclavage qu'on luy prepare, y étant obligé comme un des Grands des Pays-bas. Qu'il espere que le Roy Philippes, dont les bonnes inclinations sont obsedées par le mauvais conseil des Espagnols, considerera mieux un jour la fidelité des Provinces, & le serment qu'il a fait publiquement d'en conserver les Privileges, soûtenant que les Loix du Duché de Brabant, dispensent les Sujets de rendre à l'erreur du Prince l'obeissance qu'ils ne doivent qu'à ses ordres legitimes, qui doivent être conformes aux Coûtumes du pays. Il ajoûtoit que les Brabançons n'ont jamais admis aucun Prince dans la possession du Gouvernement sans avoir arrêté avec luy, que lors qu'il violera les Loix du Duché, les Sujets demeureront libres du lien d'obeissance qu'ils luy avoient jurée, jusques à ce que les injures ayent été reparées.

Le Prince d'Orange passe la Meuse à gué à la veüe du Duc d'Albe.

Aprés cela, le Prince ayant passé le Rhin, passa aussi hûreusement la Meuse, entre Mastric & Ruremonde, bien que le Duc d'Albe fût de l'autre côté de la riviere pour l'y en empêcher le passage, car il fit passer son Infanterie à gué, la Cavalerie qui étoit audessus soûtenant la force de l'eau,

Sicoris Ilerda. comme l'avoit pratiqué Cesar pour passer la riviere de Segre proche de Lerida en Catalogne. Ce passage ne pût dabord être crû par le Duc d'Albe, qui demanda au Comte de Barlaymont qui luy en portoit la premiere nouvelle, s'il croyoit que l'Armée du Prince d'Orange fût composée d'oyseaux.

Voila donc le Prince d'Orange en Brabant: mais le Duc qui ne vouloit pas risquer les Pays-bas au hasard d'une Bataille, contre un Ennemy frais, & plus fort que luy, ayant bien muny toutes les Places, & se tenant couvert de Rivieres, & dans des postes avantageux, se mocqua du Prince qui luy presentoit tous les jours la Bataille. Car aprés que le Prince d'Orange eut fait vingt-neuf divers campemens, sans pouvoir l'attirer au Combat, n'êtant receu en aucune Ville, contre son esperance, pressé par la faim dans un si petit pays, incapable de nourrir plus long-temps une si grosse Armée que la sienne, & par la mutinerie de ses Trouppes, qui à toute heure demandoient le payement de leurs montres; En l'une desquelles il y eut des Officiers tués en sa presence, & l'eût été luy-même, si une balle de pistolet n'eût

hûreusement rencontré le pommeau de son épée.

Il se vid forcé de licentier son Armée, qui ne voulut pas le suivre en France, pour secourir les Huguenots, la plus part des Chefs luy ayant dit qu'ils n'avoient promis que de servir contre les Espagnols, & non contre les François. Il la paya en partie du peu d'argent comptant qu'il avoit, de sa vaisselle d'argent, & de ce qu'il pût tirer de la vente de son Artillerie, & de son Bagage: engageant aux principaux Chefs sa Principauté d'Orange, & ses autres Seigneuries pour l'asseurance de ce qu'il leur devoit.

Le Prince d'Orange se retire du Pays-bas manque de subsistance.

Icy on ne peut assez admirer la prudence extraordinaire, & la fermeté admirable du Duc d'Albe, qui trouva un rare moyen de vaincre son Ennemy en ne le combattant point, au lieu que les autres Victoires ne s'acquierent ordinairement que par des Combats sanglans & hasardeux.

Fermeté admirable du Duc d'Albe.

Car il dit en jurant, à ceux qui le pressoient d'aller à l'Ennemy de la part de son fils aîné Frederic de Tolede, & de Chiappin Vitelli, Marquis de Cetone Marêchal de Camp de son Armée, que c'étoit une chose étrange qu'on

ne vouloit pas luy laiſſer conduire cette Guerre à ſa phantaiſie : & que quiconque luy parleroit encor de combatre ne s'en retourneroit pas vivant d'auprés de luy.

Deſcription du Marquis Vitelli.

Ce Marquis Vitelli étoit un brave Capitaine, qui avoit ſi bien ſervi Coſme grand Duc de Toſcane dans ſes guerres, que le Roy Philippes le demanda pour conduire ſon Armée, ſous le Duc d'Albe. Il rendit de grands ſervices en Flandre, & mourut du temps du Commandeur de Requeſens, ſucceſſeur du Duc d'Albe au gouvernement des Pays-bas. C'étoit un homme ſi prodigieuſement gros & gras, qu'il falloit qu'il ſe fit bander le ventre pour pouvoir marcher; & comme il étoit grand mangeur, & tenu pour Atheiſte, les Gueux aprés ſa mort, luy firent cét Epitaphe.

O Deus omnipotens craßi miſerere Vitelli,
Quem mors preveniens non ſinit eſſe bovem,
Corpus in Italia eſt, tenet inteſtina Brabantus
Aſt animam nemo, cur! quia non habuit.

Le licentiement de l'Armée du Prin-

ce d'Orange ſe fit au voiſinage de Strasbourg, où il étoit venu des Pays-bas par les frontieres de Picardie, & de Champagne, & par la Lorraine.

Deffaitte de quelques troupes Eſpagnoles par le Prince d'Orange ſe retirāt des Pays-bas.

Entre le Queſnoy & Cambray, le Prince defit entierement dix-huit Compagnies de gens de pied, & trois cens chevaux, & fit preſque tous les Chefs priſonniers; Dom Rufille Henriques, fils du Duc d'Albe, étant demeuré mort ſur la place, ainſi que pluſieurs autres; ce qui conſola un peu le Prince de l'échec qu'il avoit reçû en Brabant, où le Comte de Hocſtrate reçût une bleſſûre dont il mourut peu aprés, fort regretté du Prince d'Orange, pour ſa valeur & pour ſa conſtance inviolable à ſuivre ſon party. Dans ce même Combat, fut pris priſonnier Philippes de Morbais Seigneur de Louverval, qui fut enſuite décapité à Bruxelles.

Le Prince d'Orāge ſe joint au Comte Palatin qui alloit au ſecours des Huguenots de France.

Le Prince, de toute cette grande Armée ſe reſerva ſeulement douze cens chevaux; & avec ſes deux Freres les Comtes Ludovic & Henry, ſe joignit au Prince Palatin VVolfang Duc des deux Ponts, qu'il trouva prést d'entrer en France avec une Armée, au ſecours des Huguenots. Ainſi le Prince d'O-

range se trouva à la prise de la Charité, qui fut tres-hûreuse pour ce party-là : car si les Allemans ne se fussent saisis d'un passage sur la riviere de Loire, ils n'ûssent jamais pû joindre l'Admiral. Ensuite, le même Prince se rencontra au Combat de la Rochelabeille : & d'Avila remarque qu'en cette occasion le Prince d'Orange commandoit le corps de bataille de l'Armée huguenote avec le Comte de la Roche-Foucaut, & que le Comte Ludovic de Nassau son Frere, se signala fort à l'Avant-garde contre Philippes Strozzi Colonnel de l'Infanterie Françoise qui demeura prisonnier des Huguenots pour s'être trop avancé. Le même Autheur asseure aussi que ce fut en ce lieu de la Roche-labeille, où le Roy de Navarre depuis Henry le grand, commença de donner des marques de ce courage qu'il fit paroître depuis en tant d'occasions perilleuses. Aprés, le Prince d'Orange fut au Siege de Poitiers, qui fut malhûreux & funeste aux Huguenots : car aprés y avoir ruïné leur Armée, il fallût le lever pour secourir Châtelleraut. Enfin, du campement de Foye la Vineuse prés de Richelieu, il partit déguisé en Paisant, luy quatriéme ; & aprés avoir

Se trouve à la prise de la Charité & au Combat de la Rochelabeille avec le Comte Ludovic son Frere.

Le Prince d'Orange est au Siege de Poitiers, puis se retire deguisé en Allemagne.

traversé la Touraine & le Berry, il gagna à grande peine la Charité, & puis Mont-belliard avec tres-grand peril, d'où il se retira dans le Comté de Nassau, pour y preparer un nouvel Armement. Son Frere le Comte Ludovic se trouva peu aprés à la deffaite de Montcontour, d'où il se sauva en compagnie de l'Admiral de Châtillon, avec une partie de la Cavallerie huguenotte.

Le Comte Ludovic se trouve à la bataille de Moncontour.

Ce fut cette année-là que l'Admiral conseilla au Prince d'Orange de donner des Commissions par Mer à quantité de Personnes de Qualité, fugitifs des Pays-bas, pour la persecution du Duc d'Albe, qui aprés avoir fait mourir une infinité de personnes par les mains du bourreau, voulut faire payer à tout le monde le dixiéme denier de la vente des biens meubles, le vingtiéme des immeubles, & le centiéme denier de ce que châcun possedoit; cét Admiral assûrant le Prince que s'il pouvoit mettre le pied en Hollande, ou en Zelande, Pays forts de situation, il seroit difficile de l'en tirer, êtant aimé des Peuples qui ne luy manqueroient pas au besoin.

L'Admiral conseilla au Prince d'Orange d'armer sur la Mer.

L'Imposition du 10. denier ruine les affaires du Duc d'Albe.

Le principal d'entre ces fugitifs êtoit

Guillaume, de la Maison des Comtes de la Mare Seigneur de Lumay; Luy & ses Associez furent appellez les gueux Marins, pour les distinguer des autres gueux de Terre. Ce conseil de l'Admiral fut tres-salutaire au Prince d'Orange, & fut une espece de Prophetie de son établissement dans ces Provinces-là; car par ce moyen il s'empara de toute la Hollande, & de la Zelande, & fut aussi hûreux & victorieux sur la Mer, qu'il avoit été mal-hûreux sur la terre: car on a remarqué qu'en dix ans de guerre continuelle, les Espagnols furent toûjours battus par les Hollandois sur la Mer.

Traitté fait en France avec le Prince d'Orange, par le moyen de son frere le Comte Ludovic.

L'an 1570. la Paix étant faite avec les Huguenots, la Cour de France, pour les endormir, & mieux attrapper, fit semblant de les vouloir employer contre les Pays-bas, sous la conduite du Duc d'Alençon, de l'Admiral de Colligny, & du Comte Ludovic de Nassau. Elle feignit être mécontente du Roy Philippes second, qu'on assûroit avoir empoisonné Madame Isabelle de France sa femme, dont on publioit qu'on vouloit vanger la mort, ainsi que celle de plusieurs François massacrez par les Espagnols en la Flo-

ride. On promit au Prince d'Orange par le moyen de ſon frere le Comte Ludovic, qu'on accabloit d'honneur & de careſſes en France, un ſecours conſiderable d'hommes & d'argent; Qu'on luy laiſſeroit la Hollande, la Zelande, Utrect, & la Friſe en ſouveraineté, & qu'on joindroit au Royaume les autres Provinces des Pays-bas.

Le Prince d'Orange, ſur ces belles apparences & eſperances qui ſe trouverent fauſſes, refuſa un Traité fort avantageux & fort ſeur, que l'Empereur luy offroit de la part du Roy d'Eſpagne, & fit attaquer les Païs de Gueldres & d'Ovriſſel par ſon Beaufrere Guillaume Comte de Bergues, qui s'empara de Zutphen, & de pluſieurs autres Places. Le Comte Ludovic devoit faire un effort conſiderable du côté du Haynaut, où il ſurprit la Ville de Mons Capitale de la Province: ce qui empêcha le Duc d'Albe de reprendre les Villes de Hollande, & de Zelande, nouvellement declarées contre luy, comme il le pouvoit facilement: étant lors dénuées de forces & de moyens pour ſe deffendre; Car rien ne fâcha tant le Duc d'Albe, que cette priſe de Mons, qu'il reſolut de

reprendre à quelque prix que ce fût ; abandonnant le reste : ce qui donna lieu à ces Villes soûlevées de respirer, & de se fortifier à loisir d'hommes & de munitions.

Ce Siege de Mons fut fort difficile, & fort long, par la grande resistance que fit le Comte Ludovic assisté de Mr. de la Noüe Bras de fer, & de beaucoup de Noblesse Françoise : & il y fut tiré par les Espagnols plus de vingt mil coups de Canon.

Cependant le Prince d'Orange qui s'étoit retiré en Allemagne, y levoit une plus puissante Armée que la premiere, pour entrer dans le Brabant, où les cruautez & les exactions du Duc d'Albe luy faisoient esperer plus de succez qu'à son premier voyage. Le payement de cette Armée étoit principalement fondé sur les promesses de la Cour de France ; Ainsi le Prince s'imaginoit avec raison que les forces d'Espagne ne seroient pas capables de deffendre les Pays-bas attaquez par tant d'endroits du côté de la Terre, cependant que du côté de la Mer ils étoient tourmentez par le Comte de la Mark, Sonoy, Treslon, les freres Boisots, & par Bertel Entens ses Lieutenãs en Hol-

lande & en Zelande, où ils avoient eu de grands ſuccez, comme nous le le dirons auſſi-tôt.

Les Pays-bas ne furent jamais en ſi grand peril d'être perdus pour l'Eſpagne, que dans cette conjoncture; les eſperances du Prince n'étoient pas vaines: & il y avoit toute apparence que les Eſpagnols en ſeroient chaſſez pour toûjours, ſi la France ne luy eût pas manqué.

Le Prince d'Orange rentre en Brabant avec une grande Armée.

Ainſi ce grand Homme qui avoit tant de cordes en ſon Arc, partit d'Allemagne avec une grande Puiſſance, pour rentrer dans les Pays-bas, où il trouva les Peuples deſeſperez par la tyrannie du Duc d'Albe, diſpoſez à le recevoir. Dabord il fut reçû dans Ruremonde, où il fit paſſer ſon Armée ſur le Pont: & entra dans le Brabant. Louvain luy donna une ſomme d'argent, & Malines luy ouvrit ſes portes: ce qui coûta enſuitte bien cher à cette pauvre Ville. Le Duc d'Albe étoit abſent, occupé au Siege de Mons qu'il vouloit reprendre: & le Prince avoit deſſein de luy en faire lever le Siege, tant pour ſauver une Place ſi importante, que pour delivrer ſon frere Ludovic du peril où il étoit. Mais Mr.

de Genlis qui marchoit du côté de France au ſecours de la Place avec ſix ou ſept mil hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, ayant été pris & deffait par Frederic de Tolede qui étoit allé au devant de luy, ayant été averti en ſecret de ſa marche, & de l'état de ſes Trouppes par la Cour de France; Et le Prince ayant tenté inutilement la levée du Siege de Mons, parce que le Duc d'Albe s'étoit trop puiſſamment retranché, pour pouvoir être forcé dans ſes Lignes. D'autre côté, le Prince ayant appris en même temps par de frequentes décharges d'Artillerie, & d'autres ſignes de réjouïſſance dans le Camp du Duc d'Albe, le Maſſacre de la S. Barthelemy, où l'Admiral de Châtillon & ſes principaux Amis avoient été tuez, voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à eſperer du côté de France qui l'avoit abuſé: & qu'au contraire, il devoit tout craindre d'un ſi puiſſant Royaume, qui s'étoit declaré ennemy de ſa Religion, & de ſon Parti. Il conſeilla à ſon frere le Comte Ludovic de faire une compoſition honorable qui luy fut accordée, & luy ſe retira vers le Rhin à petites journées. Dans cette

Ne peut faire lever le Siege de Mons au Duc d'Albe appréd le Maſſacre de la S. Barthelemy: ce qui le fait retourner vers le Rhin.

retraitte il se vid prêt à perir, tant par les siens que par les ennemis: car les Chefs Allemans parlerent de l'arrêter pour asseurer le payement de leurs montres, ayant promis de les payer si tôt qu'ils seroient dans le Haynaut, où il esperoit toucher de l'argent de France. Mais ce Prince éloquent & persuasif leur ayant fait voir qu'il n'y avoit point de sa faute, ils s'appaiserent, & se contenterent de promesses, & du peu d'argent comptant qu'il avoit.

D'autre côté, il courut risque de la vie prés de Malines. Huict cens Chevaux Espagnols qui avoient des gens d'élite en crouppe êtant entrez la nuit dans son Camp, & penetré jusqu'à sa Tente, l'auroient tué endormi sans une petite chienne qui couchoit dans son lit: laquelle au bruit de l'allarme, le reveilla, luy grattant le visage de ses pattes tant il dormoit profondement. Les Attaquans ayant enfin êté la plus-part deffaits, il marcha droit vers le Rhin, où il congedia son Armée à Orsoy, & & se retira par l'Ovrissel à Utrect, & de là en Hollande & en Zelande, qui s'êtoient declarées pour luy, à l'exception d'Amsterdam & de Middelbourg, de la maniere qui s'ensuit.

Comme le Prince d'Orange étoit errant de Province en Province, & fugitif en France & en Allemagne, Guillaume de la Mark Seigneur de Lumay, Saunoy, Trelon, les Boissots, Entens, & autres qui agissoient sous les ordres du Prince, aprés avoir long-temps & hûreusement piratté : enfin, à la sollicitation du Duc d'Albe, n'ayant plus de retraitte dans les Ports d'Angleterre, que la Reyne Elisabeth leur refusa, de peur de s'attirer les Espagnols sur les bras : & le Comte de la Mark, & les autres cy-dessus nommez cherchans à se saisir de quelque Port en Nort-Hollande, ou en Frise, le vent contraire les obligea avec trente Vaisseaux tant grands que petits qu'ils avoient, de se mettre à l'abry de l'Isle de Vorn en Hollande, où est la Ville de la Brille, qu'ils surprirent, l'ayant trouvée hûreusement sans Garnison, qu'on avoit envoyée pour punir Utrect qui refusoit de payer le dixiéme denier.

Ce Comte de la Mark, étoit un homme cruel & témeraire. Il avoit juré de ne se faire jamais les cheveux ny la barbe, qu'il n'eût vangé la mort du Comte d'Egmont & de Horn, Quand il eut

ſurpris la Brille,qui veut dire lunettes en en Flamand, il ſe fit peindre dans un grand Tableau, & le Duc d'Albe auſſi, auquel il mettoit des lunettes ſur le nés par derriere pour ſe mocquer de luy, étant un terme de mépris en Hollande, pour dire qu'on manque de lumiere.

Il fit auſſi mettre dans ſes Drapeaux dix pieces de monnoye, en haine de l'Impôt du dixiéme denier, que le Duc d'Albe vouloit établir afin de le rendre odieux.

Le Comte de Boſſut, lors Gouverneur de Hollande pour les Eſpagnols, voulut chaſſer ces gueux Marins de la Brille, mais inutilement. A l'exemple de la Brille,pluſieurs Villes de Hollande: ſçavoir,Horn, Alkmar, Edam, Goude, Oudevater, Leyden, Gorcum, Harlem, & toutes celles de Zelande,excepté Middelbourg, abandonnerent le Duc d'Albe, & ſe declarerent pour le Prince d'Orange. Fleſſingue,Ville & Port conſiderable de Zelande, ſuivit une des premieres l'exemple de la Brille, par le moyen du Curé, qui le jour de Pâques, en celebrant la Meſſe, exhorta le peuple à ſe mettre en liberté. Ce vent de ſedition ayant emû tout le monde, on prit auſſi-tôt les Armes, & l'on fit ſortir

Fleſſingue ſe declare pour le Prince d'Orange chaſſe la Garniſon

Espagnole pend Pacheco parent du Duc d'Albe.

la garnison Espagnolle hors de la Place: neantmoins on arrêta Alvarez Pacheco Espagnol, parent du Duc d'Albe, qui veilloit aux travaux d'une Citadelle qu'on faisoit bâtir: & il fut aussi-tôt pendu par l'ordre de Trelon qui voulut vanger par cette mort celle de son Frere, que le Duc d'Albe avoit fait décapiter à Bruxelles quatre ans auparavant. Ce Pacheco eut beau representer qu'il êtoit Gentil-homme & prier qu'on luy tranchât la tête, tout cela fut inutile, & fut étranglé publiquement à un gibet.

Mais au sujet de ce Pacheco, je ne puis assez admirer la diversité d'opinions que j'ay remarquées dans les Historiens les plus renommez qui ont écrit des affaires des Pays-bas; Car Grotius dit qu'il êtoit Savoyard, bien que Bentivoglio, Strada, Meursius, & Emanuel de Metteren conviennent qu'il êtoit Espagnol. Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il eût la tête tranchée, & les autres écrivent qu'il fut pendu; D'un autre côté Meursius nomme ce supplicié parent du Duc d'Albe, Paciotty, bien que tous les autres l'appellent Pacheco, confondant ce Pacheco avec François Paciotty d'Urbin, Comte de Montefabro, si excellent dans les fortifications

les machines de Guerre; qu'ayant fait bâtir la Citadelle d'Anvers, son nom fut donné à l'un des cinq Bastions de la Forteresse par ordre du Duc d'Albe, afin que le nom de ce Grand Homme se conservât perpetuellement; Les quatre autres Bastions furent nommez le Duc, Ferdinand, Tolede, & Albe, des divers noms de ce Duc, sans en nommer aucun du nom du Roy Philippes son Maître. Enfin pour revenir à ce Pacheco, Emanuel de Metteren, quoy qu'Historien fort exact, le nomme Pierre Pacheco, bien que Famiano Strada, mieux instruit, l'appelle Alvarés. Ce qui fait voir que les plus Grands Hommes sont sujets à se tromper.

Ces gueux Marins pour repousser par la cruauté, celle que le Duc d'Albe exerçoit contr'eux, pendoient sans exception tous ceux qu'ils prenoient. Quant aux Espagnols qu'ils faisoient prisonniers, ils les lioient deux à deux, dos contre dos, & les jettoient dans la Mer.

Le Prince met de ses Creatures dans les principales Charges.

Dabord que le Prince d'Orange fut arrivé en Hollande, & en Zelande, il établit pour son Lieutenant dans la Northollande (nommé autrement VVestfrise) le sieur Dicderic, ou Thec-

doric de Sonoy, Gentil-homme Frison, fit Charles Boisot Gouverneur de Flessingue, & son frere Loüis Boisot Admiral; c'étoit deux Gentils-hommes de Bruxelles, condamnez par le Duc d'Albe, qui suivoient la fortune du Prince d'Orange.

Les Etats de Hollande & de Zelande font le Prince Gouverneur du pays, & le Comte de la MarK son Lieutenant.

En ce temps-là, les Etats de Hollande & de Zelande, s'assemblerent à Dordrect, où ils reconnûrent le Prince d'Orange pour leur Gouverneur, quoy qu'il fut absent, s'obligeant par serment de ne l'abandonner jamais; & le Prince s'obligeant pareillement par Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde son Procureur, de se tenir inviolablement attaché à leurs interests. On remarqua qu'en cette Assemblée ledit sainte Aldegonde donna la main à tous les Députez des Etats, & eux à luy, en signe de confiance & de fidelité mutuelle.

Guillaume Comte de la Mark qui se trouva present, fut declaré Lieutenant du Prince d'Orange: mais s'étant soûlevé quelque temps aprés avec Bertel Entens son confident, aussi temeraire que luy contre le Prince, ils furent arrêtez: & on auroit fait le Procez au Comte, sans la consideration de ses

Alliances & de ses services, ayant exercé sur de bons Ecclesiastiques des cruautés qui meritoient punition. Etant sorti de prison il se retira à Liege, où il mourut de la morsure d'un de ses chiens, devenu enragé.

Ce Prince faisoit toutes choses au nom des Etats, bien qu'il eût seul la force du Gouvernement, tant les peuples avoient de confiance en luy; & comme il n'y avoit anciennement que six Villes en Hollande qui eussent droit de suffrage dans les Etats; sçavoir, Dordrect, Harlem, Leyden, Delft, Amsterdam, & Goude, il en ajoûta douze aux six autres; sçavoir, Rotterdam, Gorcum, Schedam, Schonove, la Brille, Alkmar, Horn, Enkusen, Edam, Munikedam, Medemblic, & Purmerend, afin que luy êtans redevables de cét honneur, elles luy fussent plus affectionnées dans l'Assemblée des Etats, & qu'elles soulageassent mieux les miseres publiques, aprés les avoir connûës. Il disposoit seul des Charges & des Dignitez à sa volonté, refusoit le nom de Souverain, & se contentoit d'en avoir l'effet.

Le Prince donne le droit de suffrage dans les Etats à douze villes bien qu'il n'y en eût que six auparavant: desorte qu'il y en a presentement 18.

En ce temps-là, il fit bannir des Eglises les Ceremonies Romaines, afin

Il bannit lors les Ceremonies Romaines.

que la diverſité de Religion rendît ces peuples irreconciliables avec les Eſpagnols, ennemis jurés des opinions nouvelles.

Dom Federic de Tolede ſaccage Malines, Zutphen & Narden.

L'an 1572. le Duc d'Albe, aprés avoir repris Mons, ſe trouvant fort incommodé, envoya ſon fils Dom Federic de Tolede, pour reprendre les Villes de Gueldres & de Hollande, qui s'êtoient ſoûlevées contre luy. Ce DomFederic, dabord, voulut faire un exemple de Malines qui avoit ouvert ſes portes au Prince d'Orange: car il ne ſe contenta pas de ſaccager pluſieurs jours cette grande Ville, mais il permit à ſes Soldats d'y exercer des cruautez, & d'y commettre toutes ſortes de violences, jusqu'à violer les Femmes, ſans excepter les Religieuſes. Enſuite il marcha contre le Marquis de Bergues: & l'ayant mis en fuite, il s'empara de tout ce qu'il avoit occupé, entr'autres de la Ville de Zutphen, qu'il fit piller inhumainement par ſon Armée. Enfin il reprit Narden, qu'il détruiſit totalement, faiſant perir enſemble les innocens & les coupables, ſans diſtinction d'âge ny de ſexe, & contre la parole que Julien Romero Colonel Eſpagnol avoit donné aux Bourgeois, qu'ils auroient la vie ſauve,

brûlant les maiſons, razant les murailles, laiſſant les corps morts dans les ruës trois ſemaines entieres ſans les enterrer; Excés qui paſſa dans l'eſprit des plus cruels, plûtoſt pour un crime effroyable, que pour une juſte punition de leur revolte: & qui fit reſoudre ceux de Harlem à ſe deffendre juſqu'à la derniere extremité, ayant affaire à un Vainqueur impitoyable.

L'Imprimerie a eu ſon commencement à Harlem.

Les Hiſtoriens Hollandois remarquent que c'eſt dans cette Ville de Harlem, que l'Art d'Imprimerie a eu ſon commencement l'an 1440. par Laurens le Coſtre, & Thomas Pieterſen ſon gendre: mais leur Facteur Jean Fauſtus les trahiſſant, emporta les Caracteres à Amſterdam, puis à Cologne, & de là à Mayence, où il s'arrêta: & où Jean Guttemberg Gentil-homme Allemand, qu'on fait communement l'Autheur de l'Imprimerie, l'augmenta, & l'enrichit de beaucoup.

Siege de Harlem, long & ſanglant.

VVibald Riperda Gentil-homme Friſon, commandoit dans la Ville de Harlem: & Dom Federic diſoit qu'il ne vouloit point d'autres clefs pour y entrer, que ſon Canon. Cependant ce Siege fut fort difficile, fort ſanglant, & fort long, ayant duré depuis le mois

de Decembre 1572. jusques en Juillet 1573. Les Espagnols y perdirent plus de quatre mil hommes, entr'autres le sieur Cressonnier, grand Maître de l'Artillerie, & Barthelemy Campi de Pesaro excellent Ingenieur.

Ceux de Harlem souffrirent une faim extréme, jusques-là qu'une petite Fille de trois ans, enterrée il y avoit quelques jours, fut déterrée par son Pere & par sa Mere, pour soûtenir leur mal-hûreuse vie. Pendant ce Siege, Dom Federic, ennuyé de sa longueur, & desesperant du succez, parloit de s'en reretourner en Brabant: mais le Duc d'Albe son Pere, blâmant son impatience, luy manda que s'il avoit resolu de lever le Siege, qu'il iroit, tout malade qu'il êtoit, pour le continuer: & que si l'excés de sa maladie l'en empêchoit, il feroit venir d'Espagne sa Mere, pour tenir la place de son Fils; reproche qui fit résoudre Dom Federic à demeurer.

Dans la chaleur de ce Siege, les Espagnols ayant jetté dans la Ville la tête d'un homme, avec cette Inscription, *La tête de Philippes Konigs, c'est à dire, le Roy venant pour délivrer Harlem avec un secours de deux mil hommes.* Et puis une autre tête avec cette autre Inscri-

ption, *La tête d'Antoine le Peintre, qui livra aux François la Ville de Mons.* Ceux de Harlem firent tuer onze prisonniers Espagnols, enfermerent leurs têtes dans un tonneau, qu'ils roulerent de nuit aux Ennemis, avec cette inscription. *Les habitans de Harlem payent au Duc d'Albe dix têtes, afin qu'il ne leur fasse plus la guerre pour le payement du dixiéme denier, qu'ils n'ont pas encor payé; & pour l'interest, ils luy en donnent une onziéme.*

Les habitans de Harlem payent le dixiéme denier au Duc d'Albe avec dix têtes d'Espagnols.

Comme ils esperoient en ce temps-là que le Siege se leveroit, ils se laisserent aller à des mocqueries qui tenoient de l'impieté; habillant des fantômes en Prêtres, en Moines, en Cardinaux, & en Papes: & puis, les précipitoient du haut de leurs murailles, aprés les avoir percez de cent coups.

Enfin, la Ville étant réduite à la derniere extremité par une famine sans exemple, qui avoit emporté plus de treze mil personnes, toute esperance de secours étant perduë, ceux qu'on y avoit voulu introduire sous le Comte de la Mark & le Baron de Battembourg, ayant été deffaits, la Place fut forcée de se rendre à discretion par la clameur des femmes & des enfans: car

lés hommes avoient resolu de sortir en corps, & de se faire un passage honorable par leurs épées au travers des Ennemis.

Enfin Harlem fut pris, & les Espagnols, y noyerent & pendirent plus de deux mille personnes.

Les Espagnols taxerent la Ville, pour en empêcher la destruction, à une grande somme d'argent, & firent pendre & noyer pendant quelques jours plus de deux mille personnes, entr'autres tous les Ministres, les Principaux de la Ville, & les Chefs des Troupes. Quant à VVibald Riperda Gouverneur, & Lancelot, Bâtard de Brederode, ils eurent la tête tranchée.

Ces cruautez pratiquées à Harlem, nuisirent aux Espagnols, au lieu de leur servir, les Peuples s'êtans resolus de souffrir plûtost les dernieres miseres, que de se soûmettre à une domination si cruelle & si tyrannique.

Alkmar est aßiegé inutilement.

Aussi, la petite Ville d'Alkmar soûtint genereusement leurs efforts; & le Prince d'Orange surprit Gertrudemberg, qui luy appartenoit en propre, & qui couvroit la Ville de Dordrect.

Le Comte de Boßut pris sur la Mer, par les Lieutenans du Prince d'Orange.

En ce temps, Maximilian de Henin, Comte de Bossut, Capitaine fort renommé, & fort estimé du Duc d'Albe, à qui le Gouvernement de Hollande avoit été donné, fut pris sur la Mer de

Zuderſée, qui eſt celle d'Amſterdam : & ſa Flotte deffaite par celle du Prince d'Orange ; On prit auſſi ſon grand Vaiſſeau, qu'il avoit nommé l'Inquiſition, pour reprocher aux Confederez la principale cauſe de leur révolte. Ce Comte fut mené à Horn, où il fut quatre ans priſonnier, juſqu'à la pacification de Gand ; Et comme les Eſpagnols eurent pris à la Haye Philippes de Marnix Seigneur de ſainte Aldegonde, principal Miniſtre du Prince d'Orange ; ce Prince jura & aſſûra les Eſpagnols, qu'il traitteroit le Comte de Boſſut, de la même maniere qu'ils traitteroient ſainte Aldegonde.

Sainte Aldegonde pris par les Eſpagnols.

Ce Comte fut traitté fort humainement en ſa priſon : ſur quoy on ne peut aſſez loüer le naturel benin & clement du Prince d'Orange ; car le Comte de Boſſut, un peu auparavant, avoit corrompu un Bourguemeſtre de Delft, intime du Prince, pour le trahir & le faire tomber entre ſes mains, étant à la promenade hors de la Ville : mais cette conjuration fut découverte par une lettre interceptée du Comte au Bourguemeſtre.

Grande douceur du Prince d'Orange.

En ce temps-là, le Duc d'Albe & ſon Fils furent rapellez en Eſpagne,

Le Duc d'Albe rapellé en Eſpagne.

le Roy Philippes ayant reconnû trop tard, que leurs cruautez opiniâtroient les Peuples dans la rebellion. Loüis de Requeſens, grand Commandeur de l'Ordre de St. Jacques en Caſtille, Gouverneur de Milan, qui avoit fort contribué à remporter ſur les Turcs la fameuſe Victoire de Lepante, fut Succeſſeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Pays-bas. Ce Duc, en partant, ſe vantoit qu'en ſix ans de Gouvernemét, il avoit fait mourir plus de dix-huit mil perſonnes par la main du bourreau ; & cependant, le cruel Vargas, qui s'en retourna en Eſpagne avec le Duc, s'écrioit en partant, que les Pays-bas êtoient perdus pour le Roy par un excés de douceur & miſericorde.

Loüis de Requeſens ſuccede au Duc.

L'an 1574. la Ville de Middelbourg Capitale de Zelande, fort long-temps deffendüe par ce celebre Capitaine Chriſtophle de Mondragon, aprés avoir enduré une grande famine, & aprés la deffaite des Flottes Eſpagnoles, qui tenterent vainement de la ſecourir, fut rejointe au reſte de la Province. Ce Siege dura deux ans, & les Eſpagnols dépenſerent en divers armemens plus de ſept millions pour tâcher à ſauver la Place.

Middelbourg ſe rend aux Etats aprés un long Siege.

Le Prince d'Orange, ſi hûreux ſur la Mer, êtoit toûjours malhûreux ſur la Terre; car la quatriéme Armée que le Comte Ludovic de Naſſau ſon frere luy amenoit d'Allemagne, pour luy aider à chaſſer les Eſpagnols du reſte de la Hollande, fut deffaite prés de Nimegue par Sancio d'Avilla, Chef de guerre experimenté, qui de ſimple Soldat, êtoit parvenu par tous les degrez de la guerre, à un grand Commandement, les Allemans du Comte Ludovic s'êtant amuſez à leur ordinaire à ſe mutiner, & à luy demander de l'argent, au lieu de ſonger à deffendre leur vie, & celle de leur General. Dans ce Combat moururent le Comte Ludovic de Naſſau, ſon frere le Comte Henry, & Chriſtophle Comte Palatin: & d'Avila ſe vid maître du Champ de bataille, de ſeze pieces de canon, & de tout le bagage de l'Armée ennemie: ce qui arriva au commencement du Gouvernement du Commandeur de Requeſens. Cette perte affligea ſenſiblement le Prince d'Orange, tant il aimoit tendrement ſes Freres: mais ne rabbatit rien de ſa conſtance.

Deffaite & mort des Comtes Ludovic & Henry de Naſſau, par d'Avila, prés de Nimegue.

L'an 1575. les Eſpagnols, enflez de la deffaite & de la mort des freres du Prince d'Orange, aſſiegerent la Ville

Leyden aſſiegé par les Eſpagnols.

de Leyden, qui aprés une famine longue, & sans exemple, fut sauvée miraculeusement par les Digues qu'on rompit, qui noyerent beaucoup d'Espagnols: & par le secours qui fut introduit dans la Ville, par un nombre infini de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées.

Quand le Prince representa aux Etats le dommage qu'apporteroit la rupture des Digues, ils luy répondirent, que pays gâté valloit mieux que pays perdu.

Particularitez de la levée du Siége de Leyden.

Mais parce que ce Siege a été fort memorable, il faut dire sommairement qu'on avoit fait faire deux cens batteaux à fonds plat, à dix, douze, quatorze, seze, & dix-huit rames, dont les plus grands avoient deux pieces de canon au devant, & deux aux côtés; On fit venir huit cens Matelots de Zelande, qui avoient des écriteaux sur leurs chapeaux, où il y avoit, *Plûtost servir le Turc que le Pape & l'Espagnol*; leur réprochant l'Inquisition & la violance dont ils usoient sur les corps, & sur les consciences. Cette Flotte étoit conduite par l'Admiral Loüis Boisot.

Vn Matelot Zelandois mange le cœur d'un Espagnol tout crud.

Un de ces Matelots ayant arraché le cœur d'un Espagnol, le dévora publiquement tout sanglant & tout crud;

yant l'averſion & la paſſion des gens de ce pays-là eſt violente. Il y avoit ſept ſemaines qu'il n'y avoit plus de pain dans la Ville, & que châque perſonne n'avoit par jour que demie livre de chair de vache ou de cheval; Mais ce qui fut hûreux pour les Affiégez, le jour de la retraitte des Eſpagnols, il tomba vingt-ſix toiſes des murailles de la Ville, & il ſurvint un vent de Nort qui déſeicha la plus grande partie de l'eau: ce qui les auroit mis au pouvoir de leurs Ennemis, s'ils avoient ſeulement retardé d'un jour à ſe retirer. Cela a quelque rapport à ce qui arriva à la Rochelle, où un peu aprés ſa reddition, la tempête emporta une grande partie de la Digue.

Pendant ce Siege, on fit de la Monnoye de papier, avec cette Inſcription, *Hæc libertatis Imago.* On en avoit fait d'étain à Alkmar, & on en rendit pour cinq mil cinq cens riſdalles.

Avant la delivrance de la Ville de Leyden, Ferdinand de ~~la Noy~~, nouveau Lanoy Gouverneur de Hollande, & le ſieur de Liques Gouverneur de Harlem, ayans ſollicité ceux de Leyden de ſe rendre, les flattans d'un bon & favorable traitement, ils leur répondirent par ce ſeul Vers Latin.

Fiſtula dulce canit volucrem cum decipit auceps.

C'eſt à dire, que l'Oyſeleur chante doucement avec ſon ſifflet, quand il veut attraper l'oiſeau. Et ne ceſſant de les ſolliciter par lettres de ſe rendre, ils leur répondirent enfin, qu'ils ſe deffendroient juſqu'à la derniere extremité : & que quand ils auroient tout conſommé, & qu'ils auroient mangé leur bras gauche, il leur reſteroit encor le droit, pour tâcher à ſe garantir de la tyrannie des Eſpagnols : & qu'ils ſe ſouvenoient des cruautez faites à Malines, à Zutphen, à Narden, & à Harlem.

Grande conſtance de ceux de Leyden à ſe deffendre.

Le Prince d'Orange aprés cette delivrance, fut reçû comme un Dieu dans la Ville de Leyden ; il fit garder & embaumer les pigeons en la Maiſon de Ville, en ſigne de réconnoiſſance perpetuelle, parce qu'ils avoient été les meſſagers volans qui avoient porté des lettres des Aſſiegez au Prince, & ſes réponſes. Ce fut lors qu'il établit l'Univerſité de Leyden, à laquelle il aſſigna des revenus annuels, & de grands Privileges.

Pigeons apportent des lettres au Prince.

Etabliſſement de l'Univerſité de Leyden.

L'année d'auparavant, le Prince d'Orange étant vef de ſa ſeconde Femme Anne de Saxe, épouſa Charlotte de

Bourbon fille de Loüis Duc de Montpensier, qui s'êtoit retiré à la Cour de Frederic, troisiéme Electeur Palatin. Le Mariage se fit à la Brille, où elle fut amenée d'Heidelberg par le Seigneur de Ste. Aldegonde; Elle avoit êté Religieuse & Abbesse de Joüarre; Le Pere, grand Catholique, avoit redemandé sa Fille à cét Electeur, vers lequel fut envoyé Mr. le President de Thou, & puis Mr. d'Aumont.

Le Prince d'Orange épouse en 3 Nopces Charlotte de Bourbon.

L'Electeur offrit de la renvoyer au Roy, pourveu qu'on ne la forçât point dans sa Religion: mais Mr. de Montpensier aimant mieux la laisser vivre éloignée de luy, que de la voir à ses yeux professer une Religion qui luy êtoit si à contre-cœur, consentit enfin au Mariage, & la dotta.

Aprés le Siege de Leyden, on traitta inutilement de Paix à Breda, les Etats de Hollande & de Zelande ayant demandé la sortie des Espagnols hors des Pays-bas, la tenüe des Etats generaux, & la liberté & l'exercice de leur Religion; Le Commandeur au contraire offrant seulement de faire retirer les Espagnols, l'Amnistie de toutes choses passées, & le rétablissement de tous les Privileges; mais ajoûtant

On traitte inutilement de Paix à Breda.

que le Roy ne pouvoit souffrir dans ses Etats que la seule Religion Catholique.

Ce Traitté de Paix étant rompu, les Etats firent faire de la Monnoye, où d'un côté il y avoit le Lion de Hollande, tenant un épée nüë avec ce mot, *Securius bellum pace dubiâ* : la guerre vaut mieux qu'une Paix douteuse.

Christophle de Mondragon prend Ziriczée.

En ce temps-là, le Commandeur de Requesens s'empara de Ziriczée en Zelande, par la valeur incomparable de Christophle de Mondragon, qui passa plusieurs lieuës de Mer à gué, avec l'étonnement de tout le monde, & un tres-grand peril de ses Troupes. Mais ce Commandeur étant mort un peu aprés, les Soldats Espagnols& Allemans s'étant mutinez faute de payement, se mirent à tout ravager. Ils saccagerent Mastric, & Anvers même, où la perte fut estimée vingt-quatre millions, tant en argent, qu'en meubles, & en destruction d'édifices. Le pillage de cette puissante Ville qui dura plusieurs jours fut appellé la furie des Espagnols, dont plusieurs se firent des gardes d'épées, & des corcelets d'or pur : mais les Orfeuvres d'Anvers y mêlerent du cuivre.

Les Soldats Espagnols se mutinent & saccagent Anvers.

Les Espagnols firent prisonniers dans Anvers le Comte d'Egmont, le Seigneur de Goignie,

de Goignie, & le Baron de Capres. Ce dernier voulant ſaluer bien bas Hyeronimo Rhoda Chef des Mutinez, qui êtoit aſſis dans une chaire à bras à l'entrée de la Citadelle, reçût dans le ventre un coup de pied de cét inſolent Eſpagnol, en luy diſant par mocquerie, qu'il n'avoit que faire de ſa réverence.

Ces Trouppes Eſpagnoles & Allemandes, aprés le ſac d'Anvers, vivans avec une licence & une barbarie inſupportable, les Provinces qui êtoient demeurées ſous l'obéïſſance du Roy Philippes, appellerent le Prince d'Orange à leur ſecours, êtans expoſées au brigandage de ces mutins, & declarerent les Eſpagnols ennemis du Roy & du Pays.

Ce fut lors, que toutes les Provinces des Païs-bas, à l'exception de Luxembourg qui en eſt détaché, s'allierent pour leur commune deffenſe, & firent ce fameux Traitté de Paix à Gand l'an 1576. contenant vingt-cinq Articles. Les principaux êtoient;

Paix de Gand l'an 1576.

Qu'il y auroit Amniſtie du paſſé.

Que les choſes demeureroient par tout, en l'êtat qu'elles êtoient pour lors.

Qu'on juroit & promettoit de s'entr'aider à delivrer le Païs de la servitude des Espagnols , & des autres Etrangers.

Que tous les Placards & Condamnations au sujet des Troubles passez , & de la Religion , seroient suspendus jusqu'à la tenuë des Etats Generaux.

Que tous Prisonniers , notamment le Comte de Bossut, seroient relâchez.

Que les Colomnes, Trophées , & Statuës , avec leurs Inscriptions , élevées superbement par le Duc d'Albe, seroient abbatuës : notamment celles qu'il s'étoit fait ériger dans le Château d'Anvers , & la Pyramide qu'il avoit fait mettre dans la Place où avoit été l'Hôtel de Culembourg , qu'il avoit fait razer , parce que la Noblesse s'y étoit assemblée pour dresser la Requête contre l'Inquisition.

Ce fut lors, qu'on crût les Pays-bas entierement perdus pour l'Espagne, qui pour obeir au temps,fut forcée d'approuver cette Paix.

Tous les Châteaux des Pays-bas démolis.

En consequence de ce Traité, les Châteaux de Gand, de Valenciennes, de Cambray, d'Utrect , & de Groningue furent démolis ; toute la Frise se déclara pour les Etats, & Gaspard

de Roble, qui avoit épousé l'heritiere de Billy, & de Malepert Gouverneur de la Province, fut mis prisonnier dans la Maison de Ville de Groningue avec les fers aux pieds. Ce Gaspard, homme de main & de conseil, étoit fils de la Nourrice du Roy Philippes second, natif de Roble en Portugal. Il fut avancé & employé par Marguerite Duchesse de Parme: & de son temps, il étoit Gouverneur de Philippeville. Il ne sortit de prison qu'en vertu de l'Edit perpetuel, qui se fit sous le Gouvernement de Dom Jean d'Autriche.

Gaspard de Roble sieur de Billy, Gouverneur de Frise, fait prisonnier par les Etats à Groningue.

Chistophle Vasquez, qui s'étoit caché dans le Cloître des Cordeliers, tondu & déguisé en Moyne, fut aussi pris & mené en cét habit, en la grande Place de Groningue, le Peuple criant par mocquerie qu'ils avoient un nouvel Evêque Fauteur de l'Inquisition.

Sur quoy il faut remarquer icy, que les Peuples des Pays-bas sont fort enclins à se railler de leurs Ennemis, quand il leur arrive la moindre prosperité, comme ils le firent aprés la prise de Levarden dans le même Païs de Frise: car les Etats l'ayant surprise, on fit venir tous les Prêtres & tous

Les Flamands enclins à la mocquerie.

les Moynes dans la grande Place, où les Troupes êtant en Bataille, on les mit par rangs entre les rangs des Soldats : puis aprés, le Peuple, avec des mocqueries incroyables, les conduiſit en cét ordre au ſon des Fiffres & des Tambours, bien loin hors de la Ville, où ils les laiſſerent ſans leur faire autre mal que de s'être long-temps mocqué d'eux.

Ils avoient déja fait paroître cette inclination à la mocquerie, aprés la ſurpriſe de la Brille, par le Tableau dont j'ay parlé cy-deſſus, où le Comte de la Mark mettoit des lunettes ſur le nez au Duc d'Albe : & à Harlem, où les Habitans croyans que Dom Frederic de Tolede en levoit le Siege, firent des Proceſſions de Phantômes vêtus en Prêtres, en Moynes, & en Cardinaux, tenant des figures du S. Sacrement, qu'ils précipitoient du haut en bas de leurs murailles.

J'ay moy-même remarqué à l'âge de douze ans, le penchant de cette Nation à la mocquerie. Mon Pere, qui étoit Ambaſſadeur en Hollande, nous avoit mis l'an 1622. en penſion à Leyden, chez le
Vossius Docteur Joannes Gerardus Voſſius Alleman, natif d'Heidelberg, qui à com-

posé un grand nombre de beaux Ouvrages, mon frere aisné & moy, avec un troisiéme frere nommé Daniel, qui fut tué à la Bataille de Nortlingue l'an 1645. qui avoit un si grand genie pour les Mathematiques, qu'il étoit pour égaller un jour la reputation des Galilei, & des Archimedes, si la mort ne l'eût point emporté à la fleur de son âge. Cette anée 1622. le Prince d'Orange Maurice, ayant contraint le Marquis Ambroise Spinola de lever le Siege de Bergopsom, aydé du Comte Ernest de Mansfeld, & du Duc Christian de Brunsvvic. Les Villes des Pays-bas se laisserent transporter à des excez de joye qui ne se peuvent bien representer; Entr'autres, celle de Leyden mêla la mocquerie aux réjouïssances publiques. Ce Docteur avoit sa maison devant la Place de l'Eglise nommée Hoguelanskerk, où il se fit un feu des plus magnifiques. Sur le haut du Bucher, il y avoit un grand roüet à filler, qu'on appelle Spin en Hollandois: & autour, des écriteaux, où étoit écrit le nom de Spinola General des Armées d'Espagne. Sur la corde du roüet, il y avoit d'autres écriteaux, sur lesquels étoit le nom de Gonsalve de Cordoüa,

l'un des principaux Chefs de l'Armée Eſpagnole. Sur ce roüet, il y avoit une groſſe quenoüille droite chargée de filaſſe, nommée Vlaſque en Flamand, avec un écriteau, où étoit le nom de Dom Loüis de Velaſco General de la Cavalerie. Aprés, on mit le feu à tout cela : & le peuple tranſporté de joye, s'imaginoit avoir mis ces Generaux en cendres, pour avoir brûlé leurs noms. Cela tenoit des Rebus de Picardie : & deſlors me fit connoître le naturel railleur de ces gens-là.

Deffenſe du ſieur Van-Beuningue.

En conſequence de l'inclination à la mocquerie de cette Nation, on a publié avec quelque vray-ſemblance ces années dernieres, que le Sr. Van-Beuningue, qui ſignifie le ſieur du Boudin en François, s'étoit fait graver dans une Médaille, arrêtant le Soleil comme un ſecond Joſué, pour dire qu'il avoit borné, & avoit été le Jupiter Stator des Conquêtes du Roy, qui a pris le Soleil pour le corps de ſa dévise; Mais des perſonnes tres-bien informées m'ont aſſeuré qu'on luy a prêté cette charité, pour le rendre odieux & ceux de ſa Nation, à la Cour : & que cette Médaille n'a jamais été veuë, & n'a jamais ſubſiſté que dans l'imagi-

nation de ceux qui l'ont inventée.

Il eſt bien vray que les Etats des Provinces-unies, aprés la Paix d'Aix-la-Chapelle, dont ils s'attribuoient tout l'honneur, enflés de gloire d'un Traitté qu'ils eſtimoient leur être avantageux, firent faire des Médailles, avec une Inſcription magnifique, que leurs envieux & leurs ennemis nommerent Superbe, où l'on m'a aſſeuré qu'êtoient ces paroles.

Aſſertis Legibus, & Sacris,
Defenſis exteris Regibus,
Vindicata per orbem Chriſtianum Marium libertate.
Egregiâ Pace virtute Armorum partâ Batavia. P.

En voicy le ſens en faveur des Dames.

Ayant aſſeuré les Loix & la Religion,
Et deffendu les Roys Alliez;
Ayant êtabli la ſeureté de la navigation dans les Mers du Monde Chrêtien, & fait une Paix glorieuſe par la vertu des Armes.
Les Etats Generaux des Pays-bas, en memoire perpetuelle.

Surquoy un des plus grands & celebres Hommes de France en ſcience & en vertu, m'a dit que les Romains, aprés avoir razé Numance, & détruit Cartage, rivale de leur Empire, n'ûſſent

Mr. le premier Preſident de Lamoignon.

pû parler en des termes plus altiers de leurs Victoires.

A la fin de l'an 1671. les Etats Generaux voyant que ces Médailles leur attiroient l'envie & la hayne des plus puissans Souverains, les ont fait supprimer tant qu'ils ont pû, en ayant fait rompre les coins & les moules : de sorte qu'il n'en est resté que fort peu entre les mains des Curieux.

Ces Médailles superbes, avec les railleries continuelles & insolentes du Gazettier d'Amstredam, qui se licentioit de se mocquer ouvertement de tout, sans épargner les Têtes Couronnées, qu'on doit toûjours respecter, n'ont pas été un des moindres motifs de la derniere Guerre: & elles ont donné plus facilement croyance à cette Médaille imaginaire, attribuée au sieur Van-Beuningue, dont les discours pleins de vent, & qui passoient la hardiesse, faisoient croire toutes choses.

Sur ce sujet, on peut dire avec raison, que ceux-là sont bien sages, qui ne s'enflent point dans leur bonne fortune; car elle se change souvent en mauvaise, par la viciscitude ordinaire des choses du Monde, qui ne souffre rien de permanent; aussi la moderation fait plain-

dre les mal-heureux, au lieu qu'on se réjoüit de l'infortune des insolens. Philippes de Commines, sur ce que le Duc Charles de Bourgogne ayant été deffait par les Suisses, envoya à Lyon rechercher d'amitié le Roy Loüis onziéme, qu'il méprisoit auparavant : luy ayant dépêché pour cét effet le Seigneur de Contay son favory, avec humbles & gracieuses paroles contre sa coûtume ; ce sont ces termes ; dit que si un Prince prenoit son conseil, il se comporteroit avec tant de moderation en prosperité, qu'il ne seroit pas forcé de changer de langage en adversité ; il ajoûte que le Seigneur de Contay allant par la Ville de Lyon, eut ce déplaisir d'entendre chanter des chansons à la gloire des Suisses victorieux, & à la honte de son Maître, qu'ils avoient vaincu. Mais la plus-part des Princes & des Ministres déployent ordinairemẽt toutes leurs voiles au vent de la fortune favorable, sans songer aux vents contraires, qui souvent leur font faire naufrage.

Mais à propos du sieur Van-Beuningue, ou du Boudin en François ; on peut faire une remarque : qu'au commencement de cette Guerre, les

Plaisans noms de plusieurs Officiers. Hollandois.

principaux Officiers & Ministres de Hollande avoient de plaisans noms. Leur grand Negociateur étoit le sieur du Boudin ; Leur Maréchal de Camp le sieur VVrst , mort depuis peu à Hambourg. (Il étoit de Holstein , de mediocre naissance , & s'étoit mis en reputation , pour avoir deffendu long-temps Cracovie pour les Suedois, contre les Imperiaux) & VVrst en Flamand signifie Andouïlle. Leur autre General qui deffendit Groningue, & reprit Grave , étoit le sieur de Rabenhaupt, qui signifie tête de Corbeau : & un de leurs Colonels étoit le Colonel Pain & Vin , qui eût la tête tranchée.

Etranges noms des Officiers Suedois.

On a aussi remarqué qu'il y a eu des Ministres en Suede, & des Commandans qui avoient d'étranges noms. Oxenstern signifie front de Bœuf. Entre leurs plus renommés Colonels, il y en avoit un qui s'appelloit Deuffel, c'est à dire le Diable , & qui fut tué à la premiere Bataille de Leipzig ; & un autre Schlang , qui veut dire , Serpent; & le Colonel VVolf , qui a si bien deffendu Setein , signifie le Loup.

Je ne croy pas être desagreable au Lecteur par ces disgressions , qui di-

vertissent & délassent l'esprit fatigué, du récit d'une même nature: ce qu'Herodote & d'autres ont hûreusement pratiqué.

Mais retournons à nôtre principal sujet : c'est à dire, aux affaires des Pays bas. Dom Jean d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charlequint, rénommé par la Victoire de Lepante, succeda au Commandeur de Requesens, au Gouvernement des Pays-bas, & arriva en Luxembourg le jour du sac de la Ville d'Anvers, ayant passé *Incognitò* par la France. Il fut à Paris comme Suivant d'Octavio de Gonzague, voir manger le Roy Henry troisiéme: & là, il apprit l'état des Pays-bas, de Dom Diego de Zuniga Ambassadeur d'Espagne.

Ieã d'Autriche, successeur de Requesens, arrive au Pays-bas.

Jean d'Autriche méprisoit les Flamands, qu'il croyoit faciles à tromper : ayant même opinion d'eux que le Duc d'Albe, qui disoit ordinairement qu'il étoufferoit les Hollandois dans leur beurre : mais ces gens, qu'il tenoit pour grossiers, ayans plus de solide que de brillant, réconnûrent aussi-tôt qu'il les vouloit tromper par ses paroles & par ses hõnêtetez affectées.

Peinture de Iean d'Autriche.

Il êtoit alors âgé d'environ trente ans: ses pensées êtoient hautes & am-

bitieuſes. Il ſe mit dabord dans l'eſprit d'être Roy de Tunis par le moyen du Pape : à quoy le Roy Philippes ne voulut point entendre. Depuis, ayant été fait Gouverneur des Pays-bas, il ſe mit en tête de dépouïller Elizabeth Reyne d'Angleterre : & de delivrer Marie Stüard Reyne d'Ecoſſe, qu'il pretendoit êpouſer, par la faveur de Mrs. de Guyſe ſes Parens, qui le portoient à cela pour leur interêt particulier. Ces deſſeins vaſtes donnerent bien de la jalouſie au Roy Philippes : car il apprehendoit avec raiſon, qu'un Prince belliqueux, qui s'êtoit acquis beaucoup de réputation dans l'Europe, par le gain de la Bataille de Lepante contre les Turcs, accrû de puiſſance, ſe laiſſant aller au torrent de l'ambition qui le poſſedoit, & au naturel des hommes, avide de regner, n'entreprît un jour de ſe rendre Maître de ſes Etats au préjudice de ſes Enfans. Ces penſées l'épouventoient beaucoup, ſe remettant dans l'eſprit l'ancien exemple de Jugurta : qui, bien que bâtard, s'empara du Royaume de Maſſiniſſe, par la deſtruction des heritiers legitimes : & cét autre exemple plus récent arrivé dans ſa Maiſon, où Henry le bâtard

Grande jalouſie du Roy Philippes ſecond cõtre Iean d'Autriche : & ſes raiſõs.

ſon Prédeceſſeur, avoit dépoſſedé, & même tué, Dom Pedro, le cruel, vray Roy de Caſtille. Le Roy, qui pour ſe delivrer de ſemblables craintes, n'avoit pas épargné ſon propre fils Dom Carlos, n'avoit garde de ſouffrir plus long-temps les juſtes ombrages que luy donnoit ſon Frere bâtard. Il reſolut donc de mettre ſon eſprit en repos de ce côté-là; Et comme Jean Eſcovedo Secretaire de Dom Jean, êtoit accuſé d'inſpirer à ſon Maître ces penſées ambitieuſes, ayant été dépêché des Pays-bas en Eſpagne pour des affaires de conſequence, le Roy Philippes le fit tuer ſecrettement par Antonio Perez Secretaire d'Etat, lors ſon Favory: & cetre mort fit croire à tout le monde, que celle de Dom Jean, qui arriva incontinent aprés, avoit été avancée.

Iean Eſcovedo Secretaire de Dõ Iean, aſſaßiné en Eſpagne.

Auſſi-tôt que Jean d'Autriche fut arrivé aux Pays-bas, favoriſant trop les Eſpagnols, declarez ennemis publics, il ſe brouïlla avec le Etats, qui armerent contre luy par l'avis du Prince d'Orange. Il les exhortoit ſans ceſſe de ne ſe point laiſſer atrapper par de fauſſes eſperances que dõnoit Dom Jean de la part du Roy: leur remontrant que les Princes irritez diſſimuloient bien quelque temps, mais

Les Etats armẽt cõtre Dom Iean, par l'avis du Prince d'Orange

qu'ils n'oublioient jamais les injures reçûës, que quand le moyen de s'en vanger leur manquoit : & qu'ils n'épargnoient aucunes paroles ny promesses pour déguiser leur ressentiment, leur alleguant cette maxime des Empereurs Romains, que ceux qui déplaisent au Prince doivent être contez entre les morts.

On s'accorde avec Dom Jean par l'Edit perpetuel, fait l'an 1577.

Enfin, l'Edit perpetuel se fit le 17. Fevrier 1577. entre les Etats, d'un côté; & Dom Jean au nom du Roy, de l'autre, par la mediation de l'Empereur Rodolphe, & du Duc de Cleves & de Juliers. Par cét Edit, il y avoit Amnestie de toutes choses : on ratifioit le Traitté de Gand : on consentoit à la tenüe des Etats Generaux ; la sortie des Espagnols & Allemands hors des Provinces, fut arrêtée, qu'ils laisseroient dans les Places qu'ils tenoient, les vivres, les munitions, & l'artillerie. On promit de châtier les Soldats, coupables de tant de crimes, & de delivrer le Comte de Buren, prisonnier en Espagne. Mais le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zelande, firent une protestation contre cét Edit : soûtenant que beaucoup de choses, particulierement celles qui regardoient la Religion, n'avoient pas été assez bien expliquées,

En conſequence de cét Edit perpetuel, les Eſpagnols ſortirent du Château d'Anvers, où fut mis Gouverneur, Philippes de Croüy Duc d'Arſcot, qui jura publiquement, tête nüe, entre les mains de Jean Eſcovedo, qu'il garderoit le Château d'Anvers pour le Roy Philippes ſon Seigneur: & qu'il ne le livreroit qu'à ſa perſonne, ou à ſes ſucceſſeurs, & non à d'autres, ſinon par exprés commandement: ſur quoy Eſcovedo dit; ſi vous faites ce que vous promettez, Dieu vous aidera; ſinon: que le Diable vous emporte en corps & en ame: & tous les Aſſiſtans crierent, *Amen*.

Le Duc d'Arſcot, fait Gouverneur du Château d'Anvers: & ſon Serment.

En vertu de ce même Edit, tous les Priſonniers furent rendus de part & d'autre: le Comte d'Egmont, le ſieur de Goignie, le ſieur de Câpres, & autres détenus par les Eſpagnols; Et Gaſpard de Robles ſieur de Billy, & autres par les Etats.

Auſſi-tôt, Dom Jean d'Autriche fut reçû dans Bruxelles comme Gouverneur general des Pays-bas, avec une grande Pompe: mais voulant incontinent opprimer les Provinces, ſuivant les ordres ſecrets de la Cour d'Eſpagne, qui furent manifeſtez par pluſieurs lettres interceptées que Dom

Dō Jean reçû dans Bruxelles cōme Gouverneur general des Pays-bas.

Jean & son Secretaire Escovedo écrivoient en chiffre au Roy Philippes & à ses Ministres, qui furent déchiffrées par Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde : on resolut de s'opposer par armes à ses desseins pernicieux.

Dō Iean se retire de Bruxelles, & surprend Namur & Charlemont.

Pour lors, Dom Jean, sous pretexte qu'on avoit voulu attenter à sa personne, se retira de Bruxelles : & aprés avoir reçû dans la Ville de Namur la Reyne de Navarre qui alloit aux eaux de Spa, il se saisit subtilement du Château de Namur, puis de Charlemont : & se prepara à la Guerre, r'appellant les Troupes Espagnoles & Allemandes : & appellant le jour de la prise de Namur, le premier jour de son Gouvernement : comme le Roy Henry troisiéme appella, depuis le jour de la mort de Mr. de Guyse, le premier jour de son Regne.

Les Etats generaux armés cōtre Dom Iean.

Les Etats armerent de leur côté, firent démolir le Château d'Anvers, & se joignirent au Prince d'Orange ;

Les Etats generaux demandēt au Prince d'Orange l'exercice

Mais comme les Etats generaux des Provinces assemblez à Bruxelles, luy demanderent l'exercice de la Religion Catholique en Hollande & en Zelande, il leur répondit qu'il ne se pouvoit faire

faire aucune nouveauté sur ce fait, sans l'avis des Etats de Hollande & de Zelande, dont cela dépendoit seulement & absolument : maxime fondamentale de cét Etat-là, qui fut changée par brigues, & par la violence des Armes, du temps de son fils le Prince Maurice, ainsi que nous le dirons cy-aprés, quand nous parlerons de luy.

de la Religion Catholique en Hollande : & sa réponse

Le Prince d'Orange Guillaume étant venu à Breda avec sa troisiéme Femme Charlotte de Bourbon, fut convié par les Etats Generaux de les venir consoler par sa presence. Pour cét effet, la Bourgeoisie d'Anvers fut fort loin au devant de luy, & l'introduisit dans leur Ville, où les Etats Generaux luy députerent les Abbés de Villiers, & de Maroles, & les Barons de Fresin, & de Capres, pour le supplier de venir au plûtost à Bruxelles, où il alla en bâtteau par le nouveau Canal, conduit par la Bourgeoisie d'Anvers, marchant en bon ordre, d'un côté de ce Canal : & de l'autre côté, par les Bourgeois de Bruxelles tous armés, & la plus-part d'armes dorées, qui étoient allez au devant de luy ; Ainsi, il fut reçeu manifiquement & en grand triomphe dans la Ville de Bruxelles, avec des acclamations

Le Prince d'Orange est convié par les Etats generaux, de venir à Bruxelles où il est reçû magnifiquement.

Le Prince fait Gouverneur de Brabant.

incroyables de joye de tout le monde. Auſſi-tôt il fut declaré Gouverneur de Brabant , & fait Sur-Intendant des Finances des Provinces.

Grand contentement interieur du Prince.

Sur quoy il faut remarquer icy que ſi la vie de ce Prince a eté traverſée d'étranges révers , capables de faire ſuccomber une ame moins forte que la ſienne, il avoit auſſi de temps en temps de grandes douceurs, & des matieres de joye qui chatouïlleroient les plus ſtoïques & les plus inſenſibles, par les applaudiſſemens & les benedictions des peuples , dont il poſſedoit les cœurs & les volontez : au lieu qu'il y a des Princes qui ne commandent qu'aux ſeuls corps de leurs Sujets, ſans avoir l'empire agréable de leurs eſprits ; qui doit faire la plus noble partie de leur domination.

Mais comme l'envie eſt la compagne ordinaire de la vertu : & que bien ſouvent une trop grande reputation cauſe plus de mal qu'une mauvaiſe; cette reception magnifique du Prince d'Orange , jointe à l'Authorité que ſa Naiſſance , ſon experience , & ſon mérite luy donnoient dans les Etats & dans l'eſprit des peuples , luy attirerent bien-tôt la jalouſie de pluſieurs.

grands Seigneurs & Gentils-hommes qualifiez, dont les principaux étoient le Duc d'Arscot, fait depuis peu Gouverneur de Flandres, le Marquis de Havrec son frere, le Comte de Lalain, & son frere le Seigneur de Montigny, le Vicomte de Gand, le Comte d'Egmont, les sieurs de Champigny, de Rassinguem, & de Sueveguem, & plusieurs autres. Tous ces jaloux envoyerent secretement offrir le Gouvernement des Pays-bas à l'Archiduc Mathias frere de l'Empereur Rodolphe, par le sieur de Malstede, qu'ils luy dépêcherent : & il fit une telle diligence, & pressa tellement l'Archiduc de partir, qu'il fut plûtôt arrivé de Vienne à Cologne, qu'on n'ût appris qu'on l'eût envoyé querir.

Le Duc d'Arscot, & autres jaloux, mandent l'Archiduc Mathias pour ruiner le Prince d'Orange

Ces Messieurs s'étoient imaginez qu'ils auroient la force du Gouvernement sous cét Archiduc, qui les regarderoit comme les Autheurs de son établissement : & qu'en même temps ils ruïneroient l'Authorité du Prince d'Orange, luy donnant un Superieur de cette qualité.

Mais le Prince d'Orange, dont l'esprit souple sçavoit fort bien obéïr au temps, & tourner en remedes les

poiſons qu'on luy preparoit, ſe plaignit modeſtement dans l'Aſſemblée des Etats generaux, de ce qu'on avoit mandé l'Archiduc ſans luy avoir communiqué une reſolution ſi importante: rien ne ſe devant faire que par commun conſentement, ſur tout en des affaires de cette conſequence; mais il ne s'oppoſa aucunement à la reception ny à l'établiſſement de l'Archiduc: puis ayant régagné le Comte de Lalain, qui avoit le principal commandement de l'Armée des Etats, il fit ſi bien par ſon adreſſe & par ſes ſoûmiſſions, qu'il tira de ſon côté l'Archiduc Mathias, qui fut fait Gouverneur general des Pays-bas à certaines conditions: & le Prince d'Orange, ſon Lieutenant general, par la plus grande voix des Etats: à qui l'Archiduc, pour ſa haute capacité, laiſſa la conduite de toutes choſes. Ainſi, le Prince d'Orange, par ſa prudence & par ſa bonne conduite, fit tomber ſur ſes Ennemis la tempête qu'ils avoient excitée pour le perdre; car le Duc d'Arſcot Chef de cette Ligue contre le Prince, eut auſſi-tôt le déplaiſir de ſe voir arrêter Priſonnier dans Gand Capitale de ſon Gouvernement, par une Cré-

L'Archiduc eſt fait Gouverneur des Pays-bas: & le Prince d'Orange ſon Lieutenant.

Le Duc d'Arſcot Chef de la Ligue contre le Prince, fait Priſonnier dãs Gand

ature du Prince d'Orange le ſieur de Rihove, qui avoit alors la principale Authorité dans cette grande Ville ; Et afin que la douleur du Duc d'Arſcot fut plus ſenſible & plus grande ; ſes meilleurs amis, les Evêques de Bruges & d'Ypres, & les ſieurs de Raſſinguêm & de Seuveguem, & quantité d'autres de ſa dépendance, furent auſſi arrêtez avec luy.

Jean d'Autriche ayant été declaré Ennemy du Pays par les Etats generaux, le 7. Septembre 1577. fit revenir la Soldateſque Eſpagnole & Italienne, qui êtoit ſortie des Pays-bas en conſequence de l'Edit perpetuel, avec un grand nombre d'Allemands, ſous Alexandre Farneze Duc de Parme, fils de Marguerite d'Autriche, cy-devant Gouvernante des Provinces : & avec ce renfort, deffit à Gemblours le dernier Janvier 1578. l'Armée des Etats, commandée par le ſieur de Goignie en l'abſence du Comte de Lalain & des principaux Chefs, qui êtoient à Bruxelles à des Nopces, dont ils furent fort blâmez. Tout le Canon fut pris, avec trente Drappeaux, & quatre Cornettes : mais on fut bien-tôt conſolé de cette perte, par la réduction

Jean d'Autriche, declaré Ennemi des Pays-bas

Jean d'Autriche deffait l'Armée des Etats à Gemblours.

Amsterdam se rend aux Etats.

de la célebre Ville d'Amsterdam, qui se rendit aux Etats, & qui se rejoignit au Corps de la Hollande le huitiéme de Fevrier suivant, c'est à dire huit jours aprés cette deffaite.

Dom Ieā attaque inutilement le Comte de Bossut General des Etats.

Jean d'Autriche, enflé du succés de Gemblours, esperant que cette Victoire luy en attireroit une autre, fut avec de grandes forces attaquer à Rimenant prés de Malines, l'Armée des Etats, lors commandée par le Comte de Bossut, mais inutilement: car le Comte se trouva si bien retranché, que Dom Jean fut contraint de se retirer en confusion, & avec perte; & l'on tint lors pour constant, que si le Comte de Bossut fût sorty de ses retranchemens il eût entierement deffait Dom Jean, qui avoit un Crucifix dans ses Drappeaux, avec ces paroles; *En ce signe j'ay vaincu les Turcs: & en ce signe je vaincray les Heretiques.*

Dévise de Iean d'Autriche.

La Paix de la Religion dās les Provinces.

En Juillet 1578. les Etats Generaux arrêterent la tolerance des deux Religions dans les Provinces: ce qui fut appellé la Paix de la Religion; mais cette Paix ne fut pas approuvée de tout le monde, & causa un tiers party, qui fut nommé des Mal-contens, dont les principaux étoient Emanuel de La-

Cause le Parti des Mal-contens.

lain Baron de Montigny, le Vicomte de Gand Gouverneur d'Arthois, Valentin de Pardieu ſieur de la Motte Gouverneur de Gravelines, le Baron de Capres, & autres. Ainſi, les Provinces d'Arthois & de Haynault ſe réjoignirent au Roy, nonobſtant toutes les remontrances que leur firent les Etats generaux, tant par Lettres, que par Députez.

En ce temps-là, les Etats firent battre de la Monnoye, où il y avoit d'un côté le corps des Comtes d'Egmont & de Horn, & leurs têtes ſur des pieux : & de l'autre, deux Cavaliers & deux Fantaſſins s'entrebattans, avec ces paroles, *Præſtat pugnare pro patriâ quam ſimulatâ pace decipi.* Il vaut mieux combatre pour la Patrie, que d'être trompé par une Paix feinte.

Les mal-contens font revenir les Troupes étrangeres.

Ces Mal-contens, pour ſe faire un rempart contre les Etats, prierent qu'on fit revenir les Troupes étrangeres dans les Pays-bas, contre la pacification de Gand, & l'Edit perpetuel; d'autre côté, les Etats, pour ſe deffendre des mal-contens, au mois d'Aouſt 1578. traittent avec le Duc d'Alençon, qui fut appellé le Deffenſeur de la liberté belgique, à condi-

Et les Etats appellent le Duc d'Alençon.

tion de les ſervir avec dix mil hommes de pied , & deux mil chevaux payez à ſes dépens. Ce Traitté ſe fit par le moyen de la Reyne de Navarre ſa ſœur , qui paſſant pour aller aux eaux de Spa , avoit gagné bien des gens pour ce frere qui luy êtoit ſi cher : entr'autres le Comte de Lalain, & le ſieur d'Enchy Gouverneur de Cambray.

Mort de Dom Ieã. Au mois de Septembre de l'année 1578. mourut Dom Jean d'Autriche au Camp de Namur, de chagrin d'être ſuſpect en Eſpagne, où avoit péri ſon Secretaire Eſcovedo : ou de poiſon, comme pluſieurs le crûrent.

Mort du Comte de Boſſut, auquel ſuccede Mr. de la Noüe bras de fer. Peu aprés, mourut auſſi le Comte de Boſſut General des Etats , qui prierent enſuite Mr. de la Noüe Bras de fer, à cauſe de ſa grande réputation , de valeur, de conduite, & d'experience dans la Guerre , d'accepter la Charge de Marêchal de Camp de leur Armée.

Le Duc de Parme ſuccede à Dom Ieã au Gouvernemẽt des Pays-bas. Alexandre Farneſe Duc de Parme, ſucceda à Dom Jean au Gouvernement des Pays-bas , qui par ſes manieres d'agir tres-obligeantes, jointe à de grandes promeſſes qu'il fit, accrût le nombre des mal-contens : & ainſi, diminua la force des Etats.

Ce fut en ce temps-là, le 22. Janvier 1579. que le Prince d'Orange Guillaume posa la premiere pierre fondamentale de la Republique des Pays-bas, par l'union étroite qu'il fit faire à Utrect des Provinces de Gueldres, de Zutphem, de Hollande, de Zelande, de Frise, & des Ommelandes, consistant en vingt-six Articles, dont voicy les principaux. *Union d'Utrect l'á 1579.*

Que les Provinces s'allioient contre leur ennemi commun, se promettant assistance mutuelle, sans pouvoir traitter ny de Paix ny de Guerre, que par commun consentement; cela sans préjudice des Privileges, Statuts, & Coûtumes de châque Province : ce qui a été violé sous le Gouvernement de Maurice Prince d'Orange : les Etats generaux s'êtans attribué Jurisdiction sur les Sujets des Provinces, qui auparavant n'avoient pour Seigneurs que les Etats particuliers de châque Province. Ce Traitté fut nommé l'union d'Utrect, parce qu'il se fit en cette Ville-là. Il fut ratifié par tous les Gouverneurs des Provinces; & les Etats, pour montrer qu'une parfaite union êtoit necessaire pour leur salut, prirent pour Dévise ces belles paroles de

Belle Devise des Etats. Micipsa, dans Saluste, *Concordia res parvæ crescunt* : c'est à dire, que les petites choses deviennent grandes par la concorde.

Prise & sac de Mastrict Cette année-là, la Ville de Mastrict fut prise & emportée de force par le Duc de Parme, aprés un Siege de quatres mois : & l'on traitta inutilement *On traitte inutilement de Paix à Cologne.* de Paix à Cologne par la médiation de l'Empereur Rodolphe, parce qu'on ne vouloit pas accorder la liberté de la Religion dans les Pays-bas, bien qu'elle eût été permise en Allemagne & en France.

Sous le Gouvernement du Duc de Parme, il y eût divers Combats en Flandres, entre les mal-contens, & les Troupes des Etats, commandées par Mr. de la Noüe, qui surprit Ninove en Flandres, où il prit dans leur lit le Comte d'Egmont, sa Femme, sa Mere, avec le Comte Charles son Frere, qui furent menez prisonniers à Gand : où le peuple, en passant, leur jetta de la boüe, leur dit mille injures, & leur reprocha d'avoir abandonné leur Patrie, pour se joindre aux bourreaux de leur Pere.

Mr. de la Noüe, fait prisonnier, Mais Mr. de la Noüe, aprés plusieurs hûreux succez, fut surpris luy-même, avec peu de gens qu'il avoit,

par le Vicomte de Gand Marquis de Risbourg : parce que le ſieur de Marquette ne ſuivant pas l'ordre de Mr. de la Noüe, n'avoit pas rompu un Pont, par lequel on pouvoit venir à luy. Par ordre du Duc de Parme, il fut mis priſonnier dans le Château de Limbourg, où il fut cruellement traitté par les Eſpagnols, qui luy offrirent de le mettre en liberté, à condition qu'on luy crévât les yeux ; ce qui fait voir combien ce grand Capitaine êtoit redouté des Ennemis. Enfin, aprés une longue priſon, il fut êchangé pour le Comte d'Egmont, en jurant de ne plus porter les Armes contre l'Eſpagne, dont le Duc de Lorraine, & pluſieurs autres Princes & Seigneurs le cautionnerent.

& mené à Limbourg.

Mr. de la Noüe ſort de priſon.

Outre ſon intelligence dans le métier de la guerre, loüée de tous les Hiſtoriens, il n'y eût jamais une vertu ſi pure, ny ſi deſintereſſée que la ſienne, dont il donna des preuves continuelles dans le cours de ſa vie : mais une entr'autres, tres-remarquable. Mr. de la Noüe bras de fer êtoit un Gentil-homme de Bretagne, & avoit une ſœur mariée à Mr. de Vezins perſonne de qualité d'Anjou tres-riche, qui eût d'elle un fils & deux

Generoſité incroyable de Mr. de la Noüe.

filles. Cette sœur avoit eu vingt mil écus en Mariage : mais étant morte jeune, Mr. de Vezins épousa une Demoyselle Suivante de sa femme, dont il eut plusieurs enfans. Cette Mégere, aprés la mort de son Mary, desirant assûrer à ses enfans les grands biens de la Maison de Vezins, ne trouva point de meilleur expedient, que de livrer pour une somme d'argent, les enfans de la premiere femme sa Maîtresse, à un Marchand Anglois, à condition qu'on ne les revît jamais. Cét homme les transporta dabord aux Isles de Jarsei & de Garnesei; On ne sçait ce que les filles devinrent : mais ce Marchand étranger, moins inhumain que cette Marâtre, ayant compassion du fils, l'emmena avec luy à Londres, où il l'éleva, & luy fit apprendre le mêtier de Cordonnier. Ce garçon étant devenu grand, & courant le Pays, se rencontra en Flandres lors que Monsieur de la Noüe y commandoit l'Armée des Etats : & luy apportant des Souliers, Mr. de la Noüe, aprés l'avoir bien consideré, dit à ceux qui se trouverent auprés de luy, que ce garçon avoit l'air, la taille, & l'alleure de son Beaufrere de Vezins; Luy, qui avoit été exposé à l'âge de quatre à

cinq ans : à qui il êtoit toûjours resté quelque memoire de son nom, de son pays, & de ce qu'il êtoit, luy dit qu'il s'appelloit Vezins, & qu'il êtoit François d'origine ; mais il n'en fut que cela, à cause des grandes affaires que Mr. de la Nouë avoit lors sur les bras. Quelques années aprés, êtant sorti de sa prison de Limbourg, & s'êtant retiré à Geneve : ce même garçon qui alloit par le monde, comme font les apprentifs, s'êtant encor presenté à luy en ce lieu où il êtoit sans affaires ; aprés l'avoir bien questionné, & avoir réconnû, outre la ressemblance generale, des marques particulieres qu'avoient ceux de la Maison de Vezins, il resolut de le faire réconnoître pour heritier de cette Maison : & fit, contre son interêt, toutes les poursuites necessaires en Anjou, au Conseil, & au Parlement, pour son rétablissement; mais la mort l'ayant surpris au Siege de Lamballe en Brétagne, où il fut tué d'une mousquetade, devant que l'affaire fût consommée, son fils Odet de la Nouë, que j'ay veu en ma jeunesse Ambassadeur extraordinaire en Hollande, aussi genereux que son pere, suivant ses vertueuses traces, termina l'affaire; & par un Arrest celebre, le fit declarer heritier

Le fils de Mr. de la Nouë, aussi genereux que son Pere.

de la maiſon de Vezins, dont les Enfans de cette cruelle marâtre êtoient en poſſeſſion : & c'eſt de luy qu'eſt venu Mr. le Marquis de Vezins d'aujourd'huy. Voila des actions heroïques du Pere & du Fils, qu'on ne ſçauroit aſſez loüer, & que les Lecteurs Curieux ſeront bien aiſes d'apprendre : outre que l'exemple d'une vertu ſi rare, porte quelque-fois les ames bien nées à en faire de ſemblables.

Le Prince d'Orange, Gouverneur de Flandres.

En ce même temps, le Prince d'Orange, qui avoit été fait Gouverneur de Flandres, fut à Gand, où il reforma le nouveau Magiſtrat, étably contre les Privileges de la Ville, par la violence de Jean Imbiſe homme audacieux & violent, qui avoit alors toute l'authorité dans la Ville. Imbiſe ſe retira en Allemagne chez le Prince Caſimir Palatin, qui avoit mené auparavant un ſi grand nombre de Cavalerie aux Etats, qu'ils en avoient été plus incommodez, que ſoulagez & deffendus ; Depuis, Imbiſe êtant retourné à Gand, y domina encor quelque temps tyranniquement, marchant entouré de trente Halbardiers ; Mais enfin, s'êtant élevé une faction contraire, comme il n'y a rien de plus inconſtant que la volonté

d'un Peuple, il fut arrêté : on luy fit son Procez, & eut la tête tranchée.

L'an 1580. le Prince d'Orange remontra aux Etats Generaux que, veu la desertion de quelques Provinces, & de plusieurs de leur Corps, qui s'étoient accommodez avec le Roy d'Espagne, par le moyen du Duc de Parme, ils ne se pouvoient pas soûtenir d'eux-mêmes contre un si puissant Ennemy ; qu'ainsi, ils êtoient obligez par cette impuissance, ou de s'accommoder avec l'Espagne ; ce qu'il ne leur conseilleroit jamais, n'y ayant point de seureté, ny pour leur vie, ny pour leur Religion : ou de choisir quelque Prince voisin pour leur Seigneur ; & qu'il n'y en avoit point qui luy semblât plus propre, que le Duc d'Anjou & d'Alençon, Frere unique de Henry troisiéme Roy de France ; Ce qu'ayant approuvé, ils envoyerent en France des Députez, dont le plus considerable êtoit Philippes de Marnix, Seigneur de sainte Aldegonde, qui firent un Traité avec luy en Septembre 1580. au Château du Plessis-lés-Tours : par lequel il êtoit porté, que les Etats de Brabant, de Flandres, de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Frise, le reconnoî-

Les Etats traittent avec le Duc d'Alençon & le reconnoissēt pour leur Seigneur.

troient pour leur Seigneur Souverain ; & ses Descendans aprés luy : à condition de laisser les choses de la Religion en l'état qu'elles étoient, & de conserver les Privileges des Provinces.

Qu'il assembleroit tous les ans les Etats Generaux, qui neantmoins auroient le pouvoir de s'assembler quand il leur plairoit. Qu'il ne mettroit personne dans les Charges, dans les Places, & dans le Gouvernement du Pays, que du consentement des Etats : & que s'il contrevenoit aux Privileges des Provinces, & au present Traitté, il seroit déchû de la Souveraineté : & qu'ils seroient déliez du serment de fidelité qu'ils luy auroient prêté, & pourroient choisir un autre Prince.

L'Archiduc Mathias se retire des Pays-bas.

Alors l'Archiduc se voyant inutile au Pays-bas : & qu'on cherchoit une plus puissante protection que la sienne, se retira aprés avoir été remercié par les Etats, & regalé de plusieurs presens, selon le temps & leur pouvoir : laissant la reputation d'un tres-bon Prince & tres-moderé : mais ses Ennemis le rendirent suspect sur la fin, de quelque intelligence avec les Espagnols.

Le Prince d'Orange sollicita de tout son pouvoir, la venuë du Duc d'Alençon, pour

çon, pour être soûtenu, & le Pays aussi, d'un Prince si considerable : mais principalement, parce qu'au mois de Juin de la même année 1580. le Roy Philippes avoit publié une cruelle Proscription contre luy, par laquelle il luy reproche dabord les bien-faits dont il êtoit redevable à l'Empereur Charles : entr'autres, de luy avoir assûré la succession de René de Nassau, & de Châlon Prince d'Orange. Qu'il l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne : Chevalier de la Toyson d'or, & Conseiller d'Etat. Que nonobstant qu'il fût Etranger, il l'avoit comblé de biens & d'honneurs, dont il êtoit fort ingrat. Qu'il avoit excité la Noblesse à presenter la Requête contre l'Inquisition. Qu'il avoit introduit l'Heresie dans les Pays-bas, & troublé la Religion Catholique, par le brisement des Images, & la démolition des Autels. Qu'il avoit fait la guerre à son Seigneur. Qu'il s'êtoit opposé à toutes les pacifications, même à celle de Gand : & qu'il avoit rompu l'Edit perpetuel. Qu'enfin, il le déclaroit ingrat, rebelle, perturbateur du repos public, héretique, & hypocrite; & le tenoit pour un Caïn, pour un Judas, pour un

Proscription du Roy Philippes second contre le Prince d'Orage.

homme qui avoit une conscience endurcie, pour un Impie, ayant tiré une Religieuse de son Cloître pour l'épouser, & dont il avoit des Enfans : pour un méchant, pour un parjure, pour le Chef des Troubles des Pays-bas, pour une peste de la Chrêtienté, & pour l'ennemy du Genre humain. Qu'il le mettoit au Ban, donnant ses biens, son corps & sa vie, à ceux qui l'en pourroient priver. Que pour délivrer le Monde de sa tyrannie en parole de Roy, & comme serviteur de Dieu, il promettoit vingt-cinq mil écus à celuy qui le luy pourroit amener mort ou vif : luy promettant de plus, impunité de tous les crimes qu'il pourroit avoir commis, & l'ennoblir, en cas qu'il ne fût pas Gentilhomme. De plus, il declaroit tous ses adherens, déchûs de Noblesse, d'honneur & de biens, si dans un mois aprés la publication de ce Ban, ils ne se separoient de luy, & ne rentroient dans leur devoir.

Le Prince d'Orange publia au mois de Decembre suivant, son Apologie, qui est une piece longue, forte & éloquente, qu'il fit lire publiquement en l'Assemblée des Etats generaux. Le

Prince y découvrit plusieurs choses qu'il eût mieux valu pour le Roy n'avoir jamais été revelées : les Roys n'ayant pas tant d'avantage à se deffendre contre leurs Sujets avec la plume, qu'avec l'épée : aussi il n'y fut jamais répondu de la part du Roy ; & pour ce que cette Apologie est fort considerable, il est à propos d'en mettre icy la substance.

Apologie du Prince d'Orange

Aprés avoir soûmis sa conduite & sa vie aux Etats generaux, il dit qu'il étoit forcé, contre son naturel & sa coûtume, de découvrir des ordures qu'il eût bien voulu cacher : & que si on ne l'eût accablé d'injures & de calomnies, il eût simplement répondu à la proscription, qu'il eût fait paroître injuste & sans fondement. Que son Ennemi qui l'a faite : & le Prince de Parme qui l'a publiée, n'ayans pû le tuer par le poison & par l'épée, essayent de le blesser par le venin de leur langue.

Quant aux bien-faits qu'on luy réproche, il avouë avoir reçû beaucoup d'honneur de l'Empereur Charlequint qui l'avoit nourri neuf ans entiers dans sa chambre ; que sa Memoire luy sera toûjours honorable ; ce sont ses propres termes ; Mais qu'il étoit for-

cé de dire, pour maintenir ſon innocence, qu'il n'avoit jamais reçû aucuns bien-faits de l'Empereur : & qu'au contraire, il avoit ſouffert de grandes pertes en le ſervant.

Qu'il ne pouvoit pas le priver de la ſucceſſion de René de Naſſau, & de Châlon Prince d'Orange ſon couſin germain, dont il êtoit ſeul heritier, ſans une injuſtice manifeſte: à moins qu'on appellât liberalité, de ne pas prendre le bien d'autruy.

Que tant s'en faut qu'il en eût reçeu aucuns bien-faits : qu'au contraire, l'Empereur, pour le bien de ſes affaires, êtant preſſé d'un côté par les Princes Proteſtans : & de l'autre, par le Roy de France, il avoit diſpoſé à ſes dépens, par le Traitté de Paſſau, de la Comté de Catzenellebogen, en faveur du Landgrave de Heſſe : bien qu'il luy eût êté adjugé par la Chambre Imperiale de Spire, avec plus de deux millions d'arrerages ; Et que le même Empereur n'avoit tenu compte de remettre le Prince René de Naſſau ſon couſin germain, en la poſſeſſion du tiers du Duché de Julliers qui luy appartenoit par leur ayeule Marguerite Comteſſe de la Mark, quoy qu'il

ſe vît victorieux par la valeur de ce Prince.

Que le Roy Philippes l'avoit privé de la jouïſſance de la Seigneurie de Châtelbelin, dont il luy étoit deû plus de trois cens cinquante mil livres d'arrerages, ayant évoqué injuſtement à ſon Conſeil la Cauſe, prête à juger au Parlement de Malines, qui depuis eſt demeurée indéciſe : ce qu'il allegue pour faire voir lequel des deux, du Roy, ou de luy, doit être taxé d'ingratitude.

Qu'il avoit dépenſé plus de cinq cens mil écus, tant en l'Ambaſſade qu'il fit contre ſon gré vers l'Empereur Ferdinand, que lors qu'il fut en ôtage en France pour la Paix de Cateau en Cambreſis : & l'année que commandant toute l'Armée Imperiale, il fit bâtir Charlemont & Philippeville, à la barbe des Generaux de France, en laquelle il ne toucha que trois cens Florins par mois : ce qui ne ſuffiſoit pas pour ceux qui tendoient ſes Tentes.

Que tout au contraire, ceux de ſon nom avoient dépenſé de grands biens, & expoſé librement leur vie, en ſervant les Princes de la Maiſon

d'Autriche. Que le Comte de Naſſau Engilbert ſecond de ce nom ſon biſayeul, étant Gouverneur des Pays-bas pour l'Empereur Maximilian premier, luy avoit aſſûré ces Provinces par le gain d'une Bataille.

Que le Comte Henry de Naſſau ſon Oncle paternel, perſuada aux Electeurs de l'Empire, de preferer Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilian, à François premier Roy de France : & luy mit la Couronne Imperiale ſur la tête.

Que Philebert de Châlon Prince d'Orange, avoit conquis la Lombardie & le Royaume de Naples à l'Empereur : & que par la priſe de Rome & du Pape Clement VII. ſon Ennemi, il l'avoit comblé de gloire & de grandeur.

Que le Néveu de ce Philebert René de Naſſau & de Châlon ſon couſin germain, étoit mort à ſaint Diſier aux pieds de l'Empereur, aprés avoir réparé le dommage d'une Bataille perduë, & conquis le Duché de Gueldres ; Qu'enfin, ſi ceux de Naſſau n'avoient jamais été au monde : & que les Princes d'Orange n'euſſent pas tant fait d'Exploits conſiderables avant que

le Roy fût né : qu'il n'auroit pas mis tant de Titres, de Pays, & de Seigneuries au front de cette infame proscription qui le declare traître & méchant : crimes qui ne tomberent jamais sur aucun de sa race.

Que pour tant de dépenses & de services signalez, on ne pouvoit pas montrer la moindre marque de réconnoissance des Princes d'Autriche vers ceux de sa Maison.

Que les Roys de Hongrie avoient donné à ses Predecesseurs, pour marque perpetuelle de leur valeur, en les deffendans de l'invasion des Infidelles, plusieurs pieces d'Artillerie qui luy ont été ravies & emportées hors de son Château de Breda, quand le Duc d'Albe tyrannisoit les Pays-bas.

Quand le Roy luy réproche de l'avoir fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne, Chevalier de son Ordre, & Conseiller d'Etat : il répond, que s'il en doit sçavoir quelque gré à quelqu'un, c'est à l'Empereur, qui l'avoit ainsi ordonné en partant pour Espagne, en consideration de ses services. Que le Roy êtoit luy-même décheu de l'Ordre, par la contravention aux Ar-

ticles qu'il avoit juré d'obſerver : par leſquels les Chevalliers ne peuvent être jugez que par leurs Confreres, ayant fait condamner Meſſieurs les Comtes d'Egmont, de Horn, de Bergues, & de Montigny, par des Faquins & gens de rien. Que le Gouvernement de Bourgogne luy appartenoit heredi-tairement : ceux de Châlon en ayant toûjours joüy ſans contredit ; & que, quant à la Charge de Conſeiller d'Etat, il l'obtint par la brigue & par le conſeil du Cardinal de Granvelle, qui par là ſe vouloit mettre à couvert, à cauſe de l'authorité que le Prince avoit envers le Peuple, qui avoit toute croyance & confiance en luy.

Quand le Roy objecte, pour le rendre odieux, d'avoir épouſé une Religieuſe; il dit que celuy qui médit, doit être exempt de tout blâme : & que c'eſt une horrible impudence à Philippes, de luy reprocher un Mariage legitime & ſelon Dieu, luy qui eſt tout couvert de crimes : ſoûtenant, lors qu'il épouſa l'Infante de Portugal, Mere de Dom Carlos, qu'il étoit effectivement marié à Donna Iſabella Oſorio, dont il avoit eu trois Enfans. Qu'il a été le Parricide de ſon propre Fils,

pour avoir parlé en faveur des Pays-bas, & l'Empoisonneur de Madame Isabelle de France sa troisiéme Femme, Fille du Roy de France Henry second: pendant la vie de laquelle, il avoit entretenu publiquement Donna Eufrasia, qu'il fit épouser par force au Prince d'Ascoli, étant enceinte de son fait, afin que son Bâtard heritât des grands biens de ce Seigneur, dont il mourut de déplaisir, si ce ne fut (dit le Prince) d'un morceau plus aisé à avaler qu'à digérer.

Que depuis, il n'avoit point eu de honte de commettre un inceste public, épousant sa Niéce, fille de l'Empereur Maximilian second, & de sa propre Sœur; Mais il avoit dispense, dit le Roy; Oüy du Dieu en Terre, dit le Prince: car le Dieu du Ciel ne luy auroit jamais accordée; ce sont les propres termes du Prince.

Que cela étoit aussi étrange qu'insupportable, qu'un homme noirci d'Adulteres, d'Empoisonnemens, d'Incestes, & de Parricides, luy fit un crime d'un Mariage approuvé de Mr. de Montpensier son Beau-pere, plus grand Catholique en effet, que les Espagnols ne le sont de grimace. Que

quand ſa Compagne auroit fait des Vœux en ſon bas âge : ce qui êtoit contre les Canons & les Arreſts, ſuivant l'opinion des plus grands hommes : & qu'il n'y auroit point eu pluſieurs proteſtations ; qu'il n'êtoit pas ſi peu verſé en la bonne Doctrine, qu'il ne ſçût que tous ces liens noüez par les hommes, pour des raiſons de pur interêt, ne pouvoient avoir aucune force devant Dieu.

Sur ce que le Roy le traitte d'Etranger : il dit, que ſes Ancêtres ont poſſedé depuis pluſieurs Siécles, des Comtez & des Baronnies en Luxembourg, en Brabant, en Hollande, & en Flandres : & que ceux qui y ont des Terres, ont toûjours été tenus pour naturels du Pays.

Que le Roy eſt donc Etranger auſſi bien que luy, êtant né en Eſpagne, Pays naturellement ennemi des Pays-bas : & luy en Allemagne, Pays voiſin & amy de ces Provinces. Mais, (dit le Prince) on dira quil eſt Roy ? à quoy il répond ; Qu'il ſoit Roy en Caſtille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & en Jeruſalem, s'il veut, & Dominateur en Aſie & en Affrique ; Pour luy, qu'il ne réconnoît qu'un Duc

& qu'un Comte, dont la puissance est limitée par les Privileges du Pays que le Roy a jurez. Qu'il faut qu'il apprenne, & les Espagnols avec luy, s'ils ne le sçavent pas : que les Barons de Brabant, quand les Princes sortent des termes de la raison, leur ont bien fait voir quelle êtoit leur puissance. Il finît ce discours, en disant, que c'est une chose étrange, qu'on luy ose objecter d'être Etranger au Pays-bas : veu que ses Prédecesseurs êtoient Ducs de Gueldres, & possedoient de grands biens dans ce Pays, lors que les Ancêtres du Roy êtoient seulement Comtes de Hasbourg, demeurant en Suisse : & lors même que leur race êtoit inconnuë dans le monde.

Le Prince soûtient que le dessein des Espagnols a toûjours été, d'assujettir les Provinces des Pays-bas, & de les gouverner tyranniquement, comme ils font les Indes, Naples, Sicile, & Milan ; ce qu'ayant été connû de l'Empereur Charlequint, il remontra à son fils Philippes en sa presence, & du vieux Comte de Bossut, ainsi que de plusieurs autres : que s'il ne réprimoit cét orgueïl des Espagnols, qu'il seroit cause de la ruine entiere de ces Provinces : mais que, ny l'authorité paternelle, ny le bien de ses

affaires, ny la Justice, ny son Serment, qui retient les plus barbares, n'ont pû retenir cette passion violente de les tyranniser.

Que le Pays accorda un secours considerable d'argent au Roy : par le moyen duquel, & par le courage de la Noblesse de ces Provinces, ayant gagné deux fameuses Batailles, & fait quantité de prisonniers de la plus haute qualité du Royaume de France, il fit la Paix à Cateau en Cambresis, qui luy êtoit aussi profitable, que desavantageuse à ses ennemis : & que s'il restoit au Roy un peu de réconnoissance, il ne pourroit nier que le Prince n'ait été un des principaux instrumens de cette Paix, l'ayant traittée en particulier par son ordre, avec le Connêtable de Montmorency, & le Marêchal de S. André : le Roy l'ayant assûré qu'il ne pourroit jamais luy rendre un service plus grand ny plus agréable, qu'en faisant cette Paix : voulant passer en Espagne à quelque prix que ce fût.

Mais ces secours d'argent, & ces hûreux succez obtenus par le Sang de la Noblesse des Provinces, furent tenus pour des crimes de Leze-Majesté : parce qu'on ne voulut rien accorder, qu'à con-

dition que les Etats generaux s'assemblassent : & que les sommes promises passassent par les mains des Commissaires du Païs, pour rogner les ongles à ces harpies de Barlaymont, & autres leurs semblables : assûrant que ce sont là les deux grands crimes qui ont fait naître dans l'esprit du Roy, & dans ceux de son Conseil, cette haïne implacable contre les Flamands.

Le premier de ces crimes fut la demande de l'Assemblée des Etats generaux, autant haïs des méchans Princes, parce qu'elle bride leur tyrannie, qu'ils sont aimez & réverez par les bons Roys, vrays peres du peuple, comme le fondement le plus assûré d'un Etat, & le vray répos des Souverains.

L'autre crime est d'avoir demandé les Commissaires du Païs pour l'administration des sommes accordées : le Prince disant que les mangeurs de peuples réputent leur larcin & leur peculat, un meilleur revenu que celuy de leurs Terres. Que se voyant hors d'état de voler impunement, ils cherchent des pretextes en flâtant les Princes, pour les enflammer contre les Sujets : & conclut cét Article, assûrant les Etats generaux, (ausquels il s'adresse incessamment)

qu'il a veu leurs actions, qu'il a oüy leurs discours, & qu'il a été témoin de leurs conseils, par lesquels ils les dévoüoient tous à la mort, les destinant au massacre: comme aux Indes, où les Espagnols ont exterminé trente-fois plus de Peuple qu'il n'y en a dans les Pays-bas.

Sur ce que le Roy l'accuse d'avoir fait des brigues, d'avoir gagné les cœurs de ceux qui desiroient des nouveautez, sur tout des suspects de la nouvelle Religion: & d'avoir été Autheur de la Requête contre l'Inquisition: il avoüe avoir toûjours été de la Religion reformée dans son cœur: le Comte Guillaume de Nassau son Pere l'ayant introduit dans ses Etats. Qu'il avoit appris de la bouche du Roy Henry second, servant d'ôtage en France pour la Paix que le Duc d'Albe traittoit pour exterminer tous ceux de la Religion, en France, aux Pays-bas, & par toute la Chrêtienté: qu'on avoit resolu d'établir l'impitoyable Inquisition: par la severité de laquelle on n'avoit qu'à regarder une Image de travers, pour être condamné au feu. Qu'il n'avoit pû souffrir que tant de gens de bien, & de Seigneurs de sa

connoissance, fussent dévoüez à la mort; qu'ainsi, il avoit pris une ferme resolution, d'exterminer cette vermine d'Espagnols : & que s'il eût été bien secondé dans ce juste & genereux dessein, il n'y auroit plus de memoire d'eux au Pays-bas, que par leurs ossemens, & par leurs tombeaux.

Quant à la Requête dont on luy faisoit un Crime; qu'il tient à tres-grand avantage, tant pour son honneur & sa reputation, que pour le service du Roy, & le bien du Pays : d'avoir conseillé qu'elle fût presentée, comme un moyen asseuré pour détourner le déluge des maux infinis qui survinrent aprés; & quant aux Prêches : qu'il conseilla aussi à Madame de Parme de les permettre, les choses étant dans un état qu'on ne pouvoit plus les en empêcher, sans la juste crainte d'une manifeste subversion.

Quand le Roy dit que la prévoyance de la Duchesse de Parme fut si grande, qu'il fut contraint de sortir des Pays : il dit qu'on diroit vray, si on disoit que sa tromperie & sa deloyauté en furent la cause; Qu'un an auparavant, il avoit voulu se retirer, & se demettre de ses Charges : mais que

Messieurs de Bergues & de Montigny ayant péri en Espagne, les gibets étant plantez, & les feux allumez de toutes parts; qu'il avoit resolu de se mettre en seureté, sans se fier sur les lettres du Roy, conçeuës en des termes honnêtes pour le mieux attraper.

Qu'on s'étoit attaqué à sa personne, & à ses biens; Que la consideration des Privileges de l'Université de Louvain, ny du Pays de Brabant, n'avoit pas eu le pouvoir d'empêcher qu'on ne menât son Fils prisonnier en Espagne; Que par un traittement si injuste & si rigoureux, il étoit délié de tout serment, & bien fondé, de faire la Guerre à son Ennemi: ce qu'on luy réprochoit comme un grand crime.

Qu'on ne luy reprochoit rien, que Henry predecesseur du Roy, n'eût fait: car, tout Bâtard qu'il étoit, il se rébella contre son Prince naturel Dom Pedro Roy de Castille & de Leon, qu'il tua de sa propre main. Si le Roy répond que Dom Pedro étoit cruel & tyran: & qu'il possede la Castille à ce seul titre; pourquoy ne le traittera-t'on pas de la même maniere (dit ce Prince) n'y ayant jamais eu de Tyran qui ait violé les ^ Pays avec plus d'arrogance,

^ privileges du

ny qui ait rompu la Foy jurée avec moins de pudeur que Philippes : & qu'au moins, Dom Pedro n'étoit ny parricide, ny inceſtueux, ny homicide de ſa femme; mais quand il prendroit les armes contre le Roy, & qu'il ſeroit né ſon Sujet, il ne feroit rien que ce qu'Albert premier Duc d'Autriche, auparavant Comte de Hasbourg, Prédeceſſeur du Roy, avoit fait contre l'Empereur Adolphe de Naſſau ſon Seigneur, l'un de ſes dévanciers.

Le Prince ſoûtient qu'il y a obligation mutuelle entre les Ducs de Brabant, & leurs Vaſſaux; Qu'ils doivent obéïſſance au Prince: qui de ſon côté doit conſerver leurs Privileges, dont les principaux ſont; Que les Ducs ne peuvent changer l'état du Païs par aucune Ordonnance. Ils doivent ſe contenter de leur revenu ordinaire. Ils ne peuvent lever de nouvelles Impoſitions ſans le conſentement du Païs. Ils ne peuvent faire entrer des gens de guerre dans la Province, ſans l'agréement des Etats. Ils ne peuvent changer le prix des monnoyes; Et enfin, ils ne peuvent prendre aucun Priſonnier, ſans Information du Magiſtrat du lieu, ny l'envoyer hors du Païs. Auſſi, les

Grands de Brabant, qui par prérogative ont la Charge des Armes du Pays, sont obligez de conserver & maintenir les Privileges: & ne le faisant pas, ils doivent être tenus pour parjures, & pour Ennemis de leur Patrie. Que le Roy n'a pas violé un des Privileges, mais tous, & une infinité de fois: luy ayant ôté ses biens, ses dignitez, & son Fils, contre les immunitez; qu'ainsi il étoit absous du serment de fidelité qu'il luy devoit: & par consequent, en droit de se deffendre de cette violence par la Guerre; principalement, n'ayant jamais voulu reparer ses fautes, ayant méprisé & rejetté les intercessions de l'Empereur Maximilian, & les supplications de ses Sujets, par la deputation des Principaux Seineurs qu'il a fait mourir contre le droit des gens, par la main du Bourreau, & tous les autres qu'il a pû saisir par artifice, s'étans fiez en ses paroles trompeuses: ce qui le justifie suffisamment d'avoir pris les Armes pour sa conservation, ainsi que pour celle de sa Patrie. Et bien que la premiere fois il n'ait pû prendre pied au Pays-bas, comme on luy reproche: il n'y a rien en cela qui ne soit arrivé aux plus grands

Capitaines, & au Roy même, qui souvent est entré en Hollande & en Zelande avec de puissantes Armées, dont il a été chassé honteusement, sans qu'il y possede un seul poulce de terre. Et comme par son serment il veut, qu'en cas de contravention aux Loix, on ne luy obéïsse plus : pourquoy est-il si témeraire de dire que le Prince a pris injustement les armes.

Sur ce que le Roy dit qu'il a pratiqué & monopolé de revenir en Hollande & en Zelande : il répond n'y être venu qu'à l'instante priere des principaux de ces Provinces : ce qu'il peut justifier par leurs Lettres.

Quand le Roy l'accuse d'avoir persecuté les Ecclesiastiques, chassé les Catholiques, & banni la Religion : le Prince répond que cela s'est fait par commun consentement, pour conserver leurs privileges & leur vie contre des gens qui ont fait Serment au Pape, & qui machinent incessamment contre la liberté du Païs, & la Religion nouvellement établie : ce qui fut representé au Traitté de Paix projetté à Breda, où ce Point touchant la Religion, fut justifié par l'Arrêté & le Sceau de toutes les Villes : & qu'il

êtoit injuſte qu'on luy imputât ce qui êtoit fait par Ordonnance unanime de tout le Païs.

Quand on luy réproche d'avoir permis la liberté de conſcience : il répart que la lueur des feux qui ont réduit en cendres tant de gens, n'a jamais êté agréable à ſes yeux, comme elle a réjoüi ceux du Duc d'Albe, & des Eſpagnols : & qu'il a êté d'avis que ces perſecutions ceſſaſſent.

Il avoüe ingenuëment que le Roy, avant la tenuë des Etats de Gand, & ſon départ pour l'Eſpagne, luy ordonna de faire mourir pluſieurs gens de bien, ſuſpects de la Religion ; Commandement cruel qu'il ne voulut pas executer : au contraire, il les avertit, ne le pouvant faire en bonne conſcience, & voulant plûtôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

Il dit qu'on a tort de l'accuſer du maſſacre de quelques Eccleſiaſtiques, veu que luy-même a fait mourir par la juſtice pluſieurs coupables de ces crimes : & que ceux qui êtoient de Maiſon Illuſtre, comme le Comte Guil-me de la Mark, convaincus de ſemblables violences, ont êté punis ſeulement par la priſon, & par la priva-

tion de leurs Charges , en consideration de leurs Alliances.

Sur ce que le Roy dit n'avoir point commandé au Duc d'Albe l'imposition du dixiéme & du vingtiéme denier : le Prince d'Orange répond que son impunité prouve assez qu'il en avoit ordre ; Qu'il ne peut éviter le nom de tyran , ayant commandé ce Tribut , ou n'ayant pas puni une si grande audace commise contre son gré. Il ajoûte que le Duc n'êtoit pas si impertinent d'oser êtablir une si cruelle imposition sans un commandement exprez , & souvent réïterée : qu'autrement il n'auroit pas condamné le Bourguemestre d'Amsterdam à vingt-cinq mil florins d'amende , pour s'être opposé à la levée de ce dixiéme denier.

Que le Roy eût bien mieux fait de conserver la Goulette & le Royaume de Tunis, que l'Empereur avoit conquis sur le Turc , & qu'il préferoit à ses autres Victoires : que de faire une guerre injuste à ses Sujets ; mais que cette rage & cette fureur qui le transportent , luy aveugloient les yeux pour ne pas voir ce mal , & l'entendement pour ne le pas comprendre : ayant mieux aimé faire voir son im-

puiſſance contre ſes propres Sujets ; que d'employer ſes forces contre l'ennemy du nom Chrêtien. Il ajoûte, que comme Annibal avoit juré la ruine des Romains ſur l'Autel de ſes Dieux : que le Duc d'Albe avoit auſſi juré la deſtruction des Pays-bas : ce qui ſe prouve aſſez par les cruautez qu'il y a exercées. Que ſi on connoît le Maître par ſes Serviteurs, on doit bien connoître le naturel du Roy, & ſon inclination pour le Pays, par la tyrannie de ce Miniſtre impitoyable.

Quand le Roy dit qu'il a diſpenſe du Pape pour ne pas garder ſon Serment : le Prince répond que le Roy ne conſidere pas qu'en même temps, ſes Sujets, en ne le gardant pas, étoient déliez du Serment d'obéïſſance qu'ils luy avoient juré. Il ajoûte que le Duc d'Albe êtoit prêt de faire pendre les principaux de Bruxelles, qui s'oppoſoient à la levée du dixiéme denier : qu'il avoit ordonné au bourreau d'apprêter dix-ſept cordes : que le *Dictum* de la Sentence êtoit écrit, & les Soldats Eſpagnols prêts à prendre les armes pour ſoûtenir cette exécution, lors que les hûreuſes nouvelles de la priſe de la Brille arriverent, qui les ſauverent du gibet.

Parlant de l'Edit perpetuel : il dit qu'il ſe fit avec Dom Jean, contre ſon avis, & celuy des Etats de Hollande & de Zelande, par l'artifice des Eſpagnols. Qu'il n'y avoit de difference entre le Duc d'Albe, le Commandeur de Requeſens, & Dom Jean : ſinon, qu'il étoit moins diſſimulé qu'eux : & qu'il ne pouvoit pas cacher ſi longtemps ſon venin, que les autres : ayans les mêmes ordres que les précedens Gouverneurs, d'opprimer le Pays : ce qui a été rendu public par les Lettres interceptées qui n'ont pas été conteſtées.

Quand on luy dit qu'il a rompu la pacification de Gand, & l'Edit perpetuel : il répond que ce ſont les Eſpagnols qui ne remettoient perſonne en poſſeſſion de leurs biens & de leurs Charges, & qui retenoient les priſonniers. Que le Roy avoit commandé à Dom Jean, de n'obſerver point cette Paix, comme on le voit par les Lettres interceptées ; Et que quand Dom Jean la jura, ce fut à condition qu'il l'obſerveroit juſqu'à ce qu'il s'en repentît, dont il s'expliqua à quelques-uns des Etats ; Ainſi, la Paix de Gand, & l'Edit perpetuel étant violez ; qu'il étoit

au pouvoir des Etats de ſe précautionner, en expliquant, augmentant, & changeant le Traitté pour leur ſeureté, & pour leur bien.

Que s'il y a eu quelques inſolences de la Sodateſque dans ſes Gouvernemens : qu'elles luy ont fort dépleu : & que ce ne ſont que des roſes, au prix des excez intolerables commis par les Eſpagnols.

Le Prince ſe plaint de la trahiſon de pluſieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Pays qui ont preferé leurs interêts particuliers, à la tyrannie Eſpagnole, au bien de leur Patrie qu'ils ont dechirée par leur diviſion, & qu'ils pouvoient rendre fleuriſſante par la concorde. Et s'emportant contre l'infidelité de ces faux Freres, qui ſe nommerent mal-contens : il dit qu'on ne ſçauroit aſſez s'étonner de l'inconſtance & de la vanité de leurs diverſes reſolutions : Ils ſervent, dit-il, le Duc d'Albe & le Commandeur, comme Valets, & me font la Guerre à outrance. Peu aprés ils traittent avec moy, ils ſe réconcilient, & ſe déclarent Ennemis des Eſpagnols. Dom Jean vient, ils le ſuivent, ils machinent ma ruine. Quand Dom Jean manque ſon entrepriſe ſur

Anvers, ils le quittent, ils me rappellent. Je ne ſuis pas plûtôt venu : que contre leur ſerment, ſans me rien communiquer, ils appellent l'Archiduc Mathias. Eſt-il venu, ils le laiſſent ; & ſans l'avertir, vont querir le Duc d'Anjou, auquel ils promettent merveilles : & auſſi-tôt ils l'abandonnent, & ſe joignent au Duc de Parme ; Sur quoy il s'ecrie. Y a-t'il flots de la Mer plus inconſtans, n'y d'Euripe plus incertain, que la legereté de ces gens là, qui ont conſenti à cette Proſcription : moy qui ſuis cauſe, par ma fermeté & par mon courage, qu'ils ont été remis dans leurs biens & dans leurs Charges.

Quand on luy dit qu'il a brigué les Gouvernemens de Brabant & de Flandres : il répond en un mot qu'il n'a eu ces Employs qu'à la priére des Etats, & par une approbation generale.

Quand on veut le rendre odieux, en diſant qu'il charge le peuple d'impoſitions : il répond qu'elles ſont miſes par les Etats, du conſentement des peuples ; & que, ſi le Roy en met bien de ſi exceſſives ſur ſes Sujets, pour opprimer la Hollande & la Zelande, & autres Provinces-Unies :

pourquoy ne leur seroit-il pas permis d'en mettre sur eux, pour se garantir de la tyrannie Espagnole?

Quand on blâme le Prince d'avoir ôté dans les Villes, des Officiers bien affectionnez au Roy : il dit ~~qu'ils étoient un peu trop~~ bons Ennemis du Païs : & qu'ainsi, il a bien fait de les chasser.

que c'est come qui le blameroit d'avoir chassé de

Quand le Roy luy objecte comme un grand crime, le credit qu'il a parmy le peuple : il dit que cela luy est honorable, qu'il l'ait pris pour son deffenseur contre sa cruelle tyrannie, qui a allumé une haïne tres-juste dans tous les cœurs.

Quand on luy reproche qu'il haït la Noblesse. Ouy, répond-il, celle qui ayant dégeneré de ses Ancêtres, & ne suivant pas leurs traces genereuses, trahit sa Patrie, & se joint à ceux qui la persecutent.

Quand le Roy dit que la Paix traittée à Cologne par l'entremise de l'Empereur Rodolphe, a été jugée raisonnable de toutes personnes de bon sens : le Prince dit qu'il s'ensuit par là, que tous ceux qui l'ont jugée déraisonnable & captieuse, sont dépourveus de raison & de jugement;

Car : quelle apparence, dit-il, qu'un peuple travaillé & appauvri d'une ſi longue Guerre, refusât une Paix équitable avec ſon Prince : ſinon qu'elle luy parût un appas pour le ſurprendre. Que cette Paix projettée à Cologne, leur êtoit pire que la guerre : & que le miel d'une langue traîtreſſe, eſt toûjours plus dangereux que la pointe des êpées. Que ſi l'Empereur a crû cette Paix raiſonnable : qu'il en a été perſuadé par les traîtres de la Patrie.

Quand on luy objecte l'union d'Utrect comme le plus grand des crimes, & qu'on la trouve mauvaiſe : il dit que tout ce qui eſt bon aux Etats, paroît tres-mauvais aux Eſpagnols : & que ce qui eſt ſalutaire aux oppreſſez, eſt mortel aux fauteurs de la tyrannie. Que leurs Ennemis avoient fondé toute leur eſperance ſur la diviſion : contre laquelle il n'y a point de remede ſi ſpecifique, qu'une bonne union : ny d'antidote plus certain contre la diſcorde, que la concorde, qui a fait évanoüir toutes leurs intrigues & toutes leurs intelligences. Il avoüe avoir été l'Autheur de cette union : & le dit ſi haut, qu'il ſouhaitte que,

non ſeulement l'Eſpagne , mais toute l'Europe l'entende ; Surquoy il exhorte les Etats de la bien conſerver , & d'executer ce que ſignifie le trouſſeau des fléches liées d'un ſeul lien qu'ils portent dans leurs Armes ; Qu'il ne rougira jamais d'une action ſi utile à la conſervation de leur liberté : & que tout au contraire, il s'en glorifie.

Quand on luy reproche d'avoir chaſſé les Eccleſiaſtiques : il dit qu'il n'en a chaſſé aucun , qu'aprés que le Comte de Renneberg George de Lalain , Gouverneur de Friſe , ſe fut emparé de Groningue par trahiſon , & par le maſſacre des principaux Bourgeois : entr'autres du Bourguemeſtre Hillebrand, qui avoit tout credit dans la Ville , le careſſant pour l'attraper, & ayant même ſoupé avec luy la veille de cette infame ſurpriſe ; Ne pouvant luy être reproché que dans les troubles ſuſcitez par les Eſpagnols , on ait jamais trempé les mains dans le ſang des Confederez , qui ſe repoſoient ſur la foy promiſe.

Quand on accuſe le Prince d'avoir chaſſé du Païs quelques Nobles , il denie d'en avoir chaſſé un ſeul : mais qu'ils ſe ſont retirez volontairement

par la terreur de leurs consciences, ayant ouvertement machiné la ruine de leur Patrie ; & plût à Dieu, ajoûte-t'il, que leurs semblables les suivissent, pour délivrer la Republique de toute crainte.

Le Prince d'Orange dit, que c'est une chose ridicule de l'appeller Hypocrite : luy qui n'a jamais usé de dissimulation avec les Espagnols ; Que leur étant encor ami, il leur a toûjours parlé franchement : & qu'il leur a prédit, tant de bouche, que par écrit, qu'ils filoient la corde de leur ruine par ces cruelles persecutions. Qu'ayant été forcé de devenir leur Ennemy, pour soûtenir la liberté du Païs : quelle Hypocrisie peuvent-ils avoir remarquée en luy ? si ce n'est, qu'ils appellent Hypocrisie, de leur faire la Guerre ouverte, leur prendre des Villes, les chasser hors du Païs, & leur faire sans feintise, tout ce que permet le droit d'une juste Guerre. Que si on veut lire la deffense qu'il publia il y a treze ans, pour justifier sa prise d'armes : on y trouvera des lettres d'un Roy trompeur & hypocrite, qui pensoit le surprendre par ses paroles captieuses, comme il pense

à present l'étonner par ses menaces.

Quand le Roy Philippes appelle le Prince d'Orange desesperé comme un Caïn & comme un Judas : il dit que c'est autre chose, de se deffier de la grace de Dieu, qui ne peut mentir : & de ne pas croire aux paroles d'un homme trompeur & infidelle ; témoins les pauvres Morisques de Grenade, ainsi que les Comtes d'Egmont & de Horn, & plusieurs autres ; Que la cheûte de Caïn & de Judas, fut le desespoir causé par des crimes énormes, où il n'est pas reduit : sa conscience ne luy reprochant rien ; Mais qu'on remarque le stile des desesperez dans cette proscription Turquesque & barbare.

Quand il l'accuse d'être deffiant, & qu'il dit que la deffiance est une chose ordinaire aux méchans : il fait une Apostrophe au Cardinal de Granvelle (qu'il tenoit l'Autheur de cette proscription (& luy parle de cette sorte. Et toy Cardinal, qui as tant perdu de temps au College : si tu n'appelles devenir sçavant, que d'être dés sa jeunesse instruit à mentir & à tromper ? que répondras-tu à cét Orateur sententieux, & amateur de son Pays,

quand il dit que la meilleure & la plus grande forteresse que peut avoir un peuple libre contre un tyran , c'est la deffiance : ce qui étoit allegué contre un autre Philippes petit Ecolier en tyrannie, au prix de ton Dom Philippes , qui surpasse les plus grands tyrans : sa tyrannie ne pouvant être representée par aucune Philippique, non pas même par celle qu'on appelle divine ? Tu y aviseras : & cependant, dit le Prince , je diray , j'écriray , & je feray graver par tout cette belle & utile Sentence; & pleût à Dieu, dit-il, que je sois mieux creu , que Demosthene ne le fût de son Peuple : lequel se laissant amuser à des broüillons & à des trompeurs semblables à toy , fut enfin ruiné de fonds en comble.

Quand le Roy luy reproche d'avoir refusé de grands avantages , pour se retirer en Allemagne , & pour abandonner les Etats : il répond qu'on ne peut assez admirer la sottise & l'impertinence Espagnole, qui l'exalte , en voulant le rabbaisser & le noircir, disant qu'il a preferé le salut des Etats, & leur liberté , à son repos , & au Pays de sa naissance. Qu'il souhaitteroit bien être delivré de tant de pei-

nes & de traverses, joüir paisiblement de ses biens, & de la presence de son fils : mais que cela ne se pouvant sans se parjurer, sans trahir les Etats, sans violer la foy donnée, & sans les abandonner à la cruauté de leurs ennemis mortels ; Qu'il ne pouvoit, ny pour les biens, ny pour la vie, ny pour femme, ny pour enfans, consentir à les laisser en proye, & à les voir déchirer, par les dents sanglantes des Espagnols. Et conclud que c'étoit-là un grand crime, de luy reprocher qu'il est homme de bien, loyal, constant, & inébranlable contre les vents des promesses, aussi bien que contre les flots des ménaces. Le Prince dit que sur ces fausses accusations, le Roy & les Espagnols ont fondé cette cruelle proscription pleine de calomnies, d'injures, & d'imprécations inconcevables, qui ne l'étonne non plus, que les fulminations que le Pape Clement VII. lança contre Philebert Prince d'Orange : qui pour tout cela, ne laissa pas de le faire son prisonnier.

Enfin, il dit aux Etats, & à toute l'Europe, que tout Espagnol ou espagnolisé, qui dit ou dira comme fait cette proscription, qu'il est méchant

& traître,

& traître, en a menti, a parlé, faussement, & contre la verité. Cependant que les Espagnols luy interdisent l'eau & le feu, il ne laissera pas, en dépit de leur rage, avec l'aide de ses Amis, de vivre tant qu'il plairra à Dieu, qui a seul en sa puissance sa vie & sa mort: & qui a compté tous les cheveux de sa tête. Quant aux biens qu'il possede: qu'il espere, Dieu aidant, qu'ils leur coûteront si cher à les avoir, qu'ils en chercheront ailleurs à meilleur marché; &que,quant à ceux qu'ils luy détiennent injustement: qu'il espere les en déposseder; & que jamais ils n'ont ravi de bien à un pauvre Prince, qui leur pese davantage.

Sur ce que le Roy promet vingt-cinq mil écus, à celuy qui amenera le Prince mort ou vif: de l'ennoblir pour une action si genereuse, s'il n'est pas Gentil-homme: avec remission des crimes les plus énormes qu'il pourroit avoir commis; Il répond, que si un Gentilhomme avoit fait une si mechante action: aucun honnête-homme ne voudroit jamais boire ny manger avec ce Selerat, ny même le souffrir en sa presence. Que si les Espagnols tiennent ces gens-là pour Nobles: & que

ce ſoit-là le chemin de l'honneur en Caſtille, il ne s'étonne plus ſi tout le monde croit la plus part des Nobles d'Eſpagne, être iſſus du ſang des Maranes, & des Juifs : & qu'ils auroient herité cette vertu de leurs Ancêtres, qui vendirent la vie de nôtre Sauveur, à beaux deniers comptans. Sur cela, le Prince écrit que Dieu, qui eſt juſte, a ôté l'entendement au Roy : qui par l'ennobliſſement des méchans, & par la remiſſion des plus grands crimes, veut opprimer le deffenſeur de la liberté d'un Peuple tyranniſé : & qu'il n'a point de honte de mêler parmy tant de promeſſes abominables, le nom de Dieu, dont il ſe dit le Miniſtre : s'attribuant non ſeulement le pouvoir de permettre ce que Dieu deffend : mais même, de le recompenſer à prix d'argent, de Nobleſſe, & de la remiſſion de tous crimes.

Le Prince conclud, en exhortant les Etats de ſe tenir bien unis, & de ne ſe pas laiſſer ébloüir aux fauſſes loüanges que le Roy donne à ceux qui les ont abandonnez contre leur ſerment, pour ſemer la diviſion entr'eux : ſon ennemi publiant n'en vouloir qu'à luy ſeul, comme à l'Autheur des troubles

& de la guerre, qui sera éternelle tant qu'il vivra : faisant comme les Loups dans la Fable, qui témoignoient n'en vouloir qu'aux chiens, gardiens des troupeaux, pour dévorer aprés les brebis à leur aise ; mais que pour marquer la dissimulation du Roy, & sa cruauté : que lors qu'il fut absent en Allemagne, le Païs ne fut pas moins persecuté : qu'on ne noyoit pas moins: qu'on ne pendoit pas moins : qu'on ne brûloit pas moins : & que la liberté du Païs êtoit bien maintenüe par ce doux personnage le Duc d'Albe. Que le but principal du Roy êtoit d'exterminer la Religion, qui seule maintient cét Etat, sans laquelle il ne dureroit pas trois jours : ceux de leur croyance ne pouvant avoir aucune confiance aux Espagnols, ny aux Papistes.

Il repete encor que l'union & la Religion le peuvent garantir & deffendre de tous leurs Ennemis, & finit en disant, qu'il voudroit leur pouvoir acquerir le repos par son exil, & par sa mort même ; Que cét exil luy seroit fort doux, & sa mort fort agreable : mais s'ils croyoient que sa vie pût servir à deffendre leur liberté, qu'il leur offroit ses moyens, son industrie & son

ſang même, qu'il répendroit volontiers jusqu'à la derniere goutte pour leur conſervation.

Les Etats Generaux declarent le Prince d'Orange accusé à tort.

Le Prince d'Orange eût bien ſouhaitté que les Etats Generaux euſſent fait imprimer ſon Apologie en leur nom : mais quelques Provinces ne le jugerent pas à propos, la trouvant un peu trop picquante, & n'ayant pas connoiſſance des crimes imputez au Roy. Ainſi ils ſe contenterent de déclarer par une Ordonnance : que le Prince étoit accuſé à tort : qu'il avoit accepté le Gouvernement à leur inſtante priere: & luy offroient une Compagnie de Cavalerie entretenüe, pour plus grande ſeureté de ſa perſonne : le priant de continuer à maintenir leur liberté, & luy promettant toute obéïſſance & déference à ſes ordres & à ſes conſeils, qu'ils réconnoiſſoient n'avoir eu autre fin que leur ſalut.

Premiere ſurpriſe de Breda ſur les Etats.

Un peu aprés l'an 1581. la Ville & le Château de Breda furent ſurpris ſur les Etats par Claude de Barlaymont Comte de Haute-Penne, par le moyen du Baron de Freſin, qui étoit priſonnier dans la Place par ordre des Etats, ſoupçonné d'avoir intelligence avec les Eſpagnols ; & cela ſe trouva ſi veri-

table, que tout prisonnier qu'il étoit, il fit surprendre la Place par un seul Soldat de la Garnison qu'il avoit gagné : ce qui fut une grande perte au party des Etats, & un grand déplaisir au Prince d'Orange : cette grosse Ville & son Territoire étant de son Patrimoine.

Cela fait voir qu'on ne doit jamais mettre aucun prisonnier dans les Places frontieres, mais au cœur du Pays: car comme ils ne songent à autre chose, qu'à se mettre en liberté : & que toutes leurs pensées n'ont pour but que cette fin, il n'y a invention qu'ils ne cherchent pour y parvenir : c'est nourrir le Serpent dans son sein : & il ne faut que corrompre une Sentinelle pour faire prendre un Forteresse imprenable, l'Ennemi étant dans le voisinage, qu'on peut faire venir à point nommé pour la petarder, ou pour l'escalader.

Il ne faut jamais mettre de prisõniers dans les Villes frõtieres.

En nôtre temps, on auroit veu un bel exemple d'une surprise de cette nature, au grand avantage des Armes de France, si la haine & la vengeance n'eussent eu plus de pouvoir sur l'esprit d'un Ministre, que la gloire de son Maître, & le bien de son Royaume : mais ce Mystere est demeuré caché

Gand eût été surpris par Mr. de Rantzau prisonnier dans le Château, si Mr. de Noyers

ne l'eût empêché. jusques icy par la terreur qu'on avoit de son ressentiment, gouvernant toutes choses avec une authorité absoluë dans les dernieres années de la vie de Mr. le Cardinal de Richelieu.

Voicy ce que c'est. Aprés la deffaite de Honnecourt, arrivée au mois de May 1642. Dom Francisque de Mello Gouverneur des Païs-bas, mit plusieurs prisonniers de qualité dans le Château de Gand, au nombre de soixante-dix : dont les principaux étoient Monsieur le Comte de Rantzau, depuis Marêchal de France, Mr. le Marquis de Rocquelaure, presentement Duc & Gouverneur de Guyenne, Mr. le Marquis de S. Maigrin, mort à la journée de S. Antoine, & le sieur de Laleu Capitaine dans le Regiment de Piedmont, qui mourut depuis à Cremone, commandant l'Infanterie Françoise de l'Armée d'Italie. Ce Monsieur de Laleu étoit originaire de Lyon, d'une naissance médiocre, mais d'une fidelité & d'une valeur extraordinaire, qui luy pouvoient faire esperer les employs les plus relevez de la guerre. Monsieur de Rantzau, impatient dans sa prison, avoit eu permission des Espagnols, d'envoyer en France Mr. de Laleu,

pour propoſer quelque échange des priſonniers faits de part & d'autre ; Mais pendant ſon ſéjour à la Cour, où la multiplicité des affaires empêchent d'être promptement expediez : & où Mr. de Noyers, qui le haïſſoit, ne ſe tourmentoit gueres de ſa délivrance : Mr. de Rantzau s'ennuyoit mortellement de ce que Mr. de Laleu tardoit tant à revenir ; Et comme en ce temps-là il avoit un continuel commerce de lettres avec moy, qui luy rendois à la Cour tous les bons offices dont j'êtois capable, pour l'amitié que je luy portois, & pour l'eſtime que je faiſois alors de luy : il ſe plaignoit extraordinairement en toutes ſes lettres, de ce qu'on retenoit Mr. de Laleu un ſi long-temps, ſa preſence luy êtant tres-neceſſaire pour un grand deſſein qu'il diſoit avoir en tête. A la fin, vaincu par ſon impatience, il m'écrivit une longue lettre en chiffre, partie en Latin, partie en François : par laquelle il me mandoit qu'il n'y avoit rien de ſi aiſé à ſurprendre que la Citadelle de Gand, par le moyen des Hollandois qui en êtoient voiſins : & que le Prince d'Orange pouvoit s'en approcher avec un Corps d'In-

fanterie, sans donner le moindre ombrage ; & enfin, me prioit d'aller faire cette proposition à la Cour.

Mais afin qu'on puisse voir comme l'entreprise étoit aisée à executer, il est à propos de mettre icy les propres termes de ce qui étoit en chiffre dans sa Lettre, dont je garday une coppie devant que donner l'Original à Mr. de Noyers. *Maximopere doleo conatus nostros tam irritos habere successus, & Dominum de Lalen, tam levissimis de causis detineri* ; S'il eût pû passer promptement, la surprise de cette Place eût été facile. Il n'y a presentement que trois cens hommes de garnison, dont il y en a beaucoup de vieux, *qui vix incedere possunt*, & autant d'estropiez sans aucune deffense, outre vingt-huict ou trente Portugais & Catalans : *Qui nobis opem ad omnia promiserunt, numerus captivorum excedit septuaginta* tous Officiers ; Philippine, *ubi est Præsidium Batavorum quatuor horarum solummodo itinere hinc abest*. Tout le Pays entre-cy & là, est Pays de contribution. Leurs Partis viennent jusqu'aux Portes de cette Ville : & plusieurs d'entr'eux y entrent sous divers pretextes, *adduxerunt enim hisce diebus solertissimo stratagemate*

Lettre en chiffre que m'ecrivoit Mr. de Rantzeu, sur la pretenduë surprise du Château de Gand.

La Catalogne & le Portugal s'étoient révoltez depuis peu.

equum ex foro omnibus aſtantibus, & videntibus avaritia Caſtellani omni us liberum dat introitum in Caſtellum, ut vinum ſuum qui certo privilegio nullum Regi ſuo tributum pendit maximo lucro vendere poſſit. Et comme la meſure qui coûte quinze ſols à la Ville, ne vaut que ſix ſols dans le Château, il y a toûjours cinq ou ſix cens perſonnes, Bourgeois & Etrangers, hommes & femmes, qui boivent, & qui ne ſont, ny queſtionnez, ny viſitez. Si vous conſiderez toutes ces circonſtances: & ce qui arriva à la ſurpriſe de Breda & d'Amiens, vous trouverez icy l'occaſion plus belle, & la poſſibilité bien plus vrayſemblable, & plus aiſée.

Lors le Comte de Salazar.

Pour hâter une affaire ſi importante, je fus trouver Mr. de Noyers, qui êtoit lors à Chaume en Brie avec le Roy, pour veiller à la conſervation de Mr. le Cardinal de Richelieu, qui êtoit demeuré derriere aux eaux de Bourbon, en grande deffiance de ſon Maître, & de pluſieurs qui l'approchoient. Mais ce Miniſtre m'ayant dit qu'il donneroit ordre à cela, & commandé de n'en parler à perſonne, je me retiray: ayant aſſez remarqué à ſa mine, & à ſon diſcours, que cette

Ie porte cette Lettre à Mr. de Noyers

propoſition, quoy qu'avantageuſe, ne luy êtoit pas agréable, venant d'une perſonne odieuſe.

Mais il n'en parla jamais au Roy, par l'averſion qu'il avoit pour Mr. de Rantzau.

Auſſi il n'en parla jamais au Roy, de crainte que Mr. de Rantzau, qu'il haïſſoit, ne fût recompenſé & conſideré pour un ſervice ſi important : & la Campagne s'êtant paſſée, les Eſpagnols, ſelon leur coûtume, ayant renforcé les Garniſons, entr'autres celle du Château de Gand, des Troupes qui avoient êté à l'Armée, les choſes ayans changé de face, l'execution de cette entrepriſe ſe rendît impoſſible.

Le Duc d'Anjou va de Château-Thierry, au ſecours de Cambray

La même année que Breda fut ſurpris par les Eſpagnols, le Duc d'Anjou, ſelon ſon engagement avec les Etats du Pays-bas, vint de Château-Thierry avec dix mil hommes de pied & quatre mil chevaux, pour ſauver Cambray, aſſiegé par le Duc de Parme, qui leva le Siege. Un peu auparavant, le Vicomte de Turenne, qui fut depuis, ce celebre Duc de Boüillon Henry de la Tour, les Comtes de Ventadour & de la Feüillade, & quatre autres Seigneurs: s'êtant hazardez de paſſer par l'Armée du Duc, pour ſe jetter dans la Place, furent pris, & contraints de payer une groſſe rançon.

Lors, les Etats Generaux, assembez à la Haye, déclarerent le Roy d'Espagne décheu de la Souveraineté des Pays-bas, rompirent son Sceau & ses Armes, & ordonnerent qu'on n'eût plus à le reconnoître pour Prince : & qu'on leur fit serment de fidelité.

Les Etats generaux declarent le Roy d'Espagne déchû de la Souveraineté des Provinces.

Cette Ordonnance portoit au commencement; Qu'un Prince est établi de Dieu, Chef de ses Sujets, pour le deffendre de l'oppression : comme un Pasteur est mis pour garder son Troupeau; Et que quand un Prince les opprime, ils peuvent prendre un autre Seigneur pour les gouverner en justice selon leurs Privileges. Le reste n'est qu'une longue narration des cruautez & infractions de leurs Privileges, par le Roy & par ses Ministres, qui les a forcez de recourir à un autre Prince.

En ce même temps, le Duc de Parme prit Tournay sur les Etats, nonobstant la vigoureuse deffense de Marie de Lalain Princesse d'Epinoy, sœur d'Emanuel de Lalain Seigneur de Montigny, l'un des principaux mal-contens. Elle se montra fort courageuse pendant ce Siege : exhortant les Soldats & les Bourgeois, à une vigoureuse deffense : & s'exposant si

Prise de Tournay par le Duc de Parme, où la Princesse d'Epinoy reçoit une Mousquetade.

fort aux lieux les plus perilleux : qu'elle reçût une grande arquebusade au bras. Cette Dame, qui merite d'avoir place parmy les Heroïnes, mourut l'année d'aprés à Anvers, fort regrettée des Etats generaux, pour son courage & pour sa constance à soûtenir leur party.

Le Duc d'Anjou passe en Angleterre, & de là en Zelande.

Un peu aprés, le Duc d'Anjou passa en Angleterre, pour avoir le Conseil de la Reyne Elizabeth : & même, pour tâcher d'effectuer son Mariage avec cette Princesse : y ayant eu un Contract pour cela, & s'étans donnés des bagues l'un à l'autre. Mais cette Reyne ayant trouvé diverses excuses pour ne le pas accomplir, elle se contenta de l'assister d'argent pour son voyage des Pays-bas : & de l'y faire accompagner par le Comte de Leycestre, & par l'Admiral Havart, tous deux Chevaliers de la Jarretiere, & par cent autres Seigneurs & Gentils-hommes qualifiez, qui avoient une suite de cinq cens personnes.

Il passa au cœur de l'hyver de l'an 1582. d'Angleterre en Zelande, sur les Vaisseaux de cette Princesse : arriva à Flessingue; & à cause du grand froid qu'il faisoit, fut à pied à Mid-

delbourg Capitale de Zelande, qui n'en eſt qu'à une lieuë, où il fut reçeu & traitté magnifiquement. Le Prince d'Orange, & le Prince d'Eſpinoy êtoient allez au devant de luy. Auſſi-tôt, ſe ſervant de cinquante Navires qu'on luy avoit preparez, il ſe tranſporta à Anvers, où cette puiſſante Ville le reçût avec un éclat & une pompe ſurprenante. Tous les Quays êtoient parez de la Bourgeoiſie en armes. La plus-part êtoient ſuperbement vêtus, & avoient des armes dorées. Il y avoit des Arcs de Triomphe de tous côtez, tres richement ornez, avec de belles Inſcriptions. Ce Prince marcha ſous un Daiz de Drap d'or, depuis le Port juſques à la Place. On y avoit êlevé un Théatre, où il y avoit un Thrône deſſus. Là, le Prince d'Orange l'ayant revêtu du Bonnet & du Manteau Ducal de Velours rouge cramoyſi doublé d'Hermines, il jura publiquement en preſence des Etats & des Officiers de la Ville, & d'un peuple infini accouru de toutes parts pour voir un ſpectacle ſi extraordinaire : qu'il obſerveroit regulierement le Traitté fait avec luy, & les Privileges du Pays: & qu'il ne les gouverneroit pas ſelon

Le Duc d'Anjou va à Anvers, où il eſt declaré Duc de Brabant, & reçû magnifiquement.

ſa volonté , mais en équité & en juſtice. Aprés , les Etats & les Magiſtrats d'Anvers luy jurerent fidelité & obéïſſance : comme à leur Prince Souverain. Mais cette réjoüiſſance publique fut bien-tôt troublée par une entrepriſe qui éclata ſur la perſonne du Prince d'Orange. Un certain Javregny Eſpagnol de la Province de Biſcaye, Facteur d'un Marchand nommé Anaſtre , pouſſé par la récompenſe que promettoit la proſcription , luy tira un coup de piſtolet chargé d'une ſeule balle qui luy donnoit ſous l'oreille droite , & ſortoit par la jouë gauche , luy caſſant quelques dents dans la bouche. Dabord on crût que c'êtoit les François qui êtoient Autheurs de cét Attentat : mais le meurtrier ayant été tué par les Hallebardiers du Prince : & s'êtant trouvé des papiers dans ſes poches qui faiſoient voir qu'il êtoit Eſpagnol , le monde fut détrompé de ſon erreur : & le peuple , qui avoit couru aux armes pour ſe vanger des François , au Cloître S. Michel , où logeoit le Duc d'Anjou , ſe retira chez ſoy. Le Prince d'Orange , pour appaiſer cette émeutte , écrivît au Magiſtrat d'Anvers un billet de

Le Prince d'Orange eſt bleſſé d'un coup de piſtolet par un Eſpagnol

ſa main avec toutes les peines du monde, pour montrer que cét aſſaſſinat venoit des Eſpagnols.

Douleur que temoigne Anvers de la bleſſure du Prince d'Orange

On ne peut bien exprimer la douleur que cette grande Ville reſſentit de la bleſſure du Prince. Auſſi-tôt on ordonna des Prieres publiques. Tant qu'il fut en péril, tout le monde ne partit point des Egliſes, pour demander ardemment ſa gueriſon, par des vœux qu'on faiſoit continuellement à Dieu. Et lors qu'il fut hors de danger, on celebra un jûne general : & toute la journée fut employée à remercier Dieu de leur avoir redonné le Pere de la Patrie.

Conjuration de Salcede Eſpagnol contre le Duc d'Anjou & le Prince d'Orãge. Il eſt mené à Paris, où par Arreſt il fut tiré à quatre chevaux.

Quand le Prince d'Orange fut en état de marcher, le Duc d'Anjou le mena à Gand & à Bruges, où il ſe découvrit une autre grande conjuration contre ces Princes. Le Chef étoit Nicolas Salcede Eſpagnol, qui confeſſa avoir reçû quatre mil écus du Duc de Parme, pour faire mourir par poiſon ou autrement le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange : & qu'il les ſuivoit pour tâcher d'executer ſon mauvais deſſein. François Baza Italien, natif de Breſſe, l'un de ſes complices, qui fut auſſi arrêté, confeſſa la même

chose : mais devant d'être executé, il se tua d'un couteau, pour éviter la rigueur d'un supplice qu'on luy preparoit. Salcede fut mené à Paris : où par Arrest de la Cour de Parlement, il fut tiré à quatre chevaux en la Place de Gréve.

Salcede accuse Mr. de Villeroy inutilement.

Ce mal-hûreux Salcede se voyant prisonnier dans la Conciergerie, chargea Mr. de Villeroy : esperant que l'accusation de ce grand Homme, qu'il vouloit rendre complice de son crime, le sauveroit : ou êloigneroit du moins le supplice qu'il meritoit ; mais on n'ajoûta aucune foy à une accusation si diabolique, contre le Ministre le plus intelligent & le plus zelé au bien de l'Etat, qui ait jamais conduit cette Monarchie. Aussi on doit dire à son honneur, qu'il l'a empêchée pendant les fureurs de la Ligue, de tomber entre les mains des Etrangers ; & que l'ayant gouvernée cinquante ans durant, il est mort moins riche à la fin, qu'au commencement de son Ministére. Son Pere avoit été aussi Secretaire d'Etat : & son Ayeul de même nom de Neuvile, le fut aussi sous François premier, & Sur-Intendant des Finances.

Le Duc

Le Duc d'Anjou imitant Roboam, qui se perdit en suivant l'avis des jeunes gens : conseillé par Messieurs de Fervacques, de saint Agnan, de la Rochepot, & autres jeunes têtes qui le gouvernoient : sans en rien communiquer au Prince d'Orange, au Duc de Montpensier, au Comte de Laval, ny à d'autres Seigneurs, capables de luy donner de bons avis : resolut, contre son serment, & contre toute justice, de se saisir en même jour des principales Places des Pays-bas : comme de Dunkerque, de Dendermonde, de Bruges, & d'Anvers même, ne pouvant souffrir la grande authorité du Prince d'Orange, ny d'avoir un Gouvernement si limité : se plaignant de n'être Souverain que de nom. Il alleguoit même, pour marque de son juste mécontentement, & pour sa justification : que le peuple d'Anvers êtoit couru en armes, pour l'opprimer en son Hôtel ; & que s'êtant revolté contre luy, par une action si témeraire, il êtoit déchargé de son serment. Il se saisit donc de Dunkerque, de Dendermonde, & autres Places : mais il manqua Bruges, & Anvers même, lors qu'il croyoit l'avoir en sa puissance ; car bien qu'il

Entreprise d'Anvers par le Duc d'Anjou. Il la mãque avec perte des siens.

eût fait entrer dans la Ville dix-ſept Compagnies de gens de pied, ſuivies de toute ſon Armée, qu'il avoit fait approcher des murailles, ſous pretexte d'en faire la réveüe : les Bourgeois qui coururent promptement aux armes, firent une ſi genereuſe reſiſtance : que les François s'êtans retirez en deſordre, vers la Porte par laquelle ils avoient entré : il s'en fit là un ſi grand carnage, qu'il fut impoſſible à ceux de dehors de ſecourir ceux de dedans : y ayant une Montagne de corps entaſſez les uns ſur les autres, qui boûchoient l'entrée & la ſortie aux François, dont il y en eut plus d'étouffez que de tuez. En cette ſanglante occaſion, nommée l'entrepriſe d'Anvers, il n'y eut que quatre-vingt-trois Bourgeois de tuez, & quinze-cens François : entre leſquels il y avoit plus de trois-cens Gentils-hommes, qui tous furent enterrez pêle-mêle dans une grande foſſe ; Et comme ceux de ce Pays-là, qui ſont du naturel des Allemans, font toûjours des ſuppputations ſur les nombres, dans les évenemens extraordinaires : ils remarquerent que cette delivrance arriva l'an 1583. dans lequel nombre ſe trouvoit au juſte, celuy de quatre-vingt-trois

Bourgeois, & de quinze-cens François qui furent tuez ce jour-là.

Le Duc d'Anjou rend aux Etats les Places qu'il leur avoit prises, & se retire en France, où il mourut l'an 1584.

Le Duc d'Anjou ayant manqué son entreprise, rendit par Traitté fait avec les Etats, les Places dont il s'étoit emparé : & s'en étant aussi-tôt retourné en France, mourut de chagrin en son Appanage de Château-Thierry, au commencement de l'année suivante, en reputation d'un Prince de naturel inquiet & variable.

Le Prince d'Orange soupçonné de s'être entendu avec les François.

Et d'autant plus qu'il épousa en quatriéme Nopces Loüise de Colligny fille de l'Admiral de Châtillō.

Les Flamans crûrent que le Prince d'Orange s'étoit entendu avec les François, pour surprendre Anvers; Et ses Ennemis & ses Envieux (dont les Grands hommes ne manquent jamais) se servirent de ce faux pretexte pour diminuer son grand credit : de même que de son quatriéme Mariage avec Loüise de Colligny, fille de l'Admiral de Châtillon, qu'il épousa aprés qu'il eut perdu sa troisiéme Femme Charlotte de Bourbon, qui mourut à Anvers un peu aprés qu'il fut gueri de sa blessure : ce qui faisoit voir, à leur dire : son penchant pour la nation Françoise, qui étoit pour lors en exécration au Pays-bas. Se voyant ainsi soupçonné : & que le party des Etats diminuoit aux Provinces vallonnes, il

ſe retira en Hollande : où il croyoit ſa vie plus en ſeureté, & moins expoſée à tant d'attentats : que la ſuperſtition, d'un côté: & de l'autre, la récompenſe promiſe dans ſa Proſcription, faiſoient entreprendre à toute heure contre ſa perſonne. Il choiſit la Ville de Delft pour ſa réſidence ordinaire : où, au commencement de l'an 1584. luy nâquit un Fils qui fut nommé Henry Frederic, Ayeul de Monſieur le Prince d'Orange d'aujourd'huy, qui a fait dêja beaucoup parler de luy : & qui ne dégenere pas de la vertu de ſes Peres.

Se retire à Delft, où il luy naiſt un Fils, au commencement de l'an 1584

Ce Prince Guillaume ſe ſervit dans ſes plus difficiles affaires, du miniſtére de Philippes de Marnix Seigneur de ſainte Aldegonde : qu'il fit Bourgueměſtre d'Anvers, quand il en partit : Homme de qualité, de probité & de ſçavoir ; Et ſur la fin de ſa vie, de Jean de Barneveld, qu'il eſtimoit fort pour ſa probité & pour la grandeur de ſon entendement.

Le Prince d'Orange avoit pour principal Miniſtre le Seigneur de ſainte Aldegõde: & ſur la fin Ieã de Barneveld.

S'étant veu preſque abîmé des tempêtes qu'on avoit excitées contre luy, & ayant le cœur plus haut que les orages : il prit pour ſa Déviſe un Plongeon de Mer, que les Latins appellent *Mergus*, qui paroît toûjours ſur la

Belle Deviſe du Prince d'Orange.

haut des vagues : avec ce mot, *Sævis tranquillus in undis*, tranquille au milieu des flots irritez.

Au reste, il vivoit avec tant de douceur & de civilité avec le commun peuple, qu'il ne mettoit jamais de chappeau par les ruës : où tout le monde, de tout âge, & de tout sexe, accouroit pour le voir. Ses plus familiers ont dit à mon Pere, qu'allant par les Villes : s'il entendoit du bruit en une maison : & qu'il vît qu'un Mary & une Femme se disputassent, il y entroit : écoutoit patiemment le differend : & les exhortoit à la concorde, avec une douceur incroyable. L'accord fait, le Maître du logis luy demandoit s'il ne vouloit point tâter à leur biére ; le Prince disoit qu'oüy. La biére venuë : le Bourgeois, selon la mode du Païs, bûvoit le premier à sa santé, dans un vaisseau qu'ils appellent une canne & qui d'ordinaire est de terre bleuë : puis essuïant l'écume de la biére avec la paume de la main, presentoit la canne au Prince, qui luy faisoit raison ; Et comme ses Confidens luy disoient qu'il se familiarisoit trop avec des gens de peu, & qu'il les traittoit trop civilement : il leur répondoit qu'un homme

Grande civilité du Prince d'Orãge.

s'acqueroit à bon marché, qui ne coûtoit qu'un coup de chappeau, ou qu'une petite complaiſance.

Aprés cela, il ne faut pas s'étonner, ſi ayant eté mal-heureuſement aſſaſſiné à cinquante-un an, les Peuples le regretterent univerſellement. Ce fut un Baltazar de Guerard Gentil-homme Francomtois, natif de Villefans, au Comté de Bourgogne: qui par eſperance de recompenſe: ou pretendant gagner le Ciel, ôtant du monde un Ennemi de ſon Roy & de la Religion Catholique, le tua à Delft au ſortir de table, d'un coup de piſtolet chargé de trois balles, dont il mourut ſans pouvoir dire autre choſe, ſi non: Seigneur ayez pitié de mon Ame, & de ce pauvre Peuple. Cét accident funeſte arriva en preſence de Loüiſe de Colligny ſa quatriéme Femme, & de la Comteſſe de Schoüarzebourg ſa, Sœur qu'il aimoit uniquement: & qui ne l'abandonnant guerres, s'étoit auſſi trouvée à Anvers, lors que Javrigny le bleſſa.

Le Prince d'Orange aſſaſſiné à Delft.

Ce Meurtrier s'étoit inſinué dans la connoiſſance du Prince, ſous le nom de François Guyon, fils de Pierre Guyon de Bezançon, executé pour la Religion. Il avoit toûjours des

Pſeaumes Huguenots dans les mains, & étoit aſſidu aux Prêches, pour mieux tromper & cacher ſon deſſein; de ſorte que le Prince ſe fioit en luy, & luy faiſoit faire divers voyages: & dans le moment qu'il l'aſſaſſina, il luy demandoit un Paſſeport pour aller en quelque lieu où il l'envoyoit. Il n'étoit âgé que de vingt-deux ans, & fit voir autant de conſtance à ſouffrir la punition de ſon crime, qu'il avoit eu de hardieſſe à l'entreprendre: car il repeta cent fois, que s'il n'avoit fait le coup, il le feroit encor; & lors qu'on luy arrachoit la chair de deſſus ſes membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais aucun cry, & ne pouſſa pas même le moindre ſoûpir: ce qui fit croire aux Hollandois qu'il étoit poſſedé du Diable: & aux Eſpagnols, qu'il étoit aſſiſté de Dieu, tant les opinions & les paſſions des hommes ſont differentes.

Conſtãce de ce meurtrier au Supplice.

On montre encor aux Etrangers dans la Ville de Delft en Hollande, les marques de ces balles qui entrerent dans la pierre de taille d'une porte, aprés avoir percé le corps du Prince: & on me les a fait voir en ma jeuneſſe.

Voila comme finit Guillaume

de Naſſau Prince d'Orange : & voila ſes principales actions, qui ſont autant de Colomnes ſolides ſur leſquelles il a êlevé ce grand Edifice de la Republique des Païs-bas unis. Il a fallû un entendement auſſi grand que le ſien pour entreprendre un ſi grand ouvrage, & ſi difficile : un courage ſans égal pour le conduire juſques à la fin : & une conſtance inoüie pour y arriver, malgré la puiſſance formidable d'Eſpagne, & les trahiſons inteſtines qui s'oppoſoient en foulle à ſon genereux deſſein. Aprés cela, je ne penſe pas qu'on me puiſſe accuſer d'Hyperbole, ayant mis dabord ce grand homme au rang des plus grands perſonnages de l'antiquité : & d'avoir dit enſuite, que la vertu & la vie de l'Admiral Colligny avoit beaucoup de rapport à celle du Prince d'Orange.

Comparaiſon de l'Admiral de Colligny, & du Prince d'Orãge.

Ils avoient tous deux beaucoup de conduite, de ſageſſe, & de moderation. Ils démêloient tous deux les affaires les plus difficiles & les plus embroüillées. Ils écoûtoient, l'un & l'autre, plus qu'ils ne parloient. Ils êtoient perſuaſifs, & remplis de bons conſeils. Ils avoient tous deux le cœur, l'eſtime, & la veneration même de ceux

de leur Parti. Leur courage êtoit plus haut que leurs adverſitez. Leur conſtance êtoit admirable à les ſupporter. Ils ont êté ſouvent battus : & toûjours ont trouvé des reſſources glorieuſes dans leurs malheurs. Ils ont tous deux eu en tête les deux plus puiſſants Roys de la Chrêtienté. Ils ſe ſont ſervis tous deux, pour ſe maintenir, des ſecours d'Allemagne & d'Angleterre. Ils ont êté de même temps, & ont paſſé tous deux cinquante ans. Ils ont ſoûtenu tous deux la meme Religion : & l'ont êtablie, l'un en France, & l'autre aux Pays-bas. Ils ont êté tous deux proſcrits : & leurs têtes miſes à prix. Le Prince fut appuyé dans ſes guerres, de la valeur des Comtes Ludovic, Adolphe, & Henry de Naſſau ſes freres : & l'Admiral fut ſoûtenu dans les ſiennes, du conſeil d'Odet de Colligny Cardinal de Châtillon, & du courage de François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie, ſes freres. Enfin, ils ſont morts tous deux de mort violente, & par trahiſon : & tous deux égallement redoutez. Les Princes qu'ils avoient hûrtez, quoy que tres-puiſſans, ne ſe pouvans croire en ſeureté, qu'en ab-

battant ces deux têtes : & n'ayant pû en venir à bout par la force & par la guerre , ils employerent la fraude & les embûches pour les faire tomber.

Le Prince n'eût jamais péri comme l'Admiral : car il ne se fût jamais mis au pouvoir de ses Ennemis , êtant du sentiment de celuy qui a dit : que quand une fois on a tiré l'êpée contre son Maître , il en faut jetter le fourreau. Le Prince d'Orange finît pour avoir donné trop libre accez à sa personne à toutes sortes de gens , dans une saison où la superstition faisoit entreprendre de terribles attentats : & pour être de l'avis de Cesar , qui répondit à ses amis qui l'exhortoient à se bien garder , & à se faire craindre : qu'il aimoit mieux mourir , que d'avoir peur continuellement de la mort.

Grand regret de la mort du Prince d'Orange

Aussi-tôt que la nouvelle de l'assassinat du Prince d'Orange fut répenduë, on ne vid que des pleurs de toutes parts dans les Villes : & l'on n'entendît que des lamentations dans les Bourgs de la campagne , comme si châcun eût perdu ce qu'il avoit de plus cher. Les peuples confederez témoignerent , dans la célebration de ses funerailles , le plus grand deüil dont on ait jamais enten-

du parler : & leur affliction alla même jusqu'au desespoir. La Pompe funebre fut tres-magnifique. Toute la Noblesse s'y trouva, & les principaux des Provinces, en grand deüil, suivis d'une troupe incomprehensible & incroyable de personnes de toutes conditions. Le Prince Maurice son fils suivoit le Corps : ayant à sa droitte Guerard Trucsés Archevêque & Electeur de Cologne : & à sa gauche le Comte de Hohenlo, ou de Holac ; C'est cét Electeur, qui êtant devenu passionnement amoureux d'Agnés de Mansfeld Religieuse, aima mieux perdre sa Souveraineté & son Electorat, que sa Maîtresse. Il êtoit de l'avis de ce Poëte Grec, qui a êcrit qu'une Nymphe bien-aimée tient lieu de toutes choses, & qu'on ne manque de rien avec elle : mais que ne la possedant pas, on est pauvre, dans l'abondance de tous les autres biens.

Convoy magnifique du Prince d'Orange

Guerard Trucsés Archevêque de Cologne prefere Agnez de Mansfeld Religieuse, à son Electorat

Ce fut ce Turcsés qui mit entre les mains des Etats Confederez, la Ville de Rhinbergue, du Dioceze de Cologne. Elle a été si souvent prise par les Espagnols & par les Hollandois : que le Marquis Ambroise Spinola l'appelloit pour cela la putain de la guerre,

Ce Turcsés donne Rhimbergue aux Etats: ce qui a été le pretexte de la derniere guerre.

& êtoit encor il y a sept ans en la possession des Etats ; Ce qui donna sujet à l'Electeur de Cologne d'aujourd'huy, de s'allier avec le Roy, pour r'avoir cette Place de son Electorat, que ce Turcsés avoit alliennée : & cette Alliance nous donna moyen de prendre la Hollande par derriere, qui s'est veuë ces dernieres années à la veille de sa ruïne.

Convoy du Prince d'Orange

Les Graveurs de Hollande ont représenté ce superbe Convoy du Prince d'Orange Guillaume, sur plusieurs feuïlles qu'on colle ensemble, & qui tiennent tout le côté d'une grande Salle, afin que la memoire d'un deüil si mémorable se perpetuât.

Le Comte Maurice luy éleve un Mausolée.

Le Comte Maurice son fils luy a fait construire un superbe Mausolée de marbre, où l'on le void au naturel. Le bas de ce beau Monument est orné de diverses belles Statuës qui representent toutes les vertus : & le haut est entouré d'amours plûrans. Il est dans une des principales Eglises de la Ville de Delft : & il ne céde pas aux plus magnifiques & somptueux Tombeaux d'Italie.

Pensant à cette mort tragique du Prince d'Orange, je me suis souvent

étonné qu'un homme si sage, qui avoit de si puissans Ennnemis, ne se fût mieux gardé : car quand il alloit par les Villes, il n'étoit ordinairément suivi que de trois ou quatre Domestiques ; & je m'en suis encor plus étonné : qu'un peu auparavant, dans la Ville d'Anvers, Javrigny pensa le tuer d'un autre coup de pistolet, dont il ne réchappa que par miracle : & qu'il y avoit plusieurs Salcedes en campagne qui ne cherchoient qu'à trouver les moyens de luy ôter la vie : car aprés sa mort, les Espagnols ont publié que lors qu'il fut assassiné par ce Francomtois, il y avoit en même temps à Delft un Lorrain, un Anglois, & deux autres de diverses Nations, qui avoient le même dessein que luy, & qui ne l'eussent pas manqué.

Il me semble donc que ses propres périls le devoient faire précautionner davantage ; Mais c'est qu'il ne craignoit que deux Nations de l'Europe : les Italiens, & les Espagnols : se servant de toutes les autres, excepté de ces deux là ; & que dans la Ville de Delft, qu'il avoit choisie pour sa demeure, il n'y avoit aucun Espagnol ny Italien. D'autre part, il avoit veu que bien qu'en

France on eût mis à prix la tête de l'Admiral de Colligny : neantmoins, personne ne s'étoit hazardé de l'assassiner, par l'esperance d'une récompense qui ne peut être qu'inutile quand on perd la vie : n'y ayant point d'apparence de la sauver, tuant un Prince dans son Pays, & au milieu des siens; Mais s'il eût vêcu jusqu'en 1589. & qu'il eût veu qu'un petit Moyne, poussé par un faux zele de Religion, avoit bien ozé assassiner Henry III. à S. Cloud au milieu de son Armée, il se seroit asseurement mieux gardé.

Ces funestes accidens, & la déplorable mort de Henry IV. massacré dans le milieu de la Ville de Paris, ont servi de leçon à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit incessamment dans l'esprit le Proverbe qui dit, que la deffiance est la mere de seureté : car ayant veu que toute l'Europe avoit conjuré sa ruine, il s'est tellement tenu sur ses gardes, qu'il est mort doucement dans son lit, nonobstant les dégoûts de son Maître, & les diverses machinations de ses Ennemis.

Les Espagnols & les Catholiques superstitieux, loüerent fort ce Balthazar de Guerard, & l'ont mis au nombre de

leurs Martyrs. Sur quoy on peut s'étonner avec raison que Famiano Strada dans son excellente histoire des Pays-bas, ait glissé que ce Javrigny, qui pensa tuer le Prince d'Orange à Anvers, avoit un bon dessein : puisqu'il s'étoit fortifié pour l'exécuter, des Sacremens de Penitence & de Communion : comme si Dieu, qui a deffendu l'homicide dans le Décalogue : & si nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui a dit & enseigné que qui frapperoit de l'épée, périroit de l'épée, pouvoient guider & fortifier un meurtrier dans un assassinat : & ne peuvent servir pour sa justification, quelques exemples du vieil Testament : où Dieu, pour la conservation & l'établissement du peuple d'Israël, & pour d'autres raisons qui nous sont inconnûës, permit de semblables actions : autrement il n'y auroit aucune vie de Prince en sûreté. Les Huguenots d'un autre côté, firent aussi un Martyr de cét exécrable Poltrot assassin de ce grand François de Lorraine Duc de Guyse, qui luy avoit donné retraitte en sa maison, & qui le faisoit manger à sa table : jusques-là qu'Adrianus Turnebus, l'un des plus doctes hommes de ce temps-là, fit

Les Espagnols font un Martyr de l'assassin du Prince d'Orange

Famiano Strada, blâmé.

Les Huguenots fort blâmez d'avoir fait un Martyr de Poltrot assassin de Mr. de Guyse.

un Poëme Latin à l'honneur de ce Poltrot, qui s'appelloit Jean de Meré; où il dit.

Conspicuus fulvo stabit Mereus in auro.

Et vers la fin,

Plurimus ut maneat Mereus in ore nepotum.

Un autre Heretique sçavant, mit dans ses Vers: *Præmia multa meret*, faisant allusion à son nom de Meré: disant que Meré meritoit plusieurs récompenses. Un autre Huguenot va jusques à cét excez, de dire entr'autres choses en Vers François.

Ce Valeureux Poltrot qui tant s'évertua,
Que le Tyran, tueur des Chrêtins, il tua.

J'ay connû en ma jeunesse la Femme du sieur Alard, Capitaine dans les Trouppes Françoises de Hollande, tellement aveuglée du faux zele de la Religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judit, ayant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la ruelle de son lit, comme un grand Martyr, & qu'elle regardoit comme le Liberateur du petit trouppeau.

Les Docteurs de Paris loüerent aussi fort

Les Docteurs de la ligue honorerent aussi de plusieurs éloges, Jacques Clement Jacobin, meurtrier de Henry troisiéme: le comparant à Ehud, qui délivra

delivra le Peuple de Dieu de la servitude d'Eglon Roy des Moabittes, par la mort de ce Prince qu'il tua dans sa chambre. Car les passions des hommes sont si grandes, & les animositez les aveuglent de telle sorte, qu'ils donnent des loüanges à des actions qui ne meritent pas seulement le blâme de tous les gens de bien : mais encor une punition exemplaire.

Iacques Clement aßaßin de Henry troisiéme.

Ce Prince d'Orange Guillaume a fait pendant sa vie plus de bruit dans l'Europe, que tous les Roys de son temps ensemble : mais il a eu aussi le bon-heur de laisser une heureuse posterité, qui marchant sur ses pas glorieux, a êtonné tout le monde Chrêtien, par des actions que l'Histoire à immortalisées. Il se peut vanter d'avoir été le Pere de deux tres-grands Capitaines : d'avoir donné des Roys, des Electeurs, des Landgraves, & des Comtes Souverains à l'Allemagne : & d'avoir peuplé la France de Princes, de Princesses, de Ducs, de Cardinaux, de Marêchaux, & de plusieurs grands Seigneurs. Mais afin d'en donner une plus particuliere intelligence, il faut dire que Guillaume Prince d'Orange, fut marié quatre fois.

Premier Mariage de Guillaume Prince d'Orange avec Anne d'Egmôt.

Sa premiere femme fut Anne d'Egmont fille de Maximilian d'Egmont Comte de Buren & de Leerdam, puissante heritiere, qu'il épousa par la faveur de Charlequint : de laquelle il eut un fils & une fille. Le fils fut Philippes Guillaume Prince d'Orange, dont nous parlerons ensuite ; & la fille nommée Marie de Nassau, fut mariée à Philippes Comte de Hohenlo, vulgairement de Holac grand Capitaine : qui aprés la mort inopinée du Prince d'Orange Guillaume, qui mit les Provinces confederées dans une étrange consternation, soûtint genereusement l'effort des Espagnols, & qui donna les premiers préceptes de la guerre au Prince Maurice son Beau-frere, qui étoit encor au College quand ce malheur arriva.

Le second Mariage du Prince d'Orange avec Anne de Saxe.

La seconde femme de Guillaume Prince d'Orange, fut Anne de Saxe, fille de ce grand Maurice Electeur de Saxe, qui avoit fait tête à l'Empereur Charlequint, dont il eût le fameux Comte Maurice, duquel nous parlerons bien amplement : & une fille nommée Emilie de Nassau, qui épousa Emanuel de Portugal, fils du Roy Antoine de Portugal, dépossedé par le Roy Phi-

Emilie de Nassau sœur du Prince

lippes second. Ce Prince Emanuel, qui êtoit Catholique, gagna l'esprit de cette Princesse par sa cajolerie & par sa gentillesse : à quoy elle se laissa éblouïr, & le voulut avoir pour mary, tout pauvre qu'il êtoit, & de Religion contraire ; Et quoy que le Prince Maurice s'opposât fortement à ce Mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ny à l'un ny à l'autre : ils eurent deux fils, que j'ay connûs en ma jeunesse : dont l'un, entr'autres enfans, a laissé un fils qui est allé depuis peu en Hollande demander à Mr. le Prince d'Orange, un reste de partage de sa grand' mere : & plusieurs filles, dont il y en a eu qui se sont mariées à des personnes de condition inégale. C'êtoit une tres-bonne Princesse : mais à la fin de sa vie, s'êtant rebrouïllée avec Mr. le Prince d'Orange Maurice son frere, elle se retira à Geneve l'an 1623. avec six filles qu'elle avoit, où je les vis l'an 1624. & elle mourut de mélancolie bien-tôt aprés. A son sujet, je ne puis oublier qu'elle presenta au Bâtême une de mes sœurs, & luy donna son nom d'Emilie. Elle vît encor, & a êpousé le Seigneur de Montreüil, prez de Sainte Menehou en Cham-

Maurice, épouse malgré luy le Prince de Portugal.

pagne. Son Parrain fut Mr. le Comte de Culembourg fils de Florent de Pallant Comte de Culembourg, dont l'Hôtel qui étoit à Bruxelles, fut razé par ordre du Duc d'Albe : & qui, ſans avoir jamais rien fait depuis la Requête de la Nobleſſe, s'étoit retiré en Hollande : où il mena une vie ſi cachée, qu'il mourut inconnû, même à ceux de ſon Parti.

Le Prince d'Orange épouſe en troiſiéme Nôces Charlotte de Bourbon, dont il a ſix filles.

La troiſiéme femme de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Charlotte de Bourbon, de la maiſon de Montpenſier, que nous avons dit cy-deſſus avoir été Religieuſe & Abbeſſe de Joüarre : mais le deſir de la liberté, qui eſt un bien ineſtimable, l'emporta ſur les Vœux qu'elle avoit faits en ſa jeuneſſe, où elle diſoit avoir été forcée, & en avoir fait diverſes proteſtations. Elle mourut d'une pluréſie, à Anvers l'an 1582. laiſſant ſix filles de ce Prince.

L'aiſnée mariée à Frederic IV. Electeur Palatin, d'où eſt venuë la Maiſon

L'aînée Louïſe Julienne de Naſſau, épouſa Frederic IV. Electeur Palatin, pere de Frederic V. élû Roy de Bohéme : qui, de la Princeſſe Elizabeth d'Angleterre, ſœur de Charles I. Roy de la Grand' Brétagne, a laiſſé pluſieurs Princes & Princeſſes.

L'aîné Henry Frederic, designé Roy de Bohëme avec son Pere l'an 1620. étoit un Prince tres-bien fait, & de tres-grande esperance. Il étudioit à Leyden : & réglement, nôtre Précepteur nommé Benjamin Prioleau, Autheur de l'Histoire Latine de la Régence derniere, nous menoit tous les Dimanches aprés dîner, joüer avec ce jeune Prince, qui nous aimoit extrémement : ce qui nous fit regretter davantage sa fin, quand nous l'apprîmes depuis. Il périt mal-hûreusement dans la Mer de Harlem : allant voir, en compagnie du Roy son Pere, les Gallions d'Espagne, chargez d'un butin inestimable, qui avoient été pris par Pierre Hein Admiral Hollandois, prez de l'Isle de Cube. Un Vaisseau qui la nuit alloit à toutes voiles, ayant rencontré le sien, le fendit en deux; Ainsi, le Prince, & tout ce qui étoit dedans périt, à l'exception du Roy son Pere : qui ayant attrappé hûreusement une corde qui luy fut jettée par ceux de ce Navire, l'attirerent miraculeusement à leur Bord.

Palatine, & celle de Brandebourg.

Mort funeste du fils aisné du Roy de Bohëme dans la Mer de Harlem.

Le second est Mr. l'Electeur Palatin d'aujourd'huy, qui a plusieurs enfans de la Princesse de Hesse : en-

tr'autres, Madame la Ducheſſe d'Orleans, Princeſſe d'un tres-bon eſprit, & d'un jugement exquis, qui a déja des enfans, qui ſont les premiers Princes du Sang de France.

Le troiſiéme eſt ce fameux Prince Robert, qui s'eſt rendu celebre ſur la Mer & ſur la Terre: n'ayant point trompé les eſperances qu'il avoit fait concevoir de luy dés ſon enfance, qu'on luy avoit remarqué une mine aſſûrée & martiale,

Le quatriéme s'appelloit Edoüard, qui a vêcu long-temps en France: où s'êtant fait Catholique, il êpouſa la Princeſſe Anne de Gonzague fille du feu Duc de Mantouë, de Monferrat, & de Nevers, fœur de la Reyne de Pologne Marie Loüiſe, femme des deux freres, Uladiſlas & Caſimir Roys de Pologne: ſi connûë par ſa beauté, ſous le nom de la Princeſſe Marie: au ſujet de laquelle je diray en paſſant: qu'ayant êtê déſignée Reyne de Pologne: & ayant appris que je ſçavois fort bien l'êtat de ce Royaume-là, où j'avois êté deux fois, elle me fit prier par Mr. le Duc de Noüailles, de l'en inſtruire: ce que je fis en pluſieurs aprédînées; & pour m'en témoi-

Madame la Princeſſe Marie me fit prier par Mr. le Duc de Noüailles de l'inſtruire de la Pologne.

gner sa réconnoissance, elle voulut tenir au Baptême ma fille aînée, avec Monsieur le Coadjuteur de Paris, lors Archevêque de Corinthe; qui est ce fameux Cardinal de Retz, le plus sçavant Prelat du Royaume.

Mais pour revenir au Prince Palatin Edoüard : il a laissé trois filles de la Princesse Anne de Mantouë, dont l'aînée est Madame la Duchesse d'Enguyen, déja Mere de quelques Princes & Princesses du Sang; L'autre a épousé Monsieur le Duc de Brunsvvic Hanover, qui n'en a que des filles; & la troisiéme, Monsieur le Prince de Salm, qui fut fait prisonnier au Combat de Senef.

Il y avoit encor, si je m'en souviens bien (car j'êcris tout cecy de memoire que j'ay assez bonne, sans l'aide d'aucun livre) un autre fils du Roy & de la Reyne de Bohéme, nommé Maurice, tres-bien fait de sa personne, filleul de Monsieur le Prince d'Orange Maurice.

J'en ay veu aussi un qui se nommoit Philippes, qui se retira à Venise pour une action qu'il vaut mieux taire que dire.

Enfin il y en eût un appellé Loüis, *Fils du Roy de*

Bohéme tenu au Baptême par mon Pere, au nom du Roy.

mort jeune, que mon Pere nomma ainsi pour le feu Roy, qui en fut le Parrain: par ordre de Sa Majesté, qui s'ensuit.

Monsieur du Maurier; Ayant sçû le desir qu'a mon Cousin le Comte Palatin du Rhin, de m'inviter à tenir sur les fonds du Baptême, le dernier Fils que Dieu luy a donné: j'auray bien agréable de luy rendre ce témoignage de mon amitié & bien-veillance; & que, partant, vous accomplißiez en mon nom cét office, lors qu'il en sera temps: luy faisant entendre la Charge que je vous ay donnée: & de luy rénouveller les aßûrances de ma bonne volonté; Dequoy me remettant sur vous: je prie Dieu, Monsieur du Maurier, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 15. iour de Novembre 1623. Signé LOVIS. Et plus bas, Brulart.

En consequence de cét ordre, le Baptême se fit. Monsieur le Prince Maurice representoit en cette Action la personne du Roy de Suede, qui étoit aussi Parrain: & Madame la Comtesse de Nassau, celle de la Reyne de Suede. L'on vid marcher mon Pere comme Ambassadeur de France, ayant le Roy de Bohéme à sa droite, & le Prince d'Orange à sa gauche,

Cette Ceremonie ſe fit avec grande Pompe dans l'Egliſe de la Haye, nommée le Cloître : à laquelle je fus preſent avec mes trois freres; duquel honneur, le Roy & la Reyne de Bohéme envoyerent remercier le Roy, par Mr. d'Auſſon de Villarnoul de la maiſon de Jaucourt, Beau-frere de mon Pere, qui s'êtoit attaché à leur ſervice,& qui depuis pérît mal-hûreuſement avec le Prince Henry Frederic leur fils aîné, au bris de ce Vaiſſeau d'ont j'ay parlé cy-deſſus. Le Nonce du Pape reſident à Paris, ayant êté informé de ce Baptême, en fit de grandes pleintes à la Cour : & dit que cela êtoit honteux que le Roy tres-Chrêtien, Fils aîné de l'Egliſe, fit repreſenter ſa Perſonne par un Huguenot, & dans une Ceremonie Eccleſiaſtique.

Le Roy & la Reyne de Bohéme ont auſſi laiſſé pluſieurs Princeſſes, conſiderables par leur beauté & par leur mérite : dont l'une, qui s'eſt faite Catholique, eſt preſentement Abbeſſe de Maubuiſſon. *Madame l'Abbeſſe de Maubuſſon Palatine.*

La Princeſſe Louize Julienne de Naſſau, fille aînée de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, eut auſſi une fille de Frederic *La Princeſſe d'Orãge Charlotte de Bourbon.*

est une petite fille de laquelle vient la maison de Brandebourg. IV. Electeur Palatin, qui fut mariée à feu Monsieur l'Electeur de Brandebourg Pere de Monsieur l'Electeur d'aujourd'huy. J'ay veu l'an 1638. cette vieille Electrice Palatine à Konigsberg Capitale de la Prusse Ducale, où elle s'étoit retirée chez Madame l'Electrice de Brandebourg sa fille, depuis les desordres du Palatinat : & ces deux Princesses me firent beaucoup de civilitez.

La seconde fille de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, fut Elizabeth de Nassau, femme de Henry de la Tour Duc de Boüillon, ce rénommé Capitaine dans les guerres de Henry IV. Elle vivoit encor l'an 1641. & je la vis dans le Château de Sedan, aprés la Bataille où Mr. le Comte de Soissons fut tué. Elle a laissé deux fils & quatre filles qui ont eu des enfans.

L'Aîné fut, Frederic Maurice de la Tour Duc de Boüillon, tres-grand Capitaine comme son Pere : qui de la Comtesse de Bergue, a eu Monsieur le Duc de Boüillon d'aujourd'huy, grand Chambellan de France : Mr. le Cardinal de Boüillon, Prince d'un grand sçavoir; & d'un tres-rare mé-

rite : Mr. le Comte d'Auvergne , qui s'eſt fort ſignalé dans nos Armées : & d'autres enfans, entr'autres Madame la Ducheſſe d'Elbeuf.

Le ſecond fils d'Elizabeth de Naſſau , & de Henry de la Tour Duc de Boüillon , êtoit le célebre Henry de la Tour Vicomte de Turenne , auſſi ſage que vaillant Capitaine : qui a êté tenu pendant ſa vie, pour l'une des plus fermes Colomnes de cét Etat: & qui, à cauſe de ſa valleur extraordinaire , & de ſes ſervices tres-importans, a êté enterré à S. Denys avec nos Roys, par un ordre tres-juſte de ſa Majeſté. Il avoit épouſé l'heritiere de la Maiſon de la Force , dont la vertu égalloit l'extraction. Elle êtoit fille du deffunt Duc de la Force , & petite fille du Marêchal du même nom, deux fameux Capitaines, & eſt morte ſans enfans : mais ſi elle en eût laiſſé, ils ne pouvoient pas manquer d'être de tres-grands hommes : parce qu'ils ſeroient venus , du côté paternel & maternel, d'une foule illuſtre de Peres genereux.

D'une fille de Charlotte de Bourbon vient la maiſon de Boüillon.

Outre ces deux fils ſi rénommez , Elizabeth de Naſſau a laiſſé pluſieurs filles de Henry de la Tour Duc de Boüillon.

L'aînée Marie de la Tour épousa Henry Duc de la Trimouïlle, & de Thouars, son cousin germain.

La Maison de Roussy.

Julienne de la Tour fut mariée à François de Roye de la Roche-Foucault Comte de Roussy, Pere de Mr. le Comte de Roye, fort rénommé dans nos Armées.

Celle de Duras pareillement.

Elizabeth, femme de Guy Aldonse de Durfort Marquis de Duras, Pere de Monsieur de Duras Capitaine des gardes du Corps du Roy, Marêchal de France, Gouverneur de la Franche-Comté: & de Monsieur le Comte de Lorge, aussi Marêchal de France.

Et celle de la Moussaye

Je croy que la derniere fille s'appelloit Henriette de la Tour, femme de feu Monsieur le Marquis de la Moussaye, de la Maison de Matignon. Elle est Mere de Madame la Marquise du Bordage, & de Monsieur le Comte de Quintin, qui a épousé une Dame du Nom Illustre de Montgommery, aussi considerable par sa beauté & par son mérite, que par la grandeur de sa Naissance.

La Maison de Hanau vient de Charlotte

La troisiéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Catherine Belgique, qui épousa Philippes Louïs Comte de

Hanau Souverain au voiſinage de Francfort ſur le Mein : dont , outre les Comtes de Hanau , eſt venuë Amelie Elizabeth femme de ce genereux Guillaume Landgrave de Heſſe, mort l'an 1637. aprés la mort duquel cette Princeſſe , d'un courage viril , continua la guerre contre les Imperiaux, & marcha ſur les traces de ſon Mary : qui aprés la Paix de Prague (où la plus-part des Princes Proteſtans abandonnerent leurs Alliez , & ſe réünirent à la Maiſon d'Autriche. Il eut la reſolution & le cœur de reſiſter preſque ſeul , à une Puiſſance ſi rédoutable. Entr'autres enfans , elle a laiſſé Monſieur le Landgrave d'aujourd'huy, nommé Guillaume comme ſon Pere : Madame l'Electrice Palatine , Mere de Madame la Ducheſſe d'Orleans : & Madame la Princeſſe de Tarente , Mere de Monſieur le Duc de la Trimouïlle d'aujourd'huy , marié à l'Heritiere de la Maiſon de Crequy.

de Bourbon Princeſſe d'Orange, & celle des Landgraves de Heſſe-Caſſel.

La quatriéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume de Naſſau, fut Charlotte Brabantine femme de Claude , Duc de la Trimoüille & de Thoüars, Comte de Laval, qui en

La Maiſon de la Trimoüil le vient de Charlotte Princeſſe d'Orange

eut Henry Duc de la Trimoüille, mort depuis peu, & Frederic de la Trimoüille Comte de Laval, tué en Italie en duel, par feu Mr. du Coudray Montpensier. Je l'ay veu & connû en ma jeunesse ; & par ce qu'il avoit la lévre superieure fenduë, on l'appelloit bec de liévre. Henry Duc de la Trimoüille, a laissé de Marie de la Tour sa Cousine Germaine, nommée cy-dessus, Mr. le Prince de Tarente & de Talmont deffunt : qui de la Princesse de Hesse, a eû le Duc de la Trimoüille, dont j'ay parlé.

La cinquiéme Fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, fut Charlotte Flandrine de Nassau : qui étant retournée à la Religion de ses Peres, est morte Abbesse de sainte Croix de Poitiers. C'étoit une tres-bonne Princesse que j'ay connuë ; Elle étoit petite : & si sourde, qu'elle n'entendoit point qu'avec un cornet d'argent.

La sixiéme Fille de Charlotte de Bourbon Princesse d'Orange, fut Emilie de Nassau, femme de Frederic Casimir Comte Palatin, de la Branche des deux ponts, appellé le Duc de Lansberg.

Et voila l'illustre & grande Posterité de cette féconde Abbesse.

La quatriéme & derniere Femme de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, fut Loüise de Colligny, vesve de Mr. de Teligny, & Fille de ce grand Admiral de Châtillon, dont elle eut un Fils unique: ce tant renommé, Henry Frederic Prince d'Orange, dont nous parlerons cy-aprés.

Iustin de Nassau Fils naturel du Prince d'Orange Guillaume.

Outre cette celebre posterité d'Enfans legitimes, le Prince d'Orange Guillaume laissa un Fils naturel nommé Justin de Nassau, qui mena un corps considerable de Trouppes au Roy Henry quatriéme, devant la Paix de Vervins. Il étoit brave & vertueux; Il est mort Gouverneur de Breda: à propos duquel, j'ay ouy dire à mon Pere que l'an 1616. ayant depêché à la Cour pour une affaire importante un Capitaine Gascon nommé Mr. de Lanchere, renommé au Pays-bas, où il servoit; Et ce Courrier en revenant, ayant passé par Breda, où Mr. Justin de Nassau luy demanda ce qu'il y avoit de nouveau en France: à quoy il répondit qu'il n'y avoit rien de considerable, que l'emprisonnement de Mr. le Comte d'Auvergne, depuis Duc

d'Angoulême ; & Juſtin luy ayant demandé la cauſe : Lanchere, qui ne ſçavoit point ſa veritable origine, luy repartit bruſquement, en luy frappant ſur l'épaule ; & ne ſçavez-vous pas bien, Monſieur, que jamais Fils de Putain ne valût rien : faute que le pauvre Lanchere avoüa ingenuëment à mon Pere, ayant ſçeu depuis qu'il étoit Bâtard ; Ce qui prouve qu'il fait bon ſçavoir les Genealogies & les Alliances ; autrement on ſe peut ſouvent méprendre, & offenſer innocemment des perſonnes de Qualité.

LOUISE DE COLLIGNY DERNIERE ET QUATRIE'ME FEMME DE GUILLAUME DE NASSAU, PRINCE D'ORANGE.

CETTE DAME avoit de tres-rares vertus : ſans qu'on ait remarqué dans tout le cours de ſa vie, qui fut longue, aucun mélange de la foibleſſe de ſon Sexe. Elle avoit épouſé Mr. *Portrait de Loüiſe de Colligny Princeſſe d'Orange.*

de Teligny devant la S. Bathelemy ; qui fut l'an 1572. & mourut en 1620. Mr. l'Admiral ſon Pere l'eſtimoit fort à cauſe de ſa prudence & de ſa modeſtie. Elle gagnoit dabord l'amour & le cœur d'un châcun, par une parole douce & charmante : & l'eſtime generale, par un raiſonnement fort, & par une bonté Angelique. Elle êtoit bien faite de ſa perſonne, quoy que ſa taille fût petite. Ses yeux êtoient beaux, & ſon tein extraordinairement vif.

Monſieur l'Admiral luy fit épouſer Mr. de Teligny.

Monſieur l'Admiral, qui l'aimoit tendrement, & qui ſouhaittoit paſſionnement de la bien placer : aprés avoir jetté les yeux ſur tous les Seigneurs de ſon Party & de ſa Religion, il n'en trouva aucun ſi digne d'être ſon Gendre, & d'épouſer cette excellente Fille, que Monſieur de Teligny, fils de Monſieur de Teligny, tres renommé Capitaine dans nos guerres d'Italie, parce qu'il avoit remarqué en luy plus de prudence & de valeur, que dans aucun autre Cavalier de ſon temps : auſſi, ſes vertus êtoient ſi grandes & ſi rares, que tous ceux qui ont écrit en faveur de la Reyne Catherine de Medicis, qui haïſſoit furieu-

ſement Monſieur l'Admiral, ont avoüé qu'elle, & le Roy ſon fils, eurent grande peine à conſentir à la mort de Mr. de Teligny, tant il s'êtoit rendu agréable à l'un & à l'autre par ſa preſence charmante, & par une maniere d'agir tres-noble & tres-ſincere; Ce qui fait voir que la vertu eſt toûjours belle, de quelque part qu'elle vienne : & qu'elle a de ſi grands appas, qu'elle ſe fait admirer, & même cherir dans la perſonne des Ennemis.

Monſieur l'Admiral conſeilla donc à cette aimable fille, de prendre Mr. de Teligny, & de préferer un homme doüé de tant de belles qualitez, avec des biens médiocres, à d'autres plus qualifiez & plus riches, moins dignes de la poſſeder. Mais elle perdit bien-tôt cét Illuſtre Epoux, & ce fameux Admiral ſon Pere, au cruel jour de la S. Barthelemy. Ayant appris ce déſaſtre en Bourgogne : ſa bellemere & elle, avec le jeune Seigneur de Châtillon ſon frere, eurent fort grande peine à gagner la Suiſſe, pour trouver quelque ſeureté à leur vie : le maſſacre des Huguenots êtant general par toute la France.

Ce grand Admiral êtoit fils d'un

autre Gaſpard de Colligny Seigneur de Châtillon ſur Loïn, Maréchal de France ſous le Roy Louïs XII. grand & fameux Capitaine, qui mourut à d'Acqs, commandant l'Armée de France contre l'Eſpagne: & de Louïſe de Montmorency, ſœur d'Anne de Montmorency Connêtable de France. Il laiſſa ſes trois freres Illuſtres, Odet Cardinal de Châtillon, qui étoit l'aîné & le Mécenas de tous les Doctes, & des beaux eſprits de ſon temps: Gaſpard Admiral de France, auparavant Gouverneur de Paris & de Picardie: & François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie Françoiſe.

Le Fils de Mr. l'Admiral, nommé François, fut auſſi Colonel de l'Infanterie de France; il ſe ſignala tant ſur le Pont de Tours, ſauvant le Roy Henry III. & le Roy de Navarre, des Armes de la Ligue: & enſuite à la Bataille d'Arques: qu'il s'acquit par ſa valeur le ſurnom de Paſſe-Admiral. Il laiſſa deux fils d'une fille de la Maiſon de Chaune de Pequigny.

L'aîné, qui promettoit extrémement, fut emporté au Siege d'Oſtende d'une vollée de canon: l'autre fut, le Ma-

rêchal de Châtillon dernier, Pere du Comte de Colligny, mort jeune, & du Duc de Châtillon, tué à Charanton. Le Marêchal de Châtillon eût auſſi deux filles : l'une mariee à un Prince de Montbeliard : & l'autre nommée Henriette de Colligny Comteſſe d'Adinton & de la Suze, a augmenté en ce temps le nombre des Muſes : ayant eu un ſi puiſſant génie à la Poëſie, qu'elle a effacé la reputation de Sappho, par des Ouvrages admirez des eſprits les plus polis, & qui ſont les délices de ceux qui aiment la galanterie.

Madame de Teligny ayant vêcu en ſon veſvage avec une conduite admirée de tout le monde : Mr. le Prince d'Orange Guillaume, aprés la mort de Charlotte de Bourbon ſa troiſiéme femme, la rechercha, & l'êpouſa l'an 1583. ſur la réputation de ſa vertu : mais peu aprés, par ſa fatalité ordinaire de perdre de mort violente ce qui luy êtoit le plus cher, il fut aſſaſſiné à ſes yeux, comme nous l'avons dit cy-deſſus : n'ayant eu qu'un Fils, né un peu avant la mort de ſon Pere, qui eſt ce celébre Henry Frederic Prince d'Orange.

Loüiſe de Colligny epouſe le Prince d'Orange

Elle perdit son Pere & ses marys de mort violente.

Elle a eu cét avantage, d'être venuë du plus Grand Homme de l'Europe, & d'avoir eu deux marys d'une vertu éminente : dont le dernier a laissé une reputation immortelle ; mais aussi, elle a eu le déplaisir d'avoir perdu ce glorieux Pere, & ses illustres Epoux, par des morts avancées & violentes : sa vie n'ayant été qu'un tissû d'afflictions continuelles, capables de faire succomber toute autre ame moins résignée aux volontez du Ciel que la sienne.

Elle a conté naïvement à mon Pere, qu'elle fut fort surprise, arrivant en Hollande, de la differente & rude maniere de vivre de ce Pays-là, à celle de France ; & qu'au lieu qu'elle avoit de coûtume d'aller dans un Carrosse suspendu à la Françoise, on la mit dans un de ces Chariots découverts de Hollande, conduit par un Vourman, où on la fit asseoir sur une belle Planche : & qu'allant de Roterdam à Delft, qui n'en est qu'à deux lieuës, elle se trouva toute froissée, & toute rompuë.

Il n'y eût jamais une ame plus belle, ny qui aimât tant la justice, que l'ame de cette Princesse : car pendant les

grands démêlez de Mr. le Prince d'Orange Maurice ſon beau-fils, avec Mr. de Barneveld : Elle prit toûjours le party de ce dernier, parce qu'elle le trouvoit le plus juſte : & fit tous ſes efforts pour ſauver la vie à ce venerable vieillard, l'un des principaux confidens du Prince ſon mary, qu'elle voyoit opprimé par la faction puiſſante du Prince Maurice, compoſée de tous les eſprits inquiets, & de tous les ambitieux de l'Etat, qui vouloient ſe revêtir de la dépouïlle de ce grand homme, & de ceux de ſa dépendance.

Grand ſecret que Madame la Princeſſe d'Orãge Loüiſe de Coligny confia à mon Pere.

Cette Princeſſe a dit en grand ſecret à mon Pere, dans la naiſſance de ces diviſions : que Mr. le Prince Maurice la pria de porter Mr. de Barneveld à conſentir qu'il fût Souverain du Pays ; qu'elle prît la peine de le ſonder làdeſſus : qu'il luy diroit ſes ſentimens plus librement qu'à perſonne, pour le reſpect qu'il luy portoit : & que pourveu qu'il eût ſon conſentement & ſon aſſiſtance, il étoit aſſûré de parvenir à ſa fin. Le Prince, pour l'engager davantage à favoriſer ſon deſſein, luy remontra qu'elle avoit le principal interêt en cette affaire : qu'il n'avoit

Le Prince Maurice prie ſa belle-mere de porter Mr. de Barneveld à conſentir qu'il fût

Souverain du Pays, & l'interesse.

point d'enfans, & qu'il n'en auroit jamais, ne voulant point se marier ; Qu'ainsi, son fils Henry Frederic son jeune frere, qu'il avoit toûjours êlevé comme son propre fils, profiteroit seul de tous ses travaux, & heriteroit seul aussi de ses biens & de ses dignitez. Cette bonne Princesse qui avoit une passion démesurée pour l'avancement de son fils unique, se laissa êblouïr au faux éclat de cette grandeur apparente, & resolut d'employer tout ce qu'elle avoit de credit sur l'esprit de Mr. de Barneveld, afin qu'il luy accordât son suffrage & son secours, pour l'execution d'un dessein qu'elle croyoit si avantageux à ce fils, qui luy étoit si cher.

La Princesse va trouver Mr. de Barneveld pour cela.

Pour cét effet, quoy qu'elle ne le visitât jamais, elle voulut l'entretenir à loisir dans son cabinet, sur une matiere si importante ; & aprés luy avoir confié un si grand secret, elle le conjura de leur être favorable : l'assûrant de leur éternelle réconnoissance.

Mr. de Barneveld luy prouve que Mr. le Prince cherchoit sa ruine.

Mais Mr. de Barneveld, homme d'une prudence consommée (& que Mr. le President Jeannin, ce grand Ministre de Henry IV. a plus estimé que tous les politiques de son temps)

luy découvrant le fonds de ſon cœur, luy proteſta qu'il ne ſouhaittoit rien au monde avec tant de paſſion & d'ardeur, que la gloire & l'agrandiſſement de la Maiſon d'Orange : & qu'il donneroit de ſon ſang pour luy pouvoir procurer, non ſeulement la Souveraineté de ces Provinces, mais l'Empire de tout le monde : y étant obligé par la memoire des vertus & des bien-faits, tant publics que particuliers, de feu Monſeigneur le Prince ſon mary. Aprés, il luy repreſenta que la plus-part des hommes ſe ruinoient par des deſirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de leurs vrays interêts : & luy prouva par des raiſons ſans replique, que Mr. le Prince Maurice ſouhaittant cette Souveraineté, il ſouhaittoit ſa ruine manifeſte.

Raiſons de Mr. de Barneveld, qui prouvoient ſon dire, & qui convainquirent la Princeſſe.

Les principales étoient : que les Hollandois & les autres peuples confederez ſont d'une telle humeur, qu'ils veulent être menez, & non pas traînez, perſuadez, & non pas forcez, à ce qu'on deſire d'eux. Que s'étans ſouſtraits de l'obéïſſance d'un ſi puiſſant Roy : & jouïſſant d'une glorieuſe liberté, acquiſe par la vertu des Armes, ils ſe reſoudroient difficilement

à ſouffrir le joug d'un Prince particulier. Que la crainte des griffes des Eſpagnols leur avoit fait autres-fois réchercher des Maîtres au loin, pour les garantir de leurs cruautez. Que le Roy de France Henry III. & la Reyne Elizabeth d'Angleterre les avoient réfuſez. Qu'il eſt vray que le Duc d'Anjou & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du Pays qu'on luy avoit offerte ; mais qu'il en avoit ſi mal uſé, voulant gouverner tyranniquement, & violant ſon Serment fait en public : que cét exemple affreux leur êtoit un avertiſſement pour ne jamais retomber en pareil inconvenient. Que les peuples n'oublieroient jamais la mort des Comtes d'Egmont & de Horn, ny l'entrepriſe d'Anvers. Que la barbarie du Duc d'Albe & de ſes ſucceſſeurs au gouvernement des Provinces, ramenoit inceſſamment à leurs yeux le triſte ſouvenir des perſécutions paſſées. Que pendant ce temps rigoureux, la neceſſité, qui n'a point de Loy, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs ; mais qu'ils avoient êprouvé que les remedes avoient été pires, & plus dangereux que les maux qui les preſſoient. Que preſentement qu'ils vi-

voient en paix : & qu'ils êtoient hûreusement delivrez de la servitude des Espagnols, & de l'infidelité Françoise, il n'y avoit pas le moindre pretexte ny la moindre couleur, pour appuyer une proposition si dangereuse, qui ne manqueroit pas d'effaroûcher tous les esprits : & que ceux qui la mettroient en avant, seroient en hazard d'être massacrez & mis en pieces. Que Mr. le Prince Maurice êtoit cent fois plus hûreux, en l'état qu'il êtoit presentement, que s'il parvenoit à ses desirs, contraires à son propre bien. Que cette splendeur de Souveraineté qui l'ébloüissoit, êtoit une fausse lueur qui le conduiroit dans des précipices. Qu'il avoit la force du Gouvernement, sans en avoir l'envie : & qu'ayant l'effet & la puissance des Souverains, il devoit, à l'exemple de son Pere, mépriser un vain nom, qui ne luy serviroit qu'à le faire hayr. Qu'il êtoit Capitaine general des Provinces, & Admiral general, commandant à sa volonté sur la Mer & sur la Terre. Qu'il disposoit de tous les Gouvernemens, & de toutes les Charges militaires. Que quand on faisoit des Magistrats dans les Villes, on luy en presentoit trois,

dont il en choisissoit un. Et qu'enfin il avoit les mêmes avantages & la même authorité qu'avoient les anciens Comtes de Hollande, les Ducs de Bourgogne, & l'Empereur Charlequint même : donnant des rémissions & des graces pour les crimes : n'ayant point ainsi la hayne de la mort des Particuliers : & ceux qu'il sauvoit luy ayant obligation de la vie.

Que tout le monde disoit à toute heure, qu'il falloit augmenter les pensions & les appointemens du Prince, qui exposoit continuellement sa personne pour le salut public. Mais que si une fois il avoit cét odieux nom de Maître : qu'on luy envieroit jusqu'aux rubans des soulliers de ses Pages & de ses Valets de pied : & qu'on luy reprocheroit continuellement les impositions qu'il mettroit sur eux, dont ils n'avoie point à se plaindre, êtant mises par leur propre consentement. Pour conclusion, il luy déploya les Annalles de Hollande : & luy fit voir à l'œil, qu'il n'y avoit presque point eu de Comte, contre lequel ses Sujets ne se fussent révoltez : & que souvent ils êtoient allez en armes jusques dans le Château de la Haye, pour s'en deffaire.

Ces puissantes raisons convainquirent tellement la Princesse, qu'elle changea d'avis absolument : & qu'étant allée rendre réponse au Prince Maurice, elle le conjura, par l'amour qu'il devoit avoir pour luy-même, pour son propre bien, & pour son repos, de ne point penser à une chose qui luy seroit préjudiciable, quand le succez en seroit hûreux. En même temps elle dit à mon Pere, qu'elle s'apperçût bien, par la froide réponse du Prince, qu'elle ne l'avoit aucunement persuadé : & que l'ambition, qui aveugloit son esprit, l'avoit empêché de goûter la solidité des raisons qu'elle luy avoit alleguées.

La Princesse veut détourner le Prince Maurice de son dessein, mais inutilement.

Ainsi, Monsieur le Prince Maurice prit d'autres mesures pour lever les obstacles qui l'empêchoient de parvenir à sa fin ;mais Madame la Princesse d'Orange soûtint toûjours de tout son crédit & de toute sa puissance, la cause de ce Grand Homme, qu'on opprimoit si injustement.

Ce qui fait voir la beauté de l'ame, & la vertu de cette excellente Princesse, qui aima mieux choquer son beau-fils, dont la bien-veillance étoit si necessaire à son fils unique

Beauté de l'ame de Madame la Princesse.

principal héritier de Maurice, qui l'avoit êlevé comme son enfant propre, que de consentir à la perte d'un innocent : bien éloignée en verité de la pratique ordinaire de la plus-part du monde, qui sacrifie les justes pour le moindre interêt de fortune & d'ambition, & qui protégent les plus méchantes causes, à la ruïne des gens de bien, dont le bon droit n'est appuyé que sur les seuls nerfs de la Justice.

Veritable cause de la ruïne de Mr. de Barneveld.

Ce secret considerable, qui est demeuré ensevely dans le silence plus de soixante ans, est la veritable cause de la ruïne de Mr. de Barneveld, & de ceux de son party, qui soûtenoient la liberté du Pays.

Cette bonne Princesse se plaignoit souvent à mon Pere, de ce qu'elle n'avoit qu'un seul fils : luy disant que qui n'en avoit qu'un, n'en avoit point : êtant en continuelle crainte de le perdre ; Sur quoy il la consola, par le récit d'une Fable : où un Renard qui avoit beaucoup de Renardeaux, se vantoit de sa fécondité, & reprochoit la sterilité à une Lyonne, parce qu'elle n'avoit qu'un Faon ; A quoy la Lyonne répartit. Il est vray : mais c'est un Lyon qui te mangera, toy & tes petits.

Cette Princesse a été la principale consolation de mon Pere dans cette longue Ambassade, & son principal support auprés de la maison d'Orange : de l'agréement de laquelle il avoit besoin, la Cour voulant qu'il y eût une personne en ce Pays-là qui luy fût agreable. Sa protection luy fut d'autant plus necessaire & avantageuse, qu'il y avoit des Grands en France, Beau-freres & Alliez du Prince Maurice, qui faisoient tous leurs efforts pour le rendre suspect, & pour le faire r'appeller du plus bel Employ qu'aucun François pût esperer en ce temps-là.

La Princesse d'Orange soûtient mon Pere en Hollande contre ses calomniateurs.

L'Europe joüissoit lors d'une profonde Paix ; Ainsi toutes les Ambassades êtoient mortes dans les autres Cours, d'où il n'y avoit rien à mander de considerable. Mais la seule Ambassade de Hollande êtoit importante, par la guerre qui s'y faisoit du côté des Hollandois, sous ce fameux Capitaine le Comte Maurice : & du côté de Flandres, par cét autre General si renommé, Ambroise Spinola Genois. Les Anglois, les Ecossois, les Danois, les Suedois, les Allemans Protestans, & les François, alloient faire leur ap-

Beauté de l'Employ en ce temps-là.

prentiſſage des Armes ſous le Comte; & les Allemans Catholiques, les Italiens, les Siciliens, les Comtois, les Polonois, & les Eſpagnols, ſous le Marquis. Ainſi il ſembloit que tout le monde Chrêtien ſe fût donné rendez-vous en ce petit coin de Terre, pour s'entrebattre, & pour ſe faire la guerre.

Et comme la France entretenoit divers Corps d'Infanterie, & quelques Compagnies de Cavalerie en ce Païs-là, s'intereſſant fort en tout ce qui touchoit le bien des Provinces-unies, qui occupoient les Armes des Eſpagnols ſes anciens Ennemis : & qu'Elle avoit fort ſouvent beſoin de l'aſſiſtance des Vaiſſeaux de Guerre des Etats Generaux, l'Ambaſſadeur avoit à toute heure quelque matiere importante d'écrire à la Cour, & occaſion d'y dépêcher des Courriers.

L'Ambaſſadeur de France, outre les gages de ſa Charge avoit 24. mil livres par an, cõme Intendãt des Finances en Hollande.

Davantage, le Roy donnoit tous les ans de grandes ſommes aux Hollandois, pour le payement des Troupes Françoiſes; Et l'Ambaſſadeur : outre les gages de ſa Charge, & les penſions qu'il avoit de la Cour, avoit de plus, vingt-quatre mil livres d'appointement par an, comme Intendant des Finances en Hollande : le tout payé par ſes mains.

Outre

Outre le grand profit qu'on avoit en cét Employ, il y avoit lors beaucoup d'honneur & de plaisir de servir en ce Pays-là : car toute la Noblesse de France, au sortir de l'Academie, alloit apprèndre la guerre sous le Prince Maurice, comme autres-fois elle alloit en Piémont sous ce grand Marêchal de Brissac. Les Hyvers, la Haye êtoit toute pleine de Seigneurs & de Gentils-hommes François, qui ne manquoient pas, pour honorer le Roy, en la personne de son Ministre, de l'accompagner à l'Audiance de Messieurs les Etats generaux, quand il y alloit; Et comme on n'eût pû fournir assez de Carrosses pour deux ou trois cens Gentils-hommes & Officiers qui s'y trouvoient quelques-fois, l'Ambassadeur alloit à pied à la tête de cette belle Troupe : & son Carrosse suivoit tout vuide. Si cette Ambassade êtoit honorable : aussi obligeoit-elle à de grandes dépenses : car il falloit souvent régaler cette nombreuse Noblesse : mais on êtoit bien payé pour cela.

Par l'importance & par l'utilité de ce bel Employ, on peut juger si mon Pere êtoit tenu à Madame sa Princesse

Doüairiere d'Orange, de l'y avoir affermi, en détruisant dans l'esprit de Monsieur le Prince Maurice, & des principaux du Pays, mille calomnies que les Ennemis & envieux de mon Pere inventoient pour le rendre odieux. Aussi, pour faire voir sa réconnoissance, je veux inserer icy l'Extrait d'un Ecrit que mon Pere a laissé à ses Enfans, pour leur instruction particuliere.

EXTRAIT DES Préceptes de Monsieur du Maurier Benjamin Aubery, à ses Enfans.

QUelque temps aprés la proposition de Monsieur de Villeroy : & dés qu'on sçeût que Monsieur de Reffuge, qui êtoit Ambassadeur en Hollande, s'en revenoit en France, plusieurs personnes tres-qualifiées se jetterent à la poursuite de cét Employ avec tant d'ardeur : que pour les en écarter, & m'y introduire, Monsieur

de Villeroy diſpoſa les affaires de ſorte ſur la fin de May de l'an 1613. que la Reyne me commanda de partir ſoudainement de Fontainebleau, pour m'aller rendre prez ledit Sieur de Reffuge, auquel on diſoit qu'on n'accordoit congé que pour quatre mois, pour venir donner ordre à ſes affaires en France: que cependant je demeurerois en ſa place audit Pays: à quoy j'obéis, ſelon mon devoir: & m'étant acheminé en poſte par Bruxelles, j'arrivay à la Haye en Hollande le ſecond jour de Juin de ladite année: m'ayant, avant mon départ, été donné aſſûrance que cét expedient tendoit à m'affermir plus ſolidement dans cette Charge: de laquelle, devant que de partir dudit Pays, ledit ſieur de Reffuge me mit en poſſeſſion.

En cét endroit, je ſuis obligé d'exalter l'extréme & grande obligation que moy & les miens aurons pour jamais à Madame la Princeſſe Doüairiere d'Orange, digne fille de ce grand Admiral de Châtillon, ſi pieux, ſi homme de bien, & ſi fameux Capitaine.

Grande réconoiſſance de mon Pere des faveurs receuës de Madame la Princeſſe d'Orange.

On ne pourroit céler, ſans trahir la verité: qu'entre les excellentes &

rares vertus dont elle eſt ornée, & qui la rendront célebre & immortelle à la poſterité, elle en a une ſinguliere : d'être la plus officieuſe & bien-faiſante qui ſoit ſous le Soleil : prévenant même, par une magnanimité qui luy eſt naturelle, les ſupplications de ceux à qui ſon aſſiſtance eſt utile : ce qu'aprés infinis autres, je puis témoigner par ma propre experience en cette occaſion ; Car luy ayant dit l'ouverture que Mr. de Villeroy m'avoit faite : non ſeulement elle m'en témoigna de la joye, mais me fit cette grace de me promettre ſa faveur, qui ſeule me pouvoit combler de contentement : car, inconnû que j'étois en ce Pays-là, & dépourveu de pluſieurs choſes qui m'euſſent été neceſſaires pour m'y faire agréer, j'avois beſoin comme de la vie, qu'elle me prît en ſa protection, & qu'elle me daignât récommander : ce qu'elle fit avec un tel excés de bons témoignages où il a été beſoin, qu'elle a voulu par cette liberalité, ſuppléer à la multitude de mes deffauts, & de plus, anéantir & détruire une infinité de calomnies, que la hayne en quelques-uns, & l'envie & la douleur en quelques autres, exciterent contre moy

de toutes parts, quand on vid qu'on me destinoit cét Employ.

Et pour ce que de tous les vices, l'ingratitude est le plus détestable, particulierement à moy, qui l'ay toûjours euë en grande horreur, je me sens obligé de vouer à cette bonne & sage Princesse, mon tres-humble service pour le reste de mes jours : mais aussi, de transmettre cette obligation à ma posterité; C'est pourquoy j'adjure mes enfans, par le soin qu'ils doivent avoir de me complaire, & par la benediction qu'ils esperent de moy, de faire tous étroitte profession d'être ses serviteurs affectionnez, & de Monseigneur le Prince son fils, & de ceux que Dieu donnera par luy, Successeurs à l'Illustre Maison de Nassau : afin que l'obligation que cette Dame a voulu si genereusement & si liberalement colloquer en moy, ait pareille, & même plus longue durée que ma propre vie.

Mon Pere, pour marquer sa réconnoissance, autrement que par des paroles : aussi-tôt que mon frere aîné fut en âge de porter les armes, il l'envoya à Mr. le Prince d'Orange Henry en Hollande : où ayant été plusieurs années, de sa Cour & de sa Maison:

& aprés l'avoir ſuivi dans tous ſes Sieges, entr'autres au dernier Siege de Breda, où il fut bleſſé : aprés la mort de mon Pere, il s'en revint en France, où il êpouſa une ſœur de Meſſieurs de Beauveau d'Eſpance : qui tous ſe ſont ſignalez dans nos Armées, où ils ont eu des Commandemens conſiderables.

Mon Pere continuant ſa réconnoiſſance vers la Maiſon d'Orange : quand le plus jeune de ſes fils fut en êtat d'aller à la Guerre, il l'envoya encor à Mr. le Prince Henry Frederic : & il a ſervi ſous luy pluſieurs années, juſques à ſa mort : ainſi que ſous le Prince Guillaume ſon fils, tant qu'il vêcut : & depuis, il s'êtoit ſi particulierement attaché au ſervice de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, qu'il ne l'abandonnoit point : & fut tué à la Bataille de Senef, comme nous le dirons plus amplement, en parlant du Prince Maurice ſon Parrain.

Voila tout ce que je puis dire de Madame la Princeſſe Doüairiere d'Orange Loüiſe de Colligny, & de ſes faveurs envers nous : ſi ce n'eſt que j'ajoûte, qu'êtant né à feu mon Peré une Fille l'an 1614. Elle en voulût être la Marrayne ; & que le jour du

Baptême, pour marquer sa magnificence, elle envoya à sa filleule un collier de Diamans, deux grands Bassins, & deux Vases de vermeil doré, dont la façon etoit encor plus riche que la matiere: Messieurs les Etats generaux en furent les Parrains: & fut presentée au Baptême en leur nom, par Mr. de Barneveld; Et pour montrer l'estime qu'ils faisoient de mon Pere; ils donnerent cinq cens livres de pension à l'enfant; sa vie durant, dont elle a joüi prés de soixante ans, êtant morte depuis peu.

Grande ponctualité de Mrs. les Etats à s'acquitter de leur promesse.

Je ne dois pas oublier de dire icy, à l'honneur de Messieurs les Etats: qu'ils sont si ponctuels observateurs de leur parole, & si religieux à s'acquitter de leurs promesses, qu'ils ont payé régulierement cette pension jusques en l'an 1672. que leur Etat êtoit à la veille de périr.

Cette fille êpousa en premiéres Nôces le Seigneur d'Ardenay au Mayne, dont elle a eu une fille mariée à Mr. de Madaillan, de la Maison de Montatere. En secondes Nôces, elle a êpousé Benjamin de Pierre-Buffiere Marquis de Chambret, dont elle a eu quatre fils, morts la plus-part à la guerre en Hongrie & en Flandres

pour le ſervice du Roy : & deux filles. Il eſt d'une des plus Illuſtres Maiſons du Limouſin : & de par ſa Mere, la Marêchalle de Themines, qui êtoit de la Maiſon de la Noüe : il eſt petit-fils de ce grand François de la Noüe, ſurnommé Bras de fer. Pour ſa femme, je dois dire à ſon avantage, quoy que ma ſœur : qu'elle a été un prodige de memoire & de jugement, qualitez qui ſe rencontrent rarement enſemble. Elle eût rétabli le vieil & le nouveau Teſtament, s'ils euſſent été perdus : les ſçachans par cœur. Elle avoit lû toutes les Hiſtoires & tous les Romans, tant François qu'Italiens & Eſpagnols, & en ſçavoit les moindres avantures, ainſi que les noms des Confidents & des Suivantes ; Au reſte, d'une converſation auſſi agréable qu'inépuiſable. Enfin, ſi elle n'eût point paſſé ſa vie dans un Château à la Campagne : & qu'elle eût vêcu dans la lumiere de la Cour, elle y auroit été admirée, & auroit ſans doute êgallé la reputation de ce petit nombre de femmes extraordinaires qui ont été l'ornement de ce dernier Siécle.

J'ay dit cecy au ſujet de Madame la Princeſſe d'Orange, dont elle êtoit

filleule : mais il faut revenir à nôtre principale matiere, & dire ce que je sçay de Philippes Prince d'Orange, fils aînê de Guillaume de Nassau : & de sa premiere femme Anne d'Egmont.

PHILIPPES GUILLAUME
DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, ET ELEONOR DE BOURBON SA FEMME.

Le Prince Philippes pris au College de Louvain, & mené prisonnier en Espagne.

CE PRINCE étoit filleul du Roy Philippes Second. Et quand le Prince Guillaume son Pere fut forcé de prendre les armes pour sa deffense, il étudioit au College de Louvain : où entr'autres Privileges, il n'est pas permis d'arrêter personne pour quel-

que cause que ce soit. Nonobstant, Jean Vargas Espagnol, accompagné de plusieurs Soldats de la même Nation, l'en tira de force par ordre du Duc d'Albe, malgré les clameurs du Recteur de l'Université, qui se plaignant en beau & bon Latin, qu'on violoit manifestement les Privileges. Ce Vargas, nullement congrû, luy répondit en Latin barbare, *non curàmus Privilegios vestros.*

Le Prince d'Orange son Pere s'en plaignit par des Ecrits publics, qui manifestoient la cruauté des Espagnols, & qui prouvoient qu'il n'y avoit ny Loix, ny Privileges, ny Innocence d'âge qui pûssent exempter personne de leur tyrannie.

Le Prince apprend le jeu des Echets en prison.

Ce pauvre enfant fut mené prisonnier en Espagne à l'âge de treze ans, & enfermé dans un Château à la campagné, oû il ne pût recevoir aucune éducation, & où il passa la plus grande partie de sa vie à joüer aux Echets, que le Châtelain luy apprît. Sur la fin de sa prison, qui fut de prés de trente ans, on luy donna un peu plus de liberté.

C'êtoit un Prince d'un naturel débonnaire, réplet de sa personne, &

qui nourriſſoit une aſſez groſſe barbe. Ayant été mené jeune en Eſpagne, il étoit demeuré Catholique ; auſſi les Eſpagnols, pour ſe juſtifier de cette détention injuſte, diſoient ne l'y avoir fait aller que pour le préſerver du venin de l'héreſie, & pour le tenir en ôtage.

Pendant ſon ſéjour en Eſpagne, le Capitaine qui le gardoit ayant parlé fort deſavantageuſement du Prince Guillaume ſon Pere : ce fils genereux, pouſſé de l'affection paternelle, qui l'animoit au reſſentiment, le prit par le milieu du corps, le jetta par la fenêtre, & luy rompît le coû. Il penſa être en peine d'une action ſi hardie : & ſur cela, il y eût diverſité d'avis dans le Conſeil du Roy Philippes ; mais enfin, on réſolut d'uſer de douceur & d'indulgence en cette occaſion; Gabriel Oſorio jeune Gentil-homme, qui ſe trouva preſent à l'action, l'ayant rapportée en faveur du Prince, & dit que le Gouverneur luy avoit manqué de reſpect. Ainſi, cette mort fut donnée à ſon juſte reſſentiment. Le Prince ſe ſentit ſi obligé à cét Oſorio, du témoignage favorable qu'il avoit rendu, que depuis il l'eût toû-

jours prés de sa personne, & luy fit beaucoup de bien.

Enfin, le Roy Philippes II. ou touché d'une si longue captivité, ou las de punir l'iniquité pretenduë du Pere sur son fils innocent : ou bien, esperant que sa sortie feroit naître de la jalousie & de la division entre les freres d'Orange (comme l'évasion de Mr. de Guyse du Château de Tours en causa parmy les Chefs de la Ligue) se resolut de le relâcher aprés une si longue détention.

Le Prince Philippes sort enfin de prison.

Mr. le Comte Maurice fit paroître en cette occasion, que son ame étoit desinteressée, & luy laissa la jouïssance de ses biens, dont il étoit en possession : comme de Breda, & autres Places; Et Madame la Comtesse de Holac sa sœur de Pere & de Mere, en usa fort genereusement, luy ayant fait mille offres, & de fort beaux presens à son arrivée aux Païs-bas, où ils s'entrevirent à Cleves; mais le Comte Maurice, de peur de se rendre suspect au Païs, se contenta de le visiter par des Envoyez.

Ce Prince Philippes vint en Flandres avec l'Archiduc Albert, qui peu aprés le renvoya en Espagne pour

Le Prince Philippes mene l'Infante Isa-

belle aux Pays-bas dont tout le monde s'étonne.

conduire aux Pays-bas l'Infante Isabelle sa future Epouse, à qui le Roy Philippes donnoit en Mariage la Souveraineté des dix-sept Provinces. Toute l'Europe s'êtonna beaucoup, que le fils d'un homme si odieux à l'Espagne, eût êté choisi pour une si belle Commission, qu'on ne luy pouvoit donner sans un grand témoignage d'estime & de confiance. Il vêcut depuis à la Cour de Bruxelles auprés des Archiducs de Flandres : car les Etats des Provinces-unies conçûrent une telle deffiance de luy à cause de cét Employ, & pource que le Roy Philippes l'avoit rétabli en ses biens scituez au Païs-bas Espagnol, & dans la Franche-Comté, qui avoient êté confisquez : qu'ils ne luy voulurent jamais permettre de venir faire un tour, & encor moins de sejourner en leurs Provinces, comme il avoit témoigné le souhaitter beaucoup.

Il n'y parût la premiere fois que l'an 1608. que la Tréve êtoit presque arrêtée avec les Espagnols : & dans ce voyage, il ne fit autre chose que de réconcilier la Princesse Emilie sa sœur avec Mr. le Comte Maurice son frere, qui ne l'avoit point voulu voir

depuis ſon Mariage avec le Prince Emanuel de Portugal, parce qu'il s'êtoit fait malgré luy.

Le Prince Philippes épouſa la ſœur de Mr. le Prince de Condé.

Il épouſa la ſœur de Mr. le Prince de Condé deſſunt Eleonor de Bourbon, Princeſſe tres-vertueuſe, dont il n'eût point d'enfans. Ce Mariage avec la premiere Princeſſe du Sang de France, le remit en poſſeſſion de ſa Principauté & de ſon Château d'Orange, où le ſieur de Blâcons, qui en êtoit Gouverneur, porté comme parent de Mr. le Marêchal de Lesdiguieres, qui dominoit abſolument en Dauphiné, ne le vouloit pas laiſſer entrer; Mais le Sr. de Blacons eut tant d'ordres exprés du Roy de ſortir de la Place: & Mr. de Leſdiguieres eût un ordre ſi précis de le faire obéir, qu'enfin le Prince ſe vid en poſſeſſion de ſa Place & de ſa Souveraineté; car auparavant il êtoit regardé comme Ennemi, ayant ſuivi l'Archiduc Albert quand il fut à Calais, & quand il voulut faire lever le ſiege d'Amiens au Roy Henry IV.

Grande peine où fut le Prince Philippes lors de la

Au reſte, ce Prince Philippes a confeſſé à ſes plus intimes amis, que de ſa vie il ne fut en ſi grande peine & en ſi étrange inquietude, qu'au

Bataille de Nieuport.

temps que se donna la Bataille de Nieuport : car l'Archiduc qui présumoit beaucoup de ses Troupes, les croyant superieures en valeur, comme elles l'étoient en nombre à celles des Hollandois, s'étoit vanté, s'il gagnoit la Bataille, d'envoyer ces deux freres, Maurice & Henry Frederic, prisonniers en Espagne, pieds & poings liez. Ainsi il mit des gens aux écoutes de toutes parts, fit tenir tous les chevaux de son Ecurie scellez & bridez, & tout son monde en état de se retirer en lieu de seureté : croyant que ses freres étans perdus, les Espagnols le feroient aussi perir : & tant que dura le Combat, il fut toûjours en priere, & fit des vœux tres-ardens & continuels, afin que ses freres obtinssent la Victoire.

Pendant la Tréve qui fut faite pour douze ans, il fit un voyage en Hollande l'an 1615. avec Madame la Princesse sa femme : & ils séjournerent ordinairement à Breda. Mon Pere eut l'honneur de les voir, & traitter souvent : & il acquit tellement les bonnes graces de l'un & de l'autre, qu'ils aiderent à détruire quantité de calomnies qu'on avoit inventées pour luy attirer

attirer l'indignation de Mr. le Prince de Condé, & de plusieurs autres Seigneurs & Grands du Royaume, qui durant la minorité du feu Roy, s'étoient armez plusieurs fois sous divers pretextes, leur ayant été rapporté par les Ennemis de mon Pere, que pendant ces mouvemens il s'étoit porté avec trop d'ardeur & de violence contr'eux, ayant fait saisir des Vaisseaux pleins d'armes, & fait arrêter plusieurs Officiers des Troupes de Hollande qui devoient passer à leur service. On ajoûtoit à toutes ces actions offensantes, plusieurs discours au mépris de ces Grands, que ces mêmes Ennemis luy imputoient.

Calomnies contre mon Pere, cause du sac de sa Maison de la Fontayne.

Ces Princes avoient dabord si bien crû ces impostures : que ne pouvans s'en prendre à la personne de mon Pere, ils manifesterent assez leur mécontentement, par le sac de son Château de la Fontayne Dangé prés de Châteleraut, qu'ils firent piller par leurs Troupes ; Mais la Reyne Mere Marie de Medicis, qui sçeut ce désordre, s'étant lors trouvée à Poitiers, le dédommagea liberalement, & il n'y eût que la perte de plusieurs papiers Originaux, & Titres anciens, que Sa

Le Roy & la Reyne le dédommagent.

Majesté ne pût reparer.

Le Roy luy écrit sur cela. Le Roy écrivit même à mon Pere sur ce sujet ce qui ensuit.

MONSIEVR DV MAVRIER,

Aprés sont deux pages d'écriture en chiffre.

Au demeurant, je suis bien marry que vôtre maison ait souffert, en consideration du service que vous me rendez. Ie veux avoir soin de mes Serviteurs, & les encourager à bien faire, par la protection que je prens de leurs personnes & biens. Le sieur de Puysieux vous doit faire sçavoir ce que j'ay ordonné sur cela. Continuez seulement à me servir fidellement & soigneusement comme vous faites, & vous y aurez honneur & profit. Ie prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Maurier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Poitiers, le 20. Ianvier 1616. Signé LOVIS. Et plus bas, BRULARD.

La Reyne luy écrivit aussi la Lettre suivante.

MONSIEVR DV MAVRIER,

Le Roy Monsieur mon fils fait réponse

à vôtre Dépêche par ce Porteur; Les intentions duquel je m'assûre que vous sçaurez bien faire valoir & conduire, pour en avoir l'effet que nous desirons, suivant vôtre bon avis. Nous confians donc en vôtre affection & soin pour ce régard, je n'y ajoûteray autre Commandement. Vous sçaurez aussi comme il a fait consideration sur la perte que vous avez faite en vôtre maison pour son service: auquel continuant avec la même fidelité & vigilence, vous en recevrez tout contentement & avantage. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Maurier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Poitiers le 20. Janvier 1616. Signé MARIE. Et plus bas, BRULARD.

Monsieur de Puysieux luy êcrivit aussi à la fin d'une longue Dépêche. *Monsieur de Puysieux en écrit aussi*

Pour ce qui est de vôtre interêt, & de ce que vous avez souffert de dommage & de perte en vôtre maison de la Fontayne, je n'ay pas manqué de le representer à Leurs Majestez, & avec les Particularitez requises: dequoy elles sont tres-déplaisantes, & n'entendent pas que leurs Serviteurs patissent à l'occasion du bon service qu'ils leur rendent. Elles vous ont ordonné deux mil écus pour la récompense

de ladite perte : & veulent que l'on sçache qu'Elles le font pour cette consideration : & ont trouvé bon de vous augmenter vos Appointemens , de mil écus par an. Ie voudrois vous pouvoir témoigner encor plus à vôtre contentement, le desir extréme que j'ay de vous servir , vous connoîtriez que je suis vrayement vôtre tres-humble & tres-affectionné serviteur. PUYSIEUX. *De Poitiers le* 20. *Ianvier* 1616.

Guerre des Henrys.

Monsieur le Prince d'Orange Philippes, & Madame la Princesse sa femme eurent la bonté de desabuser ces Princes & ces Grands , qui avoient fait une guerre , qu'on appella la guerre des Henrys , parce que la plus-part des Chefs de ce Party s'appelloient ainsi. Monsieur le Prince s'appelloit Henry de Bourbon : Mr. du Mayne, Henry de Lorrayne : Monsieur de Longueville , Henry d'Orleans : & Mr. le Duc de Boüillon , Henry de la Tour. Ils leur dirent à tous , que ces paroles injurieuses étoient de pures suppositions inventées , pour les animer contre mon Pere : qu'ils cautionnoient , qu'en s'acquittant de son devoir , il avoit toûjours gardé le respect qui leur étoit dû. Qu'au reste :

Mr. le Prince Philippes & Madame la Princesse prennent la deffense de mon Pere.

c'êtoit luy objecter un beau crime, de luy réprocher qu'il avoit servi fidellement son Maître, & qu'il n'avoit pû, sans prévariquer dans sa Charge, & sans pêril de se perdre, n'exécuter pas les ordres de la Cour.

Il me souvient de les avoir veus au Logis en mon enfance : sur tout la Princesse, qui avoit la bonté de nous faire mille caresses : & qui fit la grace à mon Pere, de trouver bon qu'une de mes sœurs, qui nâquit en ce temps-là, eût l'honneur de porter son nom d'Eleonor. Elle fut presentée au Bâtême par Monsieur le Prince d'Orange Henry Frederic qui en fut le Parrain.

Cette fille fut mariée au Baron de Mauzé proche de la Rochelle, frere du Marquis de la Ville-Dieu, & mourut sans enfans l'an 1660. C'êtoit la femme de France qui peignoit le mieux, qui êcrivoit le plus correctement, & qui faisoit de fort bonnes lettres d'un stile mâle & vigoureux, & où il n'y avoit pas un seul mot d'inutile.

Philippes Prince d'Orange meurt.

Le Prince d'Orange Philippes Guillaume mourut à Bruxelles au commencement de l'an 1618. Il avoit des haymorrhoïdes fort enflammées : & Gregoire son Chirurgien Allemand

l'ayant bleſſé du canon de la ſyringue, luy donnant un Lavement, la gangrenne s'y mit, & il fut impoſſible de le ſauver. La Princeſſe ſa femme mourut auſſi la même année.

Le Comte Maurice, par ſa mort devient Prince d'Orange

Aprés ſa mort, Monſieur le Comte Maurice ſon frere, prit la qualité de Prince d'Orange, & hérita de tous ſes biens. Auparavant, il ſe contentoit de la qualité de Comte.

MAURICE DE NASSAU PRINCE D'ORANGE.

Maurice excellent fils d'un excellent Pere.

CE GRAND CAPITAINE a démenti le Proverbe, qui dit, que les enfans des Héros ſont ordinairement des gens de rien : car quoy qu'il fût fils d'un tres-excellent Pere, qui a laiſſé aprés luy une gloire immortelle, il ne l'a pas ſeulement égallé en prudence & en grandeur d'ame, mais il l'a ſurpaſſé en ſcience militaire, & par ſes grands Exploits. Si le Pere a êté vingt ans entiers le principal entretien de l'Europe, le Fils a plus fait

de bruit quarante ans durant, que toutes les têtes couronnées ensemble : car depuis l'an 1584. qu'il commença d'agir jusqu'en 1625. qu'il mourut, on a parlé avec êtonnement & admiration du Prince Maurice, qui a passé pour l'un des plus grands Capitaines qui ait jamais êté.

La vertu des Peres porteleurs enfans à les imiter

En verité, quoy que la nature ne fasse pas toûjours des efforts extraordinaires en formant de grands hommes, & de puissants génies tout d'une suite, les belles actions des Peres sont de puissants éguillons pour exciter leurs enfans à les imiter, la gloire des Ancêtres êtant une lumiere qui éclaire leur Posterité pour marcher sur leurs traces genereuses. Que si souvent les vertus étrangeres portent les ames courageuses à bien faire : comme ce Grec, que les Trophées de Miltiade empêchoient de reposer, les exemples domestiques doivent toucher davantage, pour n'avoir pas la honte de dégenerer.

L'avancement de Mr. Aubery, oncle Paternel de mõ Pere, est

Sur ce sujet, je mettray icy ce que j'ay souvent ouï dire à mon Pere en sa vieillesse : qu'il auroit assûrement passé sa vie dans le Pays, comme quelques-uns de ses Prédecesseurs, sans l'e-

xemple de son grand Oncle Paternel Jacques Aubery, qui par sa vertu, par son sçavoir, & par son éloquence, fit la Charge d'Avocat general au Parlement de Paris, fut Lieutenant Civil, du Conseil d'Enhaut de Henry II. & son Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre, où il fit un Traitté de Paix entre les Roys Henry II. & Edoüard VI. & qui a laissé la reputation d'un Ciceron & d'un Demosthene François, par ce fameux Plaidoyer qu'il fit par ordre du Roy pour ceux de Cabrieres & de Merindol, que Mr. le Chancelier de l'Hôpital admira tant, qu'il le traduisit en partie en Vers Latins. *causequ'il a travaillé.*

Mon Pere crût donc, qu'en travaillant, il pourroit parvenir à des Charges honorables, & employa si bien les grands talens que Dieu luy avoit donnez, qu'il s'est aussi veu dans les Conseils des Roys, & dans les Ambassades.

Dévise du Prince Maurice.

Le Prince Maurice d'Orange, dés sa plus tendre jeunesse, pour faire connoître le désir passionné qu'il avoit de suivre les traces glorieuses de son Pere, prit pour le corps de sa Dévise, le tronc d'un Arbre coupé à deux pieds de haut: duquel sortoit un Scion vigoureux, qui apparemment seroit re-

naître ce bel Arbre qui l'avoit produit, avec ces mots, *tandem fit ſurculus arbor* : enfin le Scion devient Arbre, pour montrer qu'il reſſuſciteroit la gloire de ſon Pere.

Je ne pretens pas repreſenter par le menu toutes les belles actions de ce Prince : je ne dirois rien qu'on ne puiſſe apprendre dans les Annales, & ne veux pas augmenter le nombre importun des compilateurs. Mon deſſein eſt ſeulement, de faire le portrait de ſa perſonne & de ſes mœurs : d'informer le monde de quelques particularitez de ſa vie, qui ne ſont pas connûës : & d'expoſer les cauſes des grands differends qui ſurvinrent entre luy & Mr. de Barneveld, qui ont penſé faire bouleverſer cette Republique par une diviſion inteſtine qui dure juſqu'à ce jour, & qui la menace de ruine.

Grand courage du Prince Maurice.

Mais auparavant que d'en venir là, il faut repreſenter ſommairement ſes principales actions : & dire que ce Prince Maurice avoit un grand fonds de courage & de conſtance dés l'âge de dix-ſept ans, qu'il fut appellé au gouvernement des Affaires, aprés la mort de ſon Pere : car il ne ſe laiſſa point abbatre au torrent des proſperi-

tez d'Alexandre Farnese Duc de Parme, Gouverneur & Capitaine general des Pays-bas pour le Roy d'Espagne : qui dabord emporta Bruges, Gand, Dendermonde, Deventer, Nimegue, Grave, avec quantité d'autres Places : enfin, Anvers même, qu'on tenoit imprenable, par un Siege qui passa pour la merveille du siécle, ayant bouché l'Escaut, & bridé la Mer par une Digue que les hommes tenoient impossible : ce qui depuis servit d'exemple pour entreprendre la même chose à la Rochelle. Le Prince Maurice ne se laissa non plus étonner de la confusion & du desordre qui regnerent long-temps dans la Republique, par la conduite superbe de Robert Dudlei Comte de Leycestre, Capitaine general pour la Reyne d'Angleterre dans les Provinces confederées, dont l'orgueil insuportable, & l'ambition dereglée leur fit plus de préjudice, que les sommes qu'il porta, & les Troupes qu'il mena à leur secours ne leur servirent. Quatre ans entiers se passerent, que cét Etat-là fut reduit à d'étranges extremitez : & qu'on ne croyoit pas que ce jeune Prince pût démêler une fusée si embrouillée, ny

guerir tant de maux causez par les pratiques d'Espagne, & par les trahisons des dépendants du Comte de Leycestre, qui aprés son retour en Angleterre, vendirent des Places importantes aux Espagnols; Enfin, comme les choses du monde ne demeurent pas toûjours en une même scituation, & qu'elles sont sujettes à une vicissitude perpetuelle: la bonne fortune qui avoit favorisé le Duc de Parme dans toutes ses entreprises, se tourna tout d'un coup du côté du Prince Maurice: car cette Flotte d'Espagne nommée l'Invincible, destinée pour dévorer l'Angleterre & les Pays-bas unis, fut détruite l'an 1588. par les forces & le bon-heur de la Reyne Elisabeth: le tiers de cette grande Puissance s'étant sauvée à peine dans les Ports d'Espagne, aprés avoir fait avec des périls incroyables, le tour d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande: & cette perte inestimable fut suivie de la honte que le Duc de Parme reçût devant Bergopsõ, qu'il avoit assiegé: le Prince Maurice l'ayant forcé de quitter cette entreprise, avec la perte entiere de sa reputatiõ.

La Flotte invincible détruite l'an 1588

Le Duc de Parme leve le siege de Bergopson.

Depuis ce bon-heur, le Prince dans le cours de vingt années, jusqu'à la Tréve, eut toûjours la fortune si favorable, qu'il

conquit trente-huit ou quarante Villes, & davantage de Forts, & deffit les Eſpagnols en raze-Campagne, en trois Combats ſignalez : outre qu'il obtint de grandes Victoires ſur la Mer, tant aux Côtes de Flandres, qu'en celles d'Eſpagne, & aux Indes, par la valeur de ſes Lieutenans & Vice-Admiraux.

La priſe miraculeuſe de Breda avec un batteau de tourbes.

Mais rien ne luy acquit tant de réputation, que l'hûreuſe ſurpriſe de la Ville & du Château de Breda, qui luy appartenoit en propre. Il s'en rendit Maitre l'an 1590. par le ſtratagême d'un batteau de tourbes, ſans aucune effuſion de ſang, ne s'étant perdu qu'un ſeul Soldat dans une occaſion ſi importante; Et comme cette action remarquable fit un grand bruit dans le monde, il eſt à propos d'en dire ſuccintement quelque choſe.

Un Battellier, nommé Adrien de Bergues, qui fourniſſoit de tourbes la Garniſon de Breda, mécontent des Eſpagnols, propoſa au Prince Maurice de faire ſurprendre la Place, en mettant des gens de Guerre dans le fond de ſon batteau; A quoy le Prince ayant trouvé de la poſſibilité, il donna la conduite de ce grand deſſein à Charles de Heraugiere Gentil-homme Valon,

Herau-giere Chef de l'entre-prise.

natif de Cambray, Capitaine d'Infanterie dans ses Troupes, tenu pour homme de tête & de main. Quand il eût cét ordre, il fit choix de soixante-dix Soldats de diverses Compagnies, & de quelques Chefs d'une valeur éprouvée, qu'il mit au fond du batteau, où ils êtoient tres-incommodément placez, ne pouvant y être que couchez ou courbez; Le reste du batteau êtoit rempli d'une grande hauteur de tourbes Il faisoit un froid extréme; de plus, ils avoient l'eau jusqu'aux genoux, qui entra par une fente qu'on boucha heureusement. Ce froid excessif les faisoit tousser beaucoup : mais sur tous, Mathieu Helt Lieutenant (dont le nom merite d'être mis icy, pour le courage qu'il témoigna en cette occasion) car ne se pouvant empêcher de tousser, comme on approchoit du Château, il tira son poignard, & conjura ses Camarades de le tuer, afin que l'entreprise ne manquât point, & pour n'être pas la cause de leur perte; Mais le Battelier empêcha qu'on ne l'entendît, tirant souvent la Pompe, comme si le batteau eût pris l'eau.

La Garnison, composée d'Italiens, manquant de chauffage : les Soldats,

à cauſe des glaces, aiderent à tirer ce batteau par une Ecluſe, dans l'enceinte du Château : comme les Troyens introduiſirent le Cheval de bois dans leur Ville; Ce qui donna lieu aux Poëtes du temps, de comparer la priſe de Breda à celle de Troye : y faiſant cette difference, que le Cheval rendit les Ennemis maîtres de la Ville de Troye qui fut ruinée : & que le batteau remît en poſſeſſion de Breda, le legitime Seigneur qui la fit refleurir.

La Garniſon du Château tire le batteau dedans, comme les Troyens tirerent le Cheval dans Troye.

Le Prince Maurice ayant fait courir le bruit qu'il avoit deſſein ſur Gertrudemberg, facilita la ſurpriſe de Breda; Car Edoüart Lanzavechia, qui êtoit Gouverneur des deux Places, accourût à celle qu'il croyoit menaſſée. Ainſi le Château ſe trouvant ſans Chef, fut plus facilement emporté. Aprés que Heraugiere s'en fut rendu maître par la mort de quarante des Ennemis : le Prince Maurice, accompagné des Comtes de Hohenlo & de Solme, de François Vere General des Anglois, de l'Admiral Juſtin de Naſſau, du ſieur de Famars General de l'Artillerie : êtant entré dans le Château avec force Troupes, il fut enſuite reçeu dans la Ville, d'où la Garniſon Italienne,

Le Prince Maurice fit ſemblant d'en vouloir à Gertrudemberg.

la plus-part composée de Cavalerie ; s'enfuit à toute bride du côté d'Anvers.

Herau-giere, fait Gouver-neur de Breda.

Heraugiere fut avec bien de la justice étably Gouverneur de Breda : & Lambert Charles François, brave Soldat de fortune, fut fait Sergent major : & je l'ay veu depuis Gouverneur de Nimegue. Sur cette surprise si considerable, on fit des Médailles : où d'un côté étoient ces mots : *Breda à servitute Hispanicâ vindicata ductu Principis Mauricij a Nassau* 4. *Martij* 1590. & de l'autre côté étoit representé le Batteau avec ces paroles : *parati vincere aut mori.* On donna une de ces Médailles à châcun des Soldats de ce Batteau, & une somme d'argent : avec promesse d'être avancez. Le Battelier Adrien de Bergues eut aussi une Médaille, & fut récompensé d'une bonne pension.

Le Batelier cause de la surprise : & tous les Soldats bien recompensez.

Au sujet de cette surprise, on doit faire icy cette reflexion necessaire : qu'il ne faut jamais confier la garde de deux Places Frontiéres tout à la fois à un seul Gouverneur, qui n'a que trop de peine à garantir son Gouvernement des Ennemis voisins, qui ont toûjours l'esprit bandé, & les yeux ouverts pour le surprendre.

Hulst

La prise de Hulst en Flandres fut

fort

ſort conſiderable l'an 1591. & bien davantage, celle de Gertrudemberg, par un ſiege long & difficile à la veuë de l'Armée d'Eſpagne de trente mille hommes, commandée par le vieux Comte Pierre Erneſt de Mansfeld, en l'abſence du Duc de Parme, qui étoit en France au ſecours de la Ligue. Jamais ce vieil General ne pût forcer ce jeune Prince dans ſes Lignes, ny l'obliger d'en ſortir, quoy qu'il luy preſentât tous les jours le combat. Auſſi, comme le Comte de Mansfeld dit un jour à un Trompette que Maurice luy avoit envoyé, qu'il s'êtonnoit comme ſon Maître, qui étoit un jeune Prince plein de feu & de courage, ſe tenoit toûjours à couvert dans ſes Retranchemens. Le Trompette luy rêpondit que ſon Excellence de Naſſau étoit un jeune Prince qui voudroit bien devenir un jour un vieil & experimenté Capitaine, comme ſon Excellence de Mansfeld.

pris; & Gertrudemberg, par le Prince Maurice

L'année ſuivante, il prit la grande & celébre Ville de Groningue Capitale de Province. Il prit auſſi, & réprit Rimbergues, & s'empara de Mœurs & de Graves, Villes de ſon Patrimoine : ayant vengé par la mort de

Groningue pris, Rimbergue, Graves, & Mœurs.

plusieurs Espagnols, les injures publiques, & les siennes particulieres.

Deffense mémorable d'Ostende. La Reputation du Prince Maurice s'êtendit fort loin, par la longue & celebre deffense d'Ostande, où les Espagnols aprés avoir perdu plus de soixante-mil hommes pendant un Siege de plus de trois ans, & avoir épuisé leurs Tresors par une dépense de plus de cent millions, ne se virent maîtres enfin que d'un morceau de terre qui passoit plûtôt pour un cimetiére que pour une Ville.

Le Prince prend l'Ecluse en peu de jours. Dans le temps de cette perte, le Prince Maurice fut si hûreux & si vigilant tout ensemble : que pour la recompenser avec usure, il s'empara en peu de jours de la Ville de l'Escluse, dans le même Païs de Flandres, de bien plus de consequence qu'Ostende, qui avoit coûté tant de temps, tant d'hommes, & tant d'argent : surquoy Theophile a dit assez bien dans l'Ode qu'il fit pour le Prince d'Orange.

Les ans qu'on mit à ses ruïnes,
Furent les jours dont tes machines
S'emparerent d'un plus beau lieu :
Et c'est ainsi que tes journées,
Comme on les compte pour un Dieu ;
Valent autant que des années.

Cette Ode ne déplût pas au Prince Maurice : & quoy qu'il fût naturellement ennemi de la flatterie & de la vaine gloire, il récompensa ce Poëte d'une chaîne d'or de grand prix, où étoit sa Médaille.

Mais ce Prince fit voir à la Bataille de Nieuport, où il battit l'Archiduc Albert, beaucoup plus fort que luy : qu'il sçavoit aussi bien deffaire des Armées nombreuses & aguerries en raze-Campagne : que deffendre, forcer, & surprendre des Places. L'Archiduc & le Duc d'Aumale furent blessez dans le Combat. François Mandozze Admiral d'Arragon, Mestre de Camp general, fut pris prisonnier avec quantité d'autres Chefs, & jusqu'aux Pages de l'Archiduc, que le Prince Maurice luy renvoya civilement sans rançon ; Tout le Canon, tout le Bagage, & plus de cent Cornettes & Drapeaux demeurerent au pouvoir du Vainqueur, qui vid plus de six mille ennemis étendus sur la place, & qui eut toutes les autres marques d'une pleine & entiere Victoire ; Ce qui fit dire à plusieurs, parce que ce grand succez étoit arrivé le second jour de Juillet : que la fortune de la Maison

Le Prince Maurice deffait l'Archiduc Albert à Nieuport

de Naſſau étoit changée : veu qu'un même jour de Juillet, trois cens ans auparavant, l'Empereur Adolphe de Naſſau avoit perdu l'Empire & la vie prés de Spire, combattant contre Albert d'Autriche : & qu'au même jour, Maurice avoit vengé la diſgrace de ſon Ayeul, par la deffaite de l'Archiduc Albert, deſcendu de ce premier Albert d'Autriche.

Le Prince Henry veut demeurer auprés de ſon frere Maurice.

Un peu devant la Bataille, il y eût une diſpute d'honneur entre le Prince Maurice & le Prince Henry Frederic ſon jeune frere, qui lors n'avoit que dix-ſept ans : car comme l'aîné exhortoit ſon cadet de ſe retirer en lieu de ſeureté, afin qu'en cas de mal-heur il pût ſoûtenir le Pays, & la fortune de leur Maiſon : le Prince Henry s'en offenſant, dit qu'il vouloit vivre & mourir avec luy, & courir même fortune.

Ce Prince Maurice montra bien qu'aucun mal-heur n'ébranloit point ſon courage : car il ne laiſſa pas de ſe reſoudre à la Bataille, nonobſtant que la veille, l'Archiduc eût deffait le Comte Erneſt, qui commandoit deux Regimens d'Infanterie, & quatre Compagnies de Cavalerie qui furent tail-

lées en pieces, & deux piéces de Canon prises, avec quantité de Drapeaux. Le Prince l'avoit envoyé pour se saisir d'un Passage.

Il faut remarquer que le Prince, pour ôter à son Armée toute esperance de retraitte, & pour faire comprendre à ses gens qu'ils n'avoient à esperer aucun salut que dans leurs bras, il avoit fait retirer tous les Vaisseaux qui les avoient transportez en Flandres; dequoy il fut fort loüé par l'Admiral d'Aragon son prisonnier, comme un moyen qui luy avoit causé la Victoire, par la necessité que ses Troupes avoient euë de combattre opiniâtrement, n'y ayant point de vie pour eux, que par la deffaite des Espagnols. Aussi il dit à ses gens devant le Combat, qu'il falloit passer sur le ventre aux Ennemis, ou boire toute l'eau de la Mer. Il parût en ce temps-là une Inscription magnifique sur cette Bataille de Flandres, à l'honneur du Prince Maurice. La voicy.

Maurice s'asseura la Victoire, ôtant à ses Troupes toute espoir de retraitte.

Anno 1600. *secunda die Julij, Mauricius Arausionensium Princeps in Flandriam terram hostilem traducto exercitu cum Alberto Archiduce Austriæ conflixit, copias ejus cecidit, Duces multos primum-*

Inscription sur la Bataille de Nieuport.

que Mendosam cœpit, reversus ad suos victor signa hostium centum quinque in Hagiensi Capitolio suspendit Deo Bellatori.

Maurice avoit forcé le Duc de Parme à lever le Siege de Knotsembourg.

Ce n'êtoit pas son coup d'essay en Campagne autrement il n'auroit passé que pour un preneur de Villes : car long-temps auparavant, il avoit forcé le Duc de Parme à lever le Siége de Knotsembourg, vis à vis de Nimegue, luy ayant deffait sept Cornettes de sa meilleure Cavallerie : honte que ce Duc couvrit de la necessité qui luy êtoit imposée par les ordres d'Espagne, d'aller secourir Roüen.

Deffaite de Turnhout, du Comte Varax tué sur la place.

L'an 1597. il avoit aussi deffait & tué au Combat de Turnhout, le Seigneur de Balançon, Comte de Varax, General de l'Artillerie d'Espagne, commandant un Corps de six-mil hommes de pied, & six-cens chevaux: dont, outre le General, il en demeura sur la place plus de deux-mil, avec quantité de prisonniers de marque : entre lesquels êtoit un Comte de Mansfeld. Il y eut trente-huit Enseignes prises, avec la Cornette Dalonzo de Mondragon : qui en memoire perpetuelle, furent placées au haut de la grande Salle du Château de la Haye.

Et sur ce sujet, je diray icy qu'un

l'Ambaſſadeur de Pologne étant venu de la part du Roy Sigismond exhorter les Etats generaux de ſe réconcilier avec le Roy d'Eſpagne, dont il exaltoit la Puiſſance, qui tôt ou tard les ſubjugueroit: & les voulant étonner avec des paroles empoullées, pleines de vanité, à la maniere de ceux de ſa Nation: le Comte Maurice, qui avoit été preſent à ſa Harangue au ſortir de l'Aſſemblée, mena l'Ambaſſadeur dans cette Salle, où il luy montra tous les Drappeaux & Cornettes priſes ſur les Eſpagnols à Knotſembourg & à Turnhout: & ſans employer tant de paroles, luy fit voir en effet que le Roy d'Eſpagne n'étoit pas invincible.

Mais ſi le Prince Maurice fut victorieux ſur la Terre, il ne fut pas moins hûreux ſur la Mer, ayant toûjours eu de grands avantages ſur les Eſpagnols, ſous la conduite de ſes Vice-Admiraux.

Ils aiderent fort à ruiner la Flotte d'Eſpagne nommée l'Invincible, & en emmenerent des Gallions en Zelande.

Les Hollandois aident à prendre Cadis, & à brûler la Flotte d'Eſpagne.

L'an 1596. Jean de Duvenvorde Seigneur de Varmont, aida au Comte d'Eſſex à prendre la Ville de Cadis, & à brûler la Flotte d'Eſpagne, dont

la Reyne Elisabeth remercia ledit sieur de Varmont, par une Lettre fort honnête, qui exalte sa bravoure.

L'an 1599. le Vice-Admiral Pierre Vanderdoës s'empara d'Allagona Capitale des Isles Canaries, d'où il contraignit les Espagnols de s'enfuir dans les Montagnes, & où il les fut chercher : puis, ayant saccagé & brûlé la Place, retourna victorieux au Païs.

Philippes Spinola, deffait & tué prez de l'Ecluse.

Enfin l'an 1603. Dom Frederic Spinola ne pouvant souffrir qu'il y eût toûjours des Navires de Zelande devant le Port de l'Ecluse : & êtant sorti avec huict Galleres, & quelques Vaisseaux de guerre pour les chasser de leur Poste, il fut tué dans ce Combat : & sa Flotte mal-traittée, contrainte de se retirer dans l'Ecluse, avec une perte notable : sans faire mention de quantité d'autres avantages considerables obtenus aux Indes & en d'autres divers endroits du Monde, sur les Vaisseaux Castillans & Portugais.

Le Prince Maurice fait lever le Siege de Bergopsõ au Marquis Spinola.

Voila ce que je diray en general de ce grand Prince Maurice : sinon que j'ajoûte que l'an 1622. la Tréve de douze ans êtant expirée, & le Marquis Ambroise Spinola ayant assiegé Bergopson avec toutes les forces d'Es-

pagne, le Prince d'Orange luy en fit lever le Siege, ayant êté assisté du Comte Ernest de Mansfeld, & de Christian Duc de Brunsvvic, qu'il avoit fait venir tout exprés d'Allemagne. Ces Chefs avoient armé en faveur du Roy de Bohéme : & en passant par le Brabant, avoient deffait à Fleurû, si ma memoire ne me trompe, Dom Gonsalve de Cordoüa, qu'on avoit envoyé pour s'opposer à leur passage. Dans le Combat, ce Duc de Brunsvvic eut un bras coupé forçant une Barricade : ce qui l'obligea d'en porter un d'argent, que je luy ay veu.

On fait de grands feux de joye en Hollande de la levée du Siege de Bergopsö.

Il se fit de grandes réjoüissances dans toutes les Provinces-unies pour cét hûreux succez. Des Prieres publiques furent ordonnées par toutes les Villes : où l'on vid de si merveilleux feux de joye, qu'il sembloit qu'elles fussent toutes en feu, dont nous avons déja parlé cy-dessus. Ce furent donc ce Comte de Mansfeld & ce Duc de Brunsvvic qui contribuerent à la gloire du Prince d'Orange Maurice : laquelle s'êtant envieillie, & presque effacée des esprits par une si longue Tréve, fut renouvellée & ressuscitée dans le monde par une action si éclatante.

Et parce que voicy une occaſion de parler de ces deux hommes, qui en leur temps ont été des fleaux du genre humain, il eſt à propos que je laiſſe un peu à quartier le Prince d'Orange, pour dire ce que je ſçay de leurs façons de faire, & de leurs principales actions.

Deſcription, & principales actiõs du Comte Erneſt de Mãsfeld.

Ce Comte Erneſt étoit Bâtard de la Maiſon célebre de Mansfeld, qui a porté de grands Capitaines. C'êtoit un homme ſi fin & ſi ruſé, que quelques-uns l'ont fort bien nommé *Vlyſſes Germanicus*, l'Ulyſſe Allemand. Il oſa ſoûtenir contre la Maiſon d'Autriche, le Party de l'Electeur Palatin élû Roy de Bohéme, avec beaucoup de réſolution & de conſtance. Il eût divers ſuccez hûreux & mal-hûreux; Enfin, ayant été appellé en Hollande pour le ſecours de Bergopſon, il me ſouvient de l'y avoir veu. Il étoit lors âgé de cinquante ans: c'êtoit un homme blond, fort ridé, & de belle taille, mais un peu courbé. Il portoit toûjours un chappeau gris ſans cordon, & diſoit qu'il n'en mettroit jamais qu'il n'eût fait fortune: ce que je luy ay oüy dire. La France qui rentroit trop tard dans ſes vrays interêts (car elle avoit ſacri-

fié mal à propos l'Electeur Palatin à la colere de la Maison d'Autriche, comme nous le dirons plus amplement cy-aprés) l'affista d'une somme d'argent que mon Pere luy fit compter, & d'un secours de quatre mille hommes de pied, sous la conduite de Mr. de Montereau, qui eut son Quartier d'Hyver en Ostfrise, au delà de la Riviere d'Ems, avec les Troupes du Comte de Mansfeld.

Ce nouvel Attila fut ensuite ravager la Basse-Saxe : d'où ayant été chassé par le Comte de Tilly General de l'Empire, il marcha par le Pays de Brandebourg, en Silesie, où il eût quelques hûreux succez, & d'où enfin il se retira vers Bethlem Gabor Prince de Transsilvanie. Peu aprés, comme cét esprit inquiet & fertile en expédiens, alloit à Venise pour y proposer quelque Ligue : passant par la Bosnie l'an 1626. au mois de Novembre, il fut surpris d'un violent mal d'entrailles dont il mourut, non sans soupçon de poison, & fut enterré à Spalatro. C'êtoit un grand courage, qui courut & désola la plus-part de l'Allemagne, ayant porté la terreur dedans & dehors l'Empire, & tellement êpouventé

Le Comte de Mansfeld meurt en Bosnie

la Champagne, & Paris même, au temps du Siege de Montpellier, où le feu Roy étoit en personne : que la pluspart des Habitans de cette grande Ville voyant le Roy, & ses principales armes, à l'extremité du Royaume, se transporterent à Orleans avec ce qu'ils avoient de plus précieux, pour éviter un feu qui consommoit tout ce qu'il trouvoit en son chemin. Les Badauts de Paris, étonnez de son approche, l'appelloient communement Mache-fer : & les gouvernantes des petits enfans, quand ils crioient, ou qu'ils étoient opiniâtres, les menassoient, s'ils n'étoient sages, de les faire dévorer à Mache-fer.

Descri-ption du Duc Christian de Brūsvvic

Quant au Duc Christian de Brunsvvic : il étoit de l'Illustre & ancienne Maison de Brunsvvic, l'une des plus riches & des plus puissantes d'Allemagne, qu'on void presentement entretenir des Armées dedans & dehors l'Empire : & qui aprés avoir conquis le Duché de Bremen, assiste de ses forces les Roys d'Espagne & de Dannemarc, les Hollandois, & l'Electeur de Brandebourg. On nommoit ce Duc Christian, communement l'Halberstat, parce qu'il en étoit Evêque ; ou le *Dol*

Hartzoch, c'eſt à dire en Allemand, le Duc enragé, parce qu'il faiſoit des actions d'un furieux. C'êtoit un Prince de fort belle taille, & puiſſant de ſa perſonne. Il êtoit tres-brave, mais ſon courage tenoit plûtôt de la brutalité, que de la vraye valeur : car quand il voyoit un couvreur au haut d'un clocher, il n'avoit point de plus grand plaiſir que de le faire tomber à terre d'un coup de fuſil : ce qu'il pratiqua de mon temps en Hollande. Il faiſoit alors le paſſionné de la Reyne de Bohéme, à qui il avoit pris un Gant d'Angletere que je luy ay veu porter, attaché au cordon de ſon chappeau, & pendant ſur le bord comme un Plumet.

Il paye ſon Armée d'un ſaint Liboire de Paterborn, & des douze Apôtres de Munſter, d'argent maſſif.

Ayant levé une Armée en la Baſſe-Saxe, & n'ayant pas dequoy la payer, il fit monnoyer un ſaint Liboire, bien plus grand que le naturel qui êtoit dans l'Egliſe Cathédrale de Paterborn. Ce ſaint Liboire avoit êté Evêque du Mans. Affriandé par là : & ſçachant qu'à Munſter il y avoit douze Apôtres d'argent d'une prodigieuſe grandeur, il s'y achemina : & s'en êtant emparé, il marcha droit à la grande Egliſe appellée le Dome, accompagné

de tous ſes Colonels & Capitaines ; où il harangua ces Apôtres, leur réprochant leur pareſſe & leur deſobéïſſance, n'obſervant pas l'ordre de leur Maître, d'aller inceſſamment par tout le Monde, en ces mots, *ite per orbem Vniverſum*, jurant qu'il les feroit bien obeïr & courir par tout. Auſſi-tôt il commanda qu'on en fit des Riſdales, dont il paya ſon Armée, & qui s'épendirent par toute l'Allemagne.

Dévise du Duc de Brunſvvic.

Il avoit pris pour ſa Déviſe *Getthes freindt, undder Pfaffen feint* : c'eſt à dire, Ami de Dieu, & Ennemi des Prêtres, qu'il tuoit, ou du moins châtroit ſans rémiſſion ; Enfin cét eſprit fougueux mourut l'an 1626. à VVolſembutel d'une fiévre chaude, dans le fort de ſa jeuneſſe.

Il n'aura pas été inutile ny deſagréable d'avoir fait cette digreſſion de ces deux Capitaines, qui aiderent au Prince d'Orange Maurice, à faire lever le Siege de Bergopſon.

Depuis ce temps-là, le Prince ne fit rien de conſiderable : ſinon qu'il projetta de ſurprendre Anvers ; mais les Vents, & le Ciel s'oppoſerent à ſon deſſein. Il avoit donné ſi bon ordre à toutes choſes ; l'entrepriſe êtoit

ſi bien conduite ; & il s'en promettoit une ſi hûrueuſe iſſüë : qu'il diſoit qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui pût l'empêcher de réüſſir.

Le Prince Maurice deffenſeur de mon Pere.

Le Prince Maurice honoroit mon Pere de ſon eſtime & de ſa confiance même, devant qu'il eût reſolu de perdre Monſieur de Barneveld : & juſques-là qu'il entreprenoit ſa deffenſe contre ſes Calomniateurs, ainſi que l'avoit fait ſon frere aîné le Prince Philippes, & la Princeſſe ſa femme, comme je l'ay dit cy-deſſus : ce qui a été bien connû de tous ceux qui étoient alors en Hollande : & ce qui ſe voit clairement par une Lettre que ce Prince Maurice écrivit à Monſieur de Villeroy aprés la Paix de Loudum, où il ne juſtifie pas ſeulement la conduite de mon Pere, mais de plus, il luy dit que la Cour ne pouvoit avoir perſonne par delà qui ſervît la France ſi utilement que luy, & qui luy fût ſi agréable, & à Mrs. les Etats. Voicy cette Lettte.

MONSIEVR,

Lettre du Prince Maurice

A mon retour de Zelande : ſur l'in-

à Mr. de Villeroy à l'avantage de mon Pere.

stance faite par Mr. du Maurier Ambassadeur du Roy pour le rétablissement des Officiers des Troupes Françoises en leurs Charges, j'ay tenu la main à ce qu'il y ait été pourveu au contentement de Leurs Majestez, Messieurs les Etats en ayant pris la resolution, dont l'Acte sera executé. Au reste, je me suis grandement réjoui que les troubles du Royaume ayent été si hûreusement appaisez, & particulierement que vos Labeurs y ayent si bien réüssi: desirant que ce repos s'étende en longue durée, pour la prosperité que je souhaite à Leurs Majestez. Au surplus: quoy que le bon soin & devoir que ledit sieur Ambassadeur a rendu pour s'acquitter dignement des Commandemens de la Reyne, parlent assez d'eux-mêmes, si dois-je rendre ce témoignage à ses comportemens: qu'ils ont été tels, que Leurs Majestez en ont été loyalement & utilement servies, sans qu'il ait donné aucun juste sujet de plainte à qui que ce soit: ayant conduit avec honneur, modestie & respect, toutes ses Actions qui nous sont bien connûës: ce que je vous dis pour certaine asßûrance; Que s'il avoit été fait d'autres rapports pour luy nuire, on auroit fait grand tort à son integrité & bonne discretion: Messieurs les Etats, & nous tous êtans plei-

nement

nement satisfaits de ses procedures en l'égard de tous : & croyons que Leurs Majestez ne pourroient user par deça du Ministere d'aucun autre qui leur fût plus utile & fidele, ny plus agréable à cette Republique ; A quoy pour la raison, j'ajoûte ma voix, qui est l'endroit où je finiray, en vous asûrant de mon affection à vous servir, & priant Dieu de vous donner, Monsieur, en santé tres-longue vie.

Vôtre tres-affectionné serviteur.

MAURICE DE NASSAU.

Cette Lettre, & d'autres de même sens, qu'écrivirent à la Cour Madame la Princesse Doüairiere d'Orange, & les principaux du Pays, démentirent des Calomniateurs de grande qualité, qui avoient assûré la Reyne Mere & Messieurs les Ministres, que mon Pere étoit desagréable au Prince & à Messieurs les Etats.

Enfin Monsieur le Prince Maurice donnoit à mon Pere en toutes occasions, des marques de son estime & de son amitié : jusques-là que l'an 1615. luy étant né un fils, il en voulut être le Parrain, & luy donna son nom de Maurice, avec une boëte de Portrait, garnie de Diamans de grande valeur.

Mr. le Prince Maurice, Parrain de mon frere de la Villaumiere.

C'est luy qui a été connû sous le nom de la Villaumaire : & qui ayant passé toute sa vie en Hollande, où il étoit né, étoit parvenu par quarante ans de service dans les Armes, & par son seul merite, sans aucune faveur, à la Charge de Colonel. Il avoit un chagrin mortel de cette derniere guerre : car il tiroit son extraction de France, où il avoit sa Parenté ; d'autre côté, il se voyoit forcé de deffendre le Pays de sa naissance, où il avoit toutes ses habitudes, & où il étoit parvenu par une patience extraordinaire, à un degré honorable. Jamais homme n'eût plus de veritables amis que luy, & de toutes Nations ; même il s'étoit acquis l'estime de tous les François Illustres qui l'avoient connû en Hollande, entr'autres de Mr. de Beringhen premier Ecuyer du Roy, de Mr. de S. Romain qui a été Ambassadeur en Portugal & en Suisse, & sur la fin de sa vie, de Madame la Princesse de Tarente. Il a vêcu en grande estime de valeur & de fidelité, & est mort à la tête de son Regiment au Combat de Senef, fort regretté de tous ceux qui l'ont connû, & de Mr. le Prince d'Orange même, qui avoit

beaucoup de confience en luy. On pardonnera à la tendresse que j'avois pour ce seul frere qui me restoit, d'avoir fait cette digression pour l'amour de luy.

Mais venons à la description de la personne du Prince Maurice & de ses mœurs, ainsi qu'à des secrets de sa vie qui n'ont point été divulguez, que j'ay appris de mon Pere, & de plusieurs personnes Illustres de ce Pays-là.

Description de la personne du Prince d'Orãge Maurice, de ses habits, & de ses divertissemens.

Ce Prince êtoit tres-robuste & infatigable dans le travail. Il paroissoit plus petit qu'il n'êtoit, à cause qu'il êtoit fort gros & fort réplet. Son visage êtoit plein & vermeil, & sa barbe fort blonde, qu'il portoit assez grande, & quarrée. Il se servoit toûjours de petites freizes gauderonnées. Il ne s'habilla jamais que d'une même sorte, d'une même étoffe, & d'une même couleur qui êtoit brune & de couleur de musc. Ses pourpoints êtoient de soye à filets d'or, & le reste de ses habits êtoit de layne : mais ses manteaux & Casaques êtoient doublez de velours. Je parle de ses habits ordinaires, & non de ceux qui êtoient destinez pour quelques grandes Fêtes, & pour les Assemblées. Il portoit souvent à son

Chappeau un cordon de Diamans. Il n'êtoit point ſans ceinture, à laquelle êtoit attaché un pendant pour porter ſon êpée qui êtoit dorée. Je ne l'ay jamais veu habillé que de cette ſorte; & ſi je l'ay conſideré mille fois dans l'Egliſe Françoiſe du Château de la Haye, qui ſervoit autres-fois de Chapelle aux Comtes de Hollande: & ſouvent chez mon Pere, ſoit en y mangeant, ou bien y venant joüer aux Echets, jeu qui faiſoit ſon principal divertiſſement: car pendant la Tréve, que la guerre ne l'occupoit pas, il y joüoit ſouvent, & recherchoit ceux qui le ſçavoient. Il aimoit fort, à cauſe de cela, Mr. de la Caze brave Capitaine Béarnois, qui ſervoit dans les Troupes de Hollande, & qui joüoit fort bien. Ce Mr. de la Caze n'avoit point de révenu plus aſſûré que ce qu'il gagnoit au Prince à ce jeu: ne partant point d'ordinaire de chez luy, qu'il n'eût neuf ou dix êcus d'or: ce qui luy valoit mieux que ſa Compagnie; Ils n'en joüoient qu'un à châque partie, ſans jamais doubler: mais pour ne pas rébuter le Prince: la Caze, de trois à quatre fois qu'ils joüoient, s'en laiſſoit gagner une.

Mr. de la Caze Capitaine aimé du Prince Maurice, à cauſe des Echets qui faiſoient ſon principal divertiſſement.

Ce Mr. de la Caze a conté à mon Pere, que le Prince êtoit furieusement picqué quand il perdoit : ce qui arrive aux plus Grands Hommes : & la raison en est claire, parce qu'on ne perd que par sa faute, le hazard n'ayant aucune part en ce jeu, qui consiste en la bonne conduite : & il est tres-sensible de se voir surpasser par les autres en science & en jugement. Mr. de la Caze disoit que quand le Prince avoit perdu, & qu'on quittoit le jeu bien tard, les bougies êtans à leur fin : qu'il tenoit son chappeau enfoncé dans la tête, & baissé sur les yeux, sans se lever de sa place, ny luy donner le bon soir ; Mais les jours que la Caze se laissoit gagner, le Prince tout gay, le conduisoit bien loin, commandoit à ses Pages de l'êclairer & de l'escorter jusqu'à son logis. Ces particularitez font connoître le naturel des gens, & que les plus Grands Hommes ne sont pas sans foiblesse.

Le Prince triste quãd il perdoit, & guay quand il gagnoit aux Echets.

Sur le sujet des Echets, Monsieur le Prince d'Orange Philippes a dit à mon Pere avoir oüy assûrer en Espagne, quand il y êtoit prisonnier : qu'un vieux Seigneur Espagnol ayant gagné à ce jeu tout un soir, & une bonne

partie de la nuict le Roy Philippes II. sans avoir la complaisance de luy laisser emporter une seule partie : & ayant remarqué beaucoup de chagrin sur le visage du Roy : aprés avoir fait reflexion sur sa faute, il dit à ses enfans, êtant retourné au logis, qu'il falloit partir le lendemain, & ne songer jamais à revenir à la Cour, où il n'y avoit jamais rien à faire ny à esperer pour luy ny pour eux : parce que ce soir-là il avoit gagné continuellement le Roy aux Echets, & qu'il ne luy pardonneroit jamais.

Monsieur le Prince Maurice se railloit fort de nos François : qui afin d'être vêtus à la mode de ce temps-là, portoient des pourpoints tailladez avec une seule chemise : ce qui faisoit géler ceux qui les regardoient ainsi nuds & tremblans au cœur d'hyver, qui est long & rigoureux en Hollande ; & comme il se mocquoit un jour d'eux en grande compagnie : un de ces Messieurs luy dit qu'il trompoit les gens: qu'il avoit deux chemises l'une sur l'autre : & qu'il n'y avoit rien de si chaud que deux chemises ; Le Prince qui êtoit railleur, luy dit, gage que non ; A quoy l'autre luy ayant répon-

du qu'il ne ſçavoit rien de ſi chaud que deux chemiſes : Maurice luy répliqua que trois chemiſes êtoient aſſûrement plus chaudes que deux : & qu'il feroit fort bien de les prendre par ce grand froid.

Monſieur le Prince Maurice a conté à mon Pere : qu'un Hyver à la Haye y ayant quantité de Princes & de grands Seigneurs d'Allemagne de ſa Parenté, un jour ils s'aſſemblerent en la principale Auberge de la Haye, pour s'y divertir ; qu'aprés avoir fait la débauche juſqu'à ne voir plus goutte : un de la compagnie propoſa d'éteindre les lumieres, & de s'entrebattre toute la nuit à coups d'Eſcabelle : ce qu'ayant exécuté, l'un de ces Souverains ſe trouva un bras rompu, l'autre une jambe caſſée, un autre le crane enfoncé : & que les moins offenſez en furent quittes pour avoir d'horribles contuſions, & les yeux pochez au beurre noir. Aprés cela il fallut ſe mettre tous au lit, & ſe faire penſer ; ce que le Prince ſçeût de Me. Luc ſon Chirurgien qui êtoit François, & tres-expert dans ſa Profeſſion, qui fut appellé pour les traitter, & pour leur remettre leurs membres diſloquez. Sur cela,

Monsieur le Prince Maurice disoit à mon Pere, en s'éclattant de rire : aprés ce beau & agréable divertissement, Messieurs mes Parens pouvoient se vanter d'avoir merveilleusement bien passé leur temps.

Le Prince Maurice cōparoit les quatre principales Natiōs de l'Europe, à quatre sortes d'insectes.

Il avoit accoûtumé de comparer les quatre principales Nations de l'Europe, à quatre sortes d'insectes. Il disoit que les François êtoient des puces qui ne pouvoient non plus qu'elles, demeurer en aucune place. Qu'un François en un vire-main alloit du Couchant en Orient, & du Nord au Midy, sautant continuellement d'un lieu en un autre. Que les Espagnols êtoient des morpions, qui ne quittoient jamais prise. Que les Italiens êtoient des punaises, ne séjournant jamais en un lieu sans y laisser quelque mauvaise odeur de sodomie, d'assassinat, ou de trahison ; Et que les Allemands êtoient des poux qui se faisoient créver sur la table.

Le Prince Maurice aimoit fort les Mathematiciens & Ingénieurs : & entre tous ceux du temps, il estima le plus Mr. Aleaume excellent en cette Profession, & luy donnoit une grosse pension, quoy qu'il en eût une fort bonne du Roy ; Mais il n'y avoit per-

ſonne qui pût rien apprendre au Prince en cette ſcience-là, ayant inventé de belles machines pour paſſer les Rivieres, & pour ſervir aux Sieges des Villes; Enfin, de ſon temps il a ſervi de modelle aux Ingénieurs & aux Capitaines.

Il ne vouloit point que les Cavaliers ſe ſerviſſent de Bottes êtroites, diſant qu'il en pouvoit arriver de grands inconveniens, êtans ſouvent preſſez de monter à cheval : ſe mocquant de nos François, qui pour affecter d'avoir de belles jambes, êtoient des heures entieres à ſuer ſang & eau à ſe botter, & à ſe débotter; Et pour en donner l'exemple, il avoit luy-même des Bottes ſi larges, qu'il les eût preſque miſes en ſautant dedans.

Il n'approuvoit pas ces Ecuyers d'Italie, qui dreſſoient des chevaux à faire des voltes & des courbettes, qu'il diſoit être pernicieuſes, & avoir cauſé la mort à pluſieurs. Il n'avoit que de ſimples picqueurs qui faiſoient faire des paſſades aux chevaux de ſon Ecurie, ſe contentant qu'ils pûſſent ſeulement bien tourner à droit & à gauche.

Pendant la Tréve, le Roy luy envoya un préſent magnifique de che-

vaux d'Eſpagne, conduit par Mr. de Pluvinel Eſcuyer de ſa Majeſté, qui avoit eu l'honneur de mettre le Roy à cheval : perſonne de grande réputation, & le plus célebre du temps en ce métier-là. Il avoit mené avec luy Mr. le Comte de Maure Louïs de Roche-Choüart, frere de feu Mr. le Duc de Mortemar, & logerent chez mon Pere à la Haye.

Quelques jours devant leur arrivée, mon Pere entretenant Mr. le Prince Maurice de la merveilleuſe induſtrie de Mr. de Pluvinel, à dreſſer les chevaux les plus furieux, & à les réduire à l'obéïſſance, loüant ſon adreſſe, & mettant ſon Ami au deſſus de ceux de ſa profeſſion; Le Prince luy répartit : gage que le picqueur du Roy de France ne fera pas lever le devant à un des chevaux de mon Ecurie, car tous mes picqueurs y ont perdu leur Latin; Ce que mon Pere ayant rapporté à Mr. de Pluvinel quand il fut venu, il l'aſſûra qu'il y auroit bien du mal-heur s'il n'en venoit à bout. Pour en voir faire l'expérience, mon Pere prit jour avec le Prince dans le Bois de la Haye, où le cheval êtant venu avec tous les picqueurs du Prince, Mr. de Pluvinel,

en presence de plusieurs personnes de qualité, & d'un grand nombre de personnes de toutes conditions, fit monter sur ce cheval un grand Page de l'Ecurie du Roy qu'il avoit mené avec luy, fort bon homme de cheval, dont Mr. le Comte de Maure me dit le nom un peu auparavant sa mort; Je l'ay oublié: mais il me souvient seulement qu'il me dit qu'il vivoit encor, & qu'il êtoit Gentil-homme de Bourbonnois. Mr. de Pluvinel, qui avoit sçeu, devant que de venir sur le Lieu, qu'il y avoit de gros arbres abbattus en ce Bois, ordonna au Page de donner vigoureusement des deux êperons, & de courir à toute bride à la rencontre du plus gros de ces arbres; Le cheval, de crainte de se blesser: ce qui est naturel, fut contraint de lever le devant, de sauter, & de passer par dessus cét arbre, êtant pressé par le Cavalier. Lors Mr. de Pluvinel dit tout haut qu'il feroit faire à ce cheval tout ce qu'il voudroit: car aprés l'avoir fait passer & répasser plusieurs fois par dessus cét arbre, courant de toute sa force, le cheval aprés passoit par dessus l'arbre, quand il en approchoit, au trot, & puis au petit pas: & en-

ſin, étant aidé de la main & des épe-
rons, il levoit le devant ſans arbre ; ce que le Prince fut contraint d'admirer, & d'avoüer l'ignorance de ſes brutaux de picqueurs, qui en demeurerent tous confus.

Mais à propos de ce terme rude dont uſoit le Prince d'Orange, appellant Mr. de Pluvinel le Picqueur du Roy de France ; il eſt tres-certain qu'en ce Pays-là, où l'on vit en liberté, on n'y traitte pas les Roys avec tant de reſpect, que les autres Nations qui vivent ſous la domination d'un ſeul ; Et pour preuve de cela, mon Pere nous ayant loüé une petite Maiſon de Nobleſſe prés de la Haye, nommée Ingelbourg : & nous y ayans placez mes freres & moy, avec le Sr. Prioleau nôtre Précepteur, & deux valets pour nous ſervir, afin d'étudier plus en repos que chez luy, & ſans être détournez ; un jour le Roy de Bohéme qui s'étoit refugié depuis peu en Hollande, aprés avoir perdu le Palatinat, pour ſe mettre à couvert des armes de l'Empereur Ferdinand ſecond : étant à la Chaſſe, & par hazard ayant entré, ſuivant un liévre avec des chiens & des chevaux, dans un

petit Champ joignant cette maison ; qu'on avoit nouvellement semé de quenolles, qui sont ces gros naveaux dont on fait les hochepots si rénommez : le Fermier du Lieu nommé Florus, en son habit de Fête de Drap d'Espagne noir, avec une Camisole de Ratine de Florence à gros boutons d'argent massif, courant avec un grand Valet qu'il avoit, à la rencontre du Prince, ayant châcun une grande fourche ferrée à la main, & sans le saluer, luy dit en grondant : *Konig van Behemen, Konig van Behemen*, c'est à dire : Roy de Bohéme, Roy de Bohéme, pourquoy viens-tu perdre mon champ de quenolles, que j'ay eu tant de peine à sémer ; ce qui fit retirer ce Roy tout cour, luy faisant des excuses, & luy disant que ses chiens poursuivans un liévre, l'avoient mené là malgré luy.

Au reste : qu'on ne s'êtonne pas de ce que je dis que ce Païsant êtoit si bien habillé ; car les Païsants de Hollande sont mieux couvers que les Conseillers des Présidiaux, & les plus riches Elûs du Royaume : & il y en a qui donnent en mariage à leurs filles une tonne d'or, c'est à dire, parlant en terme de ce Païs-là, cent mil livres.

Le Prince Maurice, qui étoit si vigilent & si laborieux, avoit une si grande quietude d'esprit : que dabord qu'il se mettoit au lit, & qu'il avoit la tête sur le chévet, il dormoit si fort, qu'on avoit grande peine à l'êveiller ; Mais comme il connoissoit son infirmité : en temps de guerre, pour n'être pas surpris, comme son Pere qui étoit de même complexion avoit pensé l'être dans sa Tente en Brabant prés de Malines : aprés avoir donné ordre à tout, il se faisoit veiller par deux hommes relevez par d'autres d'heure en heure, avec commandement de l'éveiller en cas de besoin. Le Marquis Spinola êtoit tout au contraire du Prince, ne pouvant dormir quand il avoit la moindre affaire dans l'esprit : aussi le Marquis êtoit fort maigre, & le Prince fort gras; mais c'est que leurs temperamens êtoient bien differents : le Marquis êtoit fort sec & bilieux, & le Prince réplet & sanguin.

Ce Prince Maurice êtant un jour en bonne humeur, dit à mon Pere que la Reyne Elisabeth d'Angleterre, par une foiblesse ordinaire de son sexe, desiroit si fort d'être tenuë pour belle : que Messieurs les Etats ayant envoyé

une célebre Ambassade des principaux du Païs, suivis de beaucoup de jeunesse des Provinces-unies : un Hollandois de la suitte des Ambassadeurs à la premiere Audiance qu'ils eurent, aprés avoir consideré attentivement la Reyne, dit à un Gentil-homme Anglois qu'il avoit connû en Hollande, qu'il ne sçavoit pas pourquoy on parloit si peu avantageusement de la beauté de la Reyne : qu'on luy faisoit grand tort : qu'il la trouvoit fort à son gré : & s'il en êtoit le maître, il luy feroit bien voir qu'elle êtoit capable d'enflammer un honnête-homme : ajoûtant d'autres discours de jeunesse qu'on peut mieux penser que representer : ce qu'il disoit regardant souvent la Reyne, & puis se retournant vers l'Anglois. La Reyne qui avoit la veuë attachée sur ces Particuliers, plus que sur les Ambassadeurs : si-tôt que l'Audiance fut finie, envoya querir l'Anglois, & luy ordonna, sur peine de son indignation, de luy dire dequoy l'avoit entretenu l'Hollandois : êtant assûrée qu'ils avoient parlé d'elle : ce qu'elle avoit réconnû à leur mine & à leurs gestes. L'Anglois s'êtant fort longtemps excusé, sur ce que ce n'êtoient

que des bagatelles indignes d'être dites à Sa Majesté ; Enfin la Reyne l'ayant pressé extraordinairement, il fut contraint de luy dire naïvement la chose, & de luy avouër la passion extréme que cét Hollandois témoignoit d'avoir pour sa personne Royalle. L'issuë de l'affaire fut, que les Ambassadeurs furent régalez chacun d'une chaine d'or de huit-cens écus, & ceux de leur suite d'une de cent chacun : mais l'Hollandois, qui avoit trouvé la Reyne si belle, eut une chaîne de seize cens écus, c'est à dire le double des Ambassadeurs, & il la portée à son col toute sa vie ; Ce qui prouve que les Dames, de quelque qualité qu'elles soient, ne peuvent s'empêcher d'aimer ce qui flatte leur beauté.

Cette Reyne brillante de cent qualitez heroïques, avoit cette foiblesse de souhaitter d'être crûë belle de tout le monde : & sur ce sujet, j'ay oüy dire à mon Pere, qu'ayant été dépêché vers elle, dans châque Audiance qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour luy faire voir ses mains qui êtoient tres-belles & tres-blanches. Je luy ay aussi oüy dire qu'elle êtoit implacable contre ceux qui témoignoient le

moindre mépris de ſa perſonne ; Surquoy il contoit qu'un certain François nommé des Combes ayant rapporté à cette Reyne qu'étant à la table de Mr. du Pleſſis-Mornay pendant le Siege de Paris, Mr. de Buzanval qui avoit reſidé à Londres de la part du Roy, en la contre-faiſant, avoit dit que la Reyne parloit fort deſagréablement François, diſant ſouvent, mais avec un accent long & ridicule, *paar Dieu paar maa foy*. Elle en garda le ſouvenir, pour ſe vanger, & du railleur & de celuy qui avoit ſouffert qu'on eût raillé publiquement d'elle ; Car peu aprés Mr. du Pleſſis ayant été envoyé Ambaſſadeur Extraordinaire en Angleterre pour demander ſecours contre la Ligue, il fut tres-mal reçeu, & ne pût rien obtenir ; ſurquoy mon Pere ayant été dépêché vers Mr. le Comte d'Eſſex à Douvre, pour voir s'il n'y avoit rien à eſperer, il luy répondit qu'il y avoit un mal-heur inconnû en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais veu l'eſprit de la Reyne ſi alliené des affaires de France ; Ainſi, pour appaiſer cette Princeſſe, le Roy Henry IV. envoya extraordinairement en Angleterre Mr. le Viçomte de Tu-

renne depuis Duc de Boüillon, ſuivi de Mr. de Buzanval, qu'il devoit laiſſer Ambaſſadeur ordinaire prés de la Reyne. Pour le Vicomte, il fut tres-bien reçeu : mais Elle ne voulut pas voir Mr. de Buzanval ; Et comme Mr. de Turenne luy eût dit qu'il avoit ordre du Roy de le laiſſer là, Elle luy dit préciſement & abſolument qu'Elle ne vouloit point de luy : & le Vicomte ſçeut de quelques Anglois, que cette averſion venoit des contes qu'il avoit faits de la Reyne au Siege de Paris.

Ce Mr. de Buzanval s'appelloit Paul Choüart fort ſçavant homme, & grand politique ; Il eſt fort celébré dans les Ecrits des Doctes de Hollande, où il eſt mort Ambaſſadeur Extraordinaire, aprés y avoir êté long-temps ordinaire ; Mais tout habille qu'il êtoit, il fit une grande faute, de ſe mocquer en public d'une ſi puiſſante Princeſſe, de l'aſſiſtance de laquelle le Roy avoit tant de beſoin à ſon avenement à la Couronne : auſſi il ſe fit un grand préjudice, & à ſon Maître ; ce qui prouve qu'il faut toûjours parler des Grands avec reſpect.

Le même Prince Maurice a auſſi dit

à mon Pere, qu'au temps de la Reyne Elisabeth, la Tour de Londres êtant pleine de prisonniers d'Etat pour les fréquentes conspirations qui se faisoient contre sa personne : comme on êtoit en peine de les loger tous, on s'avisa d'ouvrir la porte d'une chambre qui êtoit murée il y avoit fort long-temps, & qu'on trouva dans cette chambre sur un lit, deux petites carcasses, avec deux licols au col. C'êtoient les Squelettes du Roy Edoüart V. & du Duc d'York son frere, que leur oncle Richard le cruel fit êtrangler, pour s'assûrer la Couronne que Henry VII. ayeul d'Elisabeth, luy ôta avec la vie. Mais cette prudente Princesse ne voulant pas renouveller la memoire d'une action si exécrable, fit rémurer cette porte comme auparavant. Cependant j'apprens que cette même porte ayant êté ouverte depuis peu, & ces squelettes s'êtans trouvées dans la même place : le Roy d'Angleterre, ou par compassion que ces Princes fussent privez de la sépulture, ou par d'autres raisons que j'ignore, a resolu de leur faire dresser un Mausolée, & de les transporter en l'Eglise de VVestmunster, où sont les Tombeaux des Roys.

Il ne sera pas inutile ny desagréable d'ajoûter icy ce que le même Prince Maurice tenoit de Mr. Carleton Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, qui est mort Secretaire d'Etat, si fort connû sous le nom de Milord Dochester homme d'un tres-grand mérite ; Que la Reyne Elisabeth donna une bague au Comte d'Essex dans la plus grande ardeur de sa passion, luy disant qu'il la gardât bien ; Et quoy qu'il pût faire, en luy rendant ce dépôt, qu'elle luy pardonneroit. Depuis, les Ennemis du Comte l'ayant emporté sur l'esprit de la Reyne : & d'ailleurs, se trouvant irritée du mépris que le Comte faisoit de sa beauté, que l'âge ruïnoit, Elle luy fit faire son procez : & dans le temps de sa condamnation, attendoit toûjours qu'il luy rendît cette bague pour luy donner grace, selon sa parole. Le Comte, dans la derniere extremité, eut recours à la femme de l'Admiral Havard sa parente, & la fit supplier par une personne confidente, de bailler cette bague à la Reyne en main propre ; Mais son Mary, l'un des ennemis capitaux du Comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empêchée de s'ac-

quitterde ſa Commiſſion, elle conſentit à ſa mort, indignée contre un eſprit ſi rogue & ſi altier, qui aimoit mieux mourir que de recourir à ſa clemence. Quelque temps aprés, cette Admirale êtant tombée malade, & abandonnée des Medecins, envoya dire à la Reyne qu'elle avoit une choſe de grande importance à luy dire devant que de mourir. La Reyne êtant au chevet de ſon lit, ayant fait retirer tout le monde, l'Admirale luy rendit hors de temps cette bague du Comte d'Eſſex, s'excuſant de ne luy avoir pû donner plûtôt, ſur ce que ſon Mary l'en avoit empêchée. La Reyne ſe retira auſſitôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à ſoûpirer, ſans rien prendre du tout, ſe couchant toute habillée, & ſe relevant cent fois la nuit. Enfin Elle mourut de faim, & de douleur d'avoir conſenti à la perte de ſon Amant, qui avoit recouru à ſa miſericorde. Cette triſte avanture fait voir que ſouvent on va d'une paſſion à une autre; & que comme l'amour ſe change ſouvent en haïne, la haïne ſe convertit quelques fois en pitié, & qu'on retourne à ſon premier penchant.

J'espere que les Lecteurs curieux seront bien aises de sçavoir ces particularitez & ces secrets de cette grande Princesse, que mon Pere avoit appris de Mr. le Prince Maurice, auquel il faut retourner : & dire qu'il étoit naturellement bon & juste, & qu'il fût mort dans une réputation d'une droiture exemplaire, si à la fin de sa vie l'ambition de regner ne l'eût détourné du chemin de la vertu.

Pour montrer que son esprit étoit naturellement porté à l'équité, & à détester le crime : deux Domestiques François qu'il avoit, dont l'un le servoit à la chambre, nommé Jean de Paris, & l'autre étoit l'un de ses halbardiers nommé Jean de la Vigne : ayant assassiné un Marchand Joüaillier d'Amsterdam, pour avoir des pierreries d'un grand prix, qu'il avoit voulu vendre au Prince : tant s'en faut qu'il les protegeât (comme il y a bien des gens qui croyent qu'il y va de leur honneur de sortir des plus méchantes affaires leurs proches, & leurs Domestiques) qu'au contraire, il sollicita luy-même la punition d'une action si inhumaine, & furent tous deux rompus vifs à la Haye ; Mais le desir de com-

mander abſolument & indépendamment, luy fit pratiquer la maxime de Ceſar, qui diſoit, *ſi violandum eſt jus regni gratia, violandum eſt in cæteris rebus fidem, & pietatem colas*; c'eſt à dire: que s'il faut violer l'équité & le droit naturel, on eſt excuſable de le faire pour commander ſouverainement: & qu'en toutes autres choſes il falloit ſe gouverner par les regles de la foy, de la juſtice, & de la pieté.

Ce fut donc cette mal-hûreuſe ambition qui le fit reſoudre à perdre Mr. de Barneveld, qui avoit êté l'un des principaux Confidents & Miniſtres du Prince Guillaume ſon Pere: & qui aprés ſa mort, luy fit donner le Commandement ſouverain ſur la Mer & ſur la Terre; Car comme on êtoit dans un terrible abbatement aprés ce déſaſtre: & que pluſieurs ſe voyans privez de leur principal appuy, parloient de récourir à l'Amneſtie que le Roy Philippes leur offroit. Il dit publiquement que les affaires n'êtoient pas ſi deſeſperées, qu'il fallût perdre courage; qu'il êtoit bien vray qu'ils avoient perdu leur veritable ſoûtien par la perte du Prince: mais qu'il avoit laiſſé un Fils qui êtudioit à Leyden, capable

de remplir la place de ſon Pere, par les excellentes inclinations qu'il témoignoit pour la vertu. Ainſi, par la perſuaſion & par l'authorité de ce grand homme, le Prince Maurice, en ſortant du College, ſe vid à la tête des Armées. Pour cela, le Prince le regarda long-temps comme ſon ſecond Pere & ſon bien-facteur, juſques à ce que l'ambition luy eût fait fouler aux pieds les droits de l'humanité, de la juſtice, & de la réconnoiſſance.

Quand Mr. de Barneveld êtoit d'avis de continuer la Guerrre que le Prince deſiroit pour l'intereſt de ſa Grandeur, ils êtoient fort bien enſemble : comme l'an 1598. qu'il fut trouver le Roy Henry quatriéme en Bretagne, pour le diſſuader de faire la Paix de Vervins ; Mais quand le même Barneveld témoigna d'être enclin à faire la Treve, aprés une Guerre de quarante ans, qui avoit épuiſé l'Etat de telle ſorte qu'il êtoit impoſſible, à cauſe de la prodigieuſe quantité de debtes, de continuer la Guerre. Ce fut lors que ce Prince, qui regardoit la Treve comme un coup mortel à ſa gloire & à ſes intereſts, ne pût s'empêcher de faire éclater ſon reſſentiment,

choquant ouvertement Monſieur de Barneveld dans les Conferences publiques, juſqu'à le démentir, & même à lever une fois la main ſur luy. Le Prince Maurice fit tous les efforts imaginables pour perſuader le Roy Henry quatriéme, de rompre le deſſein de la Tréve, comme contraire au bien de la France, puiſque les Eſpagnols n'étans plus occupez contre les Provinces-unies, tourneroient ſans manquer toutes leurs forces contre ſon Royaume, & fit ſemer force libelles, qui accuſoient de trahiſon & d'intelligence avec l'Eſpagne, ceux qui conſeilloient la Tréve; Mais Mr. de Barneveld fit repreſenter au Roy par des Ambaſſadeurs de ſa dépendance, ce qu'il avoit dit déja pluſieurs fois à Mr. de Buzanval ſon Ambaſſadeur, & à Mr. le Preſident Jannin, qui avoit été depêché extraordinairement en Hollande; qu'il failloit que les Provinces confederées, fiſſent au Roy ce que les bleſſez & les malades avoient de coûtume de faire aux Chirurgiens & aux Medecins: c'eſt à dire qu'ils doyent découvrir leurs bleſſûres, & luy dire leurs maux, afin que Sa Majeſté vît s'il étoit en ſon pouvoir, de leur donner des remedes

capables de les guerir ; Que leur Etat êtoit chargé de debtes excessives, dont il falloit payer l'interest aux particuliers qui avoient prêté leur bien à la Republique, & qui la plus-part n'avoient point d'autre subsistance : & que sans le payement exact de ces rentes, le monde seroit reduit à mourir de faim ; Que les divers impôts êtablis pour subvenir aux frais de la guerre, ne suffisoient pas pour la continuer, & qu'il leur falloit par an treze à quatorze cens mille écus de plus pour le payement de l'interest de leurs debtes, & pour l'entretien des Troupes qu'ils avoient sur pied ; Mais que si sa Majesté leur vouloit donner ce qui leur êtoit necessaire pour continuer la guerre contre l'Espagne, qu'ils la feroient plus courageusement que jamais.

Le Roy, dont les Finances êtoient épuisées, voyant qu'il eût été obligé de leur fournir par an quatre millions de livres pour le moins, consentit à la proposition de la Tréve, qui fut concluë par son Authorité, malgré l'opposition continuelle qu'y fit le Prince Maurice par ses Créatures. Ainsi la Tréve ayant été faite l'an 1609. par la persuasion de Mr. de Barneveld, il ne

faut pas s'êtonner si Mr. le Frince d'Orange luy vouloit mal, voyant que la France avoit suivi le sentiment de ce grand homme : & si peu consideré ses conseils & ses interêts.

Depuis ce temps-là, ce Prince chercha des occasions pour se venger de Mr. de Barneveld , & des prétextes pour le perdre : neantmoins , devant que d'en venir à des resolutions extrémes, il tenta de le gagner , par le moyen de Madame la Princesse Doüairiere d'Orange sa belle-mere , ainsi que nous l'avons dit cy-dessus : ce qui n'ayant point réussi, la Princesse ayant été convaincuë par les raisons de Mr. de Barneveld, que Mr. le Prince Maurice tâchant de parvenir à la Souveraineté du Païs, souhaittoit manifestement sa ruine : il resolut de s'appuyer de tous les ennemis & des envieux de la vertu, & de l'authorité de Mr. de Barneveld, sans leur découvrir son dessein , remettant de le faire en temps & lieu : leur promettant seulement de les revêtir de ses dépouïlles, afin que par le support de ces esprits inquiets, interessez & desireux de nouveautez , & par la force des armes qu'il commandoit souverainement , il pût parvenir à sa fin.

Mais afin que ceux qu'il vouloit perdre ne se deffiassent point de luy, & ne songeassent point à se deffendre, il leur accordoit toutes les graces imaginables. Ainsi il donna à Mr. de Grouneveld fils aîné de Mr. de Barneveld, la Charge de Grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande, & à son cadet Stautembourg, le Gouvernement de Bergopsom, qui est une des principales Clefs du Pays.

Il gagna entr'autres François Aersens fils de Corneille Aersens Greffier des Etats, Brabançon d'origine, qui avoit été long-temps résident, puis Ambassadeur en France, qui fut l'autheur de tous les Conseils violens, & principal exécuteur des passions du Prince. C'étoit un esprit capable & hardy, qui n'aspiroit qu'à des nouveautez pour s'agrandir, éloquent pour le dommage du public, & désireux d'amasser du bien par quelque voye que ce fût. Le Prince s'acquît aussi plusieurs autres personnes d'un naturel inquiet & ambitieux, qui souhaittoient de pescher en eau trouble, & de profiter de la disgrace de ceux à qui ils portoient envie.

Mais il falloit une occasion pour

rendre Mr. de Barneveld & ſes dépendants, ſuſpects & odieux au peuple, afin de les pouvoir opprimer avec quelque ombre de juſtice. Le different qui ſurvint en ce temps-là au ſujet de la Religion entre les Sectateurs de Gomarus & d'Arminius, ſervit de prétexte ſpécieux au Prince; car cette diverſité d'opinions ayans partagé l'Etat, il arrivoit de grands troubles dans les Echoles, & des batteries & des meurtres à la ſortie des Egliſes; ce qu'un Miniſtre avoit prêché le matin dans une Chaire, étant reſfuté l'aprêdinée dans la même Chaire par un autre Miniſtre de ſentiment contraire. Ainſi tous les Docteurs & tous les Miniſtres ayans mis ſous les pieds la charité, principal fondement du Chriſtianiſme, au lieu d'inſtruire le peuple à la vraye pieté, & d'expliquer la parole de Dieu, qui ne reſpire & ne dicte que la Paix, & qui eſt aſſez intelligible aux eſprits doux & bien intentionnez, ne s'amuſoient qu'à traitter des queſtions ſubtiles, où le vulgaire ne peut rien comprendre: & tous, pleins d'animoſité & de vengeance de part & d'autre, employoient tout leur eſprit & toute leur ſcience, à faire paroître leurs ad-

verſaires ridicules, déployans contr'eux plus d'injures que de raiſons.

Ces prêches differents où ces Miniſtres s'accuſoient les uns les autres d'ignorance & d'héreſie, diviſoient le peuple : châcun ſuivant l'opinion du Miniſtre de ſa connoiſſance : étant incapable de juger par luy-même, d'une queſtion ſi difficile que celle du franc-arbitre, de la prédeſtination, & de la grace ; comme il eſt arrivé en ce temps, où les Dames les plus qualifiées ont ſuivi l'opinion des Peres Jeſuites, & des Docteurs du Port-Royal. De plus, cette diviſion s'augmentoit de jour en jour, & prenoit de plus fortes racines dans toutes les parties de l'Etat, par une infinité d'imprimez, qui fourmillans de toutes parts, entretenoient les eſprits dans l'aigreur & dans le ſchiſme.

Les Gomariſtes attachez à l'opinion de Calvin, ſoûtenoient que Dieu avoit arrêté par un décret éternel, quels hommes devoient être ſauvez, & quels devoient ſe perdre. Que cét Arreſt attiroit les uns dans le chemin de la pieté & du ſalut, tandis qu'il laiſſoit les autres enſevelis dans le vice commun à toute la nature humaine.

Les Arminiens disoient au contraire, que Dieu qui étoit un Juge tres-juste, & un tres-bon Pere, faisoit cette distinction entre les pécheurs : que ceux qui se répentoient de leurs fautes, obtenoient la grace & la vie : au lieu que les desobéïssans & les obstinez dans le crime, étoient châtiez ; que Dieu souhaittoit que tous se remissent dans le bon chemin, & leur avoit donné de bons préceptes pour les suivre ; mais qu'il n'y avoit point de necessité qui forçât ny les uns ny les autres : dépendant de la volonté d'un châcun de se sauver ou de se perdre.

Dans la chaleur des Disputes, & dans divers, Ecrits les Arminiens qui avoient quitté l'opinion de Calvin touchant la Prédestination, accusoient les Gomaristes d'attribuer à Dieu la cause du peché des hommes, & soûtenoient que par une espece de destinée,on rendoit les ames immobiles, étans soûmises à cette fatalité irrevocable de salut & de damnation.

Les Gomaristes, d'un autre côté, blâmoient les Arminiens d'inspirer dans l'esprit humain une grande arrogance, ne voulant pas que ceux qui possedoient la plus grande des richesses : c'est à

dire une ame bien née, en demeuraſſent redevables à Dieu ſeul, mais au merite de leurs bonnes œuvres.

Ces Opinions êtoient ſoûtenuës avec tant d'opiniâtreté & de chaleur de part & d'autre, que j'ay oüy dire à Daniel Tilenus Arminien célebre, natif de Goltsberg en Sileſie, qui avoit êté chaſſé de Sedan par les Miniſtres de l'opinion contraire, & qui eſt mort à Paris dans une extreme vieilleſſe : que s'il êtoit forcé de ſe faire Turc ou Huguenot, qu'il aimeroit mieux embraſſer l'opinion de Mahomet, que celle de Calvin : diſant que les Turcs croyoient en Dieu, & que les Calviniſtes n'y croyoient point : d'autant que le principal attribut de Dieu êtoit d'être infiniment bon & miſericordieux. Que les Turcs réconnoiſſoient un Dieu de cette nature : mais que les Huguenots faiſoient un Dieu cruel, impitoyable, damnant ſes Creatures de propos déliberé.

Au ſujet de ce Tilenus, je diray icy qu'il avoit oſé diſputer contre le Cardinal du Perron : la conference qu'ils eurent enſemble êtant imprimée : & qu'êtant Allemand, & de la Frontiere de Pologne ; il n'y avoit perſonne

en

en France qui écrivît en nôtre Langue avec plus de netteté ny d'élegance: ce que je tiens de mon Pere qui avoit reçû mille lettres de luy, & qui étoit Juge competant en cette matiere, ayant passé pour l'une des meilleures plumes de son temps. Ce Pays de Silesie a aussi porté Mr. de Borstel, qui avoit le même talent de bien écrire, si estimé de Madame des Loges, & immortalisé dans les Lettres de Mr. de Balsac.

Les Etats Generaux s'étans assemblez diverses fois pour remedier aux desordres qui arrivoient de jour en jour dans toutes les Villes, à cause de ces differends sur la Religion: Mr. de Barneveld fut d'avis qu'on fit deffense à tous Professeurs en Theologie, & Ministres, de parler dans les Academies & dans les Chaires, de cette matiere de la Grace & de la Predestination, & qu'on deffendît aussi à tous Imprimeurs, d'imprimer aucuns Livres sur cette matiere; Qu'il falloit se souffrir fraternellement les uns les autres, sans separer ny diviser scandaleusement l'Eglise; Que cette Doctrine étoit si subtile & si incompréhensible pour le peuple, que le Pays deviendroit calme & tranquille si-tôt

qu'on n'en parleroit plus ; Qu'il restoit un champ assez ample aux Ministres pour consoler & pour instruire les Ames, en les exhortans de pratiquer les Commandemens de Dieu & les vertus Chrêtiennes, & en leur expliquant sa parole contenuë dans le vieil & dans le nouveau Testament, qui ne portent les esprits qu'à la paix & à la charité ; Enfin il ajoûta que le Livre de la Prédestination êtoit un Livre si difficile & si obscur, que les plus grands Docteurs n'y voyoient goutte, & que les Anges même avoient peine à le comprendre.

Avis si prudent & si sage, qu'en ce temps il a êté imité par le Roy, qui ayant veu son Royaume tourmenté des mêmes questions, & menacé de tomber dans un schisme dangereux, par les Disputes & les fréquents Ecrits des Peres Jesuites, & de ceux qu'ils appellent Jansenistes, a imposé silence perpetuel à tous ces Ecrivains : ce qui a fait diminuer les animositez qui êtoient entretenuës & augmentées par une infinité de Libelles qu'on voyoit éclorre de part & d'autre de jour en jour, dont la plus-part tendoient plûtôt à diffamer qu'à instruire le prochain.

Mais Mr. le Prince Maurice & ceux de sa faction, qui ne cherchoient qu'un prétexte, quel qu'il fut, pour perdre Mr. de Barneveld & ses adhérens, s'opposerent à ce bon sentiment, le faisant soupçonner d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir r'introduire la Religion Romaine dans les Pays-bas unis, qui êtoit seule capable de ruïner la Republique; Et comme François Aersens êtoit entreprenant, éloquent à parler & à écrire, & d'une nature ingenieusement maligne, propre à changer le blanc en noir, on se servit de sa plume pour rendre cette opinion salutaire, non seulement odieuse, mais exécrable.

Ce fut lors qu'on vid paroître plusieurs Libelles l'un aprés l'autre, dont l'un êtoit intitulé *Prævia detectio*, intelligence découverte par avance : un autre *Disertatio necessariæ*, discours necessaire : & le troisiéme *Hispanici Consilij artes*, Artifices des Conseils d'Espagne; Par lesquels cét esprit pernicieux, bien loin de loüer la sagesse de Mr. de Barneveld, qui avoit travaillé si utilement & si hûreusement pour le bien de son Païs, & qui le conseilloit si avantageusement en cette

occasion : l'accusoit ouvertement de s'ê-tre ligué avec les Papistes, & d'avoir êté gagné par l'argent d'Espagne , pour ruïner la veritable Religion , & pour remettre le Pays dans l'Esclavage.

Mr. de Barneveld répondit à ses calomnies par une grande Apologie , où ses longs services pour le bien de l'Etat êtoient amplement representez ; Mais comme le Parti contraire êtoit le plus nombreux , & qu'il êtoit soûtenu de Mr. le Prince Maurice qui avoit la force à la main , tous les gens de guerre dépendans absolument de luy : la populace ignorante prit facilement ces mauvaises impressions , & suivit les opinions du Prince , ne pouvant pas s'imaginer qu'il eût aucun mauvais dessein , aprés s'être exposé un si long-temps à tant de périls pour maintenir leur liberté.

Sur ce sujet, j'ay oüi assûrer à mon Pere que Mr. le Prince Maurice & tous ceux de sa dépendance êtoient si peu entêtez de ces opinions nouvelles de la Religion , & qu'elles leur êtoient si indifferentes : que si Mr. de Barneveld eût êté d'avis de proscrire les Arminiens , & de suivre le senti-

ment violent des Gomariſtes, le Prince eût ſans doute embraſſé l'opinion de Mr. de Barneveld qu'il condamnoit, ne cherchant qu'à le contredire, qu'à diviſer le peuple, & d'en avoir une partie de ſon côté. En ce cas, Aerſens & les autres plumes venales n'auroient pas manqué de raiſons pour appuyer leur avis, ny de prétextes ſpécieux pour rendre leurs adverſaires odieux; Ils auroient repreſenté ſans doute, que cette violence êtoit pernicieuſe à l'Etat, oppoſée directement aux préceptes doux de l'Evangile, & qu'elle êtoit ſuggerée de Rome & d'Eſpagne par les Autheurs de la cruelle Inquiſition, pour le ruïner de fonds en comble; Que la force n'avoit aucun pouvoir ſur les conſciences, comme on le voyoit par les condamnations rigoureuſes de ceux de la Religion en France & aux Pays-Bas, où les cendres d'un ſeul Huguenot brûlé, en avoient quelques-fois fait renaître plus de cent.

Mr. de Barneveld ſe voyant attaqué, ſe plaignit aux Etats de Hollande ſes Juges & Seigneurs naturels qui le prirent en leur protection par un Acte authentique; Mais comme

il eût conseillé à ceux d'Utrect de conserver leur nouvelle Garnison qu'ils avoient levée à leurs frais pour leur seureté particuliere, le pouvant faire par les Privileges de leur Province, les Etats de châque Païs s'êtans reservez leurs droits par l'union d'Vtrect; Mr. le Prince Maurice & ceux de son Parti luy imputant cette action à crime, & le faisant passer pour un attentat contre le bien de la Republique confederée, se transporta aussi-tôt dans la ville d'Utrect, assisté de quelques députez des Etats Generaux de sa dépendance, desarma les nouvelles levées, & y changea les Magistrats, ainsi qu'à Leyden, à Harlem, à Amsterdam, & autres Places: ensuite il interdit plusieurs des Etats de Hollande qui luy étoient contraires, & en substitua d'autres à sa dévotion en leur place.

Tout cela se fit sous le nom des Etats Generaux, & en effet par le seul pouvoir du Prince armé & suivi de la plus-part du commun peuple. Ce changement fut notable dans cette Republique: il êtonna tous les gens de bien amateurs de la liberté & des loix du Païs; mais il se fit par la terreur & par la puissance des armes à

ainſi qu'il en eſt arrivé de ſemblables dans des Republiques, & notamment à Rome, où Ceſar, ſoûtenu de la force des Legions, changea le Gouvernement Ariſtocratique en Empire Monarchique & abſolu.

Un peu aprés, par une Ordonnance extraordinaire de huict perſonnes ſous le nom des Etats Generaux, le Prince Maurice fit arrêter Mr. de Barneveld, qui fut mis au Château de la Haye, dans la même chambre où avoit autres-fois été mis priſonnier l'Admiral d'Arragon Mendozze. En même temps furent auſſi arrêtez Mr. Hoguerbeis Penſionnaire de Leyden, perſonne de probité & de capacité réconnuë: Mr. Hugues Grotius Penſionnaire de Rotterdam, homme de grande Doctrine: & le ſieur de Leydenberg Secretaire des Etats d'Utrect.

Ils étoient accuſez de crimes énormes contre l'Etat: entr'autres, d'avoir voulu mettre le Pays tout en ſang, & le livrer aux Eſpagnols: ce qu'on liſoit aux coins des ruës dans des Placards qu'on y avoit affichez pour animer le public contre les Priſonniers, & pour les rendre odieux.

Mr. le Prince, pour ſe garantir en

partie de la haïne que luy attiroit un si grand changement, fit tout ce que dessus sous le nom des Etats Generaux, comme conservateurs de la Republique, lesquels n'avoient aucune Jurisdiction sur les Sujets particuliers des Provinces, & bien moins sur ces Grands Hommes qui avoient été arrêtez, & sur ceux qui avoient été destituez de leurs Charges sans aucune forme de Procez contre toute Justice, & malgré les Etats de Hollande leurs seuls Seigneurs & Superieurs.

Leur veritable crime étoit de s'être opposez au desir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, dont on n'avoit garde de leur parler dans leur Procez; Mais ceux qu'on leur a objectez, sont d'avoir obéy aux ordres des Etats de Hollande leurs Maîtres, d'avoir conseillé à quelques Villes de se servir de leurs Privileges: comme d'armer pour leur bien & pour leur conservation particuliere, & de n'avoir pas donné leur consentement à la convocation d'un Synode general, qu'ils croyoient devoir causer plus de mal que de bien à leur Païs.

Ainsi ils furent opprimez par leurs Ennemis, sous le nom des Etats Ge-

neraux qui ſont des Députez des Provinces, pour traitter ſeulement des affaires de la Paix & de la Guerre contre leurs Ennemis, & pour entendre les propoſitions des Ambaſſadeurs étrangers, & en faire rapport aux Etats particuliers de châque Province : les Etats Generaux n'ayant aucun droit legitime de ſe mêler des affaires des Provinces : qui toutes ont des Etats particuliers Souverains dans leur Reſſort : & qui auparavant, & de temps immemorial, ont été Maîtres des biens & de la vie de leurs Sujets ; Mais ce fut un pretexte ſpecieux & apparent pour n'émouvoir pas les Princes alliez & voiſins qui ignoroient la veritable conſtitution de ces Provinces, & pour couvrir en quelque façon une ſi grande injuſtice.

Les Priſonniers s'écriérent inutilement qu'on violoit les Loix du Païs en leurs perſonnes, & appellerent vainement à leur ſecours les anciennes Coûtumes jurées par tous les Comtes de Hollande, ainſi que par les Ducs de Bourgogne & par l'Empereur Charlequint même, & qui avoient été obſervées ſaintement & inviolablement, par une longue ſuite de ſiécles ; pour

le maintien desquelles Loix, leurs Ancêtres avoient pris les armes pour les conserver contre la tyrannie. Enfin ils eurent beau appeller de ces Juges incompetans, & visiblement suspects d'inimitié à leurs Juges naturels; rien ne fut écouté, & tout fut mis sous les pieds par de méchans artifices, par une injustice manifeste, & par la violence des armes.

Les Partisans de la Maison d'Orange, ont voulu couvrir & deffendre ce changement étrange d'Etat, par une fort mauvaise raison: soûtenans qu'il est plus expédient pour le bien des Provinces-unies, que les choses soient gouvernées par les Etats Generaux, que par les Etats particuliers de châque Païs. Mais outre que tous changemens sont dangereux dans le gouvernement des Etats, les Loix ne doivent point être sujettes au caprice ny aux passions de quelques particuliers, qui les changeroient à toute heure pour divers interâts, au grand préjudice du public: les Coûtumes anciennes devant toûjours être inviolables.

En ce temps-là Mr. le Prince Maurice & ceux de son party, sous le nom des Etats Generaux, convoque-

ſent un Synode dans la Ville de Dorderect, qu'ils appellerent National, comme ſi les ſept Provinces n'euſſent été qu'une ſeule Nation contre les Privileges des Provinces particulieres, qui avoient toûjours pourveu aux choſes de la Religion dans leur Reſſort. Ce qui eſt ſi veritable, que les Etats Generaux des dix-ſept Provinces aſſemblés autre fois à Bruxelles, ayant demandé avec inſtance au Prince d'Orange Guillaume l'exercice de la Religion Catholique dans ſes Gouvernemens, il leur répondit que cela dépendoit des Etats de Hollande, & de Zelande.

A ce Synode National, furent appellez les Miniſtres & Docteurs Gomariſtes qui l'emportoient ſur les Arminiens qui êtoient à bas, & condamnez par avance. Il y avoit auſſi pluſieurs Miniſtres de même opinion, & animez de même eſprit, appellez de divers Païs étrangers, plûtôt pour condamner les Remontrans ou Arminiens, que pour pacifier doucement leurs Controverſes de Religion.

Cette Aſſemblée, pour arracher, à ce qu'elle diſoit, l'yvroye, qui pulluloit dans le champ du Seigneur, déclara l'opinion d'Arminius Héretique, ſçan-

daleuſe, & tendente à rétablir le Papiſme dans les Provinces-unies. En conſequence, Utembaugarts, & tous les Miniſtres & Docteurs ſuſpects de cette croyance, furent démis de leurs Charges & exilez du Pays, avec deffenſes de n'y plus retourner ſous des peines tres-rigoureuſes.

J'ay déja dit cy-deſſus, que par les Loix de Hollande Mr. de Barneveld & les autres priſonniers ne pouvoient être jugez que par les Etats de la Province de Hollande : mais comme ils avoient pris Mr. de Barneveld en leur protection par un Acte public, Mr. le Prince Maurice appuyé d'un puiſſant party, & de la force des-armes qui ſe mocquent des Loix, renverſant & foulant aux pieds les Coûtumes ordinaires : changea la plus-part des Membres des Etats de Hollande, & leur en ſubſtitua d'autres de ſa faction, afin que ce corps ne dît mot, & ne s'écriât point de la violation de ſon authorité ſouveraine; Puis il donna à Mr. de Barneveld & aux autres accuſez, des Juges à ſa poſte nommez par les Etats Generaux. Ces Juges ſuſpects pour divers égards, & incompetans manque de Juriſdiction : condamnerent à

mort Mr. de Barneveld, le 12. May 1619. nonobſtant l'interceſſion que mon Pere fit pour luy pluſieurs fois au nom du Roy, & que fit auſſi Mr. de Boiſ-ſiſe, envoyé deux fois extraordinaire-ment en Hollande pour exhorter les Etats de ſa part, & pour leur propre bien, de traitter avec modération l'af-faire de leurs Priſonniers.

En conſequence de ce Jugement, il fut executé dans la Cour du Châ-teau de la Haye, où l'on avoit dreſſé un échaffaut contre la fenêtre de ſa chambre, qui êtoit expoſé à la veüe de l'appartement du Prince : & l'on dit même qu'il regarda cette exécution de ſes fenêtres, avec des lunettes de Hollande, dont il fut blâmé de plu-ſieurs, comme ſe voulant ſoûler du ſang d'un Vieillard de ſoixante-ſeize ans, qui avoit ſi long-temps & ſi dignement ſervi l'Etat, & qui avoit été le principal autheur de le mettre, au ſortir du College, à l'adminiſtration des affaires.

Mais de tout temps les Grands-hommes n'ont pû ſouffrir ceux qui ſe ſont oppoſez à leur ambition : & Auguſte, clément de ſon naturel, ne pût s'empêcher de commettre quelques

cruautez en ſon jeune âge, dont il avoit horreur en ſa vieilleſſe.

Ces violences de Mr. le Prince Maurice, furent comparées par les amateurs de la liberté, à celles que fit Pompée pour faire condamner Milon : ſur quoy ils alleguoient ces Vers du Lucain.

Quis caſtra timenti
Neſcit miſta foro, gladij cum triſtè minantes,
Iudicium inſolita trepidum cinxere coronâ,
Atque auſo ſanctas perrumpere milite Leges,
Pompeiana reum cinxerunt ſigna Milonem.

Vers que Mr. de Brebeuf a ainſi traduits.

Qui ne ſçait qu'on a veu la Iuſtice étonnée,
Le Camp dans le Barreau, la robbe profanée,
Vn accusé tremblant au milieu des Soldats,
Et dans les Iugemens l'image des Combats.

Le Prince Maurice ſe roidit contre l'interceſſion de la France, parce qu'il avoit attiré l'Angleterre de ſon côté : ayant ſi-bien travaillé par ſes Emiſſaires

prés du Roy Jacques, qu'il consentit à l'oppression de cét Innocent, qu'on luy avoit faussement persuadé ne luy vouloir point de bien ; Ce qu'il crût d'autant plus facilement, que Mr. de Barneveld luy fit un sensible déplaisir luy ayant fait retirer les Garnisons Angloises des Villes de Flessingue, de la Brille, & du Château de Zeebourg ou de Ramekens, que l'Angleterre tenoit en dépôt pour l'assûrance des sommes que la Reyne Elisabeth avoit prêtées aux Etats. Mr. de Barneveld Chef d'une célebre Ambassade, ayant fait instance au Roy en une grande Assemblée, de retirer ses Troupes de leurs Villes : le Roy Jacques promit publiquement & solemnellement de les ôter, pourveu qu'on luy rendît l'argent qui luy êtoit deû, croyant que c'êtoit leur imposer une condition impossible dans l'épuisement des Finances où ces Provinces se trouvoient ; Mais Mr. de Barneveld, aprés une parole donnée si authentiquement, s'appliqua avec tant de soin au récouvrement de ces sommes de deniers : & par son authorité, les peuples se saignerent si fort, qu'en fort peu de temps ces sommes immenses se trouverent por-

tées en Angleterre, que le Roy Jacques, bien étonné, fut contraint de recevoir, & de retirer ensuite ses Garnisons, dont il luy étoit resté toûjours un mal de cœur, & une grande animosité contre Mr. de Barneveld.

Outre donc que Mr. le Prince Maurice avoit l'approbation de l'Angleterre, il se consoloit de n'avoir eu aucun égard à l'intercession de la France, dont il n'appréhendoit aucun ressentiment. Le feu Roy sortoit de minorité, & il y avoit lors un nouveau favory Maître absolu dans l'Etat, qui songeoit bien plus à l'élevation de sa personne & de ses deux freres, qu'à venger les injures de son Maître, & à soûtenir les vrays interêts du Royaume; Ce qu'il fit bien paroître dans l'affaire de l'Electeur Palatin deffunct, appellé à la Couronne de Bohéme: car bien qu'il dûst être maintenu par maxime d'Etat pour affoiblir la Maison d'Autriche, rédoutable en ce temps-là: & parce que cét Electeur êtoit un de nos principaux Alliez, afin de tenir toûjours l'Allemagne partagée, pour nous pouvoir aider au besoin de l'un des Partys: Mr. de Luyne promit au Marquis de Mirabel Ambassadeur

ſadeur d'Eſpagne à Paris, de ruiner les affaires du Palatin, à condition que Mr. de Cadenet ſon frere, épouſât Mademoiſelle de Pecquigny & de Chaulne, l'une des plus nobles, des plus belles, & des plus riches héritiéres du temps, qui êtoit nourrie à Bruxelles prés de l'Infante Iſabelle. Sous cette eſperance qui ne fut pas vaine, (car les Eſpagnols luy tinrent parole) Mr. de Luyne envoya cette celébre Ambaſſade en Allemagne, de Mrs. d'Angoulême, de Bethune, & de Château-neuf, tous trois Cordons bleus, qui tromperent les Princes proteſtans, armez pour le ſoûtien du Palatin; car il fut dit par le Traitté d'Ulm, où tous les Princes des deux Partys s'aſſemblerent pour entendre les propoſitions de la France: que les Princes Catholiques & Proteſtans deſarmeroient, & laiſſeroient démêler la querelle de Bohéme au Palatin & à l'Empereur Ferdinand. Les Princes Proteſtans s'êtans laiſſez abuſer, deſarmerent de bonne foy le Marquis d'Ansbaćt General de leurs Troupes, ayant eu ordre de les licentier; Mais le Duc de Baviere, & les autres Princes Catholiques de même Party, envoyerent leurs

Troupes par le Danube à l'Empereur Ferdinand, qui en accabla le Palatin, à la Bataille de Prague. Depuis, Mr. de Luyne ayant aggrandi suffisamment sa Maison, rentra dans les vrays intêrets du Royaume, ayant cét honneur d'avoir le premier conseillé au feu Roy, d'abbatre le Party des Huguenots, qui avoient l'insolence de faire un Etat dans l'Etat même, & qu'on tenoit invincibles auparavant: car depuis Saumur jusques aux Pyrenées, il se saisit de toutes leurs Places, à l'exception de Montauban: & l'an 1622. aprés sa mort, en suivant ses maximes, on s'empara de Montpellier: & enfin, quelque temps aprés, le Cardinal de Richelieu conseilla au Roy d'attaquer la Rochelle, qu'il prit & qu'il rasa: & aprés avoir détruit ce rempart de la Rebellion, la ruïne entiere du Party Huguenot s'ensuivit, & la retraitte à Venise de Henry Duc de Rohan, qui l'avoit long-temps soûtenu par son industrie & par sa valeur.

Le Prince Maurice, fort d'amis en Allemagne.

Mr. le Prince Maurice n'avoit donc rien à craindre du côté de la France, étant bien informé de la constitution de l'Etat par Mrs. les Ducs de Bouil-

lon & de la Trimoüille ses beau-freres; D'autre côté, outre l'approbation de l'Angleterre , il s'étoit fortifié d'amis en Allemagne , où il avoit pour parens les principaux Souverains, tant de son chef que de celuy de sa Mere fille de Maurice Electeur & Duc de Saxe, desquels il esperoit être soûtenu dans sa pretenduë Souveraineté; Mais sa principale esperance consistoit dans le secours qu'il croyoit tirer de son Neveu l'Electeur Palatin , appellé à la Couronne de Bohéme, que le Prince Maurice luy conseilla d'accepter , contre l'avis de Jacques Roy d'Angleterre son beau-pere , qui jugeant prudemment que ce jeune Prince sans expérience n'étoit pas capable de soûtenir une affaire de telle importance, ny de resister à la puissance de la Maison d'Autriche , luy avoit protesté qu'il ne le secourroit ny d'hommes ny d'argent , s'il ne quittoit ce dessein de Royauté qui attireroit infailliblement sa ruïne ; Mais le conseil & l'authorité de Mr. le Prince Maurice l'emporta , & les persuasions de la Princesse sa femme , jeune Princesse pleine d'ambition , qui étant fille de Roy, étoit bien aise de porter aussi une

Couronne , & d'être traittée de Majesté. Mr. le Duc de Bouïllon qui avoit tout pouvoir ſur ce jeune Prince ſon Néveu , qui avoit été élevé prés de luy à Sedan , fut de l'avis de Mr. le Prince Maurice , pour ſe pouvoir vanter d'avoir un Néveu qui fut Roy ; Auſſi en ce temps-là il écrivit à ſes Amis à la Cour : que pendant que le Roy faiſoit des Chevaliers à Fontainebleau , il faiſoit des Roys en Allemagne.

Mais cette Royauté ne fut pas de longue durée , car elle ne dura que ſix mois : & pour cela les Ennemis de cét Electeur l'appellerent le Roy d'un Hyver , *VVinter Konig* , ou le Roy de Neige , parce que la ſeule Bataille de Prague luy fit perdre au commencement de l'an 1621. toute la Bohéme avec la Sileſie , la Luſace , & la Moravie, Provinces annexes : & l'année d'aprés , les forces d'Eſpagne venuës des Pays-bas , . les dépoüillerent du Palatinat même, où il ne fut rétabli que par la venuë du Roy Guſtave de Suede , en Allemagne. Mr. le Duc de Lorraine Charles mort depuis peu , l'un des plus vieux Capitaines de ſon temps , ſe ſignala fort à

Le Duc Charles de Lorraine & le Côte de Har-

cette Bataille de Prague, où Mr. le Comte de Harcourt se trouva aussi, fort jeune.

court, se trouvent à la Bataille de Prague.

On pourroit douter avec quelque vray-semblance, de ce dessein de Souveraineté qu'avoit Mr. le Prince Maurice, puis-qu'aprés avoir abbatu Mr. de Barneveld & ceux de son Party, il ne l'exécuta pas : ce qu'il auroit fait aprés avoir surmonté les obstacles qui s'opposoient à son ambition.

Les Partisans de la Maison d'Orange qui la veulent décharger de la hayne que luy attireroit un dessein si odieux & si préjudiciable au bien des Provinces-unies, se servent de cette couleur apparente & vray-semblable, pour tâcher d'obscurcir la verité, & s'efforcent de faire passer ce dessein formé & trop visible de domination, pour un artifice de ses ennemis, afin de la rendre odieuse aux peuples des Pays-bas. Mais ceux qui êtoient de ce temps-là, & qui êtans presens, comme mon Pere, ont approfondi cette affaire, ont réconnû qu'il se rencontra des difficultez insurmontables qui empêcherent Mr. le Prince Maurice d'exécuter son dessein : & voicy les principales que j'ay ouï-dire à mon

Obstacles qui empêcherẽt Mr le Prince Maurice d'exécu-

ter son dessein de Souveraineté aprés la mort de Mr. de Barneveld.

Pere. Premierement, tous ceux qui du commencement s'êtoient montrez les plus échauffez contre Monsieur de Barneveld, & pour les interêts du Prince, quand il les sonda sur le fait de la Souveraineté, nonobstant qu'il les eût tous accablez de bien-faits, se montrerent plus contraires que le deffunt à la perte de la liberté.

D'autre côté, par la mort, par la prison, & par l'exil de tant de personnes qui avoient si bien servi l'Etat, & qui avoient un grand nombre d'Alliez & de dépendants : Mr. le Prince Maurice réconnût trop visiblement qu'il s'êtoit attiré l'aversion generale ; car auparavant, quand il marchoit par les Villes de Hollande, tout le monde sortoit des maisons, le benissant avec des acclamations extraordinaires : mais depuis il connût que les volontez des peuples êtoient bien changées ; entr'autres, traversant un jour à Gorcum la Place publique qui se trouva pleine de monde, il n'y eût pas un seul homme qui luy tirât le chappeau : ce qui le mortifia extrémement, & qui luy fit bien connoître que ces cœurs rogues & altiers n'êtoient pas disposez à devenir ses esclaves.

De plus, l'indignation que tant de Placards & de Libelles ſéditieux avoient dabord fait concevoir contre Mr. de Barneveld pour le rendre odieux, s'êtoit bien-tôt changée en pitié & en compaſſion : car la verité fille du temps, s'êtant enfin manifeſtée, & ayant détruit les artifices dont on avoit uſé pour perdre des innocens, avoit ſuſcité un veritable reſſentiment contre Mr. le Prince Maurice, qu'on tenoit publiquement l'autheur de ces injuſtices.

Mais ce qui l'empêcha de penſer davantage à ce deſſein de regner, & qui luy en fit entierement perdre l'eſperance, fut qu'aprés la Bataille de Prague, Mr. l'Electeur Palatin, dont il avoit eſperé ſon plus veritable ſupport, luy tomba ſur les bras, & qu'il fallût qu'il aydât à luy bailler la ſubſiſtance, bien loin d'en eſperer aucun ſecours.

De plus l'Empereur Ferdinand Second, par l'hûreuſe conduite de ſes Generaux, les Comtes de Tilly & de Valleſtein, s'étant rendu Maître abſolu de toute l'Allemagne juſqu'à la Mer Baltique, où il êtablit une Admirauté à Viſmar : & tenant ſous le

joug tous les Princes de l'Empire, & toutes les Villes Imperiales, Monsieur le Prince Maurice vid toutes ses esperances du secours d'Allemagne, évanouïes pour jamais.

Conjuration de Stautembourg, cadet de Mr. de Barneveld, contre le Prince Maurice.

Tant d'obstacles & de fâcheux évenemens le chagrinerent si fort, qu'il devint tres-maigre, & ne survêcut pas long-temps à une grande Conspiration que le Sieur de Stautembourg fils puîné de Mr. de Barneveld, fit contre sa vie: & qui ayant été hûreusement découverte quelques heures avant son exécution, l'obligea de faire punir un grand nombre de conjurez des principales Villes des Provinces-unies: ce qui luy fit voir que l'aversion qu'on avoit déja pour luy, au lieu de diminuer, s'augmenteroit encor par le nouveau ressentiment des Amis & des Parens de ces suppliciez.

Mr. de Beververt, Fils naturel du Prince Maurice.

Le Prince Maurice qui ne fut jamais marié, eut plusieurs Enfans naturels, dont le principal & le plus honnête-homme de tous, à été feu Mr. de Beververt, tres-bien fait de sa personne, & tres-brave; Il êtoit Gouverneur de Bolduc. Aprés sa mort Mr. le Prince de Tarente eût ce Gou-

vernement, à qui le Colonel Kilpatric Ecossois, a succedé.

Veritable cause de la mort du Prince Maurice.

Au Printemps de l'an 1625. Mr. le Prince Maurice mourut, lors que le Marquis Spinola assiégeoit la Ville de Breda. L'opinion commune est, qu'il mourut de chagrin de ne pouvoir sauver cette Place qui luy appartenoit en propre, & qu'il avoit surprise il y avoit trente-quatre ans: mais la plus veritable, fut le déplaisir de voir son dessein de Souveraineté entierement avorté par tant d'obstacles qui en empêcherent l'éxecution.

HENRY FREDERIC DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, ET SA POSTERITE.

Portrait du Prince d'Orange Henry.

CE PRINCE NAQUIT le 28. Fevrier 1584. Il étoit de fort-belle taille, & tres-robuste de corps, & son Entendement étoit aussi bon, que sa Personne étoit agréable. C'a été un tres-grand Capitaine, qui a égalé la gloire de son Frere Maurice. Il luy avoit appris le métier de la Guerre, & le mena dans les occasions les plus perilleuses : entr'autres à la Bataille de Nieuport, où ; tout jeune qu'il étoit,

Il se trouve à la Bataille de Nieuport fort jeune.

il contribua par sa valeur à remporter cette grande Victoire, dans une conjoncture où l'Armée des Etats ayant en tête une puissante Armée ennemie, commandée par l'Archiduc Albert en personne, & l'Ocean à dos, il êtoit d'une necessité absoluë de vaincre ou de mourir.

Quand Mr. le Prince Maurice mourut l'an 1625. il conseilla à son Frere Henry Frederic son principal heritier, d'épouser Mademoiselle de Solms (qui êtoit venuë en Hollande avec la Reyne de Boheme) dont la beauté & la bonne grace êtoient accompagnées de modestie & de sagesse; Elle est morte depuis peu, fort âgée: & s'appelloit Amelie fille de Jean Albert, Comte de Solms. *Son frere le Prince Maurice luy conseille d'épouser Mademoiselle de Solms.*

Le Prince en a eu un Fils & quatre Filles; L'aînée de ces Princesses, nommée Louïse, a épousé Mr. l'Electeur de Brandebourg Frederic Guillaume, de qui elle à eu plusieurs Enfans. C'est le plus grand terrien de toute l'Allemagne, marchant sur ses terres depuis les Pays-bas jusques en Pologne & en Curlande. *Henry Frederic a eu un fils & 4. filles.*

La seconde fille Henriette Emilie est mariée au Comte de Nassau.

La troisiéme Henriette Catherine a épousé Jean George Prince de Anhalt.

Et la quatriéme a été mariée au Duc de Simmeren, puîné de la maison Palatine, mort depuis peu.

Portrait du Prince d'Orange Guillaume né l'ã 1626.

Le fils du Prince d'Orange Henry Frederic, & de la Comtesse de Solms, s'appelloit Guillaume, qui nâquit l'an 1626. & mourut le 6. Novembre 1650. aprés l'affaire d'Amsterdam. C'êtoit un Prince naturellement ambitieux & de grand courage, qui dans sa jeunesse voulut exécuter ce que le Prince Maurice avoit voulu tenter en sa vieillesse. On ne sçait s'il eût réussi dans une entreprise aussi violente que difficile : mais la mort inopinée qui le surprit enterra tous ses desseins avec luy, & changea les affaires de face en ce Pays-là. Il avoit le cœur enflé de l'Alliance Royale d'Angleterre, ayant épousé la Princesse Marie fille de Charles I. Roy de la Grand' Brétagne : de laquelle il a laissé le Prince Guillaume Henry d'à present, né le 14. Novembre 1650. quelques jours aprés la mort de son Pere.

Portrait du Prince

Ce jeune Prince a fait remarquer en luy dés son enfance beaucoup de

retenuë & de moderation. Sa prudence s'est augmentée en croissant : & tous les bons connoisseurs en merite qui l'ont bien observé, ont dit que jamais Prince n'a fait plus esperer que luy dés son plus jeune âge. Il a souffert avec une profonde dissimulation les injures du Party de Barneveld, ressuscité dans les personnes de Mrs. de VVit, attendant avec une patience & une taciturnité plus grande encor que celle de son bis-ayeul le grand Prince Guillaume d'Orange, le benefice du temps, & les occasions favorables de son rétablissement; car ayant été privé par un Arrest solemnel, de toutes les Charges de sa Maison, aprés la mort precipitée du Prince son Pere, il y fut rétabli au commencement de cette derniere Guerre, par un Ordonnance contraire.

d'Orange d'aujourd'huy.

Grande prudence de ce jeune Prince à souffrir les injures

Il a obligation de son rétablissement & de son élevation, à la France: qui ayant fait de grandes Conquêtes il y a prés de huict ans, la plus-part des Villes Frontiéres des Provinces-unies, & plusieurs Capitales de Provinces: Utrect entr'autres, & Zutphen s'étans renduës à la seule veuë de nos armes. Quoy que ces Places fussent

La France, cause de son rétablissement.

pourveuës de grosses Garnisons, pour être composées de Chefs & de Milices sans aucune expérience, le Roy se vid Maître de plus de quarante Places en moins de deux mois, & se trouva tellement accablé d'hûreux succez, non seulement au delà de ses esperances, mais même au delà de ses souhaits : qu'il pouvoit dire aussi bien que Cesar, *Ie suis venu, I'ay veu, I'ay vaincu.* Ces mal-heurs qui en présageoient d'autres, & qui avoient mis les Provinces-unies dans la derniere consternation, donnerent lieu au peuple de se plaindre de la mal-hûreuse conduite de Messieurs de VVit qui gouvernoient : & fournirent un prétexte spécieux aux Partisans de la Maison de Nassau, de dire avec apparence qu'il n'y avoit que les Princes d'Orange capables de soûtenir leur Etat chancelant, & de les deffendre contre les plus puissants Ennemis ; Et que, comme autres-fois ils les avoient maintenus contre la tyrannie d'Espagne, il n'y avoit qu'eux seuls qui pûssent les garantir de la fougue & de l'impetuosité Françoise.

La grand' Mere de ce jeune Prince, femme d'un courage mâle, qui souf-

ſtoit fort impatiemment le rabbaiſſement de la Maiſon d'Orange, qu'elle avoit veuë dans ſa plus grande ſplendeur, ne ſervit pas peu à réveiller tous les dépendants & toutes les Créatures du nom de Naſſau qui êtoient en tres-grand nombre. Tous ces gens-là, indignez de ſe voir déchûs de crédit, tous les principaux employs ſe donnant lors aux Enfans des Bourguemeſtres : & ſecondez de la fureur du peuple épouventé de tant de diſgraces, & de voir une Armée victorieuſe dans les entrailles du Pays, maſſacrerent les ennemis du jeune Prince ſon petit-fils, lequel fut remis enſuite dans la poſſeſſion de toutes les dignitez que ſes Peres avoient poſſedées : c'eſt à dire, dans celles de Capitaine, d'Admiral general, & de Gouverneur, ou de Statalter, qui de plus furent renduës héreditaires à ſa poſterité par un Decret ſolemnel.

Sur ce ſujet, il faut dire icy qu'on pourroit s'êtonner beaucoup comment un Etat ſi puiſſant, qui avoit fait tête quatre-vingts ans à la Couronne d'Eſpagne, qui luy avoit pris de ſi groſſes Villes, & gagné des Batailles, & qui s'êtoit rendu rédoutable ſur la Mer

à toutes les Puiſſances du monde ; ayant porté ſes armes & ſes Victoires aux dernieres parties de la Terre ; Que cét Etat, dis-je, qui s'étoit rendu ſi fameux par la longue deffenſe d'Oſtende, qui a égalé la réputation des célebres Sieges d'Alexie, de Tyr, & de l'ancienne Troye, ait été réduit en moins de deux mois à la veille de ſa ruïne, & qui eût aſſûrement trouvé ſa fin l'an 1672. ſi par une réſolution deſeſperée, il ne ſe fut reſolu de ſe ſauver en ſubmergeant une partie de ſon Pays, comme un Pilote qui jette toute ſa charge dans la Mer pendant une furieuſe tourmente, pour tâcher de ſauver les hommes & le corps de ſon Vaiſſeau.

Mais ceux qui ſçavoient la conſtitution de ces Provinces, & qui n'ignorent pas que la diſcorde ne ſoit la peſte & la mort certaine des plus floriſſants Etats, ne s'en étonnent pas tant, ſçachans qu'il y a plus de ſoixante ans que ce Pays-là eſt déchiré de deux Factions contraires qui le ménacent de ſubverſion ſans aucune force étrangere. Auſſi cette gangrene avoit tellement gagné les plus nobles parties de ces Provinces-unies : que l'an

1672. par une fatalité mal-hûreuse, & par une passion déreglée, la plus-part des principaux du Pays souhaittoient la perte de leur Armée de Terre, & la deffaite du Prince d'Orange, dont la puissance & l'élevation leur êtoit suspecte. Pour cela, ils n'avoient pas assez pourveu son Armée des choses necessaires, tandis qu'ils mettoient tous leurs soins & leur principale application, à grossir leurs forces de Mer pour résister aux Roys de France & d'Angleterre, qui les attaquoient conjointement avec une Flotte de plus de quatre-vingts Navires de guerre. Mais on s'étonnera encor moins de la rapidité de nos Conquêtes de cette Campagne-là, quand on considerera que ces peuples, de crainte de devenir Sujets de la Maison d'Orange, alliée de ces deux grands Monarques, avoient fait une faute notable contre la politique : car aprés la Paix de Munster, se croyans en parfaite seureté, & n'avoir plus rien à craindre : & qu'êtans réconnus Souverains par l'Espagne, ils pouvoient plûtôt donner la Loy, que la recevoir de personne : ils casserent la plus-part des vieilles Troupes étrangeres, & des Officiers experimentez

qui avoient causé tant de gloire à leur Pays : s'imaginans que le plus seur moyen de se delivrer à jamais de la servitude dont ils êtoient menacez, êtoit d'ôter au Prince d'Orange le soûtien de sa prétenduë domination, en réformant ces Troupes qui le regardoient comme leur Maître, qui luy avoient prêté serment, & qui luy êtoient si dévoüées : que par leur moyen son grand Oncle Maurice avoit cy-devant donné une si grande atteinte à leur liberté, qu'elle eût été perduë sans la ruïne des Princes Protestans d'Allemagne, qui arriva lors hûreusement pour leur salut, comme je l'ay dit cy-dessus en parlant de ce Prince.

De plus, les principaux du Pays trouvoient, ce leur sembloit, leur interêt en ce changement : car ils donnerent toutes les Charges de l'Armée, & les gouvernemens des Places, à leurs enfans : croyans ainsi se fortifier de l'appuy des gens de guerre, en dégradant & affoiblissant en même temps la Maison d'Orange. Mais ils ont connû par une expérience funeste, que voulant éviter un inconvenient, ils sont tombez dans un autre bien plus grand : parce qu'ayans donné les grands Em-

ploys de l'Armée, & tous les Gouvernemens aux fils des Bourguemeſtres & des Deputez des Villes, gens ſans aucune expérience, & qui euſſent dû avoir des conducteurs pour les commander : publians qu'il êtoit plus juſte que les naturels du Pays euſſent cét honneur & ce profit, que les Etrangers ; Lors qu'un Ennemi puiſſant & vigoureux leur a fait la guerre, ces Bourgeois nouveaux en ce mêtier ont perdu la tramontane dans le péril & dans l'orage : car on a veu des Places où il y avoit cinq mille hommes de pied de Garniſon, & huict cens chevaux, ſe rendre tous priſonniers de guerre à la ſeule veuë de nos armes, ſans avoir fait la moindre réſiſtance.

Mon Frere de la Villaumaire, qui êtoit venu faire un tour en France un peu devant cette derniere guerre : en me contant l'état de l'Armée de Hollande, m'avoit bien dit que le ſervice y êtoit ſi mal-hûreux, que ſi un puiſſant Ennemi les attaquoit, il falloit que les Officiers ſe réſoluſſent à périr & à payer de leurs perſonnes, n'ayans aucune confiance aux Soldats qu'ils commandoient, qui ne ſçavoient pas s'aider de leurs armes : Prophetie qu'il

a depuis accomplie aux dépens de sa vie. Un peu auparavant il m'avoit dit aussi que la Cavalerie Hollandoise êtoit si peu aguerrie , que cinquante Reitres de Munster mettoient en fuite deux ou trois cens Cavaliers de Hollande, qui fuyoient devant ces Allemands , comme un Trouppeau de Brebis devant le Loup.

Il est arrivé un semblable inconvenient aux Suedois, pour avoir fait la même faute que les Hollandois ; car aprés cette Paix de Munster , ayant aussi cassé leurs vieux Corps , qui avoient fait de si grandes choses, & ressuscité dans le monde l'ancienne gloire des Goths qui avoient conquis une grande partie de l'Europe; ayant eu la temerité d'attaquer avec de nouvelles levées Mr. l'Electeur de Brandebourg qui avoit des Troupes aguerries, ils n'ont osé tenir devant luy, & ont êté toûjours battus quand il les a pû joindre ; Que si par un bon-heur sans pareil ils n'eussent eu un si puissant & si fidéle garend que le Roy , ils auroient perdu pour jamais la Pomeranie , & se fussent veu releguez pour toûjours dans leurs glaces au delà de la Mer Baltique.

Tout ce que deſſus fait voir qu'un Prince doit toûjours conſerver un grand Corps de vieilles Troupes pour deffendre ſon Etat, qui ſans ce ſoûtien court riſque d'être la proye du premier Ennemi hardy & puiſſant qui l'attaquera.

A ces deux cauſes de l'extremité où ſe trouva la Hollande l'an 1672. c'eſt à dire à la diviſion inteſtine, & à la caſſation des vieux Corps étrangers, on en peut ajoûter une troiſiéme, qui eſt l'extréme & inoüie ſechereſſe qu'il fit cette année-là : car elle fut ſi grande, que le Rhin, l'un des plus grands Fleuves de l'Europe, qui porte des Navires de guerre, ſe trouva ſi bas, que nos Troupes le paſſerent à gué ; Ainſi ce Païs déja fort êpouventé de ſe voir attaqué par Mer & par Terre par les deux Puiſſances de France & d'Angleterre, conjurées pour ſa ruïne, fut reduit au dernier deſeſpoir, voyant que le Ciel conſpiroit ſa perte, en luy ôtant les Remparts qui le mettoient à couvert de toute inſulte.

Quand donc pour les raiſons ſuſdites nos Armées eurent penetré dans le cœur du Pays, & qu'on vid quarante Places conquiſes en un moment,

que les Etats croyoient devoir occuper nos Armes plus de vingt ans: ces peuples un peu trop orgueilleux dans la prosperité, se trouverent en une terrible consternation, & dans le même état que les Venitiens le furent autres-fois quand le Roy LOUIS XII. se rendit Maître de la plus-part de ce qu'ils possedoient en terre-ferme. Etant ainsi desesperez, ils furent contraints de récourir au dernier remede, c'est à dire, à inonder leur Pays, & en rompant leurs Digues, nous opposer sur la Terre une Mer, qui nous empêchant de passer outre, empêcha la perte de cette Republique, qui sans cela eût asseurement lors trouvé sa fin.

Autres-fois, s'êtans veus reduits en une pareille extrémité, ils se servirent du même remede contre l'Armée d'Espagne au Siege de Leyden, ayant secouru la Place qui étoit aux derniers abboys, avec un nombre innombrable de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées; & lors les peuples confederez furent reduits à une si étrange extremité, & se trouverent en un tel desespoir, que les principaux d'entr'eux proposerent, à l'imitation des anciens Suisses, de brûler toutes leurs

Villes & tous les Villages & les Châteaux de la Campagne, & de gâter ce qu'ils pourroient de leur Pays, pour monter en Mer sur tous leurs Vaisseaux, & s'aller êtablir dans les Indes, afin de se delivrer de la tyrannie Espagnole : mais ils n'eurent pas assez de Navires pour transporter le quart du peuple, & ne voulurent pas laisser la plus grande partie à la misericorde d'un Ennemi si impitoyable ; Et pour marque que ce Pays-là êtoit reduit dans un êtat bien lamentable, ils firent graver sur de la monnoye qu'ils battirent lors, un Vaisseau sans Mast & sans Voiles, agité des flots & de la tourmente, avec ces mots, *Incertum quò fata ferant* : paroles qui representoient l'extremité de leur condition d'alors.

Mais revenons au Prince d'Orange d'aujourd'huy, & disons qu'il s'est veu à vingt-deux ans à la tête des Armées, comme son bis-ayeul le Prince Guillaume, qui fut Generalissime de l'Empereur Charlequint à même âge que luy : & dans le cours de cette grande guerre, il a fait paroître tant de conduite & tant de courage dans les Sieges & dans les Combats, qu'il auroit assûrement surpassé les Actions

de ses Illustres Ancêtres, qui depuis deux cens ans ont servi de modéle aux plus grands Capitaines, s'il n'avoit eu le mal-heur de naître au Siécle du Roy, dont le cœur, le génie, & la puissance ne trouvent point d'obstacles. Ce jeune Héros, avec des Troupes ramassées & peu disciplinées, a osé faire tête à ce grand Monarque, & sa valeur dans les Batailles a fait balancer quelques heures la Victoire de son côté ; Mais enfin il a cette consolation de n'avoir cedé qu'au plus grand Roy du monde: & on doit dire de luy, qu'il n'y avoit que le Soleil qui pût faire disparoître la lumiere de cét Astre naissant.

Je n'ay pas resolu de faire un Journal exact des Actions du Prince Henry Frederic son Pere, qu'on peut apprendre de l'Histoire : mais d'en parler en general, & dire seulement certaines choses qui sont peu connûës.

L'an 1626. il prit Oldensel Capitale du Pays de Tuente dans le voisinage de Frise & de Groningue : & la même année, Pierre Hein, l'un de ses Vice-Admiraux, prit en la Baye de Todos los Santos en la Rade de Saint Salvador, une Flotte d'Espagne chargée de sucre,

L'an 1627. il prit Grol à la barbe du Comte Henry de Bergues General d'une puissante Armée d'Espagne, qui ne pût y jetter aucun secours, ny en faire lever le Siege au Prince, tant il s'étoit bien retranché contre les Ennemis du dehors.

Henry Prince d'Orange prēd Grol en 1627.

A la fin de l'an 1628. le même Pierre Hein, cy-devant nommé, prit la Flotte d'argent d'Espagne prés de l'Isle de Cube. Cette prise, sans compter les Vaisseaux & les Gallions, fut estimée plus de vingt millions. Il y avoit entr'autres richesses trois cens cinquante-six mille marcs d'argent, trois cens marcs d'or, quantité de perles de cochenilles, force bijoux précieux, beaucoup de Bezoar, de Musc, d'Ambre gris, deux cens cinquante caisses de Sucre, & une infinité d'Etoffes & de Marchandises de grande valeur. Ce Vice-Admiral Pierre Hein arriva glorieux en Hollande au commencement de l'an 1629. laquelle fut remarquable par la Conquête de la puissante Ville de Bolduc : où par un Siege tres-long & tres-difficile, le Prince Henry Frederic montra par sa conduite & par sa valeur, qu'il pouvoit vaincre ce qui avoit resisté à son frere

Pierre Hein prend la Flotte d'argent d'Espagne, estimée plus de vingt millions.

Siege & prise de Bolduc l'an 1629.

Maurice, qui avoit attaqué autres-fois inutilement cette importante Place; Mais ce qui fut de plus merveilleux: c'eſt que pendant que le Prince Henry Frederic êtoit attaché à ce grand Siege, le Comte Henry de Bergues ayant paſſé la Riviere d'Iſſel avec une groſſe Armée, ravagea tout le Pays d'Utrect, où il s'empara d'Amersfort, & êpouventa tellement la Hollande, que pluſieurs conſeillerent au Prince de quitter ſon entrepriſe de Bolduc, pour ſecourir le cœur du Pays, deſolé par les Ennemis: mais il eut la conſtance de demeurer juſqu'à ce qu'il ſe fut rendu Maître de cette Ville ſi conſiderable, ſans s'êmouvoir, ny des conſeils de la plus-part de ſes Chefs & de ſes Superieurs, ny des lamentations des peuples ſaccagez.

Surpriſe de VVeſel, où êtoit le Magaſin d'Eſpagne.

Dans le même temps, le Prince, par la vigilence & par la reſolution d'Otho de Guent Seigneur de Dieden, Gouverneur d'Emeric, ayant hûreuſement ſurpris la Ville de VVeſel, où êtoit le Magaſin & la groſſe Artillerie de l'Armée d'Eſpagne (ce qui obligea le Comte Henry de Bergues à repaſſer l'Iſſel plus vîte que le Pas) il s'acquît par cette double Conquête,

la réputation non seulement de tres-brave, mais de tres-hûreux Capitaine: qualité si souhaittable à un General, que le Dictateur Sylla préfera le surnom d'Hûreux à celuy de Grand.

L'an 1630. il s'empara au Brésil de la Ville d'Olinde, sous la conduite de ses Vice-Admiraux : & la même année, le Comte Jean de Nassau son Cousin, qui pour quelques mécontentemens avoit passé du service de Hollande en celuy d'Espagne, fut deffait en campagne auprés du Rhin, & pris par le Colonel Iselstein, de la moitié plus foible que luy. Il fut mené prisonnier à VVesel, d'où il sortit pour dix-huict mille Risdalles de rançon.

Jean de Nassau, pris & mené à VVesel.

L'année d'aprés, le même Comte Jean de Nassau, qui avoit fait un puissant Armement sur Mer, esperant de surprendre VVillemstat dans le Prinsland, fut totalement deffait en cette occasion par les Hollandois, plus de quatre mille des siens demeurerent prisonniers, le reste fut tué ou noyé miserablement, & le Comte Jean eut bien de la peine à se sauver sur une Chalouppe avec le Prince de Brabançon.

La même année 1631. les Etats Ge-

Les Etats

donnent la survivance des Charges du Prince Henry, au Prince son fils.

neraux, pour gratifier le Prince d'Orange, & pour luy témoigner leur réconnoissance des services qu'il rendoit continuellement au Pays, donnerent la survivance de toutes ses Charges, au Prince Guillaume son fils, & les expeditions en furent presentées à ce jeune Prince de la part des Etats dans un petit coffre d'or.

Le Prince assiege & prend Mastrict mal gré les efforts des Espagnols & de Pappenheim.

L'an 1632. le Prince Henry, aprés avoir pris Ruremonde, Venlo, & Strale, entreprît la Conquête de Mastrict, Place éloignée de la Hollande, & scituée sur la Riviere de Meuse, à l'extremité du Brabant, où il mesura si bien les vivres & les munitions qu'il porta à ce Siege, qu'il en eût assez pour se rendre maître de la Place. Il l'avoit entourée d'une grande circonvalation que l'Armée d'Espagne ne pût jamais forcer, non plus qu'une autre d'Allemagne sous Henry Godefroy Comte de Pappenheim Capitaine rénommé, qui furent contraintes de se retirer avec honte, aprés beaucoup d'efforts inutiles, & de pertes considerables.

Le Prince prend Rhinbergue, & sauve Philippine.

L'an 1633. le Prince assiegea & prit Rhinbergue. L'année suivante, les Espagnols ayant assiegé le Fort de Phi-

lippine en Flandres, qui êtoit une grande épine au pied de la Ville de Gand, le Prince d'Orange leur en fit lever le Siege.

Un peu auparavant, le Comte Henry de Bergue se plaignant d'être maltraitté des Espagnols, quitta leur service, & se retira en Hollande: surquoy il publia un Manifeste: & deux ans aprés, l'an 1634. il fut condamné par coûtumace d'avoir la tête tranchée, par Arrest du Parlement de Malines.

Il faut dire en ce lieu, que l'an 1628. aprés la prise de la Rochelle, Mr. le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit absolument la France, avoit mis en sa tête de s'acquerir la réputation de détruire toutes les retraittes de l'héresie, ayant une passion démesurée de se faire un jour canoniser; & pour parvenir plus facilement à cette fin, il faisoit dire à ses Confesseurs qu'il n'avoit jamais commis de peché veniel, comme je l'ay ouï dire bien des fois à Mr. Lescot de S. Quentin son Confesseur, qu'il fit Evêque de Chartres: Picard aussi mâdré qu'il en fût jamais, & qui sous une franchise & une simplicité apparente, cachoit beau-

Passion de Mr. le Cardinal de Richelieu, d'être canonisé.

coup de ruse & d'artifice. Cette Eminence donc, pour s'acquerir de la réputation parmy les zelateurs de la foy Catholique, avoit traitté sourdement avec Jean d'Osmael sieur de VValkembourg Gouverneur d'Orange, qui paroissoit mécontent de son Maître, pour luy rendre la Place. Cét homme, nourri dans la maison d'Orange: à qui le Prince Henry avoit confié sa Souveraineté, fut gagné par la promesse qu'on luy fit de quatre cens mil livres d'argent comptant, & d'une Terre de vingt mille livres de rente en Provence, où il faisoit état de se retirer, & de rénoncer au Calvinisme, n'ayant point d'autre Religion que son interêt; Mais cette affaire ayant traîné assez long-temps: VValkembourg ne voulant pas rendre la Place, qu'on ne luy eût mis tout l'argent entre les mains: & le Prince ayant été assez hûreux pour être averti de cette trahison, dépêcha le sieur Knuth Zelandois, homme résolu, en qui il avoit toute confiance, avec un ordre exprez de le deffaire de ce traître; Mais afin qu'il ne pût prendre le moindre ombrage, il l'envoya seul à Orange sous d'autres prétextes. Ce Knuth, que

Mr. le Cardinal corrompt le sieur de VValkẽbourg Gouverneur d'Orange.

j'ay connû, & qui étoit auſſi adroit que hardy : aprés s'être aſſeuré des principaux Habitans de la Ville, & de pluſieurs Gentils-hommes de la Principauté d'Orange, épioit l'occaſion de ſurprendre ce Gouverneur, qui étant un jour deſcendu du Château dans la Ville, peu accompagné contre ſa coûtume, le fit attaquer & tuer dans la maiſon de la Piſe Greffier, où il s'étoit retiré : puis Knuth alla droit au Château, où le Lieutenant, aprés avoir tiré dabord le Canon contre la Ville, & un peu balancé, le reçeût enfin aprés avoir veu l'ordre du Prince, & fit avec toute la Garniſon nouveau ſerment de fidelité au Prince Henry Frederic de Naſſau, qui envoya enſuite le Baron de Dona ſon Beau-frere, pour commander dans la Place.

Ce VValkembourg avoit épouſé la fille du ſieur de Bie Treſorier des Etats, Dame de probité & de merite, qui avoit fait ſon poſſible pour luy ôter de l'eſprit ces deſſeins pernicieux. Elle eût le déplaiſir, auſſi bien que ſes filles, de le voir expirer : car il fut contraint de ſe rendre à Knuth aprés avoir été bleſſé au travers de la porte d'une

chambre, où il se deffendit long-temps. J'ay autres-fois oüy conter cette perfidie à mon Pere, avec grande indignation contre ce VValkembourg : & comme il êtoit ennemi juré de l'ingratitude & de l'infidelité : pour nous faire avoir ces crimes en horreur à mes Freres & à moy, il nous disoit sur ce sujet la grande trahison de Bernardin de Corte, qui livra au Roy LOÜIS XII. pour cent mil écus, le Château de Milan, qui luy avoit été confié par le Duc Ludovic Sforce son Maître, dont il avoit été nourry Page par préferance à ses autres Sujets, & où il avoit mis tout ce qu'il avoit de plus précieux, allant chercher du secours en Allemagne. Il nous alleguoit encor une semblable trahison de Donat Rafagnin qui vendit Valence au même Roy pour cinquante-mil écus : & nous faisoit remarquer dans Guichardin, que ces Traîtres êtoient tellement regardez de travers dans l'Armée Françoise, & y êtoient déteftez de telle sorte, que le mépris qu'on en faisoit les fit mourir de regret : tant il est veritable qu'on souffre bien la trahison, mais qu'on déteste toûjours les Traîtres.

Mon Pere cõparoit cette trahison â celle de Bernardin de Corte & de Dõnat Raffagnĩ qui vendirent Milan & Valence au Roy Loüis XII.

Ce Mr. Knuth rendit un service

important

important à ſon Maître, qui le récompenſa d'un preſent, & d'une penſion de deux mil livres ſa vie durant.

Mr. le Prince d'Orange fort irrité contre Mr. le Cardinal de Richelieu pour ſon deſſein ſur Orange.

Il n'y a perſonne qui ne s'imagine, bien que Mr. le Prince d'Orange ne voulût grand mal à Mr. le Cardinal de Richelieu, de luy avoir voulu ravir ſa Souveraineté, qui luy étoit auſſi chere que la prunelle de ſes yeux; Mais il cacha ſon reſſentiment dans ſon cœur, & attendit une occaſion ſavorable de s'en reſſentir, qui ne tarda gueres à ſe preſenter: car quelque temps aprés, Mr. le Cardinal s'étant broüillé avec la Reyne Mere Marie de Medicis, qui étant de la Maiſon d'Autriche du côté Maternel, étoit ſoûtenuë de toute la Puiſſance d'Eſpagne & d'Allemagne. Il fut contraint de recourir à des Alliances Etrangeres, & de careſſer & d'appaiſer ceux qu'il avoit mépriſez & offenſez.

La tempête qui ſe forma contre ce Cardinal, pour le perdre, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, l'obligea de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange, qui hors le tître de Souverain, diſpoſoit de tout dans les Provinces-unies. Il ſe fit un Traitté entre la France & les Etats: par lequel

on devoit attaquer puissamment les les Espagnols, & diviser la Conquête des Pays-bas Catholiques, qu'on avoit déja devorez en imagination. Le Prince d'Orange devoit entrer en Brabant avec l'Armée de Hollande : la France le devoit joindre avec une Armée de trente mille hommes : & nos Generaux, en cas de jonction, avoient ordre du Roy d'obéir au Prince d'Orange, tant le besoin qu'on avoit de luy étoit grand. En effet, le Printemps suivant, l'an 1635. l'Armée de France sous le commandement des Maréchaux de Châtillon & de Brezé, étant entrée dans le Pays-bas, deffit à platte-couture les forces d'Espagne à Avein, commandées par le Prince Thomas de Savoye, qui depuis prit le nom de Prince de Carignan. Tout le Bagage & tout le Canon demeura au pouvoir des François, avec quantité de prisonniers, dont plusieurs tres-qualifiez furent menez à Mastrict. Ces Generaux, ensuite de cette Victoire, se joignirent au Prince d'Orange, aprés avoir saccagé une partie du Brabant ; Mais le Prince qui avoit toûjours sur le cœur l'affaire d'Orange, & qui n'aimoit pas mieux le voisinage des François, que celuy

des Eſpagnols : manque de vivres & de ſubſiſtance fit ruïner nôtre Armée victorieuſe, qui s'étant retirée en Hollande aprés la levée du Siege de Louvain, ſous prétexte de l'approche de Picolominy avec une Armée d'Allemagne, y périt la plus-part de faim, de miſere & de maladie : n'en êtant pas retourné la ſixiéme partie dans le Royaume.

Le Prince d'Orange regardoit le Cardinal de Richelieu comme un Ennemi réconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit neceſſairement affaire de luy ; Et pour cela, ſous main, il luy faiſoit tous les déplaiſirs & toutes les mortifications dont il étoit capable, donnant retraitte favorable à tous ceux qui êtoient diſgraciez en France, & les honorans des plus beaux Employs, & de ſa confiance même, comme il le fit bien paroître entr'autres à Mrs. de Hauterive & de Beringhen, qu'il conſideroit autant pour faire dépit au Cardinal, que parce qu'ils le méritoient : & le Cardinal de Richelieu, tout puiſſant qu'il êtoit, ſe voyoit forcé d'avaller ces Pillules, ayant neceſſairement beſoin de la diverſion de Hollande, pour le bien de ſes affaires.

Le Prince d'Orange favoriſe les Ennemis du Cardinal.

Tout cela fit connoître à Mr. le Cardinal, qu'il ne faisoit pas bon d'offenser les personnes de courage : mais luy, comme tres-sage politique, sçeut tres-bien dissimuler, ne s'irritant point de ces mauvais traittemens, qui passerent plûtôt dans son esprit pour des ressentimens justes & naturels, que pour des offenses de gayeté de cœur. Ainsi il continua de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange : & il fut arrêté que d'oresnavant châcun attaqueroit l'Ennemi commun de son côté. Du depuis il entretint une fidelle & parfaite correspondance avec le Prince : & le Prince qui s'êtoit assez vengé, & tiroit un grand avantage de l'Alliance avec la France, exécuta depuis les Traittez de bonne foy.

Les Espagnols surprennent le Fort de Skink.

La même année de la Bataille d'Avein, & du Siege de Louvain, les Espagnols surprirent le Fort de Skink par le moyen du Lieutenant Colonel d'Enhold, qui s'en rendît maître, avec une partie de la Garnison de Gueldre, dont il se servit pour exécuter cette hardie entreprise. Le Sr. Velder Gouverneur, s'étant êveillé au bruit de l'attaque, & levé en chemise, eut dabord le bras cassé ; & desesperé de se

voir ſurpris, ne voulut point ſe rendre, quelque offre de quartier qu'on luy fiſt, ſe deffendant toûjours juſques à ce qu'il fût accablé de coups. Le Pere de ce d'Enhold avoit été décapité à la Haye pour quelque crime : & le Fils, pour venger la mort de ſon Pere, quitta le ſervice de Hollande, & ſe mit en celuy d'Eſpagne : ce qui luy réuſſit fort bien, ſurprenant cette importante Place ; car outre la ſatisfaction interieure qu'il eût, d'avoir par un juſte reſſentiment cauſé une ſi grande perte aux Etats : le Cardinal Infant Ferdinand d'Autriche, nouvellement arrivé aux Pays-bas, où il commandoit ſouverainement, le régala dabord, pour cette hûreuſe & hardie action, d'une chaîne d'or de grand prix, & de plus luy fit compter la ſomme de cinquante mil livres. Mais le Prince Henry s'opiniâtra tellement à reprendre cette Place, qui donnoit libre entrée aux Eſpagnols dans le Païs de Gueldres & d'Utrect : que l'ayant aſſiegée au mois d'Aouſt 1635. il la reprit en Avril 1636. par un Siege de huict mois.

Le Prince aſſiege & reprend le Fort de SKinK.

L'an 1637. Mr. le Cardinal de Richelieu, pour bien gagner le Prince d'Orange, luy fit donner le Tître d'Al-

Le Roy fait donner le Titre d'Al-

tefe au Prince d'Orange par son Ambassadeur.

tesse, dans un discours que fit pour cela Mr. de Charnassé Ambassadeur de France en Hollande, au nom de Sa Majesté, dans l'Assemblée des Etats Generaux, qui fut aussi-tôt imprimé : en quoy il fut suivi de tous les Ambassadeurs des Princes Chrêtiens, qui auparavant ne traittoient le Prince que d'Excellence.

Le Prince assiege & prend Breda.

La même année 1637. le Prince Henry reprit par un Siege de quatre mois, la Ville & le Château de Breda, que le Marquis Ambroise Spinola avoit conquise l'an 1625. par un long Blocqus d'un an tout entier, avec des dépenses incroyables, quoy que lors cette Place fût soûtenuë de la France, de l'Angleterre, & du Dannemarc. Aussi le Marquis avoit fait mettre sur une des Portes de la Ville, qu'il l'avoit emportée, *tribus Regibus frustrà renituentibus*, malgré la résistance de trois Roys.

Mr. de Charnassé tué au Siege de Breda.

Ce fut à ce dernier Siege de Breda que Mr. de Charnassé fut tué : car quoy qu'Ambassadeur de France, il voulut servir à la tête du Regiment qu'il avoit en ce Pays-là, esperant qu'il deviendroit Marêchal de France par la faveur de Mr. le Marêchal de

Brezé, dont il avoit êpousé une tante, & qui luy avoit moyenné ses Employs.

L'an 1639. les Hollandois remporterent une Victoire considerable en Mer sur les Espagnols. La Flotte de Dom Antonio Doquendo, de soixante-sept Navires de guerre, qu'on avoit été si long-temps à êquiper en Espagne, fortifiée des Vaisseaux Dunkerquois, rédoutables en ce temps-là, qui venoit pour quelque grand dessein qu'on n'a jamais sçeu penetrer, fut arrêtée dans la Manche d'Angleterre par ce rénommé Admiral Martin Erpez Tromp, avec douze Navires seulement ; Mais quelques jours aprés, ayant êté renforcé de plus de quatre-vingt-dix Vaisseaux de guerre, & de plusieurs Brûlots accourus de divers endroits de Hollande, de Zelande & de Frise, il entoura la Flotte d'Espagne qui s'êtoit mise à l'abry des Dunes d'Angleterre proche de la Flotte du Roy de la Grand' Bretagne, où elle se croyoit en toute seureté : & puis l'attaqua avec une si grande résolution : qu'aprés un long Combat, où une infinité de personnes de France, d'Angleterre, & des Pays-bas, accoururent

Anto. Doquendo deffait aux Dunes d'Angleterre par l'Admiral Tromp.

de toutes parts pour voir des Côtes un ſpectacle ſi extraordinaire. Cette grande Puiſſance fut la plus-part brûlée, détruite, & diſſippée : la moindre partie qui êchappa s'êtant miſe à couvert des Ramberges d'Angleterre, d'où elle ſe ſauva dans la Riviere de Londres, & dans les Ports de Flandres. Les Eſpagnols perdirent plus de ſept mille hommes brûlez, ou noyez, outre deux mille qui furent priſonniers des Hollandois. Cét avantage fut grand & mémorable : car il y eut quarante grands Vaiſſeaux pris, coulez à fonds, ou brûlez, & entr'autres ce grand Gallion de Portugal nommé Mater Theresa brúla. Il êtoit de ſoixante-deux pieds de large, & il y avoit huit cens hommes deſſus qui périrent tous, ſans qu'il en reſtât un ſeul. Quand le feu prit à cette grande machine, on eût dit que ç'eût êté un grand Château en feu au milieu de la Mer. Ce Tromp eſt le Pere du Comte Tromp, qui s'eſt engagé au ſervice du Roy de Dannemarc, où il a déja remporté des avantages ſur les Suedois. S'il vit encor quelques années, il égallera la réputation de ſon Pere, & celle de l'Admiral Ruitter.

L'an 1641. le Prince Henry Frederic d'Orange maria son fils unique le Prince Guillaume, avec la Princesse Marie d'Angleterre, fille aînée de Charles I. Roy de la Grand' Brétagne, & de Madame Henriette de France : & ce Mariage se fit avec grande pompe & magnificence. *Le Prince d'Orange marie son Fils unique à la Princesse d'Angleterre.*

L'année 1645. fut remarquable par la prise de l'importante Place de Hulst en Flandres, qui fut emportée sans que les Espagnols y pûssent jetter du secours, ny en faire lever le Siege au Prince Henry Frederic. *Il prend Hulst en 1645.*

Ce Prince a fait remarquer une conduite fort sage & fort moderée en vingt-deux ans de Gouvernement, sans avoir fait paroître, comme son frere Maurice, l'ambition d'être Souverain. Parce que la Princesse sa Mere Loüise de Colligny, avoit maintenu le Party de Barneveld, il y en avoit qui croyoient que le Prince suivant l'inclination de sa Mere, rétabliroit le Party abbatu, & rappelleroit les exilez, entr'autres Mr. Grotius : mais ce Prince, comme bon politique, trouva qu'il étoit plus à propos de laisser les choses en l'état qu'elles étoient, que de faire une nouvelle broüillerie, en

s'attirant à dos le Party dominant ; dont j'ay veu Mr. Grotius indigné, parler tres-mal de ce Prince, qu'il accusoit d'ingratitude, & de peu de réconnoissance pour ses amis maternels.

Le Prince Henry étoit fort pécunieux : mais au lieu de trouver du support du côté d'Angleterre, il fut contraint d'assister le Roy Charles dans ses besoins, de tout son argent comptant, dont le Roy d'Angleterre a rembourssé la plus grande partie, depuis son rétablissement, à son Neveu le Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange meurt l'an 1647. Henry Frederic mourut le 14. Mars 1647. & fut enterré avec grande pompe. Outre les enfans legitimes dont nous avons parlé cy-dessus, il a laissé un fils naturel, considerable par sa valeur, nommé Mr. de Zulestein, Colonel de l'Infanterie Hollandoise, qui mourut à l'attaque de Vorden.

Le Prince Guillaume d'Orange a jetté les fondemens de la Republique des Provinces-unies, & en est le premier Fondateur. Son fils aîné Maurice a asseuré & affermi cette Republique par ses Victoires, qui ont forcé les Espagnols, dans le Traitté de la Tré-

ve de douze ans, à réconnoître les Provinces confederées pour des Pays libres; Et Henry Frederic frere de Maurice, & ayeul de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, par la continuation de ses Conquêtes a enfin forcé les Espagnols de rénoncer entierement au droit qu'ils prétendoient toûjours sur ce Pays-là. De sorte qu'on doit dire avec raison & justice, que ce Pere Illustre, & ses deux Fils génereux, Imitateurs de sa vertu, sont les Fondateurs de cette Republique, qui envoye des Ambassadeurs qui se couvrent devant les plus puissants Roys de la Chrêtienté, même devant celuy d'Espagne, dont ils êtoient Vassaux il y a cent ans.

Dévise du Prince Henry Frederic.

Henry Frederic avoit pour sa Dévise ce mot *Patriæque patrique*, voulant dire qu'il ne songeoit qu'à servir les Provinces, & à venger la mort de son Pere.

JEAN DE BARNEVELD, AVOCAT GENERAL DE HOLLANDE, ET SA POSTERITE.

Description de Mr. de Barneveld.

IAMAIS HOMME ne fut si sage ny si vertueux que Mr. de Barneveld. Il avoit une présence majestueuse, & disoit beaucoup en peu de paroles, avec une éloquence grave & succinte.

Ses longs & importans services l'avoient rendu venerable, & tres-cher à sa Nation ; Mais avec tout cela, dans son extréme vieillesse, il fut la

victime de l'ambition de Mr. le Prince Maurice, & de ceux de sa caballe : ayant moins merité qu'aucun homme du siécle, de tomber en cette infortune pour sa grande vertu & pieté. Nicias cét excellent Capitaine Athenien qui luy ressembloit en probité, eut aussi une fin tres-mal-hûreuse, bien que differente.

Ce qui donnoit lieu à beaucoup de sages de ce temps-là, de douter de la Providence, puisque les gens de bien avoient une fin funeste, & que les méchans prosperoient ordinairement.

Quand Mr. de Barneveld se vid attaqué au temps de la Tréve, il voulut se retirer du Gouvernement, & se démettre de ses Charges ; mais il s'y r'embarqua mal-hûreusement, à la priére des Principaux de l'Etat.

Dire notable de Mr. de Barneveld.

Quand ses Confidents luy parloient avec aigreur de la malice de ses Ennemis, il les consoloit, en leur disant: il faut toûjours bien faire, & prier Dieu, & bien esperer ; Ce que mon Pere luy a entendu dire beaucoup de fois quand ils parloient confidemment sur ces matieres-là.

Lors qu'il vid l'orage formé pour le perdre, il dit à mon Pere la mê-

Mr. de Barne-

veld confirme à mon Pere le grand secret que Madame la Princesse d'Orange luy avoit confié.

me chose que Madame la Princesse d'Orange luy avoit racontée touchant la proposition qu'elle luy fit de la part de Mr. le Prince Maurice, de le favoriser dans le dessein qu'il avoit d'être Souverain : ce que mon Pere tenoit pour tres-certain, Mr. de Barneveld étant non seulement homme droit & veritable, mais son dire étant soûtenu du témoignage de Madame la Princesse d'Orange Doüairiére, qui ne peut récevoir de reproche.

Mais parce que la France s'interessa fort pour son salut, & qu'elle fit plusieurs efforts pour sauver cét homme célebre, qu'elle avoit toûjours réconnu fort zelé pour le bien des deux Nations: il sera tres à propos d'en informer le Public : ce détail n'ayant jamais été connu que des Ministres d'Etat de ce temps-là, par les dépêches des Ambassadeurs de France.

Aussi-tôt qu'on sçeut à la Cour les broüilleries qui êtoient en Hollande au sujet de la Religion : mon Pere qui y êtoit Ambassadeur depuis quatre ans & plus, eût ordre de témoigner aux Etats Generaux, & à ceux de Hollande, le desir extrême qu'avoit Sa Majesté de les voir tous bien réu-

nis. Il harangua donc ces Messieurs sur ce sujet à la fin de Novembre 1617. dont ayant rendu compte au Roy, Sa Majesté témoigna en être satisfaite, & luy ordonna de continuer en toutes occurrences, pour tâcher d'appaiser ces brouïlleries.

Mō Pere exhorte les Etats Generaux au nom du Roy, à une bōne union, l'an 1617.

Aprés cét Office public il continua avec assiduité par plusieurs autres en particulier, jusqu'à la tenuë des Etats de la Province de Hollande, au commencement de Decembre de la même année 1617. laquelle ayant été commencée par de vehementes disputes entre les Deputez dont elle étoit composée, il les fut visiter de la part du Roy, pour les porter & exhorter à une bonne réunion : ce qui parût leur être agréable, par la réponse qu'ils luy firent sur le champ, & par le rapport qui luy en fut fait par ceux de l'une & de l'autre opinion : s'étant aussi étudié de concevoir ce qu'il avoit à dire, de telle sorte que de part ny d'autre on ne pût justement l'accuser de partialité ; ce qu'il avoit ordre d'éviter soigneusement, & à quoy il travailla avec d'autant plus de soin, que l'Ambassadeur d'Angleterre s'étoit échoüé contre le Banc qu'il luy falloit éviter;

Il exhorte aussi les Etats de Hollande à même fin.

car ayant fait un difcours aux Etats Generaux, il fe declara ouvertement pour l'un des Partys, dont il reçeût ce déplaifir : que fa Harangue ayant été traduite en Flaman, & renduë publique par l'Impreffion qu'on en fit : ceux qui s'y croyoient intereffez y firent auffi-tôt une réponfe qui détruifoit toutes fes raifons, dont étant offenfé, il en demanda réparation; Mais il le fut encor davantage de ne l'avoir pû obtenir : car en l'Affemblée des Etats de Hollande il fut jugé par la pluralité des voix, que par cette réponfe l'honneur de fon Maître ny le fien particulier n'y êtoient point intereffez.

Quelques-uns affeuroient qu'en ce difcours il avoit excedé fon pouvoir, porté à cela par quelques-uns du Païs engagez pour l'un des Partys : peu ou point de perfonnes pouvant s'imaginer que le Roy de la Grand' Brétagne : le but duquel, comme d'un fage Prince, devoit être de pacifier ces difcentions, eût voulu s'y montrer partial.

Les broüilleries furvenuës entre Mrs. les Etats fur ces differends, tirans de longue, fans qu'il parût quelque iffuë pour en fortir, nonobftant qu'en cette

occafion

occasion la Province de Hollande fût assemblée il y avoit plusieurs mois, Sa Majesté réconnoissant que si cette Province pouvoit être réunie, ce seroit un grand acheminement à la réunion des autres, commanda à mon Pere de l'y exhorter en son nom : à quoy il satisfit le 13. Mars 1618. en leur Assemblée à la Haye : ce qu'ils témoignerent leur être tres-agreable par le remerciement qu'ils en firent, & qu'ils luy délivrerent par écrit.

Mon Pere a un ordre reiteré d'exhorter encor les Etats de Hollande à se bien réunir.

Depuis cela, nonobstant tous ces offices & ces devoirs, les dissentions s'augmentans & s'aigrissans en cette Republique, tous conseils de réunion rejettez, il sembloit qu'en ces maux il y eût une fatalité inévitable : car les uns & les autres, comme il arrive ordinairement en une grande tourmente, ne s'écoutans point parler, & ne donnant aucune audiance à la raison, les affaires s'acheminerent visiblement à une plus grande confusion & renversement des ordres précedens, tant les passions possedoient les esprits.

Dequoy mon Pere ayant donné avis au Roy : Sa Majesté, pour la singuliere affection qu'il portoit à la conservation de cét Etat, se resolut de

porter sa main secourable au devant des funestes accidens desquels il êtoit menacé par ces divisions. A cét effet, elle fit choix de la personne de Mr. de Boissise, l'un de ses plus anciens & fidéles Conseillers d'Etat, personne d'une prudence consommée, & d'une grande experience dans les affaires, ainsi qu'il l'avoit bien fait paroître dans ses Ambassades d'Angleterre, de Suisse & d'Allemagne, dont il s'êtoit dignement acquitté.

Le Roy depêche Mr. de Boissise extraordinairemẽt en Hollande, pour porter les Etats à se bien réunir.

Il partit de Paris en Juillet 1618. & ariva à la Haye au commencement d'Aoust, où il resolut d'attendre le retour de Mr. le Prince d'Orange Maurice qui êtoit à Utrect; d'où êtant revenu: aussi-tôt Mr. de Boissise, accompagné de mon Pere, harangua les Etats Generaux: les exhortant à la concorde, & leur offrant à cét effet l'entremise favorable du Roy, qu'elle leur offroit par ses Ambassadeurs.

Mais Mr. le Prince Maurice qui avoit pris l'affirmative pour l'un des partis, ayant fait ce qu'il avoit voulu à Utrect, d'où il avoit chassé la nouvelle Garnison, que l'autre party y avoit établie: il en prit un si grand avantage, que luy ny ceux de son opinion ne

voulurent entendre à aucune voye d'accommodement, resolu seulement d'abbatre ceux qui luy avoient résisté : au lieu dequoy, dans le peu d'affermissement de cette Republique, & au temps que la Tréve avec l'Espagnol étoit prête d'expirer, on avoit estimé qu'il eût été plus salutaire aux uns & aux autres, puisqu'on avoit licentié les nouvelles Garnisons qui donnoient ombrage de publier une Amnestie generale de toutes choses passées : convenir d'une Assemblée Ecclesiastique pour l'assoupissement de leurs differends sur la Religion : remettre les choses en l'état précedent, & faire une nouvelle union entre les Provinces, pour les étreindre d'autant plus fortement contre leur ennemi commun, éclaircissant ce qui pouvoit être douteux & obscur dans la precedente, faite autres-fois à Utrect, afin de remédier à pareils inconveniens à l'avenir. Mais comme il arrive le plus souvent en semblables rencontres : les meilleurs conseils ne prévalurent pas, & l'on en suivit d'autres entierement contraires, ayant été resolu d'en venir aux dernieres extrémitez.

Il arriva donc que le 22. Aoust 1618. furent arrêtez Mr. de Barneveld Avocat

Mr. de Barneveld arrêté prisonnier avec Mr. Hoguerbeis & Mr. Grotius.

general & Garde de Sceaux de Hollande, Mr. de Hoguerbeis Pensionnaire de Leyden, & Mr. Grotius Pensionnaire de Roterdam : ensuite de quoy fut aussi arrêté le Sieur de Leydemberg Secretaire des Etats d'Utrect, qui quelques jours aprés avoir été conduit à la Haye, pour être confronté aux autres, fut trouvé mort dans son lit, blessé de plusieurs coups, comme s'étant tué soy-même. Tout cela se fit par l'ordre de huit personnes nommées par les Etats Generaux.

Le Prince Maurice change les Magistrats des Villes, sous le nõ des Etats Generaux.

Aprés cela on changea sans aucune forme ny figure de procez les Magistrats des Villes de Delft, de Schedam, de la Brille, de Sconhove, de Gorcum, de Medemblic, de Munikedam, de Horn, & d'autres : en la plus-part desquelles Mr. le Prince Maurice mit des Garnisons pour la seureté de ces nouveaux établissemens. Ces emprisonnemens & ces changemens furent faits par Mr. le Prince Maurice armé sous le nom de quelques-uns des Etats generaux, contre les Privileges & les Loix des Provinces particulieres, & contre l'usage ordinaire, lesdits Etats Generaux n'ayant point de Jurisdiction sur les Sujets des Provinces.

Sur lesquels changemens Mrs. les Ambassadeurs remontrerent plusieurs fois, tant en public qu'en particulier, qu'il étoit mal-aisé, & presque impossible qu'une si grande émotion d'humeurs en ce nouveau corps, ne fût pour y engendrer de dangereuses maladies dans peu de temps pour diverses raisons, dont les plus apparentes étoient, que ces peuples ne sont pas d'un naturel à être forcez; Que ce qu'on tireroit d'eux par un consentement volontaire, seroit plus seur, plus solide, & plus durable que ce qu'on leur auroit extorqué par violence.

Remontrances des Ambassadeurs de France sur tous ces changemens.

Qu'encor que le plus grand nombre applaudît du commencement a ces changemens: que néantmoins, ceux au préjudice desquels ils se faisoient, qui avoient été au gouvernement de l'Etat depuis trente ans & plus, en garderoient toûjours le souvenir dans leurs cœurs, auquel prendroient part infailliblement tous ceux de leur dépendance, soit par proximité de Sang, d'Alliance, ou d'amitié; Qu'à la premiere occasion ils tâcheroient de rentrer en la possession d'honneur qu'on leur avoit ôté sans connoissance de cause; Mais tout cela fut representé

ſans aucun fruit : la réſolution d'agir contre les Loix, & d'uſer de la voye de fait l'ayant emporté.

Les diſcours où toutes ces raiſons étoient amplement repreſentées, furent données par écrit à Mrs. les Etats, par les Ambaſſadeurs de France, & ont paſſé dans l'eſprit des Sages pour une Prophetie veritable de ce qui arriva aprés la mort du dernier Prince d'Orange Guillaume l'an 1650. en conſequence de l'affaire d'Amſterdam; Car la Faction de Barneveld ayant repris vigueur par cette mort inopinée, dépoüilla la Maiſon d'Orange de tous ſes avantages ; Et ſans cette derniere guerre que le Roy a declarée aux Etats, la Maiſon d'Orange ne ſe feroit jamais retablie de la maniere qu'elle eſt.

Faction de Barneveld reſſuſcite aprés la mort de Mr le Prince d'Orange Guillaume, & dépoüille la Maiſon d'Orange de tous ſes avãtages

Tant d'Offices faits en public & en particulier par mon Pere ſeul, & avec Mr. de Boiſſiſe, pour porter Mrs. les Etats à la réünion, & à ne point changer les anciens ordres de leur Etat, leur en rémontrant le péril & les conſequences : font voir combien Mr. le Duc de Rohan Henry étoit mal inſtruit de ce qui ſe paſſoit lors en Hollande, & qu'il ne parloit que par la bouche des Partiſans de Mr. le

Prince d'Orange, ajoûtant foy entiere aux pasquils de la façon de Mr. Aerssens, qui accusoient Mr. de Barneveld & ses dépendants, d'intelligence avec les Espagnols, & de vouloir r'introduire le Papisme dans l'état dont on les taxoit ouvertement par des Placards imprimez attachez aux coins des ruës aux lieux publics, & par quantité de Libelles séditieux pleins de semblables impostures, bien qu'il n'en ait jamais été fait aucune mention dans leur procez; Car ce Duc, dans son beau Traitté de l'interêt des Princes, au sujet de l'affaire des Arminiens, êcrit des chimeres inventées par ledit Aerssens, pour rendre odieux les adversaires du Prince, & les donne pour des secrets de politique. Il dit *que la Reyne Mere Marie de Medicis ayant obtenu la Régence pour affermir son Authorité contre les Princes du Sang & les Grands du Royaume, procura la division parmy eux, & se jetta entre les bras d'Espagne. Que les Espagnols ne perdirent pas une si belle occasion, sur tout au Pays-bas dans l'affaire des Arminiens, laquelle Barneveld se voyant soûtenu de la France par les pratiques d'Espagne, entreprit de maintenir contre le Prince d'Orange. Que l'Es-*

pagnol déploya toutes ses ruses pour faire agir Marie en ce Pays-là, suivant ses interêts, persuadée que la des-union luy étoit avantageuse, afin que ce Pays-là ne pût secourir les Princes mécontens d'Elle : de sorte que les Ambassadeurs de France se trouverent solliciteurs des affaires d'Espagne en Hollande, favorisans la cause de Barneveld, & fomentant la division de l'Etat, qui eût été perdu sans le courage de Maurice, assisté des gens de guerre.

Tout ce raisonnement est un pur Arsenisme, c'est à dire une invention de François Aersens, qui a publié cette fausseté par plusieurs Libelles imprimez.

Le Lecteur, clair-voyant & des-interessé verra tout le contraire dans plusieurs Harangues que mon Pere fit l'an 1617. 1618. 1619. que le public verra un jour, pour porter Mrs. les Etats Generaux, & ceux de Hollande, à la concorde, leur Etat êtant menassé de ruïne par la division ; Aussi Mr. Grotius, dans l'Epître Dedicatoire de son Apologie à Mrs. les Etats de Hollande, dit, *Rex Galliæ intellectis amicorum dissidijs Bossisium ad ipsos allegat, qui consequenter his quæ per Maurerium ejusdem Regis ordinarium legatum acta ha-*

ctenus fuerant, Auctor esset omnium quæ ad concordiam spectarent : c'est à dire : le Roy de France ayant appris les differends qui étoient entre ses Amis, dépêche vers eux Boissise : qui en consequence de ce qui avoit été souvent representé par du Maurier Ambassadeur ordinaire du même Roy, leur conseilloit d'embrasser tout ce qui les pouvoit porter à la concorde & à la réünion ; Mais pour faire voir que tout ce raisonnement de Mr. le Duc de Rohan est contraire à la verité des chôses, & qu'il a été trompé ; c'est que mon Pere voyant qu'on vouloit perdre injustement Mr. de Barneveld & ceux de son Party, par un esprit de justice & de compassion contraire à ses interêts, qui eussent voulu qu'il n'eût point chocqué Mr. le Prince Maurice qui luy témoignoit beaucoup d'amitié qui étoit necessaire à tant de Fils qu'il avoit, fut la principale cause de l'envoy de Mr. de Boissise en Hollande : ayant remontré qu'il étoit juste & necessaire de maintenir l'innocence de ce pauvre persecuté, comme on le peut justifier par ses Dépêches à la Cour ; Aussi, outre que la France trouvoit qu'il étoit juste de maintenir

la Cause de Mr. de Barneveld , Elle étoit interessée à tenir cette Republique unie , afin qu'elle pût tirer assistance de cét Etat contre les Princes soûlevez contr'Elle : laquelle Mrs. les Etats ont été toûjours prompts de donner dans tous les mouvemens qui agiterent le Royaume aux premieres années du Regne du feu Roy , comme je le puis justifier par l'Extrait d'un discours que mon Pere a laissé à ses enfans , qui fera voir que ce qu'écrit Mr. de Rohan sur le fait des Arminiens , est une pure erreur , ou plûtôt une tâche qui défigure son bel ouvrage de l'interêt des Princes.

EXTRAIT DU Traitté de Monsieur du Maurier Benjamin Aubéry, à ses Enfans.

COmme j'étois aprés cét exercice , & à soigner à ce qui étoit de ma charge , les mouvemens qui avoient été excitez en France au mois de Fe-

vrier 1614. tendans au retardement du Mariage du Roy, & autres prétextes, récommencerent au mois de Juillet de l'année ſuivante 1615. nonobſtant quoy Sa Majeſté ne laiſſa de s'acheminer de Paris pour aller en Guyenne, aux fins d'accomplir ſondit Mariage, prenant ſa routte par Poitiers, où Elle me fit l'honneur de me faire expedier par Mr. de Puyſieux Secretaire de ſes Commandemens, mes Proviſions de Conſeiller en ſon Conſeil d'Etat, leſquelles me furent envoyées par le ſieur de la Beauſſe Gentil-homme de Poitou. Les maux de l'Etat augmentans en ce deuxiéme mouvement, je n'obmis aucune choſe qui fût en mon pouvoir, ny du deub de ma Charge, pour en faciliter les remedes, ſollicitant Mrs. les Etats d'y contribuer ce qui ſeroit d'eux : aux principaux deſquels je repreſentay le notable interêt qu'ils avoient au rêtabliſſement du repos de la France, & à l'affermiſſement de l'Authorité de Sa Majeſté, tant pour l'acquit de leur foy & promeſſe obligée au Roy par les Traittez faits par eux avec luy : ce qui regardoit leur propre honneur, que pour le particulier avantage de leurs affaires : étant indubita-

ble que si la France avoit ce malheur de demeurer engagée dans un trouble de longue haleine : tant s'en faut qu'Elle pût continuer l'entretenement des Troupes Françoises en leur Pays, comme Elle a fait depuis son évenement à la Couronne : qu'au contraire Elle auroit besoin de l'assistance & du secours de ses Amis & Alliez ; & partant, que ce seroit faire bien à eux-mêmes de cooperer aux bonnes intentions de Sa Majesté, & favoriser la justice de sa cause, afin de remettre son Etat en son précedent repos : ce qui ne se pouvoit mieux, qu'en faisant à sadite Majesté une vigoureuse declaration de leur constance à son service, & de l'envoy du secours qu'ils sont tenus luy fournir en vertu desdits Traittez : ce qui serviroit à l'appuy de son Authorité contre tout ce qui voudroit l'ébranler, & à détromper ceux qui à faute de ce, pourroient douter de la perséverance desdits Srs. Etats envers sa personne & sa Couronne : & qui déçûs de quelque fausse opinion, seroient pour s'embarrasser plus avant en ces mal-heurs publics ; A quoy j'ajoûtois que c'étoit même le plus grand bien

qui pût être fait à un Prince qu'on y avoit alleché ſous de faux préſuppoſez & fondemens ſur leſquels il ceſſeroit de ſe fier quand il verroit clair en la réſolution de cét Etat, afin qu'au plûtôt il en prit une conforme au bien du Roy, du Royaume, & du ſien propre; Et je n'oubliay par même moyen à leur repreſenter que le gré que le Roy leur en auroit ſeroit grand: ſi ſans être ſollicitez en public de ſa part, ils ſe portoient d'eux-mêmes à luy envoyer l'aſſûrance de leur ſecours, dont l'obligation ſeroit d'autant plus ſenſible, que moins cette declaration paroîtroit avoir été extorquée.

Quand pluſieurs Grands s'armerẽt pour empêcher le mariage, les Etats generaux envoyerẽt aſſûrer le Roy de leur conſtance à leur ſervice, par le conſeil de mon Pere.

Sur quoy Mrs. les Etats Generaux aſſemblez, & Mr. le Prince Maurice prirent une ſolemnelle & uniforme réſolution de faire cette declaration, & de dépêcher à leur Ambaſſadeur à Paris, avec ordre exprez d'en partir incontinent, & de s'acheminer vers le Roy, pour luy faire publiquement & authentiquement cette proteſtation de leur part; A quoy ledit Ambaſſadeur fut ſatisfaire en la Ville de Tours, au grand contentement de Sa Majeſté & de ſes bons ſerviteurs, qui juge-

rent qu'Elle êtoit arrivée tres-à propos pour faciliter le Traitté de la Paix commencé à Loudun. Cét Office fut si agréable à Leurs Majestez, qu'en réconnoissance d'iceluy Elles accorderent ausd. Srs. l'entretenement des Troupes Françoises durant l'année 1616. & me donnerent charge, non seulement de les en asseurer, mais de leur faire bien esperer pour les années suivantes.

Depuis la conclusion du Traitté de Loudun, les choses demeurerent assez paisibles, c'est à dire depuis le 13. de May 1616. jusqu'au mois d'Aoust suivant: neantmoins on êtoit en crainte de rentrer dans les mal-heurs précedents: ce qui sembloit inévitable à tous ceux qui pensoient voir plus clair dans les affaires & dans la constitution de l'Etat: peu ou point de personnes se contentans de leur condition presente, & pretendans l'ameliorer dans les mal-heurs du temps: quand tout d'un coup on sçeut que Leurs Majestez avoient fait mettre en arrêt la personne de Mr. le Prince de Condé le 1. Septembre 1616. sur les onze heures du matin au Château du Louvre: dequoy Elles me donnerent avis par leurs Lettres écrites du jour mê-

Mr. le Prince de Condé arrété en 1616.

me., dont fut porteur le Capitaine Mancius, dépêché exprez.

Dés que j'eus reçeu les Lettres portans la nouvelle de cette détention, j'en fus donner avis aux principaux de l'Etat, suivant le commandement qui m'en étoit fait : mais je m'abstins de le faire entendre à Mrs. les Etats Generaux en leur Assemblée, jusqu'à ce que par une dépêche subsequente j'eusse été plus particulierement informé des motifs de cette action, même de ce que Leurs Majestez auroient publié pour la justifier : non pas qu'il m'appartint de douter qu'elles n'y eussent été portées par quelque puissante & extraordinaire necessité : mais desirant être pourveu de ce qui étoit necessaire pour asseurer les esprits d'un châcun, en faisant voir les causes de ce qui demeurant ignoré, eût été plus capable de les émouvoir.

Ce qui soit dit pour avertissement à mes Enfans : afin que s'ils sont appellez un jour à quelque Charge importante, ils pratiquent cette regle, de ne rien faire trop à la hâte : car comme en telles rencontres il ne faut rien laisser déperir es affaires de son Maître par retardement ou par paresse,

aussi ne faut-il rien gâter par legereté ny par précipitation.

Grande prudence de mon Pere en cette occasion, approuvée du Roy & de ses Ministres.

J'attendis donc la declaration de Sa Majesté , qui fut verifiée en son Parlement le 7. dudit mois de Septembre , & qui me fut aussi-tôt envoyée : laquelle ayant pour fondement d'en parler en public , je demanday Audiance à Mrs. les Etats , ausquels je fis entendre les raisons qui avoient forcé leurs Majestez de s'asseurer de la personne de Mr. le Prince : en quoy je mis tel temperament, qu'en ne taisant rien dont le silence pût nuire aux affaires de Leurs Majestez, je ne m'étendisse aussi en aucuns propos qui pussent être blâmez de manque de respect à l'endroit des grands interessez dont j'avois à parler.

Ce qui soit dit encor pour advertissement à mes enfans, afin qu'ils retiennent ce précepte de moy , d'être aussi hardis à dire les choses necessaires pour le service de leur Maître, que retenus aux superfluës, & qui ne peuvent servir qu'à aigrir mal à propos les Grands , desquels il faut toûjours parler avec sobrieté ; Procedure que Leurs Majestez même , & Mrs. leurs principaux Ministres me témoignerent

appprouver

approuver par les Lettres qu'il leur plût m'écrire, lesquelles me confirmerent au jugement que j'avois fait de marcher bride en main en une affaire de telle importance.

Ensuite de cela, Leurs Majestez me dépêcherent un Courier nommé le Sr. de la Garde, avec dépêche portant commandement de faire tenir prêtes à marcher les Compagnies de Cavalerie entretenuës par Elle en ce Pays : ce qu'ayant fait entendre à Mrs. les Etats le 28. May 1616. je l'obtins aussitôt, & en envoyay l'asseurance à Leurs Majestez par le même Courrier : mais un peu aprés Elles m'en dépêcherent un autre nommé le Sieur Laucour, pour contre-mander lesdites Compagnies, & m'assûrer que tout êtoit en voye de bon accommodement.

Le Roy demande aux Etats les Compagnies de Cavalerie qu'il entretenoit en Hollāde: ce qui luy est accordé.

Peu de temps aprés, je recûs par un Courrier exprés, qui fut l'un dés fils de Mr. de Refuge, commandement du Roy de faire plainte à Mrs. les Etats d'un de leurs Capitaines de Marine qui s'êtoit porté à quelque insolence au préjudice de son service dans la Riviere de Charante, & de les requerir d'envoyer six de leurs meilleurs Vaisseaux de Guerre, és Rivieres de Bor-

Le Roy envoye un fils de Mr. de Refuge pour leur demander six navires de guerre, qu'il obtient.

deaux, pour favoriser le dessein fait par Sa Majesté de ramener le Sr. de Lussan Gouverneur de Blaye à son devoir, & se départir des exactions qu'il vouloit faire des marchandises montant & descendant par lesdites Rivieres, contre l'autorité de Sa Majesté ; ce que Mrs. les Etats m'accorderent au contentement entier de Leurs Majestez: ausquels j'envoyay aussi-tôt cette resolution par Beaufort mon Secretaire.

Peu de jours aprés je reçûs une dépêche du Roy & de la Reyne Mere, du 3. Novembre 1616. qui m'honoroient du témoignage de leur agréement sur ce que j'avois fait & obtenu de Mrs. les Etats, touchant les Navires de Guerre demandez, & m'ordonnoient qu'encor que la necessité de s'en servir à l'effet y mentionné cessât par l'obeissance que le Sr. de Lussan montroit vouloir rendre à leurs Majestez : neantmoins elles desiroient que leursdits Vaisseaux parûssent esdites Rivieres de Bordeaux, afin de montrer à ceux qui auroient mauvaise volonté, qu'Elles ont en leurs mains des verges prêtes pour les châtier.

Pour satisfaire à ce Commandement, je fus le 16. Novembre en l'Af-

ſemblée de Mrs. les Etats, où je leur repreſentay ce que j'avois ordre de leur dire ſur ce ſujet : à laquelle propoſition, dés le lendemain ils firent réponſe par écrit, contenant l'octroy de ma demande : enſuite duquel furent incontinent expediez par Mr. le Prince Maurice leur Admiral general, les pouvoirs & commandemens auſdits Navires, de s'aller rendre en lad. Riviere de Bordeaux : & d'y prendre l'ordre de ce qu'ils auroient à faire pour le ſervice du Roy, de Mr. de Vic Conſeiller en ſon Conſeil d'Etat, ainſi que j'avois charge de le dire plus particulierement audit Sr. Prince ; dequoy je donnay avis à Leurs Majeſtez par homme exprés.

Lequel envoy de Navires fut retardé par l'obſtination du Vent contraire qui ſouffla trois mois entiers à l'oppoſite de la routte qu'ils devoient tenir : ce qui ne préjudicia pas ſeulement au déſir de Leurs Majeſtez, mais auſſi à l'envoy de la levée que la Republique de Veniſe avoit fait faire en ces Provinces-unies, pour s'en ſervir en ſa guerre contre l'Archiduc Ferdinand : laquelle levée, au nombre de quatre mille hommes, demeura embar-

Ces Vaiſſeaux ſont arrétez 4 mois par le vent cõtraire.

quée durant lesdits trois mois prés de Texel & de Rotterdam, sans jamais pouvoir sortir desdits Havres ; Au moyen dequoy, & de la réduction de Blaye en l'obéïssance de Sa Majesté, cessa la necessité du secours desdits Vaisseaux.

Mais comme aprés la mort du feu Roy, mêmement depuis la majorité de Sa Majesté regnante à present, les mouvemens suscitez dans le Royaume se sont entre-suivis de fort prés : la fin de l'un ayant été le commencement de l'autre, il arriva que le mécontentement de l'Arrest de Mr. le Prince, lequel sembloit assoupi par le Traitté de Soissons : duquel, les Grands qui s'êtoient retirez de la Cour paroissoient demeurer satisfaits, recommença de paroître dés le mois de Janvier ensuivant de l'an 1617. s'êtans joints en Requêtes & en Armes pour demander la liberté de Mr. le Prince, prenant particulierement à partie le Maréchal d'Ancre, comme Autheur de tout ce qui se faisoit à leur desavantage.

Sur quoy seroient intervenuës plusieurs Declarations contr'eux suivies d'armement de Sa Majesté : duquel voulant éclaircir Mrs. les Etats, & de ses

intentions contre les prétextes de ceux qui s'étoient armez contr'Elle. Il sembla bon à ceux qui avoient lors la direction de leurs affaires, de dépêcher en Hollande extraordinairement Mr. de la Noüe : & il y arriva au commencement du mois de Fevrier 1617. & eûmes Audiance luy & moy de Mrs. les Etats auffi-tôt.

Mr. de la Noüe envoyé extraordinairemẽt en Hollãde, pour demander secours, que luy & mon Pere obtiennẽt.

Peu aprés il nous vint commandement de la Cour, de demander à ces Meffieurs le fecours dont ils font obligez à Leurs Majeftez : ce que nous fifmes le dernier jour de Mars 1617. Mr. de la Noüe en ayant fait l'ouverture par les termes des Traittez, & moy l'ayant fuivi par un affez long difcours où je m'étendois fur quelques raifons d'autant plus neceffaires d'être reprefentées, que l'on avoit épendu plufieurs mauvais bruits, & donné de finiftres interpretations à plufieurs en cét Etat, aux fins d'empêcher leur affiftance, que le Roy nous ordonnoit de folliciter ; Surquoy Mrs. les Etats Generaux ayant communiqué nos propofitions à leurs Provinces, pour les hâter d'y prendre une bonne refolution, je pris occafion de récharger en l'Affemblée des Etats de la Province

de Hollande le 15. jour d'Avril, & depuis encor en celle des Etats Generaux le 24. ensuivant; Ce qui opéra, que deux jours aprés ils formerent leur resolution de secourir Sa Majesté, comme il appert par leur réponse, que j'envoyay promptement au Roy.

La mort du Maréchal d'Ancre fait cesser le besoin de ces secours.

Mais comme les hommes étoient bien empêchez de chercher à tâtons la guerison de nos maladies, Dieu inspira au Roy d'y pourvoir efficacieusement par un seul coup authorisé de Sa Majesté; car ayant destiné le 24. Avril 1617. pour coupper jusques dans le fonds de la racine les prétextes des troubles de son Royaume, il commença de prendre possession de sa fonction & dignité, par un trait signalé de sa justice & résolution, ayant commandé à Mr. de Vitry Capitaine de ses Gardes du Corps, d'arrêter ledit Maréchal d'Ancre: ce qu'il fit si bien & à point-nommé, qu'écrasant le Scorpion sur la playe de son Etat, châcun deslors reprit esperance de luy voir reprendre sa premiere vigueur & splendeur; Ce que par une sienne ample Dépêche du jour même m'ayant fait sçavoir, pour en communiquer la nouvelle à Mrs. les Etats & à Mr. le Prince Maurice.

J'accomplis promptement cét office & devoir même d'autant plus alaigrement, que je ſçavois la joye qu'ils recevroient de voir le Roy n'avoir obligation de ſa délivrance qu'à Dieu & à ſoy-même , & rapprocher de ſa perſonne les anciens & fidelles Miniſtres du feu Roy ſon Pere ; comme auſſi de s'être declarez de luy donner ſecours avant l'avis de cette délivrance, réputant à bon-heur que Sa Majeſté ayt ſujet de croire qu'ils êtoient reſolus de la fortifier de tout leur pouvoir lors qu'elle en avoit le plus de beſoin. La ſuſdite Action de Sa Majeſté ayant êté cauſe de rêtablir comme en un inſtant ſon Etat en tranquillité, & par conſequent fait ceſſer la neceſſité qu'Elle avoit du ſecours de ces Meſſieurs, Elle me commanda par ſes Lettres du 24. de May , de leur en faire ſon remerciement : à quoy je ſatisfis en leur Aſſemblée le premier jour de Juin enſuivant ; Enſuite dequoy voyant , ſans retardement du ſervice de Sa Majeſté , pouvoir reprendre les erremens de l'inſtance de mon congé, pour faire un voyage en France , je m'en adreſſay à Mr, de Villeroy, qui me le fit obtenir pour trois mois, par

une Lettre qu'il plût à Sa Majesté m'écrire, en datte dudit mois de Juin : en vertu de laquelle je fus en l'Assemblée de Mrs. les Etats le 14. de Juin, afin de prendre congé d'eux, & par même moyen leur faire entendre la resolution de Sa Majesté, d'entreprendre sérieusement la protection de Mr. de Savoye contre les Armes d'Espagne, employées par le Gouverneur de Milan contre ledit Duc; Nouvelle qui fut tres-agréable à ces Messieurs: ausquels d'abondant je fis comprendre que Sadite Majesté auroit bien agréable qu'ils contribuassent de leur côté au secours dudit Duc, selon l'état & commodité de leurs affaires : afin que les Espagnols voyans plusieurs Etats interessez à la conservation dudit Duc, il fût tant plus facile de les faire approcher de la raison, & consentir des conditions équitables & seures pour luy.

Mon Pere sollicite les Etats Generaux de secourir Mr. de Savoye : ce qu'ils font.

Ce qui opéra, que lesdits Srs. Etats hâterent leur resolution sur ce sujet, qui fut enfin d'accorder audit Duc un secours de cinquante mille livres par mois : ce qui pouvoit, sur le pied de leur solde ordinaire, servir à l'entretenement de quatre mille hommes de pied.

Tout ce que deſſus fait voir que ſi le menſonge a des aîles vigoureuſes, il eſt neantmoins enfin attrappé par la verité qui eſt la fille du temps; Car, quel aveugle ne verra que les affaires des Pays-bas ont êté malicieuſement déguiſées à Mr. le Duc de Rohan, qui êtant abuſé, écrit que la France avoit interêt de diviſer cette Republique, afin qu'elle ne ſecourût pas les Princes armez contr'Elle: & que les Ambaſſadeurs de France furent les flambeaux de la diſcorde, & les agens d'Eſpagne en Hollande: pures chiméres qui s'évanoüiſſent par le récit veritable de ce qui ſe paſſa aux Pays-bas unis depuis l'an 1614. juſqu'en 1619. par où l'on void que Mrs. les Etats ont êté tres-prompts à accorder les ſecours au Roy qu'il leur demandoit par ſes Miniſtres, qu'ils êtoient obligez de luy donner en vertu des Traittez: & qu'ils ne ſécourroient pas ſeulement ſon Etat en toutes occaſions, mais auſſi ſes Alliez à ſa priere; Et que les Ambaſſadeurs de France, tant ordinaires qu'extraordinaires, ont toûjours porté cette Republique à fuïr la diviſion, comme la ſeule peſte, capable de la ruïner &

de la livrer en proye à ſes Ennemis.

Mr. de Boiſſiſe ſe plaint inutilement d'un libelle diffamatoire publié par Mr. Aerſens.

L'an 1618. Mr. de Boiſſiſe eût commandement du Roy de faire plainte en ſon nom aux Etats generaux, d'un Libelle diffamatoire êcrit, ſigné & publié par François Aerſens, au grand ſcandale & des-honneur de Mrs. du Conſeil de Sa Majeſté, dont lors il ne pût tirer aucune raiſon; Ce que voyant Mr. de Boiſſiſe: & que d'ailleurs il avoit accompli la Charge que le Roy luy avoit donnée, il ſe réſolut de s'en retourner en France, & partit de la Haye, prenant ſon chemin par Anvers: où êtant, il reçût un ordre exprez de Sa Majeſté de retourner en Hollande, pour aſſiſter de rechef Mrs. les Etats de ſes bons avis; A quoy obéïſſant, & rébrouſſant chemin, il retourna à la Haye, où il vid Mrs. les Etats en leur Aſſemblée, pour leur faire entendre la cauſe de ſon retour, procédant de la ſinguliere affection de Sa Majeſté, au bien & au repos de leur Republique: offre qui meritoit bien du reſpect, mais qui fut auſſi peu agréablement reçûë que la premiere, tant on êtoit êloigné du train du précedent Gouvernement, comme il parût par leur réponſe: témoignant

leur mal d'autant plus dangereux, qu'ils montroient n'en avoir aucun ſentiment.

Depuis ce temps-là juſqu'à Pâques 1619. Mr. de Boiſſiſe & mon Pere continuerent de faire aux occaſions, tant en public vers les Etats Generaux, qu'en particulier vers Mr. le Prince Maurice, tous les offices poſſibles au nom du Roy, pour les porter pour leur propre bien, à traitter avec douceur & moderation l'affaire de leurs priſonniers, leur en remontrans les raiſons & les conſequences : ſe fondans ſur ce que ces priſonniers étant principalement en peine pour avoir exécuté les Commandemens & Ordonnances de la Province de Hollande, venans à être des-honnorez, ou à ſouffrir quelque choſe pour ce ſujet : il étoit fort à craindre que les Magiſtrats qui avoient été deſtituez pour cela même, & les peuples qui leur adhérent, ne ſe trouvaſſent au bout de leur patience voyans exercer une ſi extraordinaire rigueur contre ceux qui depuis longues années avoient été leurs principaux Officiers, avec bon ſuccez des affaires publiques dont ils avoient eu le maniement : étant à crain-

Remontrance des Ambaſſadeurs, réiterées aux Etats

dre que ce mécontentement ne fût préjudiciable à leur Etat.

Mr. de Boissise a ordre de retourner en France

Mais toutes ces raisons n'ayans pû émouvoir ceux qui avoient jetté le fondement de leurs desseins sur d'autres maximes, & qui persistoient à ne déferer aucunement aux conseils salutaires de Sa Majesté, Elle se resolut de rappeller Mr. de Boissise : réconnoissant que ses avis ne pouvoient pas être si long-temps méprisez & réjettez, que sa dignité n'y fût interessée.

Action vertueuse de Mr. de Boissise à imiter.

Il faut dire icy, que Mr. de Boissise en partant, ne voulut pas accepter le present que les Etats Generaux luy voulûrent faire, lequel il avoit refusé dés la premiere fois qu'il partit pour s'en retourner en France, en Séptembre 1618. de quoy à cette derniere fois, luy ayant été fait tres-grande instance par leurs Députez, il s'en excusa, leur disant que la même cause qui l'en avoit empêché la premiere fois, duroit encor : à sçavoir, pour n'avoir pas été satisfait par eux, comme il étoit juste, sur la plainte de Sa Majesté contre Aersens, pour le Libelle diffamatoire publié contre son Gouvernement, & de Mrs. de son Conseil : & pour ce sujet, qu'il n'étoit pas resolu de couvrir & de dis-

ſimuler une ſi grande offenſe, en prenant une gratification d'eux ; Exemple d'une vertu deſintereſſée qui merite d'être imité.

Mō Pere eut ordre du Roy de continuer ſes offices au nom de Sa Majeſté.

Par la même voye que Mr. de Boiſſiſe eut la dépêche du Roy, qui luy ordonnoit de le venir retrouver : Mon Pere en reçût une de Sa Majeſté, portant commandement exprez de continuer de ſa part les mêmes offices qu'il avoit commencez, pour porter Mrs. les Etats à la moderation envers les priſonniers : remettant à ſa prudence de prévenir le Jugement du Procez : ou aprés, de faire une remontrance aux Etats ſur ce ſujet.

Mō Pere vid Mrs. les Etats generaux en leur Aſſēblée.

C'eſt pourquoy, étant averti à la fin d'Avril 1619. que les Juges étoient prêts à prononcer pour obéir au Roy, il fut à l'Aſſemblée de Mrs. les Etats Generaux le premier jour de May ſuivant, & leur réïtera les derniers ſentimens de Sa Majeſté : nonobſtant leſquels offices les Juges ayant condamné à mort Mr. de Barneveld : mon Pere, devant l'exécution, voulut encor parler aux Etats ; Mais ne luy ayant pas voulu donner Audiance, à cauſe, diſoient-ils, de l'heure indûë : pour ne point manquer du tout au com-

Il écrit à Mrs. les Etats, devant l'execution de Mr. de Barneveld.

mandement du Roy, il jugea à propos de leur écrire une Lettre, par laquelle il les exhortoit entr'autres choses à ne pas abréger les jours du plus ancien Officier de leur Etat, qui s'écouleroient bien-tôt sans l'aide d'aucune violence; C'êtoient ces propres termes. Cette Lettre n'opéra non plus que les précedents Offices: n'ayant eu êgard ny aux raisons qui leur en avoient été representées, par Sa Majesté, tendantes à les détourner de ce Précipice, ny aux justes prieres qu'elle leur en faisoit, ny à tant de bien-faits reçûs d'Elle: de laquelle action il luy rendit compte dés le même jour par un Courrier exprez.

Mō Pere rend compte de cette action au Roy par Courriers exprez.

Mr. Barneveld cōdānépour avoir maītenu les Loix du Pays.

Mr. de Barneveld fut condamné pour avoir maintenu les droits de son Pays, & soûtenu que c'êtoit aux Etats particuliers de châque Province à connoître des affaires de la Religion, & non aux Etats Generaux, qui convocquerent un Synode general, qu'ils appellerent National, comme si toutes les Provinces n'ûssent été qu'un seul Corps & qu'une seule Nation. Car un des principaux chefs de sa condamnation, fut pour avoir soûtenu cette exorbitante maxime (ce sont les termes

de l'Arrest) qu'il appartenoit à chaque Province de pouvoir disposer en son Ressort du fait de la Religion, sans que les autres en pûssent connoître : c'est à dire qu'il fut condamné pour avoir maintenu les Privileges de Hollande ; Car auparavant ce changement dans la République, qui se fit par brigue, & par le pouvoir de Mr. le Prince Maurice armé : cette maxime qu'on nomme exorbitante dans l'Arrest donné contre Mr. de Barneveld, êtoit si generalement reçûë, que comme je l'ay dêja dit cy-dessus, parlant du Prince Guillaume d'Orange, il répondit aux Etats Generaux assemblez à Bruxelles, lors qu'ils luy demanderent l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, qu'il ne pouvoit rien en cela sans l'avis des Etats de Hollande & de Zelande, à qui il appartenoit d'en connoître ; & cela est si veritable : que quand les Etats Generaux des Provinces-unies ordonnerent la tenüe d'un Synode National, de peur d'irriter les esprits, ils protesterent dans leur déclaration, que par la convocation de ce Synode, ils ne prétendoient aucunement préjudicier aux Loix ny aux Priviléges des

Provinces ; Ainſi ils feignoient de les conſerver par des paroles & des proteſtations , pendant qu'ils les renverſoient en effet. On objecta auſſi à Mr. de Barneveld comme un grand crime, qu'il avoit toûjours conſeillé la tolerance de l'Arminianiſme , afin que cette Hereſie, qui tendoit au Papiſme, à leur dire , prît de fortes racines dans le Pays , qui enfin ſe trouveroit ruiné par la diviſion. Et luy , tenoit tres-prudemment (comme il a été dit cy-deſſus en la vie du Prince Maurice) que toutes ces diſputes s'évanoüiroient ſi-tôt qu'on n'en parleroit plus dans les Ecôles ny dans les Temples. Que leur Egliſe pouvoit conſerver ſon union , nonobſtant la diverſité de ces opinions : comme l'Egliſe Catholique ne ſe ſepare pas pour diverſes opinions, entr'autres pour les differends qu'ont les Docteurs Romains touchant la Conception de la Vierge Marie. Mais ſon ſeul crime , ou plûtôt la veritable cauſe de ſa mort , fut de n'avoir pas conſenti au déſir ambitieux de Mr. le Prince Maurice , qui tendoit à la Souveraineté des Provinces.

Quand ce venerable Vieillard fut ſur l'échaffaut , en robbe de Damas

noir, jettant les yeux au Ciel, & les mains jointes, il dit, *ô Dieu, qu'est-ce que de l'homme* : & en les baissant sur l'Assemblée, il dit *qu'il mouroit en bon Compatriote, & pour avoir maintenu la liberté du Pays.*

Dernieres paroles de Mr. de Barneveld.

Il fut exécuté dans la court du Château de le Haye, pleine de gens de guerre, entr'autres des Gardes du Prince Maurice : sur quoy les Sçavans de ce Pays-là firent ce Vers imité de Lucain, faisant parler la Hollande.

Mauriciana meum cinxerunt signa Catonem.

Il se fit en nos jours l'an 1631. une semblable violence en justice, de Mr. le Maréchal de Marillac, que Mr. le Cardinal de Richelieu sacrifia à sa vengeance, qui a bien du rapport à celle que fit Mr. le Prince d'Orange Maurice.

Comparaison de l'affaire de Mr. de Barneveld à celle de Mr. de Marillac.

Mais Mr. le Prince Maurice étoit incomparablement plus blâmable que Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit sujet de haïr ce Maréchal, lequel avoit offert son bras pour l'assassiner ; Car le Prince avoit de tres-grandes obligations à Mr. de Barneveld, qui aprés la mort de son Pere, fut le principal autheur de le tirer du Collége,

Monsieur le Prince Maurice plus blâmable que Monsieur le Cardinal.

pour luy donner le commandement sur la Mer & sur la Terre. Il ne pouvoit pas même avoir une ombre de plainte contre Mr. de Barneveld : si non qu'il alleguât à sa honte, qu'il n'avoit pas voulu consentir à son dessein de Souveraineté, aussi contraire à ses vrais interêts, que pernicieux à la Republique : & qu'il crût que l'autorité de ce Grand Homme êtoit un obstacle invincible au cours impetueux de son ambition de regner.

Enfans de Mr. de Barneveld : une fille mariée à Mr. de Vandermile.

Mr. de Barneveld laissa deux fils & une fille qui fut mariée à Mr. de de Vandermile, homme de qualité, de probité & de sçavoir, qui fut Ambassadeur extraordinaire en France, & Curateur de l'Université de Leyden. Gaspar Barleus, bon Poëte Hollandois, a fait divers Poëmes à son honneur, dont j'ay retenu ce disthique.

Descendent Milio Milij quos ipse probabit
Livoi, & in Batavum commoda nata fides.

L'aisné Grouneveld.

L'aîné des fils de Mr. de Barneveld s'appelloit Mr. de Grouneveld ; C'êtoit un homme fort sage & fort moderé, que j'ay connû en ma jeunesse. Par la consideration de son Pere

Il avoit eu l'Ordre de S. Michel, il êtoit grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande, & a laissé des enfans.

Le second Stautembourg Gouverneur de Bergopsō.

Le second nommé Stautembourg êtoit Gouverneur de Bergopsom. C'êtoit un esprit inquiet & violent qui avoit donné beaucoup de déplaisir à son Pere, par les débauches de sa jeunesse. Cét homme ne pouvant souffrir le tort qu'on avoit fait à Mr. de Barneveld, resolut de s'en venger par la mort de Mr. le Prince Maurice. Dabord il communiqua son mauvais dessein à son frere aîné, l'exhortant au ressentiment des injures que le Prince leur avoit faites, & à delivrer le Pays de sa tyrannie; Mais Mr. de Grouneveld l'ayant fort blâmé, fit tout son possible pour le détourner de son mauvais dessein, luy disant enfin qu'il falloit laisser la vengeance à Dieu.

Stautembourg cōjure contre le Prīce Maurice, & communique son dessein à son aisné, qui luy déconseille

Ces sages rémontrances n'arrêterent pas cét esprit impetueux, qui engagea dans sa Conjuration plusieurs personnes animées de la même passion que luy, à la perte du Prince, & qui se picquoient, à l'exemple de Brutus & de Cassius, de remettre le Pays en sa premiere liberté. Ces Conjurez ar-

rêterent de tuer le Prince auprés d'une Ladrerie qui eſt entre la Haye & Reſvvic, maiſon du Prince où il avoit ſon haras, & où il alloit ſouvent peu accompagné. La trouppe de ces Conjurez ſe devoit trouver ſur le chemin, au lieu marqué pour l'exécution de leur deſſein; Et pour le mieux cacher, & ne donner aucun ombrage, ils devoient être à la promenade en manteaux, ſans aucunes armes. Un Porte-faix leur devoit apporter ſur la place un coffre plein de poignards; Mais celuy des Conjurez qui s'étoit chargé du coffre, ayant offert une piece d'or à un Crocheteur, ce port exceſſif luy fit ſoupçonner qu'il y avoit dedans quelque choſe de conſequence: comme Pandolpho Collenucio rapporte, que le Roy Conradin ayant été deffait par Charles d'Anjou, & ſe ſauvant, fut arrêté au paſſage d'une Riviere, pour avoir offert au Battelier une bague d'un grand prix. Ce doute qu'eut le Crocheteur ſauva la vie du Prince: car en ayant averti une perſonne de ſa dépendance, l'ouverture du coffre découvrit tout le myſtere: outre qu'en même temps, quelques-uns qu'on avoit voulu engager dans la

conjuration, en donnerent avis à Mr. le Prince Maurice. Auſſi-tôt on arrêta quelques Conjurez aſſemblez dans une Hôtellerie à la Haye : ce qui ayant été hûreuſement ſçeu par Stautembourg, il ſe ſauva en Brabant, où il eſt mort ſans enfans. Sa femme demeura en Hollande : & ſi je m'en ſouviens bien, elle étoit fille de Philippes de Marnix Seigneur de ſainte Aldegonde. Aprés ſa fuitte on arreta ſes principaux amis, ſoupçonnez d'être de la conjuration.

La Conjuratiō ſe découvre: Stautembourg ſe ſauve en Brabant, où il eſt mort chez les Eſpagnols.

Mr. de Grouneveld voyant ſon frere en fuitte, & ſes amis arrêtez : par un faux raiſonnement, & par une crainte mal fondée, voulut ſe mettre en ſeureté. Pour cét effet, s'étant jetté dans une Barque de Pêcheur pour paſſer en Angleterre : & le vent l'ayant repouſſé ſur la Côte, il fut pris & mené priſonnier à la Haye, où il fut condamné d'avoir la tête tranchée pour avoir ſçeu la conjuration & ne l'avoir pas révelée : n'ayant été chargé d'aucun des Conjurez, qui furent exécutez en grand nombre dans toutes les Villes de Hollande.

Son frere aiſné eſt decapité pour n'avoir pas révelé la Conjuration, comme Mr. de Thou.

Voila ce que j'ay oüi dire à mon Pere ſur ces affaires-là, & à d'autres

qui me l'ont contée en ma jeunesse en Hollande, quoy qu'on y ayt publié faussement, en hayne du nom de Barneveld, qu'il avoit aussi conjuré la mort du Prince Maurice. Il n'y eut personne qui ne déplorât son mal-heur, étant d'un naturel fort doux, & étant universellement aimé. Je croy qu'il étoit filleul du Prince Maurice.

Ce pauvre Mr. de Grouneveld eût même destinée que Mr. François de Thou, qui mourut pour n'avoir pas révelé le dessein que Mr. de cinq Mars grand Ecuyer de France luy avoit communiqué. Sur cette matiere, Mrs. Dupuy ses Illustres Parens firent imprimer un discours: où pour prouver l'iniquité de ce jugement, ils se sont servis entr'autres de ce passage de Gigas Jurisconsulte Milannois. *Qui consilium adversus Majestatem Principis initum cognoverunt, nec probare possunt, non tenentur revelare: & qui tales condemnant, non sunt Judices, sed carnifices.* Ceux qui ont connoissance d'une conjuration contre le Souverain, & ne la sçauroient prouver, ne sont pas tenus de la réveler: & ceux qui condamnent ces gens-là, ne sont pas des Juges, mais des bourreaux.

Devant l'exécution de Mr. de Grounëveld, mon Pere luy envoya demander le Collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il renvoya au Roy : ce fut l'an 1622. & il conçût autant d'indignation contre Stautembourg pour cét attentat, qu'il eût de compassion pour Mr. de Grouneveld, qui fut generalement plaint & régretté.

Cette Conjuration est une des plus grandes qui se soit faite il y a longtemps, si on excepte la Conjuration de Jean Loüis de Fiesque Comte de Lavagne, la Fougade d'Angleterre, & celle d'Alphonso dè la Cueva Marquis de Bedamar, Ambassadeur d'Espagne à Venise, pour perdre cette puissante Ville, & renverser une Republique fondée sur le cours de douze siécles.

FRANCOIS AERSENS SEIGNEUR DE SOMMERDIE ET DE LA PLAATE, ET SA POSTERITE'.

Descri-ption de Mr. Frãçois Aersens.

FRANÇOIS AERSENS étoit le plus dangereux esprit que les Provinces confederées ayent jamais porté : & d'autant plus à craindre, qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours Etrangeres , sous la fausse

& trompeuſe apparence de la franchiſe & de la ſimplicité Hollandoiſe. Il étoit ardent & perſuaſif, & trouvoit des raiſons pour appuyer les plus mauvaiſes Cauſes. Mr. le Prince Maurice ſe ſervit de ſa plume pour parvenir à ſes fins, & pour rendre odieux ceux qu'il vouloit perdre : les Libelles qui couroient de ce temps-là êtans de ſa façon. Tous moyens d'acquerir du bien luy ont toûjours ſemblé honnêtes, & il s'en eſt ſervi toute ſa vie. Il a laiſſé de grands biens, êtant mort riche de cent mille livres de rente : ce qu'on n'avoit jamais veu dans ce pays-là ; Auſſi des richeſſes immenſes paſſent pour des crimes dans une Republique reglée, êtans acquiſes en peu de temps : parce qu'on tient qu'on ne peut devenir puiſſamment riche en un inſtant, & être homme de bien.

Il fut en ſa jeuneſſe avec Mr. du Pleßis Mornay

En ſa jeuneſſe, ſon Pere Corneille Aerſens, qui avoit connû Mr. du Pleſſis-Mornay prez de Guillaume Prince d'Orange, le pria de prendre ſon fils à ſa ſuitte, où il fut quelques années : mais ce Grand Homme qui avoit une ame droite & ſincere, ayant remarqué en pluſieurs rencontres ſes diſſimulations & ſes déguiſemens ordinai-

res, pronoſtiqua deſlors qu'un jour cè ſeroit un grand fourbe.

Puis il fut réſidēt de Hollā-dè à Paris

Ayant donc acquis la connoiſſance de la Langue Françoiſe, & des affaires du Royaume : Levin Calüard, qui réſidoit auprés du Roy Henry IV. pour les Provinces-unies, êtant venu à mourir : le ſieur François Aerſens fils de Corneille Aerſens Greffier des Etats, lüy ſucceda l'an 1598. & ne fut que réſident des Etats à Paris juſqu'en l'an 1609. que la Tréve de douze ans êtant concluë : & le Roy d'Eſpagne ayant traitté avec les Provinces unies, comme avec des peuples libres, il fut rêconnû par le Roy Henry IV. pour Ambaſſadeur.

Il reçoit de grāds bien-faits en Frāce.

Pendant ſon ſéjour en France, qui fut de quinze ans, il reçeut de grands biens-faits du Roy, & même des honneurs : car il fut annobli & fait Chevalier & Baron ; ce qui fut cauſe qu'enſuite il fut reçeu en Hollande entre les Nobles de la Province.

Mais comme c'êtoit un eſprit intriguant & intereſſé, qui avoit des liaiſons & des intelligences avec des Grands de France, dont les Actions êtoient non ſeulement ſuſpectes, mais odieuſes au Roy : il avoit donné de

ſi grands mécontentemens de ſa conduite à Sa Majeſté , & depuis à la Reyne Régente : que ſucceſſivement l'un & l'autre avoient eu un extrême déſir d'être déchargez d'un eſprit ſi artificieux & ſi méconnoiſſant : & que Mrs. les Etats pourvûſſent quelqu'autre de la conduite de leurs affaires en France : ce que toutes-fois Sa Majeſté n'avoit voulu leur témoigner, attendant avec patience ce que le temps feroit en cela pour leur contentement.

Mais comme la Reyne Mere & Mrs. les Miniſtres cherchoient quelque expédient honnête pour ſe deffaire d'une perſonne qui leur étoit ſi deſagréable, il en fournit luy-même un infaillible par ſon extréme avidité d'amaſſer du bien, qui fit connoître publiquement le génie du perſonnage, & qui fit naître à mon Pere au commencement de ſon Employ, l'occaſion de faire ſon apprentiſſage à ſervir Leurs Majeſtez en Hollande, dans un ſujet extrémement ſcabreux, & peut-être ſans exemple.

Le fait eſt : qu'au même temps que Mr. de Refuge fut de retour à Paris de ſon Ambaſſade de Hollande, Mr. Aerſens eut envie de faire un voyage *Mr. Aerſens veut attrapper un preſent de la Cour*

& prend congé de la Reyne Mere pour l'avoir.

en son Pays : duquel ayant obtenu permission de ses Maîtres , il s'avisa d'un moyen pour attraper un grand présent de Leurs Majestez , leur faisant entendre , & à Mrs. les Ministres, qu'il étoit resolu de se retirer tout à fait, & de remettre sa Charge à ses Maîtres, tant pour sa santé que pour ses affaires particulieres , & de s'arrêter d'oresnavant en Hollande : sur quoy ayant été pris au mot avec grande joye, Leurs Majestez luy accordant sa licence avec les honneurs & les ceremonies accoûtumées : Elles luy firent, comme pour dernier adieu, un présent tres-honorable de vaisselle d'argent de vermeil doré, de la valeur de quatorze à quinze mille livres; au moyen de quoy, luy qui avoit tendu son rêts à ce gibier, pensoit être parvenu à sa fin, se promettant par ses Amis, d'être maintenu en cette Charge dont il s'estimoit être seul capable dans les Provinces-unies; D'ailleurs Leurs Majestez croyoient être parvenües à la fin de leurs desirs, qui étoient de luy voir un Successeur : dequoy mon Pere ayant été averti, & de veiller sur ses actions il réconnût aussi-tôt qu'il n'avoit rien moins dans l'ame que de rénoncer à cette fonction :

pour laquelle reprendre il employoit tout ce qu'il avoit d'induſtrie & de crédit; Sur quoy mon Pere eut commandement de Leurs Majeſtez, de faire entendre aux principaux d'entre Mrs. les Etats, qu'il avoit abſolument pris congé d'Elles, & qu'elles auroient tres-agreable qu'ils luy donnaſſent un Succeſſeur: ce qu'ayant fait entendre le plus diſcrettement qu'il luy fut poſſible, & Mr. Aerſens en ayant eu le vent, il ſe laiſſa tellement tranſporter à la violence de ſa paſſion, qu'il voulut Haranguer ſur cela en pleine Aſſemblée de ſes Maîtres, niant avoir pris congé de Leurs Majeſtez: prenant ouvertement à partie leurs principaux Miniſtres, & mon Pere particulierement, comme ayant parlé ſans charge ny pouvoir: ce que Leurs Majeſtez ayant ſçeu, Elles autôriſerent mon Pere d'un commandement exprés de le récuſer en corps, ce qu'il fit le 13. Novembre 1613. par un diſcours ſi puiſſant & ſi fort en réprochant audit Aerſens d'avoir oſé parler irreveremment de Leurs Majeſtez, & de Meſſieurs de leur Conſeil qui êtoient les plus fermes ſoûtiens de la liberté des Provinces confederées, l'accuſant en preſence de ſes Maîtres,

Mon Pere eut ordre de le recuſer en pleine aſſemblée des Etats: ce qu'il fit par un diſcours puiſſant.

d'audace, de legereté en ſes langages ordinaires, d'ingratitude, payant d'inſolence tant de biens-faits dont la France l'avoit comblé : & enfin d'avoir violé le droit des gens, ayant corrompu par argent de ſes Domeſtiques, pour avoir le ſecret de l'Ambaſſade ; que quoy qu'il eût un front d'airain, il ſe trouva lors dans une extraordinaire confuſion.

Mrs. les Etats nommerẽt en ſa place Mr. de Languerac.

En vertu de ce diſcours, Meſſieurs les Etats êlûrent pour leur Ambaſſadeur en France Mr. de Languerac, de la Maiſon des Barons d'Aſpre, qui pendant ſon ſejour à Paris, qui fut fort long, êpouſa une des Sœurs de feu Mr. de Clermont Marquis de Gallerande, Député General de ceux de la Religion.

C'êtoit un eſprit fort doux, & fort ſimple, mais nullement capable de cét employ : car on a remarqué que pendant pluſieurs années qu'il a êté en France, il n'a jamais donné un ſeul avis veritable à ſes Maîtres : leur écrivant ſans diſcernement tous les faux bruits qu'on prend plaiſir de répendre, & leur donnant pour choſes veritables & aſſûrées. Ses dépêches ſuivantes n'êtoient que des refutations des precedentes, ne pouvant diſtinguer le vray

d'avec le faux, ny le vray-femblable d'avec l'impossible. Il écrivoit d'ordinaire aux Etats : *Ie vous avois mandé par mes précedentes*, *que* telles & telles choses *se passoient qui ne se sont pas trouvées vrayes ; Mais il se passe* telle & telle chose *qui est tres-certaine* ; Ce qu'il étoit contraint de rétracter par une Dépêche subsequente. Enfin Mr. de Languerac n'avoit qu'une probité toute nüe, sans aucune suffisance ny capacité : & Mr. Aersens une grande intelligence accompagnée d'artifice & d'interêt.

Mr. Aersens avoit corrompu un Secretaire de mō Pere, pour avoir le secret de l'Ambassade.

Au reste, le reproche que mon Pere luy fit publiquement d'avoir violé le droit des gens en sa personne, étant Ambassadeur du premier Roy de la Chrêtienté, principale Colomne de leur Etat, étoit fondé sur ce que Mr. Aersens avoit corrompu un sien Secretaire nommé du Cerceau, de fort honnête famille de Paris, qui alloit toutes les nuits dans le Cabinet de mon Pere, assez éloigné de son Appartement, & dont en sortant il ne faisoit que tirer la Porte, au lieu de la réfermer à clef, qu'il rédonnoit à mon Pere. Là il coppioit les Dépêches de la Cour, pour les communiquer à Mr.

Aerſens, qui ſçavoit ainſi les plus particuliers ſentimens & intentions de Mrs. les Miniſtres; Auſſi il ſe vantoit continuellement de ſçavoir tout par ſes Amis de France, & d'être auſſi bien averti que le Miniſtre du Roy: dequoy mon Pere étant dans une peine extrême, & ſoupçonnant ce du Cerceau, qu'il réconnoiſſoit être fort âpre à l'argent, & qui ſe tenoit plus leſte que ſes gages ne le portoient: il pria ſes plus intimes Amis, auſquels il confia ce ſecret, de le ſuivre quand ils le rencontreroient par la Ville, pour ſçavoir où il fréquentoit. Peu de jours aprés, Mr. du Colombier Gentil-homme de Bourgogne, lors Capitaine en Hollande: & qui aprés avoir été Gouverneur de Mr. le Prince de Joinville François de Lorrayne, frere aîné de feu Mr. le Duc de Guyſe, eſt mort Gouverneur de S. Quentin: ayant un jour apperçû par la Ville, & ſuivi de loin ce du Cerceau, rapporta à mon Pere qu'il l'avoit veu entrer chez Mr. Aerſens. Cecy, & ce preſent qu'il voulut excroquer de la Cour prouve clairement que Mr. Aerſens ſe ſervoit de tous moyens illegitimes & des-honnêtes pour s'enrichir, & pour parvenir à

ſes fins,

ſes fins. Aprés ce rapport fait par Mr. du Coulombier homme d'integrité réconnûë, & celuy d'un Domeſtique, qui avertit mon Pere qu'il avoit veu la nuit du Cerceau avec une bougie entrer dans ſon Cabinet : on ne douta plus de ſa corruption ; & tout auſſitôt, mon Pere feignant luy être ſurvenu une affaire importante, fit partir du Cerceau en diligence, chargé d'un gros Pacquet à ſon Correſpondant à Paris : où étant arrivé, cét Ami luy ayant reproché ſon Action, & remontré de mieux faire à l'avenir, luy dit qu'il eût à ſe retirer doucement, & qu'il n'en feroit jamais parlé en conſideration de tant d'honnêtes gens à qui il appartenoit : ce qui fait voir le naturel débonnaire de mon Pere, qui quoy que juſtement irrité, aima mieux vaincre ſon reſſentiment, que de le faire éclater en perdant ce jeune homme de bon lieu, qui ſe pouvoit changer avec le temps & avec l'âge.

Mō Pere ayant découvert la trahisō du Secretaire le congédie doucement ſans le faire châtier.

Mais au ſujet de Mr. du Coulombier, je ne puis oublier une choſe fort plaiſante que je luy ay oüi dire à mon Pere en ma jeuneſſe. Etant venu faire un voyage en France l'an 1621. lors du Siege de Montauban, il arriva

Mr du Coulōbier arrive dās une mauvaiſe conjoncture.

mal-hùreusement à Roüen, dans le moment que la nouvelle y vint de la mort de Mr. le Duc de Mayenne Henry de Lorrayne, qui se fit tuer assez imprudemment d'une mousquetade, du côté de Villebourbon. Il ne se peut dire comme cette grosse Ville s'émût tout d'un coup de cette mort, & comme on y menaçoit ouvertement les Huguenots. Dans le plus fort de cette émeutte, Mr. du Coulombier, en débarquant, fut entouré d'une trouppe de Batteliers insolents, qui le prenant pour Héretique parce qu'il venoit de Hollande, le menassoient, les uns de l'assommer & de le mettre en piéces, & les autres de le jetter dans la Mer, l'appellant incessamment maudit Huguenot, bien qu'il fût tres-bon Catholique, & jusqu'à la superstition. Il avoit beau joindre les mains, & dire tout haut son *Pater* & son *Ave*: ces rustres luy disoient: *voyez ce vaurien de Huguenot qui contre-fait l'homme de bien*; Enfin il se dépêtra par miracle des mains de cette trouppe de furieux.

Mr. Aersens est envoyé Ambassadeur extraordinaire en France.

Pour revenir à Mr. Aersens: l'an 1624. il fut envoyé avec deux autres des Etats, Ambassadeur Extraordinaire en France; Et comme Mr. le Cardi-

nal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume : & qu'il ignoroit les mécontentemens que les Miniſtres précedents avoient eus de luy , il en fit état : & le connoiſſant éclairé & intereſſé , il s'en aida pour parvenir à ſes fins.

Monſieur Aerſens eſt mort fort âgé, & a laiſſé un Fils qui s'appelloit Corneille Aerſens comme ſon ayeul. Ce Corneille Aerſens a paſſé pour le plus riche de Hollande, & a été fort connû ſous le nom de Monſieur de Sommerdic. Il étoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il a toûjours parû plus moderé que ſon Pere : & en voicy une marque indubitable.

Mr. de Sommerdic fils de Mr. Aerſens, fort ſage & fort moderé.

Outre qu'il y avoit entre Monſieur François Aerſens & mon Pere , une incompatibilité inſurmontable, par leurs naturels directement oppoſez & differents ; car l'un étoit ouvert , & l'autre diſſimulé : l'un étoit ingénu , & l'autre plein d'artifice ; enfin l'un étoit juſte & droit : qui pour une montagne d'or n'eût pas voulu préjudicier à perſonne, & l'autre eût fait périr cent Innocens pour le moindre interêt ; Ces fâcheuſes rencontres avoient entretenu

entr'eux une grande averſion qui s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer, & qu'ils ont euë toute leur vie l'un pour l'autre. Monſieur Aerſens, par la ſubtilité de ſon eſprit, & pour le grand crédit qu'il s'étoit acquis auprés de Monſieur le Prince Maurice pendant les diviſions de l'Etat, tâchoit continuellement de ſurprendre mon Pere, qui étant fort éclairé, renverſoit toutes ſes ruſes & tous ſes artifices. Ainſi ils furent toûjours Ennemis. Monſieur Aerſens ſe plaignoit que mon Pere s'étoit porté contre luy avec trop de chaleur, & qu'il l'avoit offenſé publiquement de gayeté de cœur : & mon Pere répondoit qu'il n'étoit point réformateur du genre humain, & qu'il n'auroit jamais dit un ſeul mot contre luy, s'il n'en avoit eu ordre tres-exprés de la Cour. Nonobſtant donc cette meſ-intelligence, qui devoit avoir nourri le fils dans l'averſion pour ceux de nôtre nom, Monſieur de Sommerdic pria mon frere de la Villaumaire d'oublier le paſſé : luy diſant qu'il n'étoit pas juſte ny chrétien que les haînes ſe perpétuaſſent, le conjurant d'être de ſes Amis, & qu'il vouloit être le ſien ;

ce qui ne pouvoit partir que d'un tres-bon fonds : & qui prouve que son Ame étoit tres-belle , & semblable à celle de Philippes le bon Duc de Bourgogne : qui payant la rançon de Charles Duc d'Orleans , & le sortant d'une prison d'Angleterre où il avoit veilly , le força par ses bien-faits d'être son Ami , d'Ennemi mortel qu'il étoit auparavant ; Car mon frere étant étranger & sans crédit en Hollande , ne luy pouvoit être bon à rien : & luy , comme un des principaux des Etats , pouvoit fort contribuer à son avancement ; Aussi mon Frere en faisoit un tres-grand état , & se tenoit fort obligé de l'honneur qu'il luy avoit fait de rechercher son amitié : & il ne se contentoit pas d'une réconciliation extérieure , il avoit admis mon frere dans sa confidence , & au nombre de ses intimes ; Car traittant un jour Monsieur de Thou Ambassadeur de France , & Monsieur Estevan de Gamarra Ambassadeur d'Espagne , avec Messieurs l'Admiral d'Obdam , de Beververt , & autres des premiers du Pays , il voulut que mon frere de la Villaumaire fût de cette Illustre Compagnie , & qu'il vît une Fête si

extraordinaire : ne s'étant gueres veu deux Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne manger enſemble à une même table : mais auſſi elle étoit ronde, & l'on s'y plaça ſans ceremonie ; ce fut un peu aprés la paix des Pyrennées. J'ay oüi dire à mon frere qu'il y avoit à ce régal trois buffets de differend vermeil doré.

Ce Mr. de Sõmerdic perd ſon Fils aiſné mal hûreuſem.

Ce Monſieur Corneille Aerſens Seigneur de Sommerdic a laiſſé deux fils, dont l'aîné nommé François, Seigneur de la Plaate, ſe noya paſſant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. retournant chez luy, aprés huict ans de voyages en divers endroits de l'Europe. Il étoit de grande eſperance : & ce fut une cruelle affliction au Pere, qui n'avoit rien êpargné pour le parfaitement bien êlever.

Son ſecõd épouſe la fille de Mr de S. André Montbrũ

Le ſecond fils de Monſieur de Sommerdic nommé Corneille, devenu ſon principal héritier par la mort de ſon frere, & puiſſant en biens, a êpouſé la fille aînée de Monſieur le Marquis de ſaint André Montbrun, qui s'eſt rendu mémorable à la poſterité, par la longue & célebre deffenſe de Candie. Monſieur de Sommerdic a eu auſſi ſept filles, dont trois ſont mariées à

des perſonnes de qualité : & les quatre autres ſe ſont jettées dans une devotion ſuperſtitieuſe avec un tel emportement, qu'elles ont ſuivi le ſieur de Labbadie Miniſtre, comme ſi c'êtoit un Apôtre.

HUGUES GROTIUS PENSIONNAIRE DE ROTTERDAM, AMBASSADEUR DE SUEDE EN FRANCE, ET SA POSTERITE.

Jugement de Mr. Bignon, de Mr. Grotius.

J'AY oüi dire à Mr. Hierôme Bignon Advocat general au Parlement de Paris, l'un des plus Doctes Sujets de ce Siécle, Pere de Mr. Bignon, qui a aussi été long-temps Ad-

vocat general, & de Mr. Bignon Me. des Requêtes & Président au grand Conseil, que Mr. Grotius êtoit le plus universellement sçavant homme qui eût paru dans le monde depuis Aristote.

Il êtoit originaire de la Ville de Delft, grand & puissant de sa personne, & agréable de visage : mais si son exterieur êtoit charmant, son interieur l'êtoit bien davantage. Il êtoit franc, veritable & fidelle, & d'une vertu si solide, que toute sa vie il a fuy & detesté les méchands & recherché l'amitié des gens-de-bien & des illustres, non seulement de son Pays, mais de toute l'Europe, avec lesquels il avoit commerce par Lettres.

Il êtoit Humaniste consommé, bon Poëte Grec & Latin, parlant & sçachant bien toutes les Langues, tant mortes que vivantes, grand Theologien, grand Jurisconsulte & grand Historien. *Description de Mr. Grotius.*

Il avoit leu tous les livres qui ont êtez publiez : & ce qui est admirable, sa mémoire êtoit si prodigieuse que tout ce qu'il avoit lû luy êtoit présent à l'esprit, sans qu'il en eût oublié la moindre circonstance. On remarque

que ceux qui ont grande mémoire n'ont pas toûjours bon jugement : mais il êtoit tres-judicieux en parlant & en êcrivant, possedant au dernier degrê deux qualitez ordinairement incompatibles. J'ay souvent veu Mr. Grotius jetter la veüe un moment sur une grande page d'un volume infolio & sçavoir parfaitement ce qu'elle contenoit.

Amis de Mr. Grotius.

En France il avoit cultivé amitié avec Mr. le President Jannin, avec Mr. le Président de Thou, avec Mr. Bignon Avocat general & avec Mrs. du Puy freres, qui ont êté l'ornement des Lettres en leur temps, & qui sans Magistrature ont êté honorez des plus Grands-Hommes de France & des Pays étrangers, qui cherchoient leur connoissance & leur approbation. Mr. Grotius avoit aussi pour amy particulier Mr. des Cordes Chanoine de Limoges, qui l'assistoit de sa Bibliothéque, tres-ample & tres-curieuse.

Grande amitié de mon Pere avec Mr. Grotius qui le traitte de son mecenas dans ses lettres imprimées.

Comme mon Pere l'avoit secouru dans ses adversitez, il en avoit une grande reconnoissance, ainsi qu'on la peut voir en plus de quatre-vingt Lettres Latines imprimées depuis quelques années, où il le traitte diversement de *Vir illustris, illustrissime, summe, eximie,*

maxime. L'an 1616. il en finit une de Rotterdam, *Vale Vir nobilissime Patriæ tuæ, & bonorum omnium grande præsidium.* Voicy la fin d'un autre qu'il luy écrivit d'Anvers, aprés s'être échappé heureusement de sa prison de Louvestein. *Valé Vir maxime, & quem mihi prope extincto servasti amorem serva renascenti.* Il en commence une autre. *affectum tuum in me Vir illustris quem haud digne exprimam nisi paternum dixero.*

L'an 1632. dans une Lettre qu'il luy écrit d'Amsterdam, parlant de moy, il luy dit, *amo illum, & ob probitatem animi & ingenij felicitatem*; Ce que j'allegue pour montrer que dés ma jeunesse j'ay toûjours fait profession de droiture & de verité : & pour cela je n'ay rien fait dans le monde : car ces qualitez sont incompatibles avec les deffauts necessaires à la Cour : où pour réüssir, il faut necessairement applaudir au vice, & souvent opprimer l'innocence.

Six Lettres àmoy de Monsieur Grotius.

Il y a aussi six lettres imprimées de Mr. Grotius à moy : dans l'une desquelles, pour s'autoriser de ce qu'il m'exhortoit à ne point perdre le temps, il use de ces termes, *Amicus tibi à Patre datus.* Il en finit une autre, en

signant, *amicus tibi cum patrimonio relictus* : & dans une autre il me remercie d'un bon office que je luy rendis en Suede. *Video ex litteris tuis, Nobilißime Maurerij, eundem esse qui fuisti : & tu semper, & ante Pater tuus meaque bona id est honorem & existimationem, quæ semper in summis posui tibi esse cordi, discemus abs te ubi redieris qualis sit illa mundi pars quam sibi frigidus Septentrio seposuit.*

Mr. Grotius estimoit fort les Peres Sirmond & Petau Iesuites : mais grãd Ennemi de l'Ordre

Bien que Monsieur Grotius n'aymât point l'Ordre des Jesuites, qu'il a décrié toute sa vie, il faisoit grand état de quelques Particuliers qui en étoient : & entr'autres des Peres Siremond & Petau. Il m'a dit avoir oüy assurer au Pere Siremond ; qu'il étoit allé à Rome grand Ligueur : mais qu'ayant appris là les artifices de la Ligue, il en étoit revenu Royaliste. Travaillant sur le vieil & le nouveau Testament, il communiquoit ses observations au Pere Petau, les soûmettans à sa censure, comme on le void dans une de ses Lettres *Ad Gallos* de la derniere Edition, adressée *Dionisio Petavio insigni Theologo*. En luy envoyant ses Manuscrits pour en avoir son sentiment, il luy dit, *liceat mihi lumen de lumine ac-*

tendere : permettez-moy d'allumer ma lumiere à la vôtre. Il faisoit aussi tres-grand état des Poësies Lyriques de Mathias Casimir Sarbieski Jesuite Polonois, & disoit de luy, *non solùm æquavit, sed interdùm superavit Flaccum*: qu'il n'avoit pas seulement égallé, mais quelques-fois surpassé Horace. Je parleray plus amplement de cét illustre Pere, en traittant de la Pologne.

Le premier Ouvrage de Mr. Grotius, fut le *Martianus Capella*, qu'il illustra d'observations, & qu'il dédia à feu Mr. le Prince de Condé. Il n'avoit lors que quinze ans : aussi il mit au devant du Livre sa taille-douce, avec ce disthique. *Premier Ouvrage de Mr. Grotius.*

Quem sibi quindenis Astrea sacravit ab annis.
Talis Huguëianus Grotius ora fero.

Il Plaida à cét âge, avec tant d'éloquence & d'applaudissement à la Cour de Hollande, que fort jeune on le fit Avocat du fisc de la Province.

Ses Poësies Latines furent imprimées en un corps par son Frere Guillaume Grotius : où l'on void des Epigrammes à l'honneur de Mr. de Buzanval, & de mon Pere : mais il en manque une, parce qu'il la fit depuis cette impression:

c'êtoit pour mettre au dessus du Tableau de mon Pere, qu'il luy avoit envoyé à Rotterdam, dont il êtoit Pensionnaire.

Docta Tabella refers hominem qui rectius ipse
Magnanimum Regem cujus imago loquens.

Il fit en sa premiere jeunesse onze vers latins sur Ostende, qui est une Prosopopée de cette Ville-là, qui avoit déja souffert un Siege de trois ans; on les attribua à tous les Grands-Hommes du Temps: & les plus doctes les crûrent de la composition de Joseph Scaliger, qui en faisoit de merveilleusement beaux; A la fin voyant qu'ils êtoient generalement approuvez & admirez, il s'en déclara l'Autheur. Ils ont tant de force & de beauté, qu'on sera bien aise de les voir icy, sans avoir la peine de les aller chercher dans ses Poësies.

Vers admirables de Mr. Grotius, sur la longue deffense d'Ostēde.

Area parva Ducum totus quam respicit orbis
Celsior una malis, & quam damnare ruinæ,
Nunc quoque fata timent, alieno ~~illitore~~ in littore resto,
Tertius annus abit, toties mutavimus hostem;

Sævit hyems pelago, morbisque furentibus æstas,
Et minimum est quod fecit iber, crudelior armis
In nos orta lues nullum est si ne funere funus,
Nec perimit mors una semel; fortuna quid hæres?
Qua mercede tenes mixtos in sanguine manes?
Quis tumulos moriens hos occupet hoste perempto
Queritur? Et sterili tantum de pulvere pugna est.

Ils ont êté fort estimez de toutes les Nations: & marque de leur valeur & de leur poids, Mr. de Malherbe, qui admiroit peu de choses, en a fait si grand état, qu'il les a traduits en Vers François.

Trois ans déja passez, théatre de la Guerre
J'exerce de deux Chefs les funestes Cõbats,
Et fais émerveiller tous les yeux de la terre
De voir que le mal-heur ne m'ose mettre à bas.

Ces Vers de Mr. Grotius sont traduits par Malherbe.

A la mercy du Ciel en ces rives je reste,
Où je souffre l'Hyver froid à l'extremité:
Lors que l'Eté revient il m'apporte la peste,
Et le Glaive est le moins de ma calamité.

Tout ce dont la fortune afflige cette vie ;
Pêle mêle assemblé, me presse tellement,
Que c'est parmy les miens être digne d'envie,
Que de pouvoir mourir d'une mort seulement.

Que tardez-vous destins, cecy n'est pas matiére,
Qu'avecque tant de doute il faille décider?
Toute la question n'est que d'un cimétiere,
Prononcez librement qui le doit posseder?

Comme Monsieur le Premier President de Lamoignon, est une Bibliothéque vivante, & qu'il a l'esprit plein de tout ce qui s'est jamais fait de plus beau : il n'a pas manqué de graver ces beaux Vers Latins dans sa mémoire, & je les luy ay entendu réciter souvent avec plaisir ; Et à propos de Mr. de Lamoignon, je diray icy que Mr. Grotius le voyant dés sa jeunesse courir avec tant d'ardeur à la vertu : m'a dit bien des fois, qu'assûrément un jour il seroit l'un des principaux ornemens du Royaume.

Eloge de Mr. le premier President de la Moignon

Ce Grand Homme ne s'est point trompé dans son pronostic : car on doit dire de luy sans aucune flatterie, qu'outre

ſa douceur & ſa débonnaireté, vertus rares en ces derniers Siécles, c'eſt un abîme de Doctrine : & que dans l'Aſſemblée des plus Sçavans il paroît entr'eux dans l'examen de toutes les ſciences, comme un Maître parmy ſes Diſciples, débroüillant les points les plus difficiles & les plus obſcurs, avec une éloquence aiſée, & une facilité admirable.

Mr. Grotius fut un des adorateurs de la prudence & de la vertu de Mr. de Barneveld, & demeura avec tant de fermeté attaché à ſon Parti & à ſes interêts, qu'il fut enveloppé dans ſa ruïne. Mr. le Prince Maurice ſe contenta d'abbatre le Chef du Parti contraire, & Mr. Grotius en fut quitte pour la confiſquation de ſes biens, & pour la perte de ſa liberté : ayant êté condamné à une priſon perpetuelle : & pour cét effet, fut renfermé dans le Château de Louveſtein prés de Gorcum. *Mr Grotius fut un des Adorateurs de Mr. de Barneveld.*

Pendant cette priſon, ma Mere Genoiſe d'extraction, de la Maiſon des Madelenes du côté paternel, & du côté maternel de celle des Franzone, de laquelle il y a preſentement un Cardinal, mourut à la Haye l'an 1620.

& fut enterrée dans la grande Eglise; Mr. le Prince Maurice, Mr. le Duc de Simmeren, Mr. le Prince, & Madame la Princesse de Portugal, Mr. le Comte de Culembourg, Mrs. les Etats generaux, Mrs. les Etats de Hollande, tous les Corps de Justice & de Ville assisterent au Convoy avec les Ambassadeurs & Ministres des Princes Etrangers, & tous les Officiers des Troupes Françoises : ce qui êtant venu assez tard à la connoissance de Mr. Grotius, à cause de sa détention, il êcrivît une grande Lettre de consolation à mon Pere, qui commence ainsi. *Debeo hoc meis malis, Illustrissime Maurerij, quod aliena mala serius ad me perveniunt.* J'ay cette obligation à mes mal-heurs, d'apprendre plus tard que les autres les mal-heurs qui arrivent à mes Amis. C'est une piece fort longue, qui a êté fort estimée, & qui doit plûtôt passer pour un Traitté parfait de consolation, que pour une Epître. Il luy envoya en même temps une Inscription pour mettre sur le Tombeau de ma Mere.

Epitaphe de ma Mere, de la façõ de Mr. Grotius.

Maria Magdalena corporis animique laudibus eminentissima vixit annos XXXV. in conjugio viginti.

Rara in Deum pietate, obsequio in maritum, charitate in liberos, quæ utriusque sexus senos peperit. Decem sibi reliquit superstites ut semper vitę emendatissimæ, ita constamtissimi transitus exemplum præbuit. xij. Nov. 1620.

Beniaminus Auberius Maurerius, Assessor Sanctioris Consilij Regis Christianissimi ejusdem ad ordines fœderatos Belgij Legatus coniugi optimæ, dulcissimæ, ac in perpetuum desiderandæ.

Mais comme mon Pere ne pouvoit esperer ce bon office d'une personne affligée, & qui êtoit en prison, il s'adressa à Mr. Daniel Heinsius, qui luy envoya cette Epitaphe qui a êté gravé sur un grand marbre noir.

Epitaphe de ma Mere, que fit Monsieur Heinsius.

DEO OPTIMO MAXIMO & æternę Memoriæ.

Mariæ Magdalenæ coniugis carissimæ, matris dulcissimæ, piissimæ, undecim liberorum parentis. Quorum novem una cum Patre superstitibus mœrorem de se ac desiderium reliquit. Matronę ad exemplum natæ, cum incomparabili coniugis luctu, qui ex ea nil nisi morte doluit, cum Maria & Beniamino, primogenitis hic conditæ, ac sitæ, in futuræ resurrectionis spem cum uberrimis lacrimis. P. C.

Beniaminus Auberius Maurerius As-

fessor sanctioris Consilij Regis Christianissimi, ejusdemque ad ordines fœderatos Belgij Legatus. Nata 7. Maij 1581. Extincta 12. Novemb. 1620.

Mr. Grotius êtoit êtroitement gardé dans ce Château de Louvestein, où il n'avoit d'autre consolation que la compagnie de sa femme, & quantité de Livres qu'on permettoit à ses Amis de luy prêter; on luy en envoyoit un grand coffre tout plein, qu'il renvoyoit aprés les avoir dévorez: & ce fut pendant cette Prison qu'il traduisit Stobée; Mais elle ne dura que deux ans ou environ: en ayant été hûreusement delivré par le conseil & par l'industrie de Marie de Regelsberg sa femme, qui ayant remarqué que ses Gardes, aprés s'être lassez d'avoir souvent visité & foüillé un grand coffre plein de livres & de linge qu'on envoyoit blanchir à Gorcum Ville voisine de là, le laissoient passer sans l'ouvrir, comme ils faisoient dabord: elle conseilla à son mary de se mettre dans ce coffre, ayant fait des des trous avec un virebrequin à l'endroit où il avoit le devant de la tête, afin qu'il pût respirer, & qu'il n'êtouflât point. Il la crût, & fut ainsi

Il en sort dans un coffre, par le conseil de sa femme.

porté à Gorcum chez un de ſes Amis, d'où il alla à Anvers par le chariot ordinaire, ayant paſſé par la place publique déguiſé en Menuiſier, ayant une reigle à la main.

Cette femme adroitte feignoit que ſon mary êtoit fort malade, afin de luy donner le temps de ſe ſauver, & pour ôter le moyen de le recourre : mais quand elle le crût en Pays de ſeureté, elle dit aux Gardes en ſe mocquant d'eux, que les oyſeaux s'en êtoient envollez. Dabord on voulut proceder criminellement contr'elle, & il y eût des Juges qui conclurrent à la retenir priſonniere au lieu de ſon mary : mais par la pluralité des voix elle fut élargie & loüée de tout le monde, d'avoir par ſon eſprit redonné la liberté à ſon Mary.

Conte plaiſant que me fit la Reyne Mere au ſujet de Mr. le Cardinal de la Valette & de Madame Grotius.

Madame Grotius êtoit d'une groſſeur prodigieuſe : & à ſon ſujet il ne faut pas oublier de mettre icy une choſe fort plaiſante que la Reyne Mere me dit un jour à S. Germain à ſon dîner, où Madame la Comteſſe de Braſſac ſa Dame d'honneur, tante de Mr. le Duc de Montauzier, du nom de Ste. Maure, m'avoit mené ; Qu'une fois que Madame Grotius êtoit aſſiſe

au Cercle (car elle y alloit quelques-fois quand ſon Mary fut Ambaſſadeur de Suede) Mr. le Cardinal de la Valette , fendant la preſſe pour s'approcher , & enviſageant de loin cette groſſe femme qu'il ne connoiſſoit point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille, qui êtoit cét Ours aſſis auprés de la Reyne : à quoy ayant répondu , c'eſt ma Mere , Monſieur : car il s'êtoit juſtement adreſſé à Mademoiſelle Grotius nommée Cornelia. Confus de cette horrible mépriſe, le viſage plus rouge que ſon habit , & tout grand qu'il êtoit, il fit le plongeon dans le Cercle, & ſe retira auſſi-tôt hors de là , attendant que le Cercle fût levé , pour faire part de ſon avanture à la Reyne.

Mr. Grotius delivré de Priſon, va à Paris, fait ſon Apologie, & de ceux de ſon party, en Latin.

Mr. Grotius s'êtant ſauvé de priſon, & s'en allant d'Anvers à Paris , compoſa en chemin cette belle Silve , qu'il adreſſa à feu Mr. François de Thou , pleine de regrets de la mort de Mr. le Préſident ſon Pere, où il dit entr'autres choſes qu'il eût été conſolé de ſa diſgrace , s'il l'eût retrouvé en vie : & que la fortune , *dextram dextræ ſociare dediſſet*. Dans cette Silve il parle de ſon évaſion , dont il donne tout l'honneur à ſa Femme, en ces mots que j'ay retenus:

Il fait en chemin ſa Silve à Mr. François de Thou.

Nos multum debere fatemur conjugio & finit par dire l'injuſtice qu'on luy a faite en violant les Loix du Pays en ſa perſonne.

Et proculcatas in noſtro corpore Leges.

Il y a plus de cinquante-cinq ans que je ne l'ay veuë : ainſi je n'en ay retenu que ces lambeaux : mais c'eſt une des plus belles pieces qui ſoit jamais ſortie des mains de Mr. Grotius.

Mr. Grotius êtant arrivé à Paris avec pluſieurs lettres de récommandation que mon Pere luy envoya pour Mrs. les Miniſtres, ils luy firent donner par le Roy, en conſideration de ſon mérite & de ſon ſçavoir, une penſion de trois mille livres dont il a vêcu quelques années à Paris, ne tirant pas un ſol de ſon bien. Pour ce qu'encor que Mr. le Prince Maurice fût mort, & que le Prince Henry Frederic fût de ſes amis, il n'oſoit par politique le faire remettre en poſſeſſion de ſes biens confiſquez, de crainte d'offenſer le party qui êtoit demeuré le plus fort. *Mr. Grotius a une penſion du Roy de mille écus, dont il vit.*

Monſieur Grotius, aprés avoir rémercié ſes bien-faiteurs, & veu ſes amis, publia ſon Apologie en Flaman, & puis il la traduiſit en Latin; Elle eſt non ſeulement pour luy, mais auſſi pour *Mr. Grotius fait ſon Apologie, & de ceux de ſon party.*

Mr. de Barneveld & pour tous ceux de ſon Parti. Il la dédia aux Etats de Hollande & de VVeſtfriſe, autrement Nort-hollande, avec ce Titre, *Apologeticus eorum qui Hollandiæ VVeſtfriſiæ viciniſque Nationibus ex Legibus præfuerunt ante mutatam apud nos Rempublicam*, où l'on peut récourir pour voir le détail des injuſtices qu'il dit luy avoir été faites, & à ceux de ſon Party.

Il dédia ſon Livre de la Religiõ Chrêtienne à Mr. Bignon.

Pendant ſon ſéjour à Paris il traduiſit en Proſe Latine ſon Livre de la verité de la Religion Chrêtienne, qu'il avoit fait en Vers Flamands en faveur des Matelots qui font les voyages des Indes, pour les divertir à chanter une Poëſie ſi pieuſe, & le dédia à Mr. Hierôme Bignon Advocat general en Parlement : & le commença ainſi. *Identidem à me quærere ſoles, vir & de patria, & de litteris, ac de me etiam optimè merite Hieronime Bignone.*

Il fait ſon Livre De jure pacis & Belli, qu'il dédie au Roy.

Ce fut à Paris qu'il compoſa ce grand Ouvrage *De iure pacis & Belli*, qu'il dédia au feu Roy, qui ne luy en donna aucune récompenſe, pour n'avoir point de Patron auprés de Sa Majeſté qui aimât les belles Lettres, & qui fit état d'un travail de telle importance.

Aprés avoir été dix ans ou environ à Paris, sa pension luy fut rayée par Mr. le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit l'Etat : ce qui l'obligea d'aller chercher du pain autre part l'an 1631. Ce fameux Ministre fit une grande faute de laisser sortir de France un si sçavant homme, pour une pension si modique ; Un autre qui eût aimé les belles Lettres & les Sciences, eût pris plaisir de l'y attirer & retenir par des bien-faits qui eussent été tres-bien placez. Cela prouve que Prioleau, quoy que fourbe notable, a bien connû l'un des foibles de ce Cardinal, & qu'il a dit vray dans son Histoire, où il use de ces termes en parlant de luy, *Primum Abbas, deinde Episcopus, infelix Concionator, Sorbonicis chimeris mentem pastus, politioris Litteraturæ rudis.* Et ce qui étoit étonnant : ce Cardinal laissoit sortir du Royaume le plus sçavant homme de l'Europe, pour faire le ménager, grimelinant une petite somme : & cependant il donnoit plus de quatre-vingt mille livres de pension par an à divers Poëtes, entre lesquels il y en avoit de tres-mediocres, pour le loüer sans cesse, & pour parler de luy comme d'une Divinité visible. Sur cela

Prioleau a dit vray de ce Cardinal dãs son Histoire Latine.

Le Cardinal donnoit quatre-vingt mille livr. de pension à des Poëtes, & l'ôte à un Sçavant.

Mr. de Bautru, aprés la mort de Mr. le Cardinal, disoit fort agréablement qu'il luy étoit aisé de prouver par plusieurs passages authentiques, que Mr. le Cardinal de Richelieu étoit un Dieu: car comme pour appuyer une opinion orthodoxe en Theologie, on allegue des passages de la sainte Ecriture, & des Peres de l'Eglise, il citoit plusieurs endroits de Chappellain, de l'Estoille, de Boisrobert, de Benseradde, & d'autres où il étoit traitté de Divinité: comme dans ce Sonnet que Mr. de Benseradde a mis au devant de sa Cleopâtre, qu'il fait parler.

Ie reviens des Enfers d'une démarche grave,
Non pour suivre les pas d'un Cesar, mais d'un Dieu:
Ce que je refusay de faire pour Octave
Ma generosité le fait pour Richelieu.

Puis Mr. de Bautru concluoit comme dans l'Ecolle: *Ergo*, le Cardinal est Dieu.

Pour retourner à Mr. Grotius, que la faim avoit fait quitter Paris, il se retira dabord à Hambourg. Son Livre *De jure Pacis & Belli* étoit lors en grande estime par toute l'Allemagne, où le Roy Gustave de Suede l'ayant lû

& admiré, il resolut de se servir de l'Autheur, qu'il croyoit un grand politique à cause de cét Ouvrage : & le Chancelier Oxenstern, premier Ministre de ce Conquerant, le fortifioit dans ce dessein, faisant un merveilleux état de son Ouvrage *De jure Pacis & Belli*, qu'il feüillettoit incessamment ; Mais ce Prince ayant été emporté à la Bataille de Lutzen l'an 1632. Mr. Oxenstern suivant son inclination, & le dessein du feu Roy Gustave, le nomma pour aller Ambassadeur en France.

Mr. Grotius destiné Amdassadeur en France : ce qui déplût fort à Mr. le Cardinal.

Ce choix déplût fort à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui vid un homme revenir triomphant dans le Royaume où on luy avoit refusé la subsistance; car on ne peut s'imaginer quelle êtoit la réputation du nom Suedois en ce temps-là, & quelle êtoit la terreur de leurs Armes par toute l'Europe. Le Cardinal, pour détourner ce coup, fit tous les efforts imaginables prés du Chancelier Oxenstern pour luy faire changer de résolution, & qu'il luy plût envoyer tel autre qu'il luy plairroit en sa place.

Ainsi Mr. Grotius qui êtoit arrivé aux Portes de Paris jusqu'à S. Denys,

y demeura jufqu'au retour d'un Courrier dépêché en Allemagne vers le Chancellier Oxenftern, pour fçavoir fa derniere réfolution là-deffus; Mais s'étant rendu inexorable, on fut contraint de le recevoir. Mr. le Maréchal d'Eftrée eut ordre exprez de l'aller querir à S. Denys dans les Carroffes du Roy, & de le conduire dans Paris avec les honneurs & céremonies accoûtumées : & enfuite Mr. le Duc de Mercœur, depuis Duc & Cardinal de Vandôme, le mena à l'Audiance du Roy.

Mr. le Chācelier Oxēftern eft inexorable.

Cela fit un fort grand dépit à Mr. le Cardinal de Richelieu : mais il fallût qu'il avallât cette couppe, & qu'il honorât un homme qu'il avoit fi fort mêprifé. Il eût encor plus de déplaifir quand il vid Mr. le Chancelier Oxenftern opiniâtré à le laiffer Ambaffadeur ordinaire à Paris, où il a été prés de douze ans, fans avoir jamais eu aucun êgard à toutes les prieres que Mr. le Cardinal luy faifoit faire par tous les Envoyez, Réfidents & Ambaffadeurs de France, qui avoient tous à la tête de leurs inftructions, de folliciter le rappel de Mr. Grotius. Ce Miniftre enflé de la confideration où êtoient les Armes de Suede, fe rendit inexorable

Mr Grotius demeure Ambaßadeur à Paris, où il a été 12. ans.

& inflexible, comme Ænée dans Virgile, *Mens immota manet lachrymæ volvuntur inanes*; Mais Mr. le Cardinal de Richelieu digera doucement toutes ces pillules : ayant besoin, dans les guerres qu'il avoit entreprises, de l'assistance des Suedois en Allemagne, qui faisoient diversion des armes de l'Empire, qui autrement nous fussent tombées sur les bras.

Mr Grotius pendant son sejour ne vid point Mr. le Cardinal de Richelieu, sous un prétexte frivol

Mr. Grotius, pendant son séjour en France ne vid point Mr. le Cardinal de Richelieu, sous ce beau prétexte, qu'il ne donnoit point la main aux Ambassadeurs : disant que quoy que les Princes Catholiques souffrissent cét orgueïl par la defference qu'ils avoient pour la Cour de Rome : que la Couronne de Suede, qui en êtoit indépendante, ne devoit pas souffrir ce mépris, si préjudiciable à sa dignité. Ainsi, par un ahûrtement inconcevable, & pour mieux m'expliquer, par une opiniâtreté Hollandoise, il ne voulut point se réconcilier avec ce puissant Ministre, quoy qu'il en eût un tres-grand besoin pour le bien de ses affaires particulieres, & ne traittoit qu'avec les Ministres subalternes, c'est à dire avec Mrs. Bouteiller, de Cha-

vigny, de Bullion, & autres.

Les Ministres de Charentō qui avoiēt refusé leur communion à Mr. Grotius, le voyant Ambassadeur, la luy offrēt mais il la refuse fiérement.

Il faut dire en ce lieu, que Monsieur Grotius étant arrivé à Paris aprés son évasion du Château de Louvestein : les Ministres de Charenton, suivant la coûtume ordinaire des hommes de ne point faire état des malhûreux, & de les abandonner dans leurs infortunes, & parce qu'ils le croyoient de l'opinion d'Arminius, condamnée par le Synode de Dorderect, ne le voulurent pas recevoir à leur communion : ainsi il s'abstint d'aller entendre leurs Prêches, se contentant de faire tous les Dimanches des Prieres avec sa famille. Mais ces Ministres, quand il fut Ambassadeur de Suede, ayant consideré que ce leur seroit un grand honneur qu'un Ambassadeur d'une Couronne si considerable assistât à leurs Assemblées, luy deputerent un Ministre de leur Corps, avec des Anciens du Consistoire, pour le prier d'honorer leurs Sermons de sa presence : luy disant que les Lutheriens même étoient admis depuis peu à leur communion, par acte du dernier Synode de Charenton ; Mais il leur répondit fiérement que l'ayant négligé étant particulier & fugitif, il

les négligeroit à ſon tour, êtant Ambaſſadeur. Effectivement il ne voulut jamais aller à leurs Prêches : mais il en faiſoit dire à ſa maiſon. Les Dimanches au matin, un Miniſtre Suedois prêchoit, nommé le Docteur Ambreus Lutherien tres-opiniâtre : & les aprêdinées il en faiſoit prêcher un autre nommé Mr. d'Or, attaché aux opinions de Calvin. Ces Miniſtres, & ſur tout Ambreus, au lieu d'expliquer purement & ſimplement la parole de Dieu, ſe jettoient à corps perdu dans la controverſe avec tant de paſſion & de violence, que leurs Sermons n'êtoient pleins que d'invectives, dont Mr. Grotius s'êtant enfin laſſé, les exhorta d'expliquer l'Evangile, ſans bleſſer la charité chrêtienne; Sur quoy le Docteur Ambreus luy dit qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ce que Dieu luy inſpiroit: & Mr. Grotius luy ayant enfin ordonné, ou de s'abſtenir de dire des injures, ou de ne plus prêcher: cét Ambreus le quittant en colere, & deſcendant le degré, diſoit en grondant que c'êtoit une choſe êtrange que l'Ambaſſadeur de la Couronne de Suede voulût fermer la bouche au ſaint Eſprit; ce que Mr. Grotius me conta,

Le Docteur Ambreus & Monſieur d'Or, qui prêchent au Logis de Mr. Grotius, ſe déchirent ſur les opinions de Luther & de Calvin.

crévant de rire, & me disant que cét Ambreus se plaignoit par tout qu'il fermoit la bouche au saint Esprit, parce qu'il vouloit l'empêcher de dire des injures à son prochain.

L'animosité des Lutheriës cõtre les Calvinistes est cause de la lõgue deffense de Stetin.

Sur l'animosité de ces deux Ministres, on doit dire icy que les Lutheriens détestent cent fois plus les Calvinistes que les Catholiques, parce que les Calvinistes se sont separez d'eux : comme la plus-part des Catholiques & des Religieux même haïssent plus les Héretiques qui ont divisé l'Eglise, que les Juïfs, les Turcs, & les autres Infidelles. Cette grande aversion se remarque dans les Villes où les trois Religions chrêtiennes se prêchent publiquement : comme à Dantzic, où les Catholiques vivent en paix, les Lutheriens & les Calvinistes qui se déchirent les uns les autres, les souffrans fraternellement ; Et cette aversion mutuelle qui est entre les Lutheriens & les Calvinistes est cause de la longue & opiniâtre résistance des Habitans de Stetin, qui êtans Lutheriens passionnez, ont craint que Mr. l'Electeur de Brandebourg qui est Calviniste, ne les forçât dans leur Religion, & d'être sous la puissance d'un Prince qui professe une

une foy qui leur est en horreur, n'y ayant rien de plus puissant sur les esprits que le motif de la Religion, comme on l'a veu par les guerres civiles de France & des Pays-Bas; Sur quoy un ancien Poëte, à propos du sacrifice d'Iphigenie, s'êcrie assez justement. Tant la Religion a pû causer de maux dans le monde. *Tantum Religio potuit suadere malorum.*

Mr. Grotius fait une Dissertation contre la Perrere.

Pendant cette longue Ambassade de douze ans Mr. Grotius fit divers Ouvrages, entr'autres une dissertation Latine contre le sieur de la Perrere, qui avoit fait un Ecrit des Préadamites. Cette dissertation est intitulée *De origine gentium Americanarum Dissertatio*, où il enseigne que les peuples d'Amerique ne sont pas fort anciens: & qu'ils sont venus d'Europe, ou par la jonction des terres, ou par quelque tempête: *Nisi*, dit-il, *quis Præadamitas esse dixerit, ut nuper quidam in Gallia somniavit.* Mais un certain Docteur nommé Laëtius des Pays-bas, ayant écrit contre luy, il fit une seconde Dissertation intitulée *De origine gentium Americanarum Dissertatio altera*, où il réfute amplement Laëtius; & parce que ce Laëtius nourrissoit une barbe épaisse

Et un autre sur le même sujet contre Laëtius.

& longue à la Capucine pour s'attirer le respect, il le fit graver au devant de sa Dissertation avec sa grande barbe, & ajoûta au bas, sans le nommer, *Adversus obtrectatorem opaca bonum quem facit barba.* Quelques jours aprés, pour se divertir, il fit un Disthique contre ce Laëtius, qu'il disoit n'écrire pas bien en Latin. Il me le recita, & je l'ay retenu.

Laëtius haud latius satis est, nec scribere cessat
Latius, ut sileat Latius est satius.

Mr. Grotius s'amuse à faire des Commentaires sur toute l'Ecriture S. & deviët soupçonneux, se deffiant de Mrs. Dupuy ses meilleurs amis.

Pendant cette Ambassade de douze ans il s'occupa principalement à faire des observations sur le vieil & sur le nouveau Testament : ce qui l'obligeoit de s'ensevelir dans les Livres : & par consequent, voyant peu de monde, il se rendit sauvage & soupçonneux plus que de coûtume, se deffiant de ses meilleurs & plus fidelles amis, comme de Mrs. du Puy, qu'il s'imagina qu'ils le venoient voir pour l'épier, & pour rapporter ses sentimens à Mr. le Cardinal de Richelieu, qu'il haïssoit fort, pour le mépris qu'il avoit fait de luy.

Il se deffie aussi de moy,

Je ne pûs éviter moy-même, non plus que ces Messieurs, ces soupçons

mal fondez, qu'il ne me prît aussi pour un espion dans une occasion où j'avois pris grande peine à le servir. Voicy le fait. Mr. le Prince Palatin de Suede Charles Gustave fils de la Princesse Catherine, sœur du grand Gustave, cousin germain de la Reyne Christine, qui se démît depuis de la Couronne de Suede en sa faveur, & qui est Pere du Roy de Suede d'aujourd'huy, êtoit venu en France, & sortoit de l'Academie de Mr. de Benjamin, où il s'êtoit mis par mon conseil, à cause de la médiocrité de son train, pour un Prince héritier présomptif d'un Royaume lors si considerable. Dans cette Academie il fit une amitié particuliere avec Mr. le Marquis de Bréval, frere aîné de Mr. l'Archevêque de Paris, qu'il disoit être le plus sage qui fût dans cette Academie. Ce Prince s'en retournant en Suede par Roüen, il fut coucher à Poissy un jour de S. Jean qu'il y avoit au soir des feux allumez par la Ville. Il survint une dispute entre quelques Habitans & ceux de sa suitte, dans laquelle êtoient quelques Seigneurs Etrangers, entr'autres Mrs. les Comtes de VValdek, si je me souviens bien,

dans une affair où je l'avois bien servi & où il me mit en peine.

Ces Bourgeois, ou yvres ou imprudents tirerent quelques coups d'armes à feu, dont un valet de pied de Mr. Grotius fut bleſſé d'un coup de fuſil, & Mr. de Polhelm Réſident de Madame la Landgrave de Heſſe, d'un coup de piſtolet : étant la coûtume des Allemands, & autres peuples du Nord, de conduire quelques lieuës ceux qui s'en vont; Comme on ne s'étoit point plaint à la Cour de cette inſulte, on n'en avoit fait aucune juſtice. Mr. Grotius entendoit qu'on la fiſt, & qu'on dévinât ce déſordre. En ce temps-là, étant allé chez luy, où ſe trouverent quantité d'Etrangers qualifiez, il menaçoit hautement, & diſoit que les Barons d'Avaugour, & de Rorté, qui étoient lors en Suede pour les affaires du Roy, n'avoient qu'à ſe bien garder, puiſqu'on avoit penſé aſſaſſiner le Prince, ſans qu'on en eût fait la moindre ſatisfaction. Je l'aſſûray fort qu'on ne ſçavoit rien de cela à la Cour, & je m'hazarday de luy dire que s'il vouloit j'en advertirois Mr. le Cardinal de Richelieu, qui étoit à la Frontiére de Picardie lors du Siege de Hesdin; ce qu'ayant fait, je reçûs trois jours aprés un gros pac-

quet adreſſant à Mr. le Chancellier Seguyer : & ſon Eminence me mandoit par Mr. Citoys ſon Medecin, à qui je m'êtois adreſſé, que je le rendiſſe à Mr. Grotius : êtant ordonné à Mr. le Chancellier de faire une juſtice exemplaire : mais avec ordre de dire à Mr. Grotius, que lors qu'il auroit à ſe plaindre, il s'adreſsât promptement, & droit à ceux qui avoient la conduite des Affaires Etrangéres.

Je croyois avoir fait des merveilles, & devoir être divinement reçû, ayant ſi bien réüſſi. Quand, voulant rendre ce pacquet à Mr. Grotius, il me dit, ayant l'eſprit plein de penſées qui le travailloient, & avec un viſage tout émû : qu'on fit juſtice ſi on vouloit, mais qu'il ne ſe chargeroit pas du pacquet; J'eus beau luy dire, & luy montrer l'ordre que j'avois de le luy remettre en main propre, il demeura aheurté à ne le point recevoir.

Jamais homme ne ſe trouva plus empêché que je le fus dans cette occaſion : car je me perdois, renvoyant ce pacquet à la Cour, où j'euſſe êté accuſé d'avoir donné legerement une fauſſe Allarme, quoy que je mandaſſe la verité de l'affaire, & la bigearrerie

du perſonnage : d'autre côté, je n'avois point ordre de donner ce pacquet à Mr. le Chancellier ; Enfin, aprés avoir un peu balancé, je trouvay que des deux inconvenients il falloit éviter le moindre : & que le plus expédient & le moins dangereux êtoit de le rendre à Mr. le Chancellier : ce que je fis un jour comme il alloit ſceller, & me retiray aprés luy avoir dit que c'êtoit un pacquet de la Cour que j'avois à luy rendre. Auſſi-tôt Mr. le Chancellier envoya querir Mr. le Lieutenant Criminel Tardieu, qui informa ſi bien de cette inſolence, réduiſant les Habitans de Poiſſy à récourir à la miſericorde de Mr. Grotius, qu'il réconnût auſſi-tôt qu'il avoit eu grand tort de m'avoir traitté de la ſorte. Il m'envoya invitter à dîner, & me dit dabord en preſence de pluſieurs autres qu'il avoit auſſi priez : que j'êtois le meilleur, le plus effectif, & le plus officieux des hommes : & adjoûta qu'il n'avoit pû ſe charger de ce pacquet, ne ſçachant pas ce qu'il contenoit : & que les perſonnes publiques comme luy ne devoient jamais prendre des pacquets fermez adreſſant à d'autres, ſans ſçavoir ce qui êtoit dedans : dont il

ne me dit aucun mot quand je luy portay. Il avoit ſongé à loiſir cette raiſon politique, & trouvé cette mauvaiſe excuſe pour couvrir ſon humeur ombrageuſe, qui êtoit l'un de ſes deffauts : mais il n'y a perſonne au monde qui ne ſoit ſujet à quelque foibleſſe.

Quand Mr. le Cardinal de Richelieu mourut, un Mercredy à midy l'an 1642. le 4. Decembre, il me dit l'aprêdinée du même jour, *non illum refodiam.* Il fit ſon Epitaphe, où il y avoit entr'autres choſes, *Chriſtianos Principes mutuis armis, & odijs exercuit. Aulam homoncionibus replevit, Luſit Europam.* Ce mot *homoncionibus* êtoit placé, à ſon dire, pour Mr. Dupont de Courlay, dont la taille êtoit contre-faitte : & particulierement pour Mr. de Noyers, qui êtoit voûté, baſſet, & de mauvaiſe préſence.

Quand Mr. le Cardinal Mazarin eût ſuccedé à Mr. le Cardinal de Richelieu dans le Gouvernement de l'Etat, il fit ce Diſthique ſur luy, qu'il me récita, & que voicy :

Vt domuit Gallos Romanus Iulius armis
Romanus Gallos Iulius, arte domat.

Diſthique que fit Mr. Grotius ſur Mr. le Cardinal Mazarin

& me dit que par ce mot *arte*, il vouloit dire, par fourbe.

Le Chãcellier Oxẽstern ne se soucie plus de Mr. Grotius.

Aprés la mort de Mr. le Cardinal de Richelieu, Mr. le Chancellier Oxenstern ne se soucia plus de conserver Mr. Grotius, & il s'étoit fait un point d'honneur de le laisser en France pendant la vie de ce Ministre, qui sollicitoit continuellement son rappel. Ce Chancellier avoit consideré trop tard que cét Ambassadeur s'étoit retiré de la societé des vivans : & que passant les jours entiers, & la plus-part de la nuit avec les morts, pour composer des œuvres en Theologie, il ne luy pouvoit mander que des nouvelles du Pont-neuf en beau Latin; Ainsi : entiérement dégoûté de luy, il dépêcha extraordinairement en France le Sr. de Cerisantes, qui faisoit tout à la Cour sans rien communiquer à Mr. Grotius, soit qu'il en eût ordre, soit que s'abandonnant à son humeur trop altiére : il voulût faire voir en France qu'il avoit seul le secret & la confiance de la Cour de Suede. Ce mépris si manifeste ne pût être digeré par Mr. Grotius : qui pour cela demanda la permission de se retirer, surquoy il fut pris au mot. Cérisante avoit tort de proceder si fiérement & si ingrattement: car, à ma priére Mr. Grotius luy avoit donné des Lettres de récommandation

à tous ses amis de Suede, où il alloit chercher de l'employ.

Mais comme le Sr. de Cérisante a fait parler de luy dans le monde, les Lecteurs seront bien aises que j'en dise ce que j'en sçay, l'ayant connû plus particuliérement que personne. Il s'appelloit Marc Duncan, & êtoit natif de Saumur, fils d'un Docteur célébre en Medecine, de même nom, Ecossois de nation, Gentil-homme d'extraction, mais encor plus noble par ses vertus qui êtoient grandes, que par sa naissance. Il se donna ce nom de Cérisante. Il êtoit tres-beau, tres-bien fait de sa personne, & il avoit tant d'esprit & de valleur, qu'il se faisoit estimer par tout: mais sa vanité & son ambition déméſurée ont souvent ruïné son avancement. Il avoit un génie tout particulier à la Poësie Latine: faisant des Vers en cette Langue qui tenoient des plus excellents de l'Antiquité. Comme son Pere êtoit de mes Amis: que je logeois chez luy en ma jeunesse, & que je faisois grand état de son sçavoir & de son mérite, j'ay rendu à son fils beaucoup de bons offices; Dabord, par le moyen de Mr. le Baron de Chandolan oncle paternel de Mr. le Marquis de la

Vie de Cérisante

Sa qualité.

Son Pere excellent homme.

Portrait de Cerisante.

Ie le plaçe chez Mr. du Vigean, où il est Précepteur du Marquis de Fors.

Boulaye tous deux du nom d'Eſchalard, qui étoit un des Cavaliers le plus aymable & le plus parfait que j'aye jamais rencontré, & qui étoit fort de mes amis, je le plaçay chez Mr. le Marquis du Vigean, & fut Précepteur de Mr. le Marquis de Fors ſon fils aîné, qui promettoit extrémement de luy. Quand ce Marquis fut en âge de ſervir le Roy, il eût le Regiment de Navarre. Cériſante, qui étoit naturellement brave, & qui deſiroit faire parler de luy dans le monde, voulut ſuivre la guerre; Et comme il avoit tout crédit auprés de ſon Maître, il luy donna la Lieutenance de ſa Compagnie, & ſe trouva avec luy à la Bataille de Thionville l'an 1639. L'année ſuivante, le Marquis de Fors ayant été tué au Siege d'Arras, & Cériſante ne voulant pas demeurer dans ce Regiment, où un autre Meſtre de Camp ne l'auroit pas ſouffert commander ſi abſolument que ſous ſon Diſciple, il vendit ſa Charge deux mille écus, dont il vêcût quelque temps. Il fit la Relation du Combat de Thionville & du Siege d'Arras en fort belle Proſe Latine, où parlant du General Bek, qui traitta fort mal Mr. de Feuquieres ſon Priſonnier,

il dit : *Quippe vir rusticus, & ferox nihil Vrbanitatis habebat.* Il se vante qu'à Arras, dans une peur panique qu'eurent les Trouppes, il soûtint seul l'effort des Espagnols sur une Digue, se comparant à Horatius Cochles, en ces termes. *Inventus est tamen qui hostes sisteret*, & dit que Mr. le Marêchal de Grammont le dégagea : *Accurit cum Equitibus aliquot Gramontius auxilium leve si numerum spectes si fortitudinem Viri certe maximum.* Quand il parle du Marêchal de Rantzau, dont le Quartier fut forcé, & que ses gens emportoient dans un Linceul, ayant eu depuis peu une cuisse coupée. Il dit, *Rantzovium, cui alterum crus amputatum fuerat à suis frendentem efferri vidimus, paucos me Hercule eo modo pugnantes videas quo magnus ille vir cedebat.* Cérisante ayant mangé tout son argent : ne pouvant rien attendre de chez luy, récourut encor à moy, qui luy conseillay d'aller chercher de l'employ en Suede, où je luy donnay des Lettres de récommandation à Mr. le Pince Palatin, qui depuis fut Roy, & luy en fis donner d'autres par Mr. Grotius, par Mr. le Duc de Longueville, & par Mr. d'Avaux. Il y fut tres-bien reçeu : & comme Mr. le Chancellier, qui aimoit

Il fait la Relation du Combat de Thionville, & du Siege d'Arras.

les belles Lettres, admiroit ses Vers, & qu'il étoit charmé de sa Prose, il l'envoya en France, où dabord il fut estimé de Mr. le Cardinal Mazarin, à qui il donna le Tableau de la Reyne Christine de Suede, accompagné d'une Ode que les plus Sçavans trouvoient égaller les plus belles d'Horace : où representant cette Princesse, dansant de fort bonne grace, il dit, *trahit sequentes post vestigia gratias.* Il fit une action à Paris qui le décredita dans l'esprit de ses amis, où il parût tout à fait se méconnoître : ayant eu l'insolence, luy qui n'étoit qu'Envoyé de Suede, à un dîner chez Mr. le Marêchal de Châtillon, de se placer à table sans faire la moindre cérémonie, au dessus de Mr. le Marquis du Vigean Seigneur âgé & considerable, dont il avoit été plusieurs années Domestique à cinquante écus de gages.

Il donne le tableau de la Reyne de Suede au Cardinal avec une belle Ode.

Cérisante s'asseoit à table devant Mr. du Vigean

Mais enfin, comme il se fut montré aussi altier qu'imprudent : ayant envoyé appeller Mr. le Duc de Candale par un sien Cadet jusques dans l'Hôtel d'Epernon, prétendant qu'il luy avoit fait la grimace au Cours : & la Cour, pour satisfaire Mr. le Duc d'Espernon, qui ne pouvoit digérer cette alguarade faite à son fils ; & qui le menaçoit de le

Ayanc fait appeller Mr. de Candale, il est rappellé.

faire jetter par les fenêtres de sa propre maison, par des Simons paternels : en ayant fait plainte en Suede, il fut rappellé de son Employ : & la Reyne Christine luy ayant dit par maniere d'excuse que le Conseil de la Couronne avoit resolu de ne plus employer d'Etrangers dans les Négociations, Cérisante luy répondit assez fierement, qu'il avoit toûjours crû que Sa Majesté feroit plus d'état du mérite & de la valleur par elle-même, que par le lieu de la naissance. Il en partit avec quelque gratification de la Reyne, d'où il fut en Pologne, pour voir s'il y pourroit faire quelque chose : mais ayant réconnû qu'en ce Païs-là il n'y a rien à esperer pour les Etrangers; Car j'ay oüi dire à des Palatins, que les plus grands Princes de France & d'Allemagne sont des Paysans en Pologne : il passa à Constantinople, où il esperoit un jour être un des plus célebres Bassas : mais n'ayant point trouvé de faveur à la Porte, il voulut enfin chercher fortune à Rome, ayant l'esprit plein de pensées chymériques, & ne désesperant pas d'y devenir Cardinal, & d'être un jour assis dans la Chaire de S. Pierre.

Cérisante va en Pologne.

Puis à Constantinople.

Enfin il va à Rome, esperãt d'y devenir Cardinal & Pape.

Mais en ce temps-là la Révolte de Naples êtant arrivée, il se jetta dans la

Puis il va à Naples,

où il est tué.

place avec Mr. le Duc de Guise, auprés du quel il voulut passer pour Ambassadeur de France, & complottoit avec Gennaro Annese pour être Mestre de Camp General des Trouppes de Naples, sans le sçeu de Mr. de Guyse, qui luy rabbatit son orgueil sur ces deux articles-là. Enfin, le jour de l'attaque génerale des Postes des Espagnols, il reçût une mousquetade dans un talon, dont il mourut. Il fit son testament, où il laissa à ses freres ses terres, ses meubles, & son argent comptant, bien qu'il n'eût pas un seul poulce de terre, ny un seul sol vaillant, mourant avec la même vanité qui avoit été sa passion dominante toute sa vie. Mr. de Guyse dit dans ses Memoires, qu'il eût l'effronterie de le faire son Exécuteur testamentaire, & qu'il laissa pour vingt-cinq mille êcus de legz pieux, n'ayant pas un seul denier.

Il fait Mr. de Guyse son exécuteur testamentaire, sans avoir un sol de biē.

Pour revenir à Mr. Grotius. Etant allé en Suede rendre compte de ses Négociations : & ne se voyant aucunement consideré, il se retira de Stokolm sans prendre congé de la Reyne ny d'aucun de ses Ministres, & êtoit dêja aux Dalles pour s'y embarquer : mais la Reyne l'ayant rémandé, luy fit present de douze mille Risdalles ; ne voulant pas qu'un

Mr. Grotius veut partir sās voir la Reyne : mais Elle le fait revenir, & luy donne douze mil Risdalles.

ſi grand Homme, qui avoit ſi long-temps ſervi la Couronne, partît d'auprés d'Elle ſans l'avoir gratifié de quelque préſent, & l'avoir aſſûré de ſa bien-veillance. Il partit auſſi-tôt de Suede : où s'êtant embarqué, il aborda à Roſtok, & il n'y fut pas plûtôt arrivé : qu'êtant tombé malade, il y mourut. On m'a rapporté que pendant ſa maladie, un Prêtre Catholique & divers Miniſtres Lutheriens, Calviniſtes, Sociniens & Anabatiſtes le vinrent voir, pour le diſpoſer à mourir de leur opinion ; Mais pendant qu'ils l'entretenoient de controverſe, & que châcun s'efforçoit de luy prouver que ſa Religion êtoit la meilleure, il ne répondît autre choſe ſinon, *non intelligo* : & quand ils ne diſoient plus mot, il leur dit, *hortare me ut Chriſtianum morientem decet*. Exhortez-moy comme il faut exhorter un Chrêtien mourant.

Il vient à RoſtoK, où il meurt.

Il a laiſſé trois fils & une fille nommée Cornelia, qui eût cette avanture avec Mr. le Cardinal de la Valette, & qui a êpouſé Mr. de Bret Montbas, qui a eu de beaux Commandements en Hollande, & qui a été enveloppé dans la ruïne de Mrs. de VVit & de Mr. Pierre Grotius ſon beau-frere.

Mr. Grotius a laiſſé une fille & trois fils.

L'aîné des fils de Mr. Hugues Gro-

tius s'appelloit Cornelius, qui fut quelque temps attaché au Chancellier Oxenstern,& il êtoit assez bon Poëte Latin, mais paresseux, & qui aimoit ses plaisirs.

Le puîné avoit été nourri Page chez Mr. le Duc Bernard de VVeimar, & fut depuis son Ayde de Camp, bien fait de sa personne, & en réputation de bon homme de guerre, ayant eu un grand maître dans ce mêtier-là. Luy & son frere aîné : lors que la Reyne Christine eût quitté sa Couronne en faveur de Mr. le Prince Palatin, qui êtoit le feu Roy Charles Gustave pere du Roy de Suede d'à present, s'acheminerent tous deux vers ce Prince, qui avoit fort connû & estimé leur Pere en France, en intention de luy offrir leur service, & d'obtenir quelque Employ. Etans donc partis de Hollande à ce dessein : quand ils furent à la moitié du chemin de Hambourg, entre Emden & Brémen : un mal-hûreux vallet, qui avoit servi le second plusieurs années, tenté par l'argent qu'il leur avoit veu, résolut de les tuer tous deux. Dabord il entra de nuit dans la chambre du puîné : car en ces Païs froids il n'y a dans les Hôtelleries que de petites Cellules où il n'y a qu'un lit, pour être plus chaudement

Grand accident arrivé à ces deux aisnez.

chaudement, & tiia ſon Maître d'un coup de piſtolet, étant endormi : & avec un autre piſtolet s'en alloit traitter l'autre de même que ſon cadet : mais par bon-heur pour luy il ne dormoit pas, & compoſoit quelque Epigramme Latine. Si-tôt qu'il entendît tirer prés de luy, il ſe ſaiſit d'un Piſtollet qu'il avoit ſur une cheze prés de ſon lit, & l'ayant bandé, & voyant le meurtrier venir à luy tout doucement tête baiſſée : car il faiſoit clair de Lune : ſans luy donner le loiſir de l'approcher trop prez il le tira le premier, & l'ĉtendît dans la place. A ce bruit tout le monde de l'Hôtellerie s'êtant êveillé, on ſaiſit ce ſcélerat qui êtoit fort bleſſé, & qui fut ſupplicié ſur les Lieux.

Son troiſiéme fils Pierre Grotius a été Ambaſſadeur en Suede, puis en France.

Le troiſiéme fils de Mr. Grotius s'appelloit Pierre, qui avoit bien rétabli ſes affaires domeſtiques pendant le Gouvernement de Mrs. de VVit, dont il êtoit fort conſideré. Auſſi êtoit-il homme de rare mérite, & auſſi grand politique, que ſon Pere êtoit grand homme de lettres. Dabord il a été Ambaſſadeur en Suede, & puis en France, où il s'eſt trouvé lors de la Declaration de la guerre. Il fit ſon poſſible pour en empêcher la rupture : & quoy que le Roy fût fort mal-content

de la plus-part de ceux de ſon Païs, Sa Majeſté luy témoigna pluſieurs fois qu'il faiſoit état de ſa perſonne, qui êtoit agréable à Mr. le Prince de Condé & aux principaux de la Cour. Il a des enfans d'une tres-honnête femme : & depuis être de retour en ſon Païs, pour éviter la fureur du peuple qui le regardoit, comme êtant du parti de Mrs. de VVit, il mit ſa perſonne en ſeureté dans les Pays Etrangers ; Mais êtant retourné en Hollande, où il ſe juſtifia des crimes qu'on luy impoſoit, il y eſt mort depuis peu, non ſans ſoupçon de poiſon, pour s'être directement oppoſé aux interêts de Monſieur le Prince d'Orange.

Deviſe de Mr. Grotius. J'avois oublié, en parlant de Mr. Grotius, de dire qu'il avoit pour ſa Déviſe ces paroles *Hora ruit*, pour s'avertir ſoy-même qu'il falloit employer utillement le temps qui s'enfüit avec rapidité.

Me voila inſenſiblement arrivé à la fin de mes Memoires de Hollande. Il y a long-temps que j'en avois formé le deſſein : mais juſqu'icy je n'ay pû l'exécuter, en ayant été empêché par ma mauvaiſe ſanté, & par les diverſes diſtractions de ma vie. Quand je vis ma

fortune enterrée avec Mr. le Cardinal de Richelieu qui me souffroit à la table ronde avec les plus grands du Royaume, & qui m'avoit promis de faire quelque chose pour moy, je me retiray dans ma maison du Maurier, tant pour réparer les bréches que j'avois faites à mon bien, courant aprés les vaines esperances du monde, que pour y joüir du répos que je croyois goûter dans la tranquillité de la solitude. Je faisois donc état de m'y divertir à mettre par écrit ce que j'avois remarqué de plus considerable dans plusieurs Cours Etrangéres, & même dans celle de France : mais j'ay connû par une triste expérience, que Madame la Marquise de Ramboüillet, qui ne proferoit que des oracles, avoit eu raison de me dire que les esprits doux, amateurs des belles Lettres, ne trouvoient jamais leur compte à la campagne, habitée la plus-part de gens mal élevez; Que l'envie & la jalousie y regnoient bien plus que dans les Villes, & qu'on devoit s'attendre d'y être incessamment harcellé par des chicaneries sans fin : comme je l'ay été fort long-temps par des Ecclesiastiques déreglez, que leur Caractere, & les Privileges de leur Ordre enhardissent d'en-

treprendre les actions les plus témeraires ; Mais comme par la grace de Dieu, & par le zele de mes Amis je me vois delivré de leur perſécution : s'il me reſte encor un peu de vie , je l'employeray à déployer le grand magazin des choſes curieuſes que j'ay conſervées dans ma mémoire , en voyant les Royaumes du Nord , & divers Païs de l'Europe ; Et quand j'auray achevé de faire mes Mémoires des Pays Etrangers , je fais êtat d'êcrire ce que j'ay veu de plus rémarquable pendant les dernieres années du Regne du feu Roy , & de faire une peinture veritable des Princes , des Grands , & des Miniſtres qui êtoient en ce temps-là.

FIN.

TABLE
DE CES MEMOIRES : qui sont divisez en huit Parties.

LA PREMIERE TRAITTE
DE GUILLAUME DE NASSAU Prince d'Orange, Fondateur de la Republique des Provinces-unies, & de sa Posterité. page 1.

LA SECONDE
DE LOUISE DE COLLIGNY derniere & quatriéme femme de Guillaume Prince d'Orange, Mere du Prince Henry Frederic, Ayeul du Prince d'Orange d'aujourd'huy. p. 177.

LA TROISIE'ME
DE PHILIPPES GUILLAUME Prince d'Orange, & d'Eleonor de Bourbon sa femme, sœur de feu Mr. le Prince de Condé. p. 202.

LA QUATRIE'ME
DE MAURICE DE NASSAU Prince d'Orange : & par occasion, du Comte Ernest de Mansfeld, du Duc

Christian de Brunsvvic, & de la Reyne Elisabeth d'Angleterre. p. 215.

LA CINQUIE'ME
DE HENRY FREDERIC DE NASSAU
Prince d'Orange, & de sa Posterité. p. 298.

LA SIXIE'ME
DE IEAN DE BARNEVELD
Advocat General, & Garde des Sceaux de Hollande, & de ses enfans. p. 332.

LA SEPTIE'ME
DE FRANCOIS AERSENS
Seigneur de Sommerdic & de la Plaate, & de sa Posterité. p. 376.

LA HUITIE'ME
DE HUGUES GROTIUS
Pensionnaire de Rotterdam, & puis Ambaßadeur de Suede en France, & de ses Enfans. p. 392.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE Dieu, Roy de France & de Navarre. A nos Amez & Féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Grand Conſeil, Requête de nôtre Hoſtel & de nos Palais, Baillifs, Senêchaux, Prévôts, Lieutenans, & à tous nos autres Iuſticiers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre cher & bien-Amé LOUIS AUBERY Chevalier Seigneur du Maurier, Nous a tres-humblement remontré qu'il a composé DES MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE HOLLANDE ET DES AUTRES PROVINCES-UNIES : où il y a beaucoup de choſes particulieres & curieuſes : leſquels il deſireroit faire imprimer, s'il Nous plaiſoit luy en donner la permiſſion ; Et Nous, deſirant favorablement traitter l'Expoſant; Nous luy avons permis & permettons de faire imprimer, vendre & débiter leſdits Memoires par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra, dans tous les Lieux de Nôtre Obéiſſance, pendant le temps de ſix années, à compter du jour qu'ils ſeront achevez d'imprimer ; Pendant lequel temps Nous faiſons tres-expreſſes Inhibitions & Deffenſes à tous Imprimeurs & Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer ou faire imprimer leſdits Memoires de Hollande : les vendre & débiter, ſans la permiſſion & conſentement de l'Expoſant, ou de ceux qui auront droit de luy, ſoubs quelque pretexte que ce ſoit, à peine de trois mille livres d'amande, applicable, un tiers à Nous,

un tiers à l'*H*ôpital General, & l'autre tiers à l'Expofant : de confiscation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & interêts ; A condition qu'il fera mis deux Exemplaires desdits Memoires en Nôtre Bibliotheque publique, un en celle du Cabinet de nos Livres du Château du Louvre, & un en celle de nôtre Amé & Féal le Sr. le Tellier Chevallier Chancelier de France, avant que de les expofer en vente, à peine de nullité des préfentes ; Du contenu defquelles Nous mandons faire joüir & ufer ledit Expofant, ou ceux qui auront droit de luy, pleinement & paifiblement, ceffant & faifant ceffer tous troubles & empêchemens au contraire. VOULONS qu'en mettant au commencement ou à la fin defdits Memoires Extrait des Prefentes, Elles foient tenües pour bien & dûëment fignifiées à tous qu'il appartiendra : CAR TEL EST NÔTRE PLAISIR. DONNE' à St. Germain en Laye, le deuxiéme Juillet, l'an de Grace mil fix cens foixante-dix-neuf : & de nôtre Regne le trente-feptiéme.

PAR LE ROY, en fon Confeil.
Signé, BENOIST.
Et fcellé du grand Sceau de cire jaune fur fimple queuë.

Achevé d'imprimer pour la première fois, le quinziéme Iuin mil fix cens quatre-vingt.

Les Exemplaires ont été fournis.

3079